This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

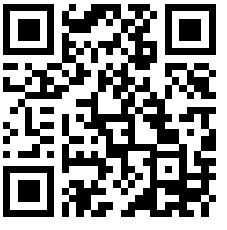

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

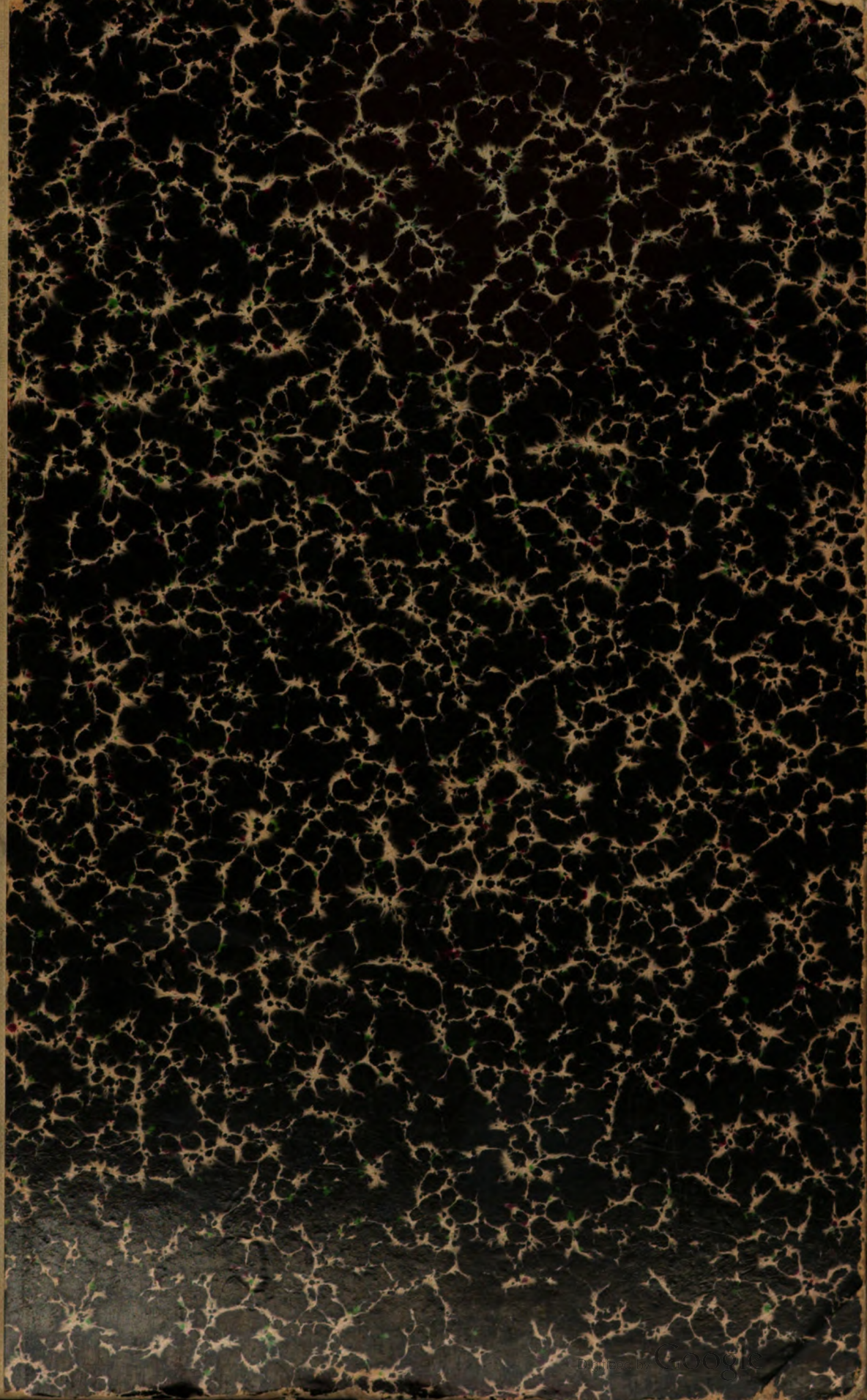
Digitized by Google

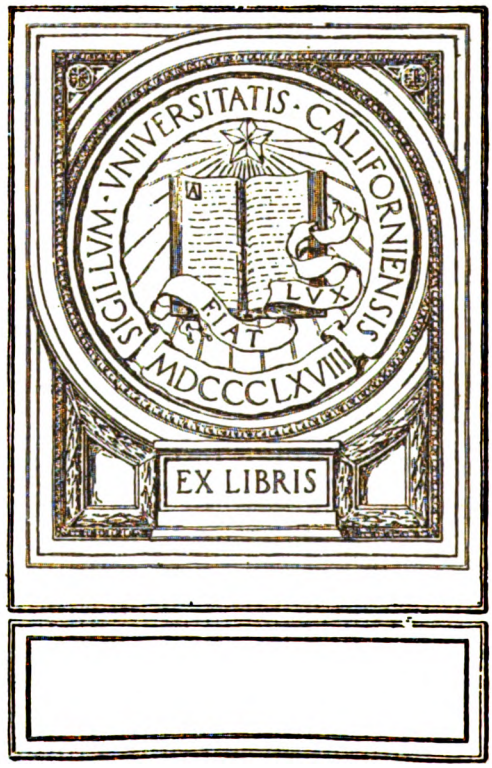

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME

MÉLANGES

D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE

XXXIXe année — 1921-1922

PARIS

ANCIENNE LIBRAIRIE FONTEMOING & Cie

E. DE BOCCARD, SUCCESSEUR

1, rue de Médicis

ROME

SPITHÖVER, Place d'Espagne.

Digitized by Google

D111
E4
v.39-41

Digitized by Google

Les premières feuilles du présent fascicule des *Mélanges* étaient sous presse, lorsque notre Ecole a été brusquement frappée du deuil le plus cruel: Mgr. Duchesne, après une courte maladie, s'est éteint dans la soirée du vendredi 21 avril.

Il ne nous appartient pas de dire tout ce qu'ont perdu, par sa mort, les lettres et l'érudition françaises; mais nous sentons, avec une émotion profonde, ce que notre chère Ecole a perdu: cette bonté affectueuse, ces conseils tempérés de douce ironie, la conversation la plus spirituelle et la plus acérée alternant avec les évocations les plus hautes de la théologie et de l'histoire, et surtout, pendant vingt-sept années, l'exemple d'un labeur incessant, conduit avec une méthode presque infaillible. On n'imagine guère ce qu'aurait pu être ce recueil sans sa collaboration de plus d'un quart de siècle; jamais elle ne lui a fait défaut. L'article qui ouvre ce volume est le dernier dont notre Directeur ait corrigé les épreuves; sa belle écriture est demeurée vive et nette jusqu'à la fin.

Nos *Mélanges*, comme la plupart des Revues savantes, ont été gravement retardés par la guerre; il nous a paru bon, pour leur rendre leur activité normale, de réunir en un seul volume les années 1921 et 1922; et nous exprimons le vœu que l'année 1923 soit entièrement consacrée à la glorieuse mémoire de

798784

Digitized by Google

Mgr. Duchesne. Des articles de ses amis les plus fidèles évoqueront sa figure et feront connaître la grandeur de ses travaux. D'autres travaux, dûs aux plus notables parmi les anciens membres de l'Ecole, s'accorderont autant que possible, à son esprit et à sa méthode ; et les plus jeunes de l'Ecole, ceux qui ont eu la faveur de ses dernières paroles et qui lui ont dit le suprême adieu, tiendront à honneur, si imparfaite que soit encore leur science, à être admis, auprès de leurs éminents devanciers, dans l'hommage rendu par cette Revue à celui qui en fut l'âme.

André Pératé, *Directeur intérimaire*

Joseph Roserot de Melin – Emile G. Léonard
Jean Colin – Pierre Fabre – Charles Terrasse
Fernand Benoit – Marcel Durry – Pierre Noailles
Jean Porcher, *membres de l'Ecole.*

Digitized by Google

LE SANCTUAIRE DE SAINT LAURENT

Le sanctuaire de saint Laurent, sur la voie Tiburtine, est, après ceux des apôtres Pierre et Paul, le plus vénérable de la banlieue romaine. Il s'offre à nous sous l'aspect de deux nefs d'église, mises bout à bout et dos à dos, différentes de niveau et aussi de structure. La nef du fond, à l'est, primitivement plus basse que l'autre, a été relevée de quelques mètres, de sorte que son pavé actuel est plus haut que celui de l'autre nef. Cette nef du fond a été aménagée pour servir de chœur, en arrière de l'autel, lequel est au niveau relevé. L'autre nef se prolonge jusqu'à la façade, à l'ouest. De ce côté l'église s'ouvre sur la voie publique par un porche où l'on voit, entre autres décorations, le portrait du pape Honorius III (1216-1227). Chronologiquement, c'est le point d'arrivée, car depuis le XIII[e] siècle l'édifice n'a pas subi de modification essentielle. Sous Pie IX on le restaura, on le décora, mais en somme on le respecta. C'est alors que De Rossi en fit l'objet d'une étude importante [1], dont par la suite je fis mon profit dans le commentaire du *Liber pontificalis*. Depuis la publication du tome I[er] de mon édition (1885), M. Sante Pesarini a étudié de très près ce monument composite; il a même pu, avec M. Josi, y faire des fouilles [2], et ces fouilles, quoique limitées, ont donné des résultats importants, qui, sur certains points, ont renouvelé le sujet.

Je crois devoir revenir ici sur l'exposition que j'avais présentée dans mon édition du *Liber pontificalis* [3]. Sur bien des points je me

[1] *Bullett.*, 1864, p. 42; cf. 1876, p. 22, 23.
[2] *Studi Romani*, t. I, p. 37.
[3] Silvestre. note 84; Xyste III, n. 12; Pélage, II, nn. 5 et 6.

Digitized by Google

range à l'opinion de M. Pesarini, dont j'apprécie fort les travaux sur les basiliques romaines, Saint-Paul, Sainte-Croix et autres. Quand je me vois obligé de le contredire, ce n'est pas, qu'on le sache bien, avec plaisir, car il est de ceux dont, en ces matières, le suffrage importe.

Le sanctuaire primitif.

La plus ancienne description du sanctuaire de saint Laurent nous est fournie par la vie de Silvestre dans le *Liber pontificalis* [1]. Le passage où nous la trouvons paraît bien provenir d'un document du temps de Constantin. Voici ce qui en résulte:

1° Constantin élève une basilique au martyr sur la voie Tiburtine, au dessus [2] du souterrain, *supra arenario cryptae.*

2° Cette basilique ne contient pas la tombe sainte, mais elle communique par un escalier avec le souterrain où elle se trouve: *usque ad corpus s. Laurentii martyris fecit grados ascensionis et descensionis.*

[1] Eodem tempore fecit basilicam beato Laurentio martyri via Tiburtina in agrum Veranum supra arenario cryptae et usque ad corpus sancti Laurentii martyris fecit grados ascensionis et descensionis; in quo loco construxit absidam et exornavit marmoribus porphyreticis et desuper loci conclusit de argento et cancellis de argento purissimo ornavit qui pens. libras mille, et ante ipsum locum in crypta posuit lucernam...

[2] Les mss. A ont ici la variante *sub arenario,* qui semble bien n'être qu'une cacographie de *supra.* Ainsi du moins en avons-nous jugé, Mommsen et moi, car, dans nos deux éditions, nous avons adopté la leçon des autres manuscrits. *Sub arenario* n'a en effet aucun sens; on n'ira pas chercher une basilique *sous* les galeries d'un arénaire ou d'une catacombe. Si l'auteur avait voulu dire *dans le souterrain,* il aurait écrit *in arenario* comme le font de nombreuses passions de martyrs romains (v. Michele de Rossi, *Roma sott.,* t. I, p. 14; *Studi Romani,* t. I, p. 37-52 et le *L. P.* lui-même, p. 151 *var.*, 332). L'expression *sub arenario* ne se rencontre qu'à propos de la décollation des martyrs Marius etc. (19 janvier); encore ne semble-t-elle pas indiquer un lieu souterrain, mais un lieu découvert, situé sur une déclivité, à proximité d'un arénaire, mais à un niveau plus bas.

Digitized by Google

3° Dans ce lieu souterrain, *in crypta* [1], il construit une abside et l'orne d'un placage de porphyre ; cette abside s'ouvrait sans doute en face de la tombe sainte.

4° Le dessus de celle-ci (*desuper loci*) a une fermeture d'argent (*conclusit de argento*) ; il y a des grilles d'argent du poids de mille livres. Pour bien comprendre ces détails, il faudrait savoir au juste quelle était la forme du tombeau. Il semble bien, par le mot *conclusit*, que ce n'était pas un sarcophage simplement adossé au mur, mais plutôt un sarcophage sous niche ou un *arcosolium*. Dans ces conditions, la fermeture s'appliquait à l'espace libre entre le tombeau et le sommet de la niche. Quant aux grilles, je les conçois comme formant balustrade un peu en avant de la tombe.

5° En avant de la tombe aussi sont suspendues une lampe d'or à dix becs et une couronne d'argent ornée de cinquante dauphins. Le luminaire est complété par deux grands candélabres de bronze.

6° Devant le tombeau, des reliefs en argent représentant la passion de s. Laurent ; chacun d'eux est éclairé par une lampe à deux becs. Où étaient au juste ces médaillons? Sur la grille ? C'est difficile ; ils auraient empêché de voir la tombe sainte. Plutôt dans l'abside.

Ainsi, deux parties : une basilique à ciel ouvert, une chambre souterraine, reliées par un escalier. Il faut noter que, dans la chambre souterraine, il n'est pas question d'autel. Il n'en est pas question non plus à propos de la basilique ; mais de celle-ci on ne donne aucune description, de sorte que le silence à son égard n'a pas la même importance que pour le sanctuaire souterrain. Aussi n'est-il pas douteux qu'il ne faille rapporter à la basilique

[1] *In quo loco. Locus* a ici le sens ordinaire ; un peu plus loin, dans la même phrase, il a, par deux fois, le sens de tombeau. C'est en ce sens que Prudence l'emploie, précisément à propos de ce sanctuaire, dans un passage cité plus loin.

Digitized by Google

le mobilier eucharistique dont la suite du texte nous donne une énumération, sous une rubrique spéciale, *Donum quod obtulit* (Constantinus); une patène d'or, deux d'argent, un *scyphus* d'or, deux d'argent; dix calices « ministériels » en argent, deux *amae*, aussi d'argent; enfin un métrète, d'argent encore.

Au milieu de ce catalogue de vaisselle liturgique apparaissent trente lampadaires (*fara*) d'argent, de vingt livres chacun. Comme on ne voit pas comment tant de lampadaires auraient pu tenir dans la crypte, il est naturel de les attribuer à la basilique et nous avons ici un nouvel argument pour établir que notre liste a bien rapport à cet édifice et non au sanctuaire d'en bas.

Cette seconde liste d'objets sacrés est séparée de la première par une énumération de huit immeubles appartenant au sanctuaire laurentien. Cette disposition, cette distribution du mobilier sacré en deux listes nettement distinctes, est un indice de plus en faveur de la distinction des deux parties du sanctuaire.

C'est ce lieu saint que Prudence a eu sous les yeux; il le mentionne rapidement à propos de saint Laurent [1] lui-même:

> AEDEMQUE, *Laurenti, tuam*
> *vestalis intrat Claudia...*
> *Beatus Urbis incola,*
> *qui te ac tuorum cominus*
> *sedem celebrat ossuum!*
> *Cui propter advolvi licet,*
> *qui fletibus spargit* LOCUM...

Mais c'est à propos de saint Hippolyte qu'il le décrit [2]. Celui-ci avait, de l'autre côté de la voie Tiburtine, un sanctuaire souterrain, plus complet que celui de s. Laurent, car on y trouvait un autel, *sacramenti donatrix mensa*, et l'on y recevait la communion

[1] *Peristeph.*, II, 527-8; 534.
[2] *Peristeph.*, XI, 215-230.

Digitized by Google

pascit item sanctis Tibricolas dapibus. Mais, les jours de fête, cette petite église souterraine devenait insuffisante et force était de se transporter dans une basilique voisine, dont les hautes murailles splendidement décorées accueillaient des foules nombreuses. Deux rangées de colonnes soutenaient le toit et les poutres dorées de la charpente; trois nefs, celle du milieu plus large, plus élevée; au fond, sur des degrés, la chaire épiscopale.

C'est dans cette église que l'on célébrait les vigiles solennelles. Il en est question dans la vie de sainte Mélanie la jeune [1] à propos de la vigile de saint Laurent à laquelle la sainte aurait voulu assister *in sancti martyris basilica.* Comme elle en fut empêchée, elle se dédommagea le lendemain en allant prier avec sa mère *ad martyrium beati Laurentii.* Si je ne me trompe, les deux termes *basilica* et *martyrium* correspondent dans ce texte à la basilique supérieure, spacieuse et bien éclairée, appropriée à de grandes réunions nocturnes, et à la crypte sainte, plus indiquée pour la prière individuelle.

Cette crypte est mentionnée expressément dans une inscription de l'année 405, trouvée en 1900 dans les travaux du Campo Verano [2]; sa teneur renseigne exactement sur l'emplacement qu'elle occupait à l'origine: *Fl. Eurialus v. h. comparavit locum sivi se vivo ad mesa beati marturis Laurenti descendentib. in cripta parte dextra de fossore... (lo)ci ipsius die III Kal. maias Fl. Stilicone secundo conss.* La *mensa* (*mesa*) *B. Laurentii,* c'est le tombeau du saint; la crypte, c'est le souterrain dans lequel on descend par des degrés. Ce texte est en parfaite conformité avec la description du *Liber pontificalis.*

A côté de cette inscription il convient d'en citer une autre qui, elle, a disparu depuis longtemps, mais dont nous avons le texte

[1] Rampolla, *S. Melania giuniore,* p. 6.

[2] *Nuovo Bull.,* 1900, p. 127, pl. III, avec le commentaire de M. Marucchi.

Digitized by Google

dans un recueil épigraphique du IX^e^ siècle [1]. Elle y est indiquée *in basilica S. Laurentii circa chorum :*

Succedunt meliora tibi miranda tuenti
quae Leopardi labor cura et vigilantia fecit.
Sumptibus haec propriis ornavit moenia Christi.
Respice et ingressu placido nova quaeque revisa :
caelestis manus ecce Dei quae praemia reddit
quae cumulata vides digna in aecclesia Christi.

Le dernier vers est obscur ; mais de l'ensemble se dégage l'idée du renouvellement d'un édifice sacré. Il semble que, parmi ces *meliora miranda*, l'on doive distinguer la décoration en mosaïque d'une conque absidale : la main de Dieu tenant une couronne est un motif assez fréquent de ces ornementations. Le Leopardus, qui en a eu l'idée et qui en a fait les frais, nous est bien connu. C'est un prêtre romain du temps de Sirice (384-399), qui l'envoya en mission à Milan en 390 [2]. Vers ce temps-là il s'occupait de la restauration de la basilique Pudentienne ; plus tard, sous le pape Innocent (402-417), il s'occupa de Saint-Vital (*titulus Vestinae*) et de Sainte-Agnès sur la voie Nomentane [3]. Ç'était évidemment un homme riche et généreux.

Le fait que son inscription figure dans le recueil de Wurtzbourg donne lieu de croire qu'une partie du monument primitif avait été conservée dans les remaniements considérables opérés entre le V^e^ siècle et le IX^e^. *Circa chorum*, dit la rubrique. Cela parait signifier « dans la courbe de l'abside ». L'inscription de Leopardus n'est pas, on le

[1] De Rossi, *Inscr.*, t. II, p. 155. Dans mon commentaire au *L. P.*, t. I, p. 198 et 310, j'ai exprimé l'idée que, dès avant Pélage II, la basilique constantinienne avait été démolie et reconstruite au niveau du sol de la crypte souterraine. Cette manière de voir ne me semble plus soutenable.

[2] Jaffé, 260.

[3] *L. P.*, vie d'Innocent.

Digitized by Google

verra bientôt, le seul argument que l'on puisse faire valoir en faveur de la conservation, bien longtemps après le IV^e^ siècle, de cette très ancienne abside.

La basilica speciosior.

Le sanctuaire de saint Laurent ne conserva pas indéfiniment la disposition qu'on lui avait donnée sous Constantin : une basilique au dessus du sol, une crypte souterraine où était la tombe sainte. Ainsi le virent Damase, Prudence, Leopardus, Mélanie. Mais par la suite il se produisit des changements.

Les itinéraires des pèlerins au VII^e^ siècle [1] distinguent en cet endroit deux basiliques appelées par eux, l'une *basilica maior*, l'autre *basilica speciosior* ou *nova*. C'est dans celle-ci qu'est la tombe sainte, et non plus *in crypta*, dans une chambre ou galerie souterraine. De la basilique *speciosior* nous avons encore sous les yeux les nefs avec la tombe sainte, laquelle n'est plus dans une crypte souterraine mais dans l'église elle-même. Cette basilique, nous le savons par ses inscriptions et ses mosaïques, fut construite par le pape Pélage II (579-590) : il n'est pas étonnant qu'une cinquantaine d'années plus tard, ce qui est le temps des itinéraires, elle ait fait l'effet d'être neuve et brillante, *nova, speciosior*.

Ainsi, sous Pélage II et depuis, il y avait deux basiliques ; les documents les mentionnent de temps à autre, jusqu'au milieu du IX^e^ siècle. Négligeons, pour le moment, les temps postérieurs à

[1] *Salisb.* : Postea pervenies ad ecclesiam s. Laurentii ; ibi sunt magnae basilicae in quarum quis speciosiorem (*sic*) et pausat... *Epitome* : Prope eandem viam (*Tiburtinam*) ecclesia est s. Laurentii maior, in qua corpus eius primum fuerat humatum, et ibi basilica nova pulchritudinis ubi ipse modo requiescit... *Notitia* : Iuxta hanc viam (*Tiburtinam*) iacet S. Laurentius in sua ecclesia... et ibi prope in altera ecclesia pausant hi martyres, Ciriaca, etc. (De Rossi, *Roma sott.*, t. I, p. 178, 179).

Digitized by Google

Pélage et tâchons de percer les ténèbres qui enveloppent pour nous l'histoire du monument entre le IV^e^ siècle et la fin du VI^e^.

Deux points sont sûrs :

1° Dès avant Pélage, la *basilica maior* existait et on l'appelait ainsi. Ceci résulte de deux inscriptions du V^e^ siècle environ, ou du commencement du VI^e^, dans lesquelles cette basilique est mentionnée [1]. Or une *basilica maior* suppose une *basilica minor*. L'édifice pélagien a donc succédé à une autre basilique, que l'on appelait ou pouvait appeler *basilica minor*.

2° Jusqu'en 468 au moins le tombeau de saint Laurent est demeuré souterrain. Trois papes du V^e^ siècle, Zosime († 418), Xyste III († 440), Hilaire († 468), furent enterrés à S^t^ Laurent. Si, pour Zosime, le livre pontifical se contente d'indiquer la sépulture *iuxta corpus B. Laurentii martyris*, pour les deux autres, il marque expressément que leurs sépultures étaient *in crypta*, ce qui, d'après un usage constant, veut dire qu'elles étaient sous terre.

Ainsi Pélage a trouvé une *basilica minor* préexistante, à laquelle il a substitué la sienne. Etait-ce encore la basilique de Constantin située au dessus du sol, ou bien l'avait-on déjà reconstruite et déplacée, en l'enfonçant pour ainsi dire jusqu'au niveau de la tombe sainte ? Voyons si nous ne trouverons pas quelque éclaircissement là-dessus dans l'inscription [2] où sont décrits les travaux exécutés sous Pélage :

Demovit Dominus tenebras, ut luce creata
his quondam latebris nunc modo fulgor inest.
Angustos aditus venerabile corpus habebat

[1] De Rossi, *Bull.*, 1876, p. 22, 23 : *in* bASSILICA MAXIO*re*... IN BASILICA MAIORE AD DOMNV LAVRENTIVM.

[2] Cette inscription a été refaite en mosaïque et placée en haut de l'arc triomphal. Mais il est fort douteux que telle soit sa place primitive. Je croirais plutôt qu'elle se lisait au bas de l'église, comme les inscriptions analogues de Sainte-Sabine et de Sainte-Marie-Majeure (celle-ci disparue). Rien ne prouve qu'elle ait été en mosaïque.

Digitized by Google

huc ubi nunc populum largior[1] *aula capit.*
Eruta planities patuit sub monte reciso
estque remota gravi mole ruina minax.

Ainsi, opposition de la nuit et du jour : le sanctuaire *ad corpus* était étroit, obscur, difficile d'accès ; des éboulements étaient à craindre ; tel était l'état antérieur. Maintenant une large enceinte, obtenue en tranchant et en déblayant une partie de la colline, de sorte que l'édifice est désormais en sûreté. Supposons que Pélage eût déjà trouvé la basilique enfoncée dans le sol et qu'il se fût borné à l'exhausser en y établissant un étage de galeries, on voit bien qu'il y aurait donné plus de jour, mais on ne voit pas qu'il eût rendu plus facile d'accès le saint tombeau, ni qu'il eût élargi l'enceinte ; on ne comprend pas que, pour ses travaux, il ait eu besoin de se procurer un emplacement en taillant dans la colline voisine.

Ainsi la disposition nouvelle[2], la basilique enfoncée jusqu'au niveau de la tombe sainte, est très vraisemblablement du temps de Pélage. Depuis l'année 468, où l'ancienne disposition durait encore, rien de ce côté n'avait été changé.

Pélage lui-même ne paraît pas avoir tout supprimé. La tombe du martyr, bien entendu, ne put être changée de place. Cependant, comme on démolissait la catacombe autour d'elle, en vue de l'isoler complètement, elle perdit son aspect primitif. C'est pendant ces travaux que se produisit le fait rapporté par saint Grégoire[3] ; un accident eut lieu : la tombe sainte fut ouverte ; les ouvriers et autres personnes présentes aperçurent les ossements du martyr. Ils moururent tous dans les dix jours.

[1] *Longior*, par erreur, sur la mosaïque actuelle.

[2] On dirait que les tombeaux des trois papes Zosime, Xyste III et Hilaire furent sacrifiés aux nouveaux arrangements ou tout au moins placés moins en vue : aucun d'eux n'est mentionné dans les itinéraires du VII^e^ siècle.

[3] Reg., IV, 30 (594).

Digitized by Google

Les douze belles colonnes, dont les chapiteaux si élégants supportent l'incohérent entablement de Pélage II et sa galerie supérieure, doivent provenir de quelque édifice plus ancien. Ce n'est pas une conjecture trop hasardée que de supposer qu'elles ont été tout simplement déménagées de la basilique constantinienne, où elles avaient dû venir d'ailleurs. Mais on peut, je crois, pousser les conjectures plus loin.

La mosaïque de l'arc nous offre, sur sa surface plane, une décoration qui ne se rencontre guère que dans les conques absidales. Le Christ, assis sur le globe terrestre, entre les apôtres Pierre et Paul, accueille, d'un côté, le pape Pélage II présenté par saint Laurent, de l'autre saint Hippolyte, présenté par saint Etienne. Pour que ce sujet n'ait pas été réservé à l'abside, il fallait que celle-ci ne fût pas disponible. Or si cette abside avait été construite ou reconstruite par Pélage, c'est à lui qu'il eût incombé de la décorer. S'il ne l'a pas décorée, c'est qu'elle l'était déjà; ainsi elle lui était antérieure; c'était l'abside de la basilique constantinienne. Ici il faut en revenir à l'inscription de Leopardus, laquelle se présente comme la dédicace d'une mosaïque absidale, exécutée, vers l'année 400, dans cette basilique, et visible encore au IX^{e} siècle. Ces deux indications, celle que fournit la mosaïque de Pélage et celle qui se déduit de l'inscription de Leopardus, convergent merveilleusement; il est difficile de ne pas en tenir compte.

Une particularité de cette église, c'est que la tombe sainte était au milieu de la nef et non pas sous l'arc principal, ni en arrière vers l'abside. Dans le dispositif moderne ceci a été corrigé. On a transporté l'autel pour le mettre à l'aplomb du tombeau de saint Laurent.

Digitized by Google

La basilica maior.

Maintenant il faut nous occuper de la *basilica maior*.

Le livre pontifical, après avoir relaté la fondation du sanctuaire au temps de Constantin, n'en parle plus avant celui de Valentinien III, dans la vie du pape Xyste III (432-440). Une vingtaine d'années avant ce pape, Rome avait été assiégée, mise à rançon et pillée par Alaric. La plupart des églises avaient perdu leurs ornements en métal précieux, soit parce que les barbares les avaient emportés, soit parce que les autorités ecclésiastiques les avaient elles-mêmes réquisitionnés pour aider à payer les impositions des vainqueurs. La tranquillité revenue, le gouvernement de Placidie et de son fils Valentinien III s'efforçait de rendre aux églises une partie de ce qu'elles avaient perdu. C'est ce qu'on les voit faire à Saint-Pierre, à Saint-Paul et au Latran. Pour ces trois églises le livre pontifical rapporte expressément l'intervention de l'empereur. En ce qui regarde Saint-Laurent, dont il s'occupe ensuite, il commence par dire que le pape Xyste fit, c'est-à-dire refit, la confession du martyr; qu'il y plaça des colonnes de porphyre, une balustrade en porphyre, surmontée de grilles d'argent; que l'autel et la confession reçurent des ornements d'argent; qu'il refit aussi l'abside, y plaça une statue du saint et aussi des grilles. Dans ces travaux on retrouve les principaux éléments de la décoration constantinienne, que, semble-t-il, on s'attacha à reconstituer. Toutefois il faut noter l'adjonction d'un autel.

Mais le livre pontifical continue: *Fecit autem basilicam s. Laurentio quod Valentinianus Aug. concessit, ubi et obtulit...* Suit une énumération de vaisselle sacrée, adaptée aux exigences d'une grande église.

Où était cette église? J. B. de Rossi la place sans hésiter à Saint-Laurent-hors-les-murs. Cette attribution a été contestée ces

Digitized by Google

temps derniers par des personnes qui, renouvelant une opinion ancienne, l'identifient à S[t] Laurent *in Lucina* et proposent à ce sujet des arguments d'apparence sérieuse. Aussi dois-je exposer les raisons pour lesquelles je demeure, sur ce point, fidèle au sentiment de De Rossi [1] et comment je résous les objections qu'il a suscitées.

1° Le *Liber pontificalis*, quand, après s'être occupé d'églises extra muros, il passe à des églises intra-muros [2] signale d'ordinaire ce changement par quelque formule comme *in urbe Roma, intra urbem Romam*, etc. Ainsi dans la notice d'Hilaire, après avoir parlé de Saint-Pierre, de Saint-Paul et de Saint-Laurent, il passe aux *tituli* de la ville : in *urbe vero Roma*. Un peu plus bas dans la même notice, après les constructions élevées près de S[t] Laurent, il passe à un monastère urbain, *intra urbe Roma*. Dans la notice de Symmaque, après avoir énuméré diverses fondations suburbaines, il en vient à l'église des ss. Silvestre et Martin : *intra civitatem Romanam*. Ici, rien de semblable : nous sommes d'abord à Saint-Laurent-hors-les-murs ; après avoir énuméré divers embellissements ou restaurations de la tombe sainte, on nous parle, sans autre explication, d'une basilique de même vocable. Il est naturel de croire que nous sommes encore au lieu appelé par antonomase *Ad s. Laurentium*, c'est-à-dire près du tombeau du saint.

2° J'ajouterai que l'usage constant du *Liber pontificalis* et, en général, de tous les documents romains est de réserver au sanctuaire du Verano la dénomination *Ad s. Laurentium*, sans autre qualificatif. Les autres églises de S[t] Laurent sont désignées par quelque spé-

[1] Cependant, à la suite des observations de M. Sante Pesarini et de ses expertises du monument, je crois devoir abandonner l'identification, admise par De Rossi, entre l'ancienne *basilica maior* et la nef de la basilique actuelle. Cette nef est, comme le porche occidental, du temps d'Honorius III. Mais elle me paraît occuper une partie de l'emplacement de la *basilica maior*.

[2] Sauf pour la basilique de Latran, mentionnée d'habitude avec celles de s. Pierre et de s. Paul.

Digitized by Google

cification, *in Damaso, in Lucina, in Formoso.* Autrement des confusions n'auraient pas manqué de se produire. C'est comme pour les églises de Sainte-Marie, de Saint-André, etc. Tant qu'il n'y eut qu'une église de Sainte-Marie, le livre pontifical appelle cette église Sainte-Marie tout court. Quand les églises de ce vocable se multiplièrent, apparurent les désignations de *S. Maria Maior* et *S. Maria ad Praesepe.* Le nom du saint ne suffisait pas à indiquer l'église dont on parlait. Or ici rien de semblable : pas question de Lucine pas plus que de la situation à l'intérieur des murs ou de la qualité d'église titulaire. Interprété d'après l'usage courant du temps où il a été écrit, ce texte nous conduit à S[t] Laurent-hors-les-murs et non ailleurs.

3° Mais, nous dit on, comment expliquer les mots *quod Valentinianus Aug. concessit* ? Quel besoin d'une autorisation impériale pour construire une église dans l'*ager Veranus* qui appartenait à l'église romaine dès avant la persécution ? Tandis que la basilique *in Lucina* s'élève sur un emplacement qui, en partie, était occupé par un édifice public, le cadran solaire du Champ de Mars. En vain dirions-nous que l'église *in Lucina* existait déjà en 366, puisqu'on y fit l'élection du pape Damase. On répond que, dans le récit des *Gesta inter Liberium et Felicem* où il est question de cette élection, le lieu où fut élu Damase est désigné simplement par l'expression *in Lucinis*, tandis que celui où fut, le même jour, élu son compétiteur Ursinus est indiqué par l'expression *in basilica Iulii.* Cette différence doit signifier que la basilique de Jules était un édifice spacieux, une vraie basilique, tandis que, au lieu dit *in Lucinis*, il n'y avait qu'un local restreint enserré dans les édifices publics. — Cette distinction me paraît bien subtile. Du moment où les électeurs de Damase avaient choisi le lieu *in Lucinis* pour s'assembler, c'est qu'il devait offrir un espace assez grand, les élections épiscopales attirant toujours beaucoup de monde. De plus il serait difficile de signaler une élection pontificale célébrée

Digitized by Google

en ces temps-là en dehors d'une église. Enfin, il est facile de dire que le cadran solaire du Champ de Mars existait encore au IV^e^ siècle ; mais cette affirmation est bien risquée. Les régionnaires du IV^e^ siècle indiquent l'obélisque *in Campo Martio*, sans souffler mot de la surface où, à l'origine, un système de lignes et de chiffres indiquait l'heure d'après la longueur de l'ombre projetée par l'obélisque ; ils ne parlent que de l'obélisque lui-même ; Ammien Marcellin en fait exactement autant (XVII, 4, 12) ; l'itinéraire d'Einsiedlen mentionne en même temps l'obélisque et l'église Saint-Laurent in Lucina. Ainsi l'église et l'obélisque ont coexisté jusqu'au VIII^e^ siècle ; on peut même dire jusqu'au XVIII^e^, car c'est seulement alors que Benoît XIV fit déterrer les fragments du monolithe, tombé et brisé depuis longtemps sur son emplacement primitif, pour en orner la place de Monte Citorio. Rien n'oblige d'admettre que la surface occupée à l'origine par le cadran solaire ne fût pas disponible dès le IV^e^ siècle : déjà, au temps de Pline, le fameux *horologium* était détraqué depuis longtemps et ne donnait plus que des indications inexactes [1]. Il semble que, si l'appareil chronométrique eût encore fonctionné sous leurs yeux, les régionnaires ne se seraient pas bornés à mentionner l'obélisque, mais qu'ils auraient employé le terme *horologium* ou quelque autre de même sens. Du reste, qui sait si l'église actuelle, rebâtie au XVII^e^ siècle après l'avoir été déjà au XII^e^, occupe exactement l'emplacement de celle des temps antérieurs ?

Je disais tout à l'heure qu'il y avait quelque subtilité à opposer les deux désignations *in basilica Iulii* et *in Lucinis*, la première visant une grande basilique, la seconde les édifices assez étroits d'un ancien *titulus*. Regardons-y de plus près. Est-il bien sûr que la formule *in Lucinis* soit, en elle-même ou par opposition à l'autre, *in basilica Iulii*, exclusive d'une véritable basilique ? Saint Jérôme,

[1] Pline, *Hist. nat.*, XXXVI, 72.

Digitized by Google

en racontant dans sa chronique les mêmes événements, désigne la basilique libérienne par le mot *Sicininum*, tout court: *Ursinus a quibusdam episcopus constitutus Sicininum cum suis invadit.* Il s'agit là d'une vraie basilique, toute neuve encore, puisque sa construction remontait à quatorze ans au plus. S[t] Jérôme et l'auteur des *Gesta* sont contemporains; ils parlent des mêmes événements: s'il est impossible de voir dans l'expression *Sicininum* de S[t] Jérôme autre chose qu'une vraie basilique, pourquoi cette interprétation ne vaudrait-elle pas pour la formule *in Lucinis*? Pour indiquer les stations liturgiques de la basilique de Latran, on disait couramment *in Lateranis* ou *ad Lateranis* [1].

Je conclus donc que rien n'autorise à détourner cette formule de son sens naturel et qu'une basilique *in Lucinis* existait en 366, soixante-dix ans avant Xyste III.

Mais pourquoi Xyste III a-t-il eu besoin, pour sa basilique de Saint-Laurent, d'une autorisation officielle? Nous n'en savons rien. Le livre pontifical parle de Saint-Laurent après avoir mentionné les libéralités de Valentinien III en faveur des basiliques de Latran, de Saint-Pierre et de Saint-Paul. Peut-être, pour Saint-Laurent, comme pour les trois autres sanctuaires, s'agit-il seulement d'une contribution pécuniaire. La famille impériale d'Occident était, nous le savons, très dévouée au culte du grand martyr. Mais admettons qu'il se soit agi d'une autorisation de bâtir. Qui sait si les nouvelles constructions n'empiétaient pas sur le domaine public ou sur quelque domaine funéraire privé? La voie Tiburtine était tout proche: si la nouvelle basilique méritait vraiment le qualificatif *maior*, comme elle ne commençait (on le verra bientôt) qu'à l'ouest des ambons actuels, elle devait étendre ses nefs bien au delà du porche d'Honorius III. Ajoutons encore l'atrium dont elle dut être précédée et l'ouverture sur la voie publique: il y a, dans ces dé-

[1] Lectionnaire romain publié dans la *Revue bénédictine*, 1910, p. 49 et suiv.

Digitized by Google

veloppements, de quoi faire supposer une extension au delà du domaine ecclésiastique de l'*ager Veranus* et, par suite, de quoi expliquer la nécessité d'une autorisation officielle.

Ce n'est pas seulement de ce côté que l'*ager Veranus* était limité. Au sud et au sud-est de la basilique *ad corpus* s'étendait, au IV^e^ siècle encore, une propriété privée, celle d'un riche païen appelé Léon, qui plus tard se convertit et devint même évêque [1]. Le tombeau de S^t^ Laurent était dans l'*ager Veranus*, oui ; mais à quelques mètres de là on était en dehors de ce domaine ecclésiastique.

4° Au rapport de Pompeo Ugonio (1588) [2], on voyait de son temps dans l'abside de S^t^ Laurent in Lucina une peinture représentant le Christ entre les apôtres Pierre et Paul, les martyrs Laurent et Etienne, puis, d'un côté, Lucine, tenant le modèle de l'église, de l'autre côté, Sixte III, l'un et l'autre avec leurs noms écrits au dessus de leurs têtes. De ceci il peut résulter que l'auteur de ces peintures interprétait le *Liber pontificalis* comme le fait maintenant M. Sante Pesarini, ou procédait d'après une tradition fondée sur cette interprétation. P. Ugonio estimait que la peinture pouvait remonter à « qualche centinaia d'anni » ; elle ne devait pas être antérieure à la reconstruction de l'église au XII^e^ siècle et à sa consécration par Anaclet II (1130) [3].

En ces temps-là, il n'y avait plus, au Verano, qu'une seule basilique de Saint-Laurent, la basilique pélagienne, ou *ad corpus* ; l'autre, on le verra bientôt, avait perdu son vocable pour devenir

[1] *L. P.*, t. I, p. 250, note 3.

[2] *Stazioni*, p. 184.

[3] Est il bien sûr que le pape figuré dans cette composition ait toujours été Sixte III ? Anaclet II ne répugnait pas à se faire représenter dans les monuments de son temps. J'ai expliqué ailleurs (*L. P.*, t. II, p. 325) qu'il avait figuré au Latran dans la chapelle de Saint-Nicolas, avec son nom ; et que, par la suite, ce nom fâcheux avait été remplacé d'abord par celui de Calixte II, puis par celui d'Anastase IV. Qui sait si le nom de Sixte III que P. Ugonio lisait vers la fin du XVI^e^ siècle ne représentait pas une correction ?

Digitized by Google

une église de Sainte-Marie. Dans ces conditions il était naturel de chercher ailleurs la basilique de Xyste III. On avait le choix entre les deux vieilles églises titulaires *in Damaso* et *in Lucina*. Mais la fondation de la première était attribuée par le livre pontifical au pape Damase, tandis que la fondation de l'église *in Lucina* n'y est marquée nulle part. C'est à celle-ci qu'inévitablement on devait rattacher le texte de la vie de Xyste III, que l'on n'était plus tenté d'appliquer à la *basilica maior* de la voie Tiburtine.

Revenons au V^e^ siècle. C'est, je pense, la *basilica maior* de saint Laurent dont la dédicace est consignée dans le martyrologe hiérônymien, le 2 novembre: *Dedicatio basilicae sanctorum Xysti, Hippolyti et Laurentii.* Les dédicaces des églises constantiniennes, du Latran, du Vatican, de la voie d'Ostie et autres ne figurent pas dans cette compilation. En revanche on y trouve celle de deux autres édifices auxquels Xyste III s'est intéressé, Sainte-Marie-Majeure et Saint-Pierre-ès-liens. Le culte d'Hippolyte, nous le voyons par Prudence, fusionna de bonne heure avec celui de Laurent, dans le sanctuaire de celui-ci, cela par pure raison de voisinage, car les histoires [1] de ces deux martyrs n'offrent aucun point de contact. Pour le pape Xyste, le maître de Laurent, c'est le contraire; s'il est adjoint ici au martyr de la voie Tiburtine, bien que son tombeau, à lui, fût sur la voie Appienne, c'est parce que son souvenir demeurait intimement lié à celui de son diacre.

C'est sans doute encore la *basilica maior* qui apparait avec la *basilica minor* dans la vie du pape Hilaire; il y a là, à la suite l'une de l'autre, deux listes de pièces d'orfèvrerie, où sous deux rubriques différentes, *ad beatum Laurentium martyrem* [2] et *in ba-*

[1] La légende, elle, en établit bientôt; mais elle dérive des monuments et non pas ceux-ci d'elle.

[2] *Maiorem*, leçon adoptée par De Rossi à la suite de Vignoli, n'est pas documentée par les manuscrits.

Digitized by Google

silica beati Laurentii martyris. Les édifices se multipliaient autour du sanctuaire de la voie Tiburtine. Le même pape Hilaire y construisit un monastère, deux bains, une maison de campagne (*praetorium*), deux bibliothèques [1]. Son successeur Simplicius y fonda [2] une « basilique » en l'honneur de saint Etienne; Symmaque un hospice (*habitacula*) pour les pauvres [3]. Au delà de Symmaque et pendant longtemps, le livre pontifical parle peu de Saint-Laurent. Les constructions de Pélage II sont cependant notées: *Hic fecit supra corpus beati Laurentii martyris basilicam a fundamento constructam et tabulis argenteis exornavit sepulchrum eius.* Dans la vie de Grégoire II (715-731) on relate des réparations à l'église Saint-Laurent qui menaçait ruine, sa charpente ayant beaucoup souffert; mais on ne nous dit pas à laquelle des deux basiliques furent faites ces réparations. Du reste, les biographes pontificaux, dans leurs énumérations de dons sacrés [4], se bornent souvent à mentionner l'église Saint-Laurent, sans spécifier; je pense qu'ils visent ainsi la basilique *ad corpus*, plutôt que l'autre. Les deux sont bien distinguées dans les vies d'Hadrien (772-795) et de Léon IV (847-855); nous y voyons aussi que la *basilica maior* avait fini par être mise sous le vocable de la sainte Vierge. Ce changement pourrait bien avoir eu lieu du temps d'Hadrien. Voici les textes:

Hadrien (49 Vign.; p. 500 de mon édition): *Fecit in aecclesia beati Laurentii martyris foris muros, scilicet ubi sanctum eius corpus requiescit, vestem de stauracim; et in aecclesia maiore aliam similiter fecit vestem. Nam et tectum eiusdem beati Laurentii bassilicae maiore, qui iam distectus erat et trabes eius confracti, noviter fecit.*

[1] *L. P.*, t. I, p. 245.
[2] *Ibid.*, p. 249.
[3] *Ibid.*, p. 263.
[4] *Vies d'Adrien*, p. 500, 504, 505, 508, 511, 512; *de Léon III*, t. II, p. 2, 9, 10, 20; *de Grégoire IV*, p. 76; *de Léon IV*, p. 120; *de Benoît III*, p. 145, 146; *de Nicolas*, p. 153, 166.

Digitized by Google

Ibid., 64 Vign.; p. 505 : *In basilica maiore quae appellatur sancte Dei genetricis qui aderat* (adhaeret) *iuxta basilicam sancti Laurentii martyris adque levite ubi eius sanctum corpus requiescit, foris muros huius civitatis Romae obtulit vela,* etc.

Ibid., 75 Vign.; p. 508 : *Basilicam S. Laurentii martyris ubi sanctum eius corpus quiescit, adnexam basilicae maioris quae dudum isdem praesul construxerat, ultro citroque noviter restauravit.*

Léon IV, 59 Vign.; p. 120 : *Obtulit in basilica sanctae Dei genetricis... quae ponitur foris muros istius civitatis Romanae iuxta beatum Laurentium vestem,* etc. *Et in ecclesia beati Laurentii martyris quae ponitur foris muros obtulit turibulum,* etc.

Nibby [1], trompé par le changement de vocable, ne reconnut pas dans ce dernier texte l'ancienne *basilica maior*, encore distincte, au milieu du IX^e^ siècle, de la basilique pélagienne ; il attribua au pape Hadrien la réunion des deux basiliques en une seule.

Les textes n^os^ 2 et 3 de la vie d'Hadrien nous donnent un précieux renseignement topographique. La basilique majeure, disent-ils, est unie (*adnexa*), adhérente (*quae adhaeret*), à la basilique *ad corpus*. Or la ligne de contact n'est pas à chercher sur le flanc nord ni sur la façade est de la basilique *ad corpus :* cela est exclu par la déclivité de la colline. Du côté du sud ont toujours été les monastères, oratoires et autres dépendances ; l'église Saint-Etienne s'y voyait aussi : la place était prise. C'est seulement du côté de l'ouest qu'il y avait l'espace nécessaire pour une autre basilique. L'adhérence devait se produire par les absides ; autrement l'accès de la nouvelle basilique eût été difficile ; d'ailleurs on a dû tenir à ce que l'autel et l'abside de la basilique majeure fussent rapprochés le plus possible de la tombe sainte. En somme la basilique majeure devait s'élever à peu près sur l'emplacement où s'élèvent

[1] *Dintorni*, t. II, p. 252.

Digitized by Google

les nefs actuelles et s'ouvrir, comme à présent, sur la voie Tiburtine.

C'est en cette église que le pape Léon IV institua la station de l'octave de l'Assomption (22 août), avec une vigile solennelle. Il voulut la célébrer lui-même, la première année; et, constatant avec plaisir qu'il y était venu beaucoup de fidèles, il les récompensa de leur zèle en leur faisant une distribution d'argent [1].

Dans cette église il y avait alors [2] trois chapelles ou oratoires, dédiés respectivement à sainte Barbe, à saint Nicolas et à sainte Eugénie; il n'en reste plus trace. Du reste, comment en resterait-il trace? L'église elle-même, la *basilica maior*, a disparu.

Car — et ici les observations et les fouilles de MM. Josi et Sante Pesarini conduisent à des résultats certains — la partie occidentale du monument, celle à laquelle on accède par le portique d'Honorius III, ne saurait être identifiée avec la *basilica maior* du V^e^ siècle. Les colonnades de la nef sont du même temps que celle du portique extérieur, c'est-à-dire du XIII^e^ siècle. Pour obtenir le dispositif actuel on a dû jeter bas la *basilica maior;* quelques-uns de ses matériaux, colonnes et autres, ont pu entrer dans la reconstruction; mais l'ensemble de celle-ci représente une bâtisse nouvelle.

Les fouilles, malheureusement, n'ont pas pu être poursuivies jusqu'au point où l'on eût souhaité qu'elles le fussent. Cependant elles ont amené un résultat très important. Les arasements de la première abside, celle de la *basilica speciosior* ou *ad corpus*, ont été mis au jour, assez loin, vers l'ouest, de l'endroit où l'on aurait pensé les retrouver. Il est établi maintenant que l'arc où l'on voit la mosaïque de Pélage II n'est pas le front d'une abside, mais un véritable arc triomphal, ouvert entre la nef majeure et un transept. De celui-ci nul n'avait soupçonné l'existence avant M. Pesarini. Il était fort large, et cette largeur inusitée doit, ici comme à Saint-

[1] *L. P.*, t. II, p. 112.
[2] *L. P.*, t. II, p. 112.

Digitized by Google

Paul, trouver son explication dans quelque nécessité d'ordre religieux. Je soupçonne que Pélage II aura voulu comprendre dans la même enceinte et l'abside de l'église constantinienne et le tombeau du martyr. La distance entre les deux était trop grande pour qu'il fût possible d'installer l'autel à l'aplomb de la tombe sainte; on se résigna à laisser celle-ci au milieu de la grande nef, assez loin de l'autel. Maintenant ils sont à l'aplomb l'un de l'autre; mais cette disposition ne remonte qu'aux remaniements d'Honorius III.

En somme, tenant compte des textes, de l'état présent du monument, des fouilles de MM. Josi et Sante Pesarini et des explications de celui-ci, je proposerais de tracer ainsi qu'il suit, les grandes lignes de l'histoire de Saint-Laurent-hors-les-murs.

1° En 258 et jusqu'à Constantin, tombeau souterrain.

2° Au IV^e^ siècle, sanctuaire à deux étages, la crypte souterraine où se trouve la tombe sainte; la basilique au dessus du sol, communiquant avec la crypte par un escalier. Cet état de choses se maintient jusqu'à Pélage II. De la basilique d'alors il ne reste que l'inscription de Leopardus, conservée dans les manuscrits, et les colonnes en marbre blanc, transportées dans la basilique pélagienne.

3° Au V^e^ siècle le pape Xyste III fait construire derrière la basilique constantinienne, c'est-à-dire à l'ouest de celle-ci, une seconde basilique, que ses proportions font qualifier de *maior*. Ainsi le sanctuaire comporte deux basiliques au dessus du sol et une crypte *ad corpus*.

4° Sous Pélage II la basilique constantinienne est démolie, son emplacement est déblayé et creusé jusqu'au niveau de la tombe sainte. A ce niveau une nouvelle basilique est construite, en utilisant les colonnes de l'ancienne et en conservant son abside.

5° Vers la fin du VIII^e^ siècle la *basilica maior* est placée sous le vocable de sainte Marie; au IX^e^ siècle, Léon IV y établit une station pour l'octave de l'Assomption. La basilique cesse d'être une

Digitized by Google

basilique de Saint-Laurent et l'on commence de rapporter à S[t] Laurent *in Lucina* ce que le *Liber pontificalis* dit de la fondation de Xyste III.

6° Sous Honorius III, la basilique majeure, sans doute en mauvais état, est démolie; il en est de même du chevet et du transept de la basilique pélagienne; avec les nefs de celle-ci on arrange un chœur qui s'étend derrière un nouveau maître-autel, celui-ci à l'aplomb de la tombe sainte; à l'ouest de cette partie ancienne, Honorius III fait établir les nefs et le porche que l'on voit aujourd'hui.

L. Duchesne.

Digitized by Google

SITULA DI TERRACOTTA
IN FORMA DI CARRO PROCESSIONALE

ED ALTRI UTENSILI DELLA SECONDA ETÀ DEL BRONZO ATTINENTI AL MITO SOLARE

(Pl. I)

I recenti studi intorno al simbolismo primitivo, specialmente dell'età del bronzo, tendono a riaffermare sempre più l'esistenza d'una fase religiosa, costituita dai culti delle così dette divinità solari od astrali, intorno ai quali è raggruppato tutto un nuovo sistema di scoperte dall'Italia alla Scandinavia e dalla Gallia alla regione dell'Egeo. L'importanza e l'estensione di quei culti è oramai un fatto assicurato tanto nel mondo greco-egeo, come in tutta l'Europa centrale.

Il famoso carro di Trundholm (Isole di Seeland) del 2° periodo dell'età del bronzo, monumento preellenico della così detta civiltà del bronzo spiralizzato, è stato come il punto di partenza per addivenire alla identificazione di tutta una serie di suppellettili cultuali, contrassegnate da simboli eliaci, la cui messe, finora abbondantissima, è andata sempre più arricchendosi [1].

Le più antiche manifestazioni religiose, relative ai culti solari, si hanno, com'è noto, da soggetti di carri o di barche, simboli del tragitto del sole intorno alla terra, secondo la concezione primitiva; e quei soggetti risalgono alla preistoria in apparenza

[1] Cfr. Reginald A. Smith, *Proceedings of the Society of Antiquaires of London* (dec. 3, 1903, fig. 5, 6, 7); Déchelette J., *Le culte du Soleil aux temps préhistoriques* (*Rev. Archéol.*, Paris, 1909, 4e sér., t. XIV, p. 309 suiv.); Id., *Man. d'Archéol. prehist.*, II, 413 suiv.

Digitized by Google

di sculture rupestri, come quelle che si osservano sulle roccie della Scandinavia, di ruote, di dischi e di altri simboli astrali che decorano le suppellettili della seconda età del bronzo. Le figure del cigno e del cavallo preesistevano fin dall'età più remota come di conduttori della barca o del carro, veicoli solari. La presenza di quegli animali ebbe larga diffusione in tutta l'Europa e lo stesso nome « Cycnus » nella mitologia greco-romana fu applicato agli eroi le cui avventure si riannodano direttamente al ciclo eliaco [1].

L'immagine del cigno, come quella del cavallo, la ruota, i cerchi a spirale, quelli concentrici, i dischi stellati, quelli radiati, la swastika ed altri simboli stilizzati abbondano, come è noto, nelle suppellettili del periodo halstattiano dell'Europa centrale e segnatamente dell'Italia del nord fino alla fase finale dell'età del bronzo o a quella iniziale del ferro, a cominciare dagli ossuarii d'argilla delle necropoli felsinee, per continuare ininterrottamente sulle ciste a disegno geometrico, sui cinturoni di bronzo battuto, sugli scudi, sui caschi, sulle corazze, ecc., ecc.

* * *

Alla lunga serie di questi utensili contrassegnati da simboli astrali, mi sia concesso aggiungere altri tre originali, conservati nella mia privata collezione d'antichità.

Il primo (tav. I, n. 1), rinvenuto nella necropoli di Cervetri, consiste in una coppa di bronzo, a lamina martellata, con labbro decorato da sottile cordoncino spiraliforme, avente l'ansa di fianco rappresentata da una laminetta accartocciata e retta da due bolloncini. Al di sopra dell'ansa si eleva una decorazione a traforo, composta di circoli concentrici, arieggianti la forma di tre barche

[1] Maury, *Religion de la Grèce*, t. I, p. 417, n. 6; Decharme, *Mythol. de la Grèce antique*, p. 104; Lang Andr., *Mythes, cultes et religions* (trad. Marillier), Paris, 1896, p. 257 suiv.

Digitized by Google

solari e terminanti all'estremità in teste di cigno a becco allungato. Due di questi animali, poggiati sull'orlo, sostengono rispettivamente col becco un gruppo di tre catenelle le quali si distaccano dal più basso dei cerchi. Al di sotto del recipiente si osserva, di fianco, una laminetta rettangolare fermata da due bolloncini, con le estremità ripiegate a forma di un banchetto, la quale, in contrasto col fondo sporgente della coppa, serve a mantenerla in equilibrio.

Il lato caratteristico di questo vaso è costituito dalla decorazione simbolica a traforo che si sopraeleva al fianco, la quale somiglia in tutto a quella dei tre scudi di bronzo di Nackhälle (Isole Halland della Svezia), di Magdebourg (Sassonia prussiana) e di Clonbrin (Contea di Longford in Irlanda), recanti il segno naviforme tradizionale, costituito da circoli convergenti che arieggiano la figura di cigni [1]. Di queste applicazioni, con disegni a traforo, si hanno altri esempi, più o meno corrispondenti, ma sempre staccati dai recipienti cui appartenevano; e si possono citare quelli della necropoli di Verucchio, di Tarquinia, di Vetulonia, di Perugia e del ripostiglio di S. Francesco di Bologna, risalenti all'ultima fase dell'età del bronzo o alla prima età del ferro [2]. Per il fatto d'essersi finora rinvenute staccate dai loro recipienti, quelle applicazioni o anse traforate furono credute tanti dischi o pendagli. L'Evans le paragona al famoso pendaglio d'oro eginetico, e la loro provenienza tipica orientale, secondo il Pigorini, sarebbe argomento per dover cercare dalla parte dell'Egeo gli elementi i quali penetrarono nella primitiva civiltà del popolo delle terremare, trasformandola gradatamente in quella posteriore di Villanova, non ostante

[1] Armstrong, *Proceeding of the Royal Irish Academy*, 1909, p. 251, pl. XIII; Déchelette, *Manuel* cit., II, p. 439, fig. 181.

[2] Brizio, *Notiz. degli Scavi*, 1894, p. 292 segg.; Id., *Notiz.* cit., tav. XIII bis, 19; Ghirardini, *Notiz.* cit., 1882, tav. XIII bis, 19 e p. 190; Falchi, *Vetulonia*, tav. XVIII, 16; Zannoni, *La fonderia di Bologna*, tav. XLIV, 62; Pigorini, *Antichità italiche del tipo di Villanova nel Circondario di Rimini* (in *Bollett. di Paletn. Ital.*, a. XX, 1894, n. 10-12).

Digitized by Google

l'opinione del Reinach, che la nuova luce si propagasse invece dall'occidente verso oriente [1].

L'altro utensile, riprodotto al n. 2 della tavola aggiunta, ha molta rassomiglianza coi fusti cilindrici di bronzo sormontati dalla figura del cigno, come quelli scoperti a Gréoulx (Basse Alpi), a Svijany (Boemia) e conservati nel museo di Londra [2]. All'estremità superiore vi si scorge un cigno posato, e sottostante all'impugnatura, ch'è costituita da una spirale, è situata una barca votiva formata da due cigni associati a metà corpo. Non mancano altri esempi di queste barche formate dall'unione di due cigni in opposte direzioni, come può vedersi nei due modelli di fibule di Szatmár (Ungheria) e di Corneto Tarquinia [3]. Il gambo sottostante alla barca, nel nostro esemplare, è attraversato da un cordoncino disposto ad elica per tutta la lunghezza del fusto.

L'originalità di questo curioso utensile consiste poi in un fascio d'anelletti rotondi, sciolti l'uno dall'altro, che sono infilati attorno al manico, in maniera da non poterne uscire. A che servivano quegli anelletti?

Non è improbabile che, come i cigni, essi abbiano potuto avere un identico significato solare. Motivo a sospettarlo è l'esistenza di quei piccoli cilindri vuoti, guarniti di campanelle o maniglie alle quali sono attaccate tante serie d'anelli, e che sono stati rinvenuti nelle palafitte di Grésine, lago di Bourget, ed in qualche altra lo-

[1] Evans A., *Mycenaean treasure from Aegina*, in *Journ. of Hellen. Stud.*, vol. XIII, part. II, p. 195 e segg.; Pigorini, *Ivi*, p. 174.

[2] Déchelette, *Manuel*, p. 48, fig. 187, n. 1-3. Alcuni di questi fusti cilindrici, sormontati da animaletti associati a metà corpo, della misura di 0m,24 a 0m,30, furono rinvenuti in Sardegna e più tardi in Olimpia. Dai più furono ritenuti per tante spade votive, ovvero piccoli scettri, di proporzione ridotta (Ved. Pais E., *Il ripostiglio di bronzi di Albini, presso Teti*, in *Bullett. Archeolog. Sardo*, 1884, pp. 67-179; De Ridder, *Les bronzes antiq. du Louvre*, II, n. 3719.

[3] Montelius, *Civ. primit. d'Italie*, II, tav. 277, fig. 2; Hoernes, *Urg. d. Kunst*, pl. XIV, fig. 9; Déchelette, *Ivi*, p. 441, fig. 182.

Digitized by Google

calità della Francia orientale [1]. Quei cilindri, appartenenti all'ultima fase dell'età del bronzo, sono stati considerati come tanti sistri o strumenti cultuali, atti a produrre rumore, e vengono paragonati pure a quei scettri con disco a sospensione di cui sono munite certe statuette, relativamente moderne, raffiguranti il dio Bonddha. Ma poichè alcuni di quei cilindri, come quelli trovati a Brégnier (Ain), con una spada di bronzo del tipo Ronzano, recano, al luogo degli anelli, dei crescenti mobili parimenti attaccati ad anelli, così sono stati classificati fra gli utensili rituali adoperati nelle cerimonie riferentisi al culto delle divinità solari e lunari.

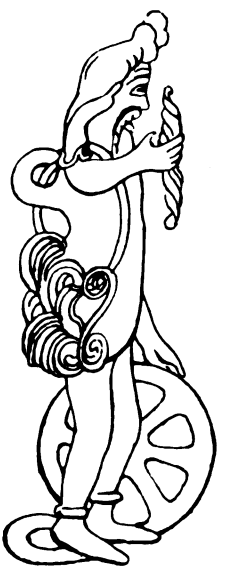

Fig. 1.

Anelletti mobili sospesi a maniglie si riscontrano pure in certe figurine provenienti dalla Scandinavia, la cui relazione con i culti solari non può essere messa in dubbio. Ma una conferma evidente ci viene dalla statuetta di bronzo dello Zeus celtico, trovata a Châtelet, presso Saint-Dizier (Alta Marna), oggi al museo del Louvre [2] (fig. 1).

Il nume, di evidente significato solare, ha la mano sinistra appoggiata alla ruota, mentre con l'altra solleva il fulmine. Alla spalla destra è sospeso, a modo di bandoliera, un grosso anello al quale stanno infilati undici anelli o magliette composte da un filo di bronzo ripiegato a forma di S. Intorno a quello strano viluppo d'anelli o magliette è d'uopo fermare l'attenzione, perchè a me sembra che niuno, sino ad ora, sia riuscito a coglierne il significato preciso.

[1] Déchelette, *Ivi*, t. II, p. 304.

[2] Gaidoz, *Le dieux gaulois du Soleil* (*Revue Archéol.*, 1884, t. II, 33); Reinach S., *Repert. de la statuaire grecq. et rom.*, t. II, vol. I, p. 17, n. 3; Déchelette, *Ibid.*, p. 466, fig. 168.

Digitized by Google

Il segno ↶, come è noto, non è che una doppia spirale o demi-swastika curvilinea, simbolo solare, divenuto il motivo ornamentale più comune di una serie infinita di oggetti. È detto anche *spirale a onde, cane corrente* e « corrimi dietro ». Infatti quelle curve o spirali giustapposte sembra che si sollevino l'una appresso all'altra per ravvolgersi su loro stesse in un movimento uniforme che rappresenta come le onde del mare. La « spirale a onde » non sarebbe, secondo alcuni, che « l'espressione sistematica delle onde del mare, metamorfosata in semplice concetto decorativo » [1]. La si rinviene infatti in una quantità di monumenti, incominciando dai vasi a decorazione geometrica delle provincie meridionali [2], per continuare sulle steli funerarie etrusche [3], sugli specchi, ecc.... [4]. La sua provenienza dall'oriente non è dubbia, riscontrandosi tra i manufatti della Creta minoica (cfr. i « pithoi » di Gnosso) e dell'agro di Micene [5]. Tralascio ora le tante spiegazioni che si sono date al gruppo delle spirali poste in braccio allo Zeus celtico [6]. Quel gruppo, per

[1] Ducati P., *Le pietre funerarie felsinee* (in *Monum. dei Lincei,* 1911, col. 502).

[2] Patroni (in *Monum. dei Lincei,* VI, tav. XIII, p. 1-2, col. 357, 358, fig. 4, 5; cfr. col. 387).

[3] Ducati, *Le pietre fun.* cit., col. 501 e segg.; Id., *Osservaz. archeol. sulla permanenza degli Etruschi in Felsina,* in *Atti e Mem.*, 1908, p. 64, n. 2.

[4] Gerhard, *Etrusk. Spiegel,* tav. LXX e CCCXCIV. Per altri monumenti, ved. *Monum. dell'Istit.*, I, 1882, tav. XLII, n. 2-5 (fregio d'una tomba di Bomarzo); Martha, *Art étrusq.*, fig. 273, p. 402; Montelius, *Civ. prim.*, tav. 107, fig. 15. Esempio tipico di spirali a onde, in mezzo alle quali si scorgono dei pesci natanti, offre una stele etrusca di Bologna (*Notiz. degli Scavi,* 1876, p. 68); Ducati, *Pietre fun.*, n. 10, fig. 82, col. 585.

[5] *Monum. dei Lincei,* VI, col. 344 (cfr. *Tesoro d'Atreo a Micene*); Perrot-Chipiez, *Hist. de l'Art,* VI, tav. V, fig. 269-75, p. 622 segg. Spirali combinate, orizzontali e verticali, sulle stele di Micene, ved. in Schliemann, *Mycènes*, fig. 140; Perrot-Chipiez, *Ibid.*, fig. 360, p. 765.

[6] Possono vedersi in Balfour E., *The evolution of decorative Art,* London, 1893, p. 121 seg.; Soldi-Colbert, *La langue sacrée,* t. I, « Le mystère de la création », p. 452; Flouest Ed., *Deux stèles de laraire, suivi d'une note sur le signe symbolique en S,* Paris, 1885, p. 78 e segg.; Houssay

Digitized by Google

analogia al fulmine che si vede in mano del Nume ed alla ruota situata al fianco, dal cui rullio deriva come il rumore del tuono, dovrebbe, secondo alcuni, simbolizzare la pioggia. All'idea d'un simbolo meteorico era venuto il Flouest, supponendo che il gruppo delle maglictte a spirale dovesse più propriamente rappresentare l'olla ripiena da cui si riversa l'acqua, in forma di pioggia fertilizzante, sulla terra [1]. Ma questa spiegazione non è completa e va, a mio giudizio, integrata nel senso che il gruppo delle spirali attaccate all'anello, non è soltanto l'immagine astratta d'un simbolo meteorico, quello della pioggia, ma è la figura d'un vero e proprio istrumento magico, adoperato nella liturgia primitiva, col quale si produceva il tintinnio significativo che doveva imitare la caduta della pioggia. In questo senso, l'ordigno posto in mano a Zeus è in perfetta corrispondenza con quelli di cui ci stiamo occupando, i quali rappresentano tante specie di crepitaculi di uso magico-religioso.

Non sembra potersi dubitare che tutti quegli utensili, costituiti da anelli mobili infilati o attaccati ad un sostegno, dovessero rivestire un carattere cultuale e venissero utilizzati nelle cerimonie magiche e lustrali come una specie di *tintinnabula* o, meglio, di *crepitacula*, a fine di scongiuro per provocare la pioggia. È noto come

Fed., *Nouvelles recherch. sur la faune et la flore des vases peints de l'époque mycénienne*, in *Rev. Archéol.*, Paris, 1897, p. 11 segg.; *Bullet. de l'Acad. roy. de Belgique*, 3e sér., t. XVI, p. 623 segg.; William-Simpson (in *Journ. of the Roy. Asiat. Society*, 1890, t. XXII, nouv. sér., p. 306); Schliemann, *Mycènes*, p. 85.

[1] Flouest, *Deux stèles*, p. 79. L'acqua o la pioggia sta in relazione non solo con la fecondità della vita terrestre, ma ancora con la rinascita nella vita futura. In questo senso il simbolo della *spirale*, come motivo di decorazione, è rappresentato nelle stele funerarie e negli stessi monumenti cristiani (vedi Goblet-D'Alviella in *Bullet. de l'Acad. Roy. de Belgique*, Class. de Lettr., 1900, n. 9-10, pp. 707-35). Il Gozzadini invece aveva ritenuto che la figura della *spirale* nei monumenti sepolcrali dovesse simbolizzare l'Oceano o la palude Stygia, le cui onde circondavano il mondo infernale (*Atti dei Lincei*, ser. 3, vol. XII, 1885, p. 298).

Digitized by Google

il tintinnio del rame aveva grande influenza nella celebrazione di alcuni riti [1]. Quest'interpretazione è favorita dal numero piuttosto abbondante di quegli utensili, specialmente fra le suppellettili delle tombe della prima età del ferro, in mezzo alle quali più frequente a rinvenirsi è quella specie di sonagliera costituita da un grosso anello al quale stanno infilati tanti anelli più piccoli [2] (fig. 2).

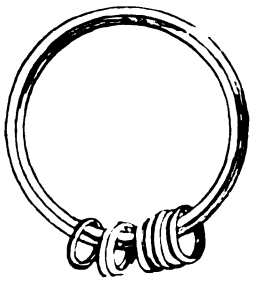

Fig. 2.

Creati dal simbolismo astrale, siffatti utensili facevano parte del rituale magico-religioso, come avvenne più tardi della ruota magica e del *discus*, che tanta diffusione ebbero nelle cerimonie sacre dei greci e dei romani e penetrarono in seguito nella stessa liturgia della Chiesa [3].

[1] Reinach S., *Orpheus*, p. 127 (traduz. Della Torre).

[2] Caylus, *Recueil*, t. I, p. 201 e pl. LXXXI, n. 2; Ch. Cornault, in *Rev. Archéol.*, n. s., t. XVIII (1868), p. 56; Babelon-Blanchet, *Cat. des bronzes*, etc. p. 639, fig. 1883; Dall'Osso I., *Guida al museo naz. d'Ancona, Ivi*, 1915, pp. 115, 123. Per altri utensili analoghi, trovati nella necropoli di Bologna e altrove, vedi Gozzadini (*Rev. Archéol.*, 1886, II, p. 130); Juthner, *Jahreshefte d. österr. arch. Inst.*, VII (1904), pp. 146, 149, fig. 67; Saglio, *Dictionn. d. Antiq.*, s. v. « Tintinnabulum », « Crepitaculum », « Discus », « Sistrum »; Lindenschmit, *Die Alterthumer unserer heidnischen Vorzeit*, t. II, fasc. X, tav. II. Alcuni esemplari di fusti cilindrici, sormontati da una specie di pomo al quale stanno infilati tanti anelletti a guisa di sonagliera, sono segnalati da G. e A. De Mortillet (*Musée préhist.*, 2e édit., pl. CIII, n. 1384) e dallo Chantre E. (*Age du bronze*, I, pp. 201 e 155). Anche quei dischi di bronzo attaccati ad un manubrio dal quale pendono altri dischi più piccoli, adoperati nell'ultima fase dell'età del bronzo come tams-tams o *tintinnabula*, vengono ritenuti per utensili di evidente carattere solare (G. e A. De Mortillet, *Ibid.*, pl. XC, n. 1133; Déchelette, *Ibid.*, p. 305).

[3] Sulla ruota liturgica, sui cerchi e dischi di metallo ed altri ordegni adoperati come arnesi di culto presso i Greci ed i Romani, come pure presso altri popoli indo-europei e, nel medio evo, dalla Chiesa, vedi William Simpson, *The Buddhist Prahyng-Wheel, a collection of materials*

Digitized by Google

Il significato evidente di questi arredi cultuali ci proviene da una pittura campana del V secolo, nella quale si scorge un sacerdote che con la mano sinistra sostiene un sistro, mentre reca nella destra un altro istrumento formato da una serie di anelli infilati ad un sostegno [1].

Altre forme analoghe a questa specie di sonaglietto potrebbero ricavarsi da quella del *crepitaculum*, il cui nome Marziale ed Apuleio applicarono al sistro egiziano [2], ma che in realtà è dovuto a quella specie di sonaglietto puerile (*puerile crepitaculum*) che fa rumore quando si agita. Un esemplare di questo genere, proveniente da una tomba di Vulci, consiste in un cerchio metallico, munito di manico, al quale sono applicati, nella periferia, tanti anellini mobili [3]. Altro tipo somigliante, trovato a Pompei, consiste in un cerchio metallico guarnito di piccoli sonagli alla periferia [4].

* * *

Ma l'attenzione principale, in mezzo a tutto il gruppo di oggetti che rivestono un carattere magico e religioso, di contenuto solare [5], è dovuta a quei curiosi recipienti in forma di palmipedi, poggianti sopra un carro a due o più ruote, i quali appartengono alla serie dei recipienti votivi della seconda età del bronzo, dedicati alle divinità solari, com'è manifesto dalla presenza di una o più figure di cigni che vi si scorgono associati.

bearing upon the symbolism of the wheel and circular movements, Londres, 1896; Goblet d'Alviella, *Moulins à prières, roues magiques et circumambulations* (in *Croyances, rites, institutions*, t. 1, Paris, Geuthner, 1911, p. 24 suiv.).

[1] Helbig, *Wandegemälde Campaniens*, n. 1112.

[2] Mart., XIV, 54; Apul., *Met.*, XI, p. 240.

[3] De Witte, *Cat. de la collect. Durand*, n. 1881.

[4] Cfr. Saglio, *Dictionn.* cit., s. v. « Crepitaculum ».

[5] L'elenco più completo di tali oggetti si ha dall'Hoernes M., (*Mittheil. der Anthropolog. Gesell. in Wien, Ivi*, 1892, p. 107). Cfr. anche Reinach S., *La Sculpture en Europe* (*Anthropolog.*, 1896, p. 172).

Digitized by Google

A questa specie di situle in forma di carri processionali ed all'uso a cui erano destinate, occorre rivolgere ancora l'attenzione, poichè le opinioni finora professate a riguardo di esse non mi sembrano abbastanza chiare e convincenti. Pare anzitutto assodato che quei carretti di bronzo sieno tante riduzioni votive di modelli di grandi dimensioni che venivano trasportati processionalmente nelle cerimonie religiose [1]. Il Déchelette, che ha tentata una classifica di quelle situle, tanto di quelle montate sulle ruote, che delle altre più semplici che venivano recate a braccia, le divide in tre categorie:

1ª Situle semplici, in forma di recipienti ordinarii, non montate sulle ruote, con decorazione di cigni o d'altri emblemi solari. Appartengono a questa categoria le situle di bronzo, a decorazione geometrica, di Orvieto e di Bologna.

2ª Situle in forma di recipienti situati sul carretto, decorate di figure di cigni che si vedono per lo più disposti sulle assi o sulle ruote stesse del carretto (esempl. di Skallerup e di Szaszvarosszék, del museo di Vienna).

3ª Situle costituite da uno o più cigni collocati sul carretto (esempl. di Bourg-sur-Sprée [Lusace inférieure] e di Corneto Tarquinia). Queste tre categorie di situle, provenienti anche dalle tombe dell'Etruria, appartengono ai periodi proto-etrusco ed etrusco.

[1] Antichissimo è l'uso di fornire di ruote gli arredi cultuali e proviene forse dall'epoca delle prime migrazioni dei popoli. I carri preistorici in genere possono essere riguardati come riproduzioni ridotte di arredi cultuali i quali, come il leggendario cavallo troiano e gli arredi sacri, mobili, dell'India (carro di Krishnas in Giagganath), abbisognavano, per essere trasportati, di molti uomini e di molti cavalli (Hoernes M., *Urgeschichte d. bildenden Kunst in Europa*, tav. XXXIII, XXXV, 2; XXXVI, 6; Id. *L'uomo, storia nat. e preistoria*, traduz. Zanolli, Soc. Edit. Libr., 1913, vol. II, p. 510 segg.). Una situla processionale sopra un carro tirato dai cavalli si scorge, in rozzo graffito, sopra un frammento vascolare della fine dell'età del bronzo, trovato a Oedenburg (Ungheria) (L. Bella, *Ausgrabungen auf dem Burgstall bei Oedenburg* in *Mittheil. d. Anthropol. Gesellsch. in Wien*, 1894, *Sitzungsberichte*, p. 60, fig. 11).

Digitized by Google

Ma nelle tre categorie ricordate il Déchelette ha dimenticato di comprendere, pure avendoli menzionati in altro luogo, quei carretti semplici, senza protome di cigni, recanti nel mezzo un recipiente per lo più rotondo, di bronzo martellato, come il carretto di Peccatel (Mecklembourg) e di Milavec (Boemia), ed altri di forma e struttura consimile, scoperti, per la maggior parte, nei paesi del Sud e principalmente in Italia [1], ai quali non può negarsi, per quello che vedremo, un'identica destinazione cultuale.

Tutti i modelli qui ricordati di situle montate sul carretto sono di bronzo. Un solo tipo di terracotta, se i miei riscontri sono esatti, ne costituirebbe l'eccezione, ed è propriamente l'esemplare riprodotto al n. 3 della tavola I, appartenente alla mia privata raccolta di antichità.

Questo esemplare, proveniente dal mezzogiorno d'Italia, fu rinvenuto presso Canosa, a nord della città, in uno scavo praticato per la costruzione dell'acquedotto pugliese, secondo le informazioni avute dal sig. Gaetano Pepe, antiquario di Napoli, presso il quale, or sono pochi anni, ebbi l'occasione d'acquistarlo. Faceva parte di una tomba, la cui suppellettile andò quasi totalmente dispersa.

L'oggetto consiste in un cigno ad ali spiegate, posato sul carretto a quattro ruote di quattro raggi prominenti. La testa dell'uccello è divisa per metà da un'apertura longitudinale, come negli altri esemplari di cigno comuni alla regione media d'Italia [2]. Sulle due pareti dell'apertura sono praticati quattro piccoli buchi, i quali servivano probabilmente a mantenere altrettanti lacciuoli o briglie. Una piccola apertura rettangolare si osserva sul dorso dell'animale, alla quale forse doveva corrispondere il coperchio. Della presenza di quest'ultimo potrebbe farci sospettare un altro esemplare ana-

[1] Reinecke, *Grabfunde vom Ende der reinen Bronzezeit aus Norddeutschland*, Alterthümer, V, tab. 39; Virchow, *Congr. Internat. d'Anthropol. et d'Archéol. préhist.*, Paris, 1867, p. 251; Undset, *Antike Wagen-Gebilde* (in *Zeitsch. für Ethnol.*, Berlin, 1890, p. 49); Déchelette, II, 284 suiv.

[2] Vedi Déchelette, *Ivi*, 445, fig. 186.

Digitized by Google

logo di cigno coricato su carretto di bronzo, proveniente dai tumuli di Glasinac (Bosnia). Trattasi di un cigno di proporzioni più piccole, applicato, come coperchio, sull'apertura che si scorge nel dorso di altro cigno. Può darsi che la figurina soprastante al coperchio, invece di quella d'un cigno, fosse stata qualche volta una figurina umana, come quella del torso di donna, in atto di supplicare il cielo, riscontrata dal Furtwaengler sopra un' impronta sigillare di piramide votiva in terracotta. Il Furtwaengler crede trattarsi della madre Terra, in atto d'implorare da Zeus la pioggia, secondo la descrizione riportata da Pausania d'una statua in quell'atteggiamento, che sorgeva nell'acropoli di Atene, presso l'Erectheion: « Γῆς ἄγαλμα ἱκετευούσης ὗσαι οἱ τον Δία [1] ». Però a torto ritiene che al disotto del mezzo busto di donna si scorga uno strato di erba o di culmi di grano recisi [2], dovendo trattarsi invece d'un carro processionale [3]. Tornando all'interessante terracotta di Canosa, unica nel suo genere, aggiungerò che essa è vagamente policromata nei tre colori, bianco, rosso e turchino. Misura cm. 18 $^1/_2$ di altezza dalla testa del cigno alla base, e cm. 13 $^1/_2$ di lunghezza.

* * *

La mancanza di documenti archeologici e storici non consente di distinguere esattamente tra la religione astrale, l'astrologia e la

[1] Zeus, accumulatore delle nuvole (Νεφέλης τέτης) le faceva ricadere in forma di pioggia (Ὑέτιος, Ὄμβριος Λύαντήρ). Nei paesi di siccità s'invocava il nume perchè scendesse in forma di acqua: Ὗσον, ὗσον (dicevano gli Ateniesi) ὦ φίλε Ζεῦ, κατὰ τῆς ἀρούσας τῶν Ἀχναίων καὶ τῶν πεδίων. Nelle monete di Ephesus si vede Zeus assiso sul monte Peion, col fulmine nella destra e con la sinistra nell'atto di riversare la pioggia sulla terra (Mionnet, *Supplem.*, VI, 141, n. 413; Lenormant Ch., *Nouv. gal. mythol.*, pl. VIII, n. 12).

[2] Furtwaengler, *Kunstgeschichtliche Untersuchungen*, p. 257; Seller, *Class. Review*, 1897, p. 175; 1898, p. 137; Id., *Meisterwerke*, cit., p. 257. Cfr. ivi la nota del Frazer e l'Overbech, *Kunstmytholog.*, « Zeus », p. 227.

[3] Vedi Hoernes M., *L'uomo, storia nat. e preistoria*, sop. cit., l. cit.

Digitized by Google

magia propriamente detta nelle diverse epoche della preistoria. Ma è molto probabile che quei carri abbiano avuto un carattere piuttosto magico che religioso. Il Déchelette, che è stato il primo a fare dei culti solari la base della religione nell'età del bronzo, studiando la provenienza di quei carretti processionali alla situla, è tratto a sospettare che essi abbiano avuta qualche relazione con le divinità solari preposte al culto delle acque termali. Buona parte, infatti, provengono da località dov'erano situate sorgenti d'acque minerali. Non v'ha dubbio che alle acque le quali presentano qualità curative, soprassedessero le divinità solari e principalmente Apollo. Ma siffatta considerazione, benchè affiancata da un'esegesi rigorosa, filologica ed epigrafica, ha un carattere piuttosto vago e non abbastanza sicuro per poter determinare, nel suo lato preciso, l'uso a cui quei carretti erano destinati [1].

Dubitando infatti dell'interpretazione proposta dal Déchelette, così si esprime il Loisy a proposito del carro di Seeland: « Bien difficile de dire si ces petits chariots solaires servaient à honorer le Soleil, à lui rendre un culte proprement religieux, ou n'étaient pas plutôt des objets servant à des rites magiques ayant pour but d'aider, stimuler, renforcer le Soil dans sa course, comme ces quadriges que chaque année à Rhodes, on précipitait à la mer » [2]. Il passo di Festo sul sacrificio annuale della quadriga solare, che si praticava a Rodi, dice così: « *Rhodii qui quotannis quadrigas Soli consecratas in mare iaciunt, quod is tali curriculo fertur circumvehi mundum* ». Lasciando ora da parte l'opinione del Blinkenberg, intorno all'uso di quei carri [3], nemmeno è da ritenersi soli-

[1] Secondo alcuni, trattandosi di acque termali, curative, non mancherebbero elementi per riferirsi al culto d'un dio speciale della pioggia. Vedi Haddon A. C., *Lo studio dell'uomo* (trad. A. Giardina), R. Sandron edit., p. 286.

[2] Loisy Alfr., *Revue d'histoire et de littér. religieuse*, 1912, p. 186.

[3] Il Blinkenberg (*Mém. de la Soc. Royal des Antiq. du Nord*, Copénague, 1896, p. 83) richiama il passo d'Omero (*Odyss.*, IV, 131) ove

Digitized by Google

damente fondata quella del Tümpel e del Gruppe, i quali hanno cercato di riannodare al mito della caduta di Fetonte il rituale rodiano della precipitazione delle quadrighe nel mare [1]. Ma il mito di Fetonte, secondo la concezione più recente del Reinach, si spiega per un rito sacrificale, originato dalla presenza del cavallo bianco o del cavallo-sole, sia che questo venisse precipitato in mare, ovvero gettato alle fiamme [2]. Numerose sopravvivenze infatti di quel rito, tanto nell'antichità, come nelle odierne costumanze popolari, tendono a dimostrare, secondo l'Etnografia comparata, che l'uso di quelle cerimonie (l'incendio o l'annegamento dei carri, dei cavalli, il precipitare delle ruote infiammate dalle colline verso la riviera, i così detti fuochi di San Giovanni, ecc....) risponde ad un principio generico di magia simpatica, ch'è una concezione di carattere astrale, comune alle mitologie vediche, iraniche, germaniche [3]. Il rito infatti in tutte le sue molteplici e svariate manifestazioni, dalle cerimonie antiche alle costumanze popolari odierne, non rispecchia che uno dei soliti processi di magia, mercè il quale l'uomo credeva d'asservire, d'esaltare o diminuire le forze naturali.

Ritornando al carro di Seeland, bene a ragione il Reinach ha affermato che tanto questo che altri carri simili, recanti semplicemente il disco piazzato nel centro, servissero alle pratiche di magia intese ad accrescere l'efficacia del sole, mentre tutte le altre specie

Elena riceve un canestro d'argento montato sul carretto, per depositarvi la lana (Ved. Furtwaengler, *Meisterwerke des griechisch. plastik,* 1893, pp. 257-63).

[1] Tümpel, *Philol. Jahrb.,* suppl. XVI, 1887, p. 165; Gruppe, *Griech. Mythol.,* p. 265.

[2] Reinach S., *Cultes, Mythes et Religions,* Paris, Leroux, 1912, t. IV, p. 45 suiv.

[3] Roscher, *Lexikon,* s. v. « Helios »; Frazer, *Golden Bough,* t. III, pp. 238, 301. Sulle sopravvivenze del mito solare nel *folk-lore* moderno, vedi Gaidoz, *Le dieu gaulois du Soleil,* cit. (*Rev. Archéol.,* 1884, II, p. 33); Frazer, *Les origines magiques de la Royauté* (trad. Loyson), Paris, Geuthner, 1920, p. 108.

Digitized by Google

di carri, costituite da recipienti montati sulle ruote, erano destinate a riti speciali per provocare la pioggia [1].

Quest' interpretazione è favorita dalla testimonianza di qualche scrittore e sopratutto dall'esempio che ci offre il famoso carro di Crannon. Questo carro, come si scorge sulle monete, è a similitudine perfetta degli altri carri ai quali abbiamo accennato, recanti un recipiente di rame di forma rotondeggiante (carri di Milavec e di Peccatel). Le monete in cui si vede effigiato, quando sieno di perfetta conservazione, lasciano pure scorgere, poggiati sulle assi delle ruote posteriori, dei cigni [2].

La presenza del carro sulle monete di Crannon vuole alludere, com' è noto, alle cerimonie magiche che si celebravano in quel paese per provocare la pioggia. Antigono Carystio ricorda come il carro di Crannon, nei periodi di siccità, veniva posto in movimento e si faceva scorrere l'acqua dal recipiente che vi era istallato per imitare la pioggia, come dallo stesso movimento delle ruote derivava il rumore che imitava il tuono [3]. Questi carri probabilmente erano muniti di grosse ruote (*tympana*) che, per ragione della loro rassomiglianza col tamburo, dovevano produrre un fracasso assordante che veniva paragonato al tuono [4]. In questo senso la ruota doveva forse simbolizzare il tuono, attributo di Giove, come si è visto più addietro nella statuetta di bronzo dello Zeus celtico. La funzione magico-religiosa del carro di Crannon può mettersi in relazione con quello che dice Livio della siccità che regnava in quel paese: « *Et viae inopis aquarum, quae inter Sycurium et Cranona est* » [5].

[1] *Ivi*, p. 48, n. 1. *Rev. hist. des Relig.*, 1908, p. 3.

[2] Vedi esempl. in *Brit. Mus. Cat.* (Thessalia), pl. II, 11-15; Head, *Hist. Numorum*, Oxford, 1887, p. 249; Leake W. M., *Num. hellen.*, London, 1854, p. 43.

[3] Antig. Caryst., *Hist. mirab.* (in *Script. Rer. Mirab. Graeci*, Edit. Westermann, c. XV, p. 64). Cfr. Furtwaengler, *Meisterwerke*, etc., *loc. cit.*

[4] Prob., *ad Virg. Georg.*, I, 163; II, 444.

[5] Liv., XLII, 64.

Digitized by Google

Quel rito magico, inteso a provocare la pioggia, non doveva essere sconosciuto agli Ebrei. Un passo dell'Antico Testamento accenna all'esistenza d'un vaso a rotelle nel tempio di Salomone [1].

L'impiego di un istrumento, come il carro, nella liturgia primitiva, sebbene faccia parte, come manifestazione religiosa, dell'antico cerimoniale inerente al culto delle divinità solari, non è in realtà che una pratica di magia, prodotto di quel misticismo popolare che gli etnografi designano col nome di « magia imitativa » o « mimetica » (imitazione della natura), o di « magia omeopatica » (simpatia naturale), le cui operazioni immaginarie si fondano su pretesi rapporti fra l'uomo e la natura, nei quali l'energia magica, per contatto diretto o mediato, interviene per invertire quei rapporti [2]. Dall'arte di provocare l'energia magica deriva principalmente l'essenza del culto nell'età primitiva, culto sopratutto utilitario dal punto di vista sacerdotale, scevro di preoccupazioni sentimentali o idealistiche. L'iniziazione ai misteri della magia, dice il Saintyves, « procure à la fois une force et une science, une valeur personnelle et une autorité sociale » [3].

Ma l'uso del carro processionale, come arredo cultuale presso i Romani, sembra doversi riscontrare anche nelle cerimonie sacre che accompagnavano la celebrazione dell'*Aquaelicium*. Nel testo grammaticale di Varrone *manalis lapis* indica, come è noto, la

[1] *Reg.*, III, c. VII, 13-51: « Quatuor quoque rotae... cohaerebant sibi subter basim... Tales autem rotae erant, quales solent in curru fieri... In summitate autem basis erat quaedam rotunditas dimidii cubiti, ita fabrefacta, ut luter desuper posset imponi ». La pratica si riconnette all'uso dello stesso popolo di provocare la pioggia, il quale consisteva nel versare sull'altare del tempio l'acqua della fontana di Siloe durante il frastuono delle trombe (Goblet D'Alviella, *Croyances, rites*, etc., cit., II, p. 106).

[2] Reinach S., *L'art et la magie*, in *Anthropologie*, 1903, pp. 257-66; Id., *Cultes, Mythes*, etc...., I, p. 129 suiv.; Frazer, *Les origines*, cit., p. 35 suiv.

[3] Saintyves P., *La force magique du mana des primitifs*, etc., Paris, Nourry, 1914, p. 64.

Digitized by Google

« pietra della pioggia », da *manare* (scorrere). A questo appellativo implicante il ricordo d'una liturgia primitivamente in uso, parrebbe succeduta l'esegesi posteriore apportata all'antico testo pontificale che considerava la parola come derivata da *manes*, quasi a dinotare la pietra che serviva da porta all'*Orcus*, vasta fossa destinata a ricevere le primizie dei prodotti locali, offerte ai mani nella cerimonia che precedeva la fondazione della città [1]. D'altra parte il testo anteriore conservatoci da Labeone addita precisamente le *manales petrae* come quelle ch' era in uso di portare in giro (*verrere*) in tempo di siccità, per impetrare la pioggia [2]. Questo rito faceva parte della disciplina augurale degli Etruschi, dai quali i Romani derivarono anche quello del *mundus* [3], e lo introdussero nella cerimonia dell'*Aquaelicium*, in cui il *lapis manalis* era portato in processione fino al tempio di Giove, accompagnato dalle matrone che incedevano a piedi nudi, circostanza che fece applicare alla cerimonia il nome di *nudipedalia* [4]. L'azione che, secondo i grammatici, chiarisce l'impiego del *lapis manalis*, va ricercata nelle parole *movere* o *trahere lapidem* [5], le quali indicano il trasporto che facevasi della pietra. Questa, essendo di proporzioni grosse, non poteva essere portata sulle braccia, ma trascinata da un veicolo. Se poi si riflette che era di forma cilindrica (*in modum cylindro-*

[1] Secondo alcuni, tra i riti magici per ottenere la pioggia, e la religione dei morti vi era un' intima connessione. Vedi Frazer, *Le rameau d'or*, I, 106 suiv., 122; E. Hoffmann, *Rhein. Mus. für Philol.*, L, 1895, p. 484 seg.; Pettazzoni R., *La religione primitiva in Sardegna*, Piacenza, 1912, p. 110 seg.

[2] Fulgent-Planciad, *De prisco sermone*, s. v. « Manales », p. 388; cfr. Muller-Deecke, *Etrusker*, II, p. 184.

[3] Muller-Deecke, *Ivi*, p. 99.

[4] Preller, *Römische Mythol.* (2ª edit.), pp. 172, 312. I testi relativi alla funzione del *lapis manalis* sono riportati dal Marquardt (*Le culte chez les Romains*, trad. Brissaud, t. I, p. 312), Paris, Thorin, 1889; cfr. Mannhardt, *Mythol. Forsch.*, Octoberross, p. 128.

[5] Non. Marc., 547; Serv., *Aen.*, III, 175.

Digitized by Google

rum) e che da Varrone viene appellata *trulleum*, cioè bacino [1], doveva certamente consistere in un recipiente di pietra di grandi dimensioni, che recavasi in processione sopra un carro e da cui scaturiva l'acqua imitando il cadere della pioggia [2].

* * *

La cerimonia antichissima dell'*Aquaelicium* ed altre pratiche derivanti dall'applicazione di congegni diversi, creati dal rituale magico, per invertire l'ordine di successione nei fenomeni naturali, tanto nell'antichità che nei tempi presenti, dipendono, come si è detto, dalla credenza, comune a quasi tutti i popoli, in quella specie di legame misterioso fra l'uomo e la natura, per cui quello si crede in diritto di ottenere da questa ciò che vuole, imitandone l'esempio con l'impiego di mezzi artificiali che costituiscono la così detta magia simpatica.

Questo principio applicato ai riti di magia fulgurale e tonitruale, spiega anche l'origine di alcuni miti e leggende favolose. La pratica del carro di Crannon, di fondo tessalico, era associata al culto dell'eroe locale Salmoneo. Caduta in disuso, il rito si cri-

[1] Varr, l. I *de vita P. R.* ap. Non. Marc. cit., 15, 32. Nonio Marcello afferma che il *trulleum* era propriamente l'utensile atto a lavarsi le mani. Secondo Varrone, starebbe fra il *matellio* e la *pelvis*; ma quegli soggiunge ancora che mediante l'*urceolus*, chiamato pure *aquaemanalis, aquimanale, aquimanarium* (χερνῖζον), si versava l'acqua nel *trulleum* (Varr. ap. Non. Marc., *Ibid.*, *Gloss.* Labbe, s. v.; Saglio-Daremberg, *Dictionn. d. Antiq.*, s. v.).

[2] Cfr. Warde Fowler, *Rom. festivals of the period. of the Republic*, London, 1899, p. 233. Due cerimonie che si praticavano in Francia e nel Portogallo nascondono forse il rito antichissimo del *lapis manalis*. In Francia, dipartimento dell'Isère, fino a mezzo secolo addietro, in circostanza di siccità si potevano vedere processioni recantisi a visitare un sasso ritenuto portentoso, il quale veniva dai processionanti sollevato dal suolo e girato due o tre volte, secondo la quantità dell'acqua che si desiderava. Per altre pratiche curiose, relative alla pietra della pioggia, vedi Sebillot P., *Le paganisme contemporain*, Paris, Doin, 1908, p. 243 suiv.

Digitized by Google

stallizzò nella leggenda. Secondo la favola, Salmoneo aveva preteso d'imitare Giove, affettandone l'attitudine col lanciare folgori da un carro dal quale derivava come il rumore del tuono e lo scrosciare della pioggia. Per tale audacia fu da Giove fulminato [1]. Col trionfo delle idee antropomorfiche, dalla scomparsa del rito nacque la leggenda dell'eroe, come dall'annegamento rituale dei cavalli bianchi era derivato il mito di Fetonte. Così pure quello di Danae si deve alla personificazione d'un rito magico per provocare la pioggia, secondo la più recente concezione del Reinach [2], il quale peraltro crede potersi questo processo di evoluzione estendere a tutte quelle leg-

[1] Virg., *Aen.*, 6, 585 seg.; Apollod., I, 9, 7.

[2] *Cultes, mythes,* etc.. II, 196; IV, 4; Id., *Orpheus* (trad. Della Torre), I, 118-21. Danae in greco significa « secca » e vorrebbe personificare l'aridezza della terra. La pioggia d'oro inviata da Giove, secondo la favola, sarebbe stata una pioggia naturale, benefica più dell'oro per i tesori che apporta. Evidentemente nel rito antichissimo, primitivo dell'Argolide, la giovinetta Danae simboleggiava la terra e veniva, secondo un rituale magico, cerimonialmente annaffiata, come si usa anche oggidì in alcuni paesi della Romania, della Serbia e della Germania, nei quali, quando la pioggia tarda a cadere, si affretta con un rito popolare di magia simpatica. Viene spogliata una giovinetta de' suoi abiti e le si fanno abluzioni d'acqua per tutto il corpo. Un rito magico di questa specie si potrebbe riscontrare nella statuetta di terracotta, trovata a Cipro, già della collezione Lawrence-Cesnola, oggi del British Museum. Rappresenta una giovinetta seduta sopra un piede ed appoggiata ad uno scoglio sulla cui cima da un mascherone sgorga l'acqua. Essa è in atto di rovesciarsi sulle spalle un'idra piena del liquido. Alla base è scritto: ΘΕΑ Η ΟΜΒΡΙΟΣ (*la dea della pioggia*). Le Danaidi sarebbero state delle sacerdotesse dell'Argolide, le quali con processi magici provocavano la pioggia. Quest'interpretazione è favorita da una tradizione locale, riferita da Esiodo, poscia da Strabone, Servio, Plinio, Eustazio, secondo la quale le figlie del re Danaos sarebbero state le prime a scavare i pozzi nell'Argolide. La tradizione locale dice senz'altro che quelle eroine benefattrici, pervenute dall'Egitto, avrebbero arrecata l'acqua in un paese arido (πολυδίψιον Ἄργος, come le chiama Omero). Vedi Hesiod., *Fragm.*, LXIX, 72, alias 35; Eust., *ad Iliad.*, p. 461; Roscher, *Lexikon*, s. v. « Danaiden ». La loro immagine di benefica attività fu trasformata, da un'esegesi tardiva succeduta al rito, in quella di condannate al supplizio consistente nell'uso continuo del vaglio forato. Lo Schwartz pure (*Der Ursprung der Mythologie,* p. 160) considera Danae come un mito della pioggia.

Digitized by Google

gende mitologiche che riflettono gli eroi periti o sacrificati dalla collera della divinità. A questo gruppo di eroi suppliciati appartengono, come è noto, Adone, Orfeo, Dionisio Zagreo, Atteone, Penteo, Ippolito ed altri [1].

Nelle religioni primitive, dunque, il culto degli eroi deriva dall'evoluzione mitica della pratica sacerdotale, condensata nei riti di magia; concetto questo che riflette in genere l'origine stessa della divinità. È noto, infatti, che la credenza nella magia ha preceduto, nello svolgimento dell'idea religiosa, quella negli dei [2]. L'antica aruspicina considerava il tuono, la folgore e lo scrosciare della pioggia come veicoli di forza magica, prodotto di correnti fra cielo e terra, base di legami e di scambi fra l'uomo e la divinità.

Nell'antica storia di Roma la leggenda di Salmoneo si traduce in altri episodi di eroi sacrificati, i quali ne rappresentano tante duplicazioni. Col ricorso ai riti di magia i primi re di Roma, che erano sopratutto sacerdoti, provocavano il tuono e la pioggia. Amulio o Romolo Silvio, re d'Albalonga, la cui reggia fu inghiottita dalle acque, era stato fulminato da Giove perchè, con una macchina che si era costruita, pretendeva d'imitare il rumore del tuono e lo scrosciare dell'acqua [3]. Riscontri simili si hanno nelle leggende di Romolo, Tullo Ostilio e, secondo alcuni, anche in quella di Enea [4].

Il Frazer ed il Granger ritengono che quei primi re pastori e selvaggi della Roma preistorica incarnassero lo spirito della vegetazione (cfr. il re di Nemi dalla barba a foglie di canna, i Silvii d'Alba, simboleggianti le foreste, Quirino, personificazione della « Quercus », ecc.); ma il concetto del loro castigo (come quello del re di

[1] Reinach, *Cultes, Mythes,* etc., II, 164 suiv., IV, 45 suiv.

[2] Frazer J. G., *Les origines,* cit., p. 32 suiv.

[3] Euseb., *Chr. Can.*, l. I, c. 45-6. Vedi Piganiol A., *Essai sur les origines de Rome* (in *Biblioth. des Écol. franç. d'Athènes et de Rome,* fasc. CX, 1917, p. 256); Frazer, *Les origines magiques,* cit., p. 223 suiv.

[4] Frazer, *Ivi;* Pais E., *Storia di Roma,* vol. I, parte 1ª (Torino, Clausen, 1898, p. 192).

Digitized by Google

Marsiglia, del re di Nemi, del re de' Saturnali, dei *pharmacoi* della Grecia) derivava dall'espiazione e dal sacrifizio che dovevano compiere a beneficio della comunità, della tribù o del clan. In altre parole, il loro destino tragico e l'assassinio obbligatorio facevano parte del rito del dio-re sacrificato, comune a tutto il mondo mediterraneo [1].

A Roma la cerimonia del *Regifugium*, secondo alcuni, sarebbe stata ispirata dalla leggenda dell'assassinio di Romolo. Costui è ucciso e fatto a pezzi (assassinio rituale) ed i pezzi vengono divisi fra gli astanti. Vi è in quest' allusione al rito selvaggio dell'*omophagia*, qualche riflesso alla cerimonia di Orfeo, Dionisio, Zagreo e di altri eroi sacrificati [2].

Tornando ora al rito di provocare la pioggia, è noto come esso fu esercitato in tutti i tempi, sotto l'aspetto di pratiche svariate, in quasi tutti i paesi d'Europa, associato ad elementi del culto prevalente [3].

[1] Frazer, *Golden Bough*, 2ª ediz., I, *Magic. Art.*, t. II, p. 171, « The kings of Roma and Alba »; Id., *Les origines magiques*, p. 306 suiv.; Granger F., *A portrait of the rex Nemorensis*, in *Class. Rev.*, XXI, 1907, p. 194; Reinach, *Cultes, Mythes*, etc., I, 332 suiv.

[2] Pauly-Wissowa, *Real Encyclop.*, 469, s. v. « Regifugium », art. di A. Rosemberg; Reinach, *Cultes*, etc., II, 85-96; III, 37; Id., *Revue Archéol.*, 1902, II, 242; Foucart P., *Le culte de Dionysios en Attique*, 1904, p. 24; Piganiol, *Essai*, cit., p. 260. La fuga del re, come indica la voce stessa (*Regifugium*), sarebbe stata, secondo il Frazer, una cerimonia inerente al rito agrario dei Saturnali, istituita per addolcire il ricordo d'un costume anteriore, il quale esigeva la condanna a morte del re in persona, sacrifizio annuale che se non fu più praticato, sopravvisse, in forma di simbolo, fino all'era cristiana (Frazer, *Les origines*, etc., p. 300 suiv.). Un accenno alla morte violenta (assassinio rituale) dei primi re d'Alba e di Roma, come personificazioni divine, si rinviene in Plauto (*Casina*, II, 5, 23-29). Il passo è segnalato dallo stesso Frazer (*Ivi*, p. 317). Vedi pure sulla morte del *Rex Nemorensis*, p. 328.

[3] Al contenuto magico della favola di Salmoneo ci riporta un'usanza ch'esisteva a Dorpat, villaggio della Livonia. Gli abitanti di quel villaggio, in circostanza di siccità, erano soliti di ricorrere ad una pratica curiosa. Tre persone si arrampicavano ad un albero di pino; una

Digitized by Google

Gli etnografi hanno descritte e seguite nel loro svolgimento tutte le cerimonie derivate in questo senso dall'antichità, quelle che oggi si svolgono intorno alla così detta « pietra della pioggia », quelle della « bagnatura delle statue » ed altre che rivelano il sovrapporsi dell'idea cristiana a quelle antichissime dell'epoca mitologica o pre-mitologica. Delle quali, se talora presentano diversitàin apparenza, non intaccano il contenuto sostanziale fondato sul principio magico-animistico, comune alla credenza di tutti i popoli [1].

GIOVANNI PANSA.

di esse percuoteva con un martello un recipiente di metallo, provocando un rumore assordante; l'altra agitava furiosamente un tizzone acceso da cui si spandevano attorno infinite scintille; la terza infine immergeva un grosso ramo in un secchio d'acqua e ne spargeva il liquido attorno (Frazer, *Golden Bough*, t. I, p. 82; Mannhardt, *Antike Wald- und Feldkulte*, p. 342; Reinach, *Cultes*, etc., II, p. 164).

[1] Speciali investigazioni sulle pratiche usate per provocare la pioggia sono state fatte dal Frazer, dal Mannhardt, dal Sebillot, dal Tylor, dal Pitrè, dal Bellucci e da altri etnografi. Da notarsi, per la densità delle notizie raccolte sull'argomento, il dotto e diligentissimo studio di R. Corso, col titolo: *Deus Pluvius. Saggio di Mitologia popolare*, pubblicato in *Bilychnis* (giugno 1918).

Digitized by Google

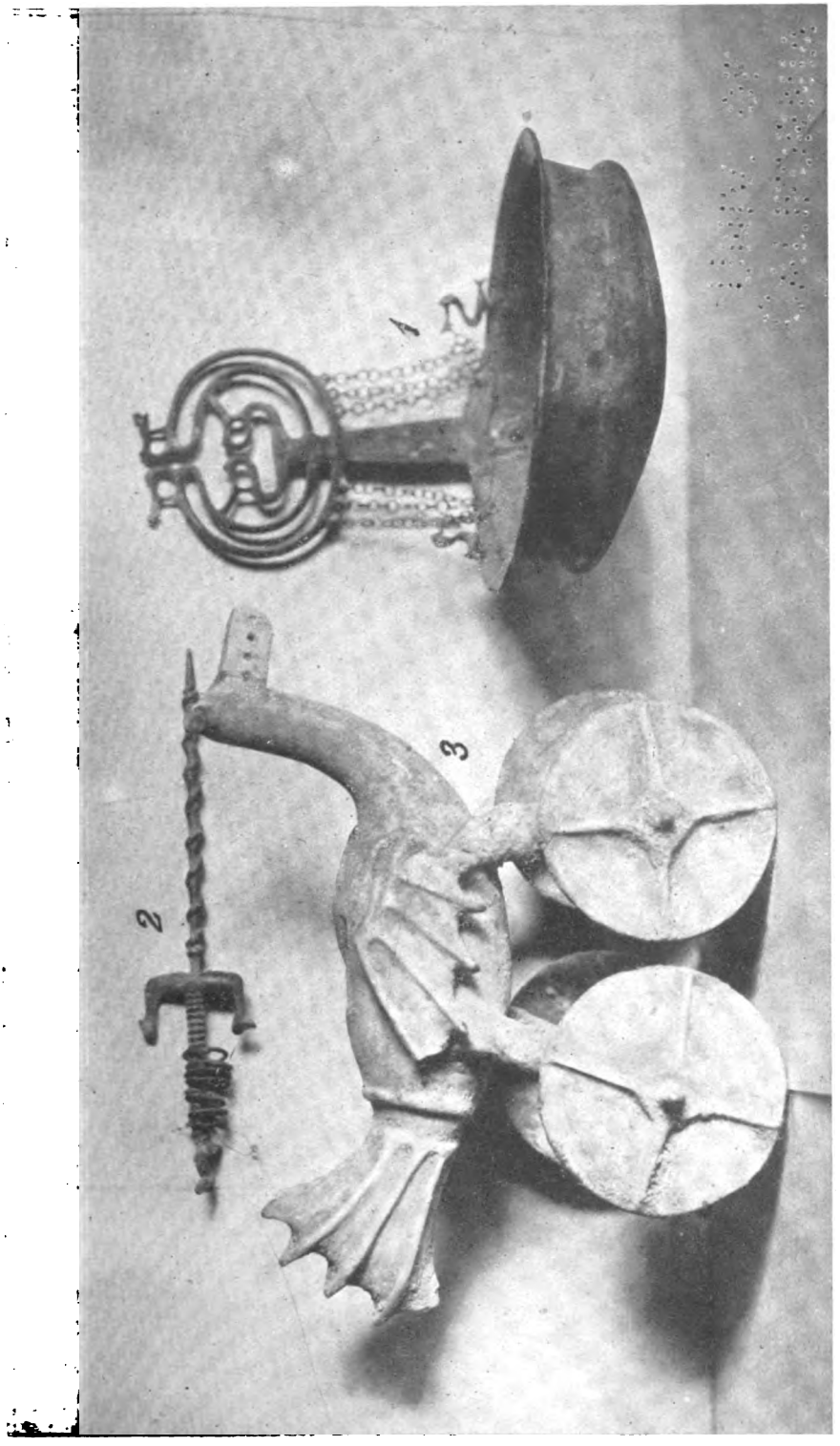

Utensili della seconda età del bronzo attinenti al mito solare.

Digitized by Google

Digitized by Google

ETUDES

SUR LES

RELATIONS DU SAINT-SIÈGE ET DE L'EGLISE DE FRANCE

DANS LA SECONDE MOITIÉ DU XVI^{e} SIÈCLE

I.

ROME ET POISSY

(1560-1561)

Introduction. — Les sources.

SOMMAIRE. — La renommée exagérée du « colloque » a fait oublier l'événement plus important dont il n'est qu'un épisode: l'Assemblée de Poissy.

Les sources utilisées jusqu'à ce jour - récit de Claude d'Espence, *Commentaires* de La Place et correspondances contemporaines - de même que les relations modernes ne donnent qu'un aspect incomplet.

Il faut interroger aussi les sources « romaines »: papiers de la nonciature, documents pontificaux, lettres, *avvisi* et *diarii*.

La petite ville de Poissy, aux environs de Paris, jouit d'une certaine notoriété dans l'histoire de France. Elle y a droit. Un roi y reçut le baptême, qui fut ensuite un excellent chef d'Etat et un grand saint. Des « parlements » de justice — et l'on sait quel juge parfait les présidait — s'y tinrent sous son règne. Cela pouvait suffire à consacrer son rôle historique.

Mais la renommée est une personne capricieuse; elle aime le bruit et l'étrange. Aussi a-t-elle oublié — ou peu s'en faut — ce que le saint roi aimait à rappeler en s'intitulant « Louis de Poissy ». Des ministres réformés étant venus, un beau jour de septembre 1561, argumenter avec des théologiens catholiques dans la petite ville, elle

Digitized by Google

a marqué au contraire une grande attention. Et parce qu'on a accoutumé de qualifier ce « colloque » de *fameux*, c'est lui qui désormais signale Poissy à la mémoire des historiens. Les deux noms paraissent inséparables.

La gloire de Poissy pourrait être d'un meilleur aloi. Les hommes ont un particulier penchant à prolonger le souvenir de ce qui les divise ; tout au moins, le goût de la chicane prime, chez eux, celui de la concorde. Le colloque les sert à souhait. Ce magnifique exemple du *furor theologicus* -- dont on a dit, au reste, plus de mal qu'il n'est séant — est un prétexte trop commode aux polémistes pour qu'ils y renoncent volontiers. Matière à controverses inépuisables, les uns y voient une manœuvre hardie du protestantisme, avide de s'imposer à un gouvernement hésitant — manœuvre qui aurait atteint son but, du moins en partie ; les autres n'y reconnaissent qu'une regrettable complaisance des catholiques séduits par un espoir sans fondement. Ainsi, selon l'humeur qui l'agite, l'historien du colloque de Poissy accuse l'intransigeance du cardinal de Lorraine ou celle de Théodore de Bèze, et stigmatise, en deux sens contraires, la vivacité des passions qui firent échouer cet essai de conciliation.

D'aucuns voudraient élever le débat jusqu'à la « grande histoire ». A les entendre, tout l'intérêt de la situation religieuse de 1561 converge sur le « fameux » colloque ; celui-ci aurait influencé d'une manière décisive les événements contemporains. M. le baron de Ruble, son plus récent historien, nous assure qu' « il est... le point de départ de la guerre civile, la première rencontre où l'historien peut mesurer la profondeur de l'abîme qui séparait les deux partis » [1].

Il n'est assurément pas sans intérêt de rechercher si, au moment où la lutte religieuse allait prendre un caractère tragique, quelque moyen existait de la conjurer et s'il a été tenté. On de-

[1] Ruble (baron Alphonse de), *Le Colloque de Poissy* dans les *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, t. XVI (1889), p. 1.

Digitized by Google

vrait toutefois établir que ce moyen était bien celui dont le gouvernement de Catherine de Médicis prit l'initiative à Poissy. C'est une question, en effet, de savoir si des conférences contradictoires entre théologiens répondaient à ce but, comme c'en est une, plus générale, que jamais doctrinaires opposés aient retiré de pareilles joutes autre chose que plus de raisons de persévérer dans leurs opinions respectives. Alors — comme en des temps plus proches de nous — les circonstances exigeaient peut-être plus d'action, intelligente mais ferme, que de conférences.

Quoi qu'il en soit, le regret de constater que le Colloque, « par une sorte de parti pris, a toujours été négligé » [1] des historiens tant protestants, que catholiques ou neutres, a conduit, semble-t-il, ceux qui s'en sont occupés, à en exagérer l'importance. A première vue, n'est-il pas déjà piquant de voir attribuer le titre de *Colloque de Poissy* à une étude dont l'objet est de publier, comme l'a fait M. de Ruble, un « journal » où il est question, à titre au moins égal, de bien autre chose: à savoir d'une assemblée chargée d'étudier les questions qui seraient soumises au concile général? M. de Ruble est à ce point absorbé par le colloque aux dépens de l'assemblée qu'il lui arrive de prendre celle-ci pour l'autre [2]. De même, c'est encore ce titre qu'a choisi un de ses devanciers, M. Henri Klipffel, pour le travail, d'une portée déjà plus générale, qu'il a donné sur l'assemblée aussi bien que sur le colloque. On semble ainsi vouloir indiquer que cette réunion de l'épiscopat français n'avait pour objet que de préparer l'audition des docteurs de la Réforme. C'est bien l'impression qui ressort du récit fourni par l'*Histoire de France* de M. Lavisse: de l'assemblée, rien — si ce n'est, dans un passage assez confus, l'allusion à un programme qu'elle ne traita point —

[1] *Ibid.*

[2] Cfr. Ruble, *Le Colloque de Poissy*, p. 10, où il dit que la communion générale faite par les évêques le 3 août eut lieu « le lendemain de l'ouverture du colloque ». Or si l'assemblée commença le 30 — ou le 31 — juillet, on sait que « l'ouverture du colloque » se fit le 9 septembre.

Digitized by Google

rien, sinon qu'elle fait figure de simple prétexte au colloque [1]. Le P. Prat, dans son étude sur *Le P. Laynez au Colloque de Poissy et à Paris en 1561* [2], commet la même erreur quand, parlant de « l'assemblée du clergé de France qui devait se réunir au mois de *septembre* 1561 à Poissy », et à laquelle Catherine de Médicis avait prié les « chefs » huguenots « de venir exposer leurs difficultés, leurs prétentions et leurs griefs », il ajoute : « cette assemblée fut appelée le colloque de Poissy ».

Dans un style beaucoup plus imagé, M. Napoléon Peyrat nous raconte qu'en « août 1561 » Catherine quitta le Louvre pour Saint-Germain accompagnée de « soixante prélats de l'église gallicane » qui venaient, « au milieu des chasses féodales et de jeux chevaleresques, assister au colloque de Poissy... Ils espéraient peut-être, singulière illusion, réconcilier par ces combats de la parole la Réformation toute sanglante encore de son martyre et la théocratie romaine qui ne transige pas avec l'esprit humain » [3]. M. Peyrat ne méconnaît pas toutefois que les évêques ne songeaient pas seulement aux chasses féodales et à la réconciliation de la Réforme avec la théocratie romaine : ils se rendirent à Poissy, dit-il, où ils avaient à voter des subsides à la régente et « à déléguer un prélat pour assister à la clôture du concile de Trente » [4]. Et c'est tout pour l'assemblée.

La réalité est toute différente et oblige à reconnaître que si le colloque est célèbre » il convient de le réduire, avec M. Henri Hauser, aux proportions d'un « épisode ». Bien plus, on ne peut l'étudier comme un fait isolé, complet en lui-même. Il est indispensable pour en saisir la portée, voire même pour s'expliquer la manière dont il s'est déroulé, de le replacer dans son cadre im-

[1] Cfr. t. VI[1], p. 47.

[2] Parue dans la *Collection de précis historiques*, 1889, pp. 71-85, puis en tiré à part (1889).

[3] *Le Colloque de Poissy et les conférences de Saint-Germain en 1561*, Paris, 1868, in-16, p. 2.

[4] *Ibid.*, p. 51.

Digitized by Google

médiat. Or ce cadre naturel et nécessaire lui est fourni par un événement d'une tout autre envergure que cette expérience politique de Catherine et du Chancelier, et qui est précisément l'assemblée ou, comme on l'a encore appelée, le concile national de Poissy. La direction que va prendre le colloque, les éléments de succès ou d'échec qu'il renferme, dépendent étroitement des dispositions de ces évêques de France, témoins, ou même acteurs, du débat. Dès lors, ce qu'il importe d'établir avant tout, ce sont ces dispositions, les influences qui s'exercent sur ce « concile », les conditions posées par lui — car il pose des conditions — à cette conversation. Et puis, plus haut que cette assemblée, la dominant de toute son autorité, n'y a-t-il pas un autre témoin à interroger? A lire ce que jusqu'à ce jour on nous a raconté de Poissy, ne semble-t-il pas que ces évêques n'ont affaire qu'avec le gouvernement royal qu'ils secondent et le calvinisme qu'ils écoutent? L'Eglise de France, à Poissy, est-elle à ce point « gallicane » qu'elle agisse de sa seule et indépendante volonté, ou bien son chef suprême, le pape, y joue-t-il son rôle? L'a-t-on consulté, quel compte a été tenu de sa réponse, comment a-t-il envisagé cette entreprise, l'a-t-il suivie, aidée, modérée ou contrariée? Bref, quelle a été l'influence de Rome sur les délibérations tant de l'assemblée que du colloque? Et quels sentiments a-t-elle rencontrés dans l'episcopat français: de factieux ou de coopérateurs, ou simplement de dociles subordonnés? Autant de questions à résoudre sous peine de n'avoir qu'une idée incomplète, sinon inexacte, des événements de Poissy.

* * *

Ce n'est ni des comptes rendus contemporains, ni des relations modernes qu'il faut attendre la réponse à ces questions [1].

[1] La *bibliographie* de Poissy a été établie, pour les sources imprimées, par le si utile manuel de M. Henri Hauser, *Les sources de l'hist. de France, XVI^e s.*, t. III (1912), pp. 177-179 et *passim*, *ibid.* et t. II (1909);

Digitized by Google

Les premiers sont rédigés, que leurs auteurs le veuillent ou non, avec une préoccupation trop apologétique pour que celles-ci y trouvent leur place, du moins exacte. C'est le « journal » où le docteur

par les annotations de Baum et Cunitz dans leur édition de l'*Histoire ecclésiastique des Eglises réformées au royaume de France*, t. I[er] (1883), pp. 556-737 et celles du baron de Ruble (*Le Colloque de Poissy* dans les *Mémoires de la Société de l'Hist. de Paris...*, t. XVI (1889), pp. 2-54); auxquelles on peut ajouter les indications du *Catalogue de l'Hist. de France* de la Bibliothèque nationale, t. I[er] (1895), pp. 252-253; — pour les sources manuscrites, par les ouvrages spéciaux dont on trouvera la mention à la fin de la liste qui suit, en particulier par Ruble, *op. cit.*

Voici cette bibliographie, complétée sur différents points, telle qu'elle a été utilisée jusqu'à ce jour.

A. Sources directes.

1° *Documents isolés publiés dès 1561: a*) Les discours de Bèze prononcés dans les séances des 9, 24 et 26 sept.; — *b*) les quatre requêtes présentées au roi par les réformés; — *c*) le discours du card. de Lorraine le 16 sept.; — *d*) les *Articles de l'assemblée de Poissy proposez en l'hostel... du card. de Lorraine*, le 1[er] août; — *e*) la *Proposition et harangue faite par monsieur le Chancelier de France... à l'assemblée des Prelatz.* — Cfr. *Catalogue de l'Hist. de France, loc. cit.*

2° *Relations: a*) *Discours des actes de Poissy* repris dans une autre éd. sous le titre *Ample discours des actes de Poissy* parus en 1561; — *b*) *L'accord du poinct de la Cène accordée au concile national tenu à Poissy*, relatif à la réunion privée du 1[er] octobre, paru avant le 6 janvier 1562 (date d'une lettre d'Espence à l'évêque de Paris protestant contre cette publication); *c*) de 1561 (?): un récit anonyme des séances des 13, 26 et 30 sept. (B. N. *franç. 3953*, f. 21); une lettre datée du 24 sept. 1561 racontant celles des 9 et 10 sept. (*Ibid.*, *Coll. Moreau 740*, f. 124); une lettre de Pierre Martyr à Bullinger, du 19 sept. 1561, relative aux 16, 17 et 19 sept. (Bibl. S[te] Geneviève, *ms. 347*, ff. 158-163 v°, copie XVIII[e], reproduite en partie seulement, dans les *Calvini opera*, XVIII, col. 723-725) et un récit du même Martyr (*Vermilii relatio colloquii Possiacensi*) sans date, relatant différents entretiens avec la reine-mère et les séances des 16, 24 et 26 septembre, publié par Hottinger (*Hist. eccl.*, t. VII, p. 714 et suiv.) et reproduit par les *Calvini opera*, XVIII, col. 760-774; — *d*) le journal de Claude d'Espence, vraisemblablement rédigé en 1561, en tout cas avant le 1[er] oct. 1570, comme le prouve une lettre du card. d'Armagnac de ce jour (*Coll. Dupuy 309*, f. 34). De ce journal, la Bibl. nat. conserve deux copies (*Coll. Dupuy 641* et *fonds franç. 17813*) sous le titre *Brief recueil et sommaire de tout ce qui s'est faict en la ville de Poissy durant l'assemblée des prelatz de l'eglise gallicane scavoyr depuis*

Digitized by Google

catholique Claude d'Espence, appliqué à mettre en valeur son rôle conciliateur, n'envisage la situation que du point de vue français — je veux dire, dans ses rapports avec la politique royale et l'état du

le XXVI^e jour du mois de juillet jusque au XIIII d'octobre 1561. Deux autres se trouvent dans le registre *G 8 * 588* des Arch. Nat., une à la Bibl. Mazarine (*ms. 2510, 1489 A*), une dans les archives des PP. Jésuites de la province de Lyon (cfr. Fouqueray, *Hist. de la Cie de Jésus en France*, t. I^er^ (1910), p. 250, n. 3), et la Bibl. du Sénat en possède deux résumés, l'un qui va du 31 juillet au 24 sept. (*ms. 9117*, coté 266 dans le nouveau catalogue mais classé encore dans les armoires sous son ancien n°, pp. 665-669), l'autre ne commençant qu'au 9 sept. et s'arrêtant au 3 oct. (*ms. 9449*, coté 1098 dans le nouv. cat., pp. 185-204). — Le même auteur a laissé un second récit n'embrassant que la période du 9 sept. au 13 oct. dont original (?) dans la *Coll. Dupuy 309*, ff. 8-16, et copies dans le *fonds français* de la B. N. (*17814*, ff. 76-114 et *2943*, f. 92 et suiv.), aux Arch. Nat. (*G 8 * 588*), à la Bibl. Mazarine (*ms. 2510, 1489 A*) et à la Bibl. du Sénat (*ms. 9117*, pp. 671-698 et (*ms. 9449*, pp 219-271). — Le premier journal d'Espence à été utilisé par la *Coll. des Procès-verbaux des assemblées générales du clergé de France*, t. I^er^ (1767), pp. 15-40, et publié *in extenso* (sauf deux dissertations de l'auteur relatives à un texte présenté le 4 oct.) par le baron de Ruble (*Le Colloque de Poissy*) qui a donné aussi le second journal en partie; — *e*) en 1562, Cl. d'Espence publie son traité, *De vi verbi Dei in sacris scripturis, collatio habita Sangermani cum ministris*, traduit l'année suivante sous le titre *Traité de l'efficace et vertu de la parole de Dieu* où il raconte les conférences privées du 25 sept. au 13 octobre. Une lettre de lui, en latin, adressée à l'év. de Paris, Eustache du Bellay, le 6 janvier 1562, traite des points discutés dans ces mêmes conférences, et a été insérée par Raynaldi dans les *Annales ecclesiastici*, t. XV de l'éd. Mansi (1756), pp. 175-179; — *f*) les documents isolés publiés dès 1561: le *Discours* et l'*Ample discours*, reproduits *in extenso* où résumés, constituent le fond du récit relatif à Poissy qui se trouve dans les *Commentaires de l'estat de la religion et republique soubz les rois Henry et François seconds et Charles neufiesme* publiés en 1565 par le président Pierre de La Place (réédités sous le titre *Histoire de nostre temps*, s. l., 1566, et insérés dans les *Mémoires de Condé*, éd. Secousse, 1743, puis par Buchon dans les *Chroniques et Mémoires sur l'hist. de France, XVI s.*, éd. du *Panthéon littéraire*), repris par Jean de Serres (*Commentariorum de Statu religionis... libri tres*, s. l., 1571), La Popelinière (*La vraie et entière histoire de ces derniers troubles*, Cologne, 1571), Jean Le Frère, de Laval (*La vraie et entière histoire de ces derniers troubles...* Paris, 1573) qui démarque La Place dans un sens catholique, Simon Goulart (*Mémoires*

Digitized by Google

pays — et un traité où il est obligé de se défendre contre les accusations de tiédeur et de complaisance qui lui viennent de deux côtés à la fois. Ce sont les *Commentaires* du président Pierre de

de l'estat de France sous Charles neufiéme..., 1876, et — si elle est bien de lui — l'*Histoire ecclésiastique des Eglises réformées au royaume de France*, Anvers, 1580, rééditée par Baum et Cunitz (t. Ier, Paris, 1883, pp. 556-737).

B. Sources indirectes.

1° *Lettres de contemporains:* de Catherine de Médicis (publ. La Ferrière dans les *Doc. inéd. de l'Hist. de Fr.*, t. Ier, 1880); de Calvin, Bèze, Pierre Martyr (*Ioannis Calvini opera* dans le *Corpus reformatorum*, éd. Baum, Cunitz et Reuss, 1860-1900); de Sébastien de Laubespine, év. de Limoges (*Négociations... relatives au règne de François II*, publ. Paris, dans les *Doc. inéd.*, 1841); de Chantonay (*Arch. Nat., K. 1493, 1494* et *1495*); d'ambassadeurs anglais (*Calendars of State papers. Foreign*, 1561-1562), toscans (*Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, publ. Desjardins dans les *Doc. inéd.*, t. III, 1865), vénitiens (*Négociations des ambassadeurs vénitiens*, publ. Tommaseo dans les *Doc. inéd.*, t. Ier, 1838); d'Hubert Languet, agent du duc de Saxe (*Epistolae secretae...* Halle, 1699, liv. II), de Coligny, Condé, Jeanne d'Albret (Arch. et bibl. de la ville de Genève); de Babou de La Bourdaisière, ambassadeur à Rome (B. N. *franç. 3102, 2812*; *Coll. Dupuy 357*; *Cinq cents de Colbert 343, 390*), de divers (Pasquier, *Œuvres complètes*. Amsterdam, 1723); du nonce Santa Croce (Aymon, *Tous les synodes nationaux des Eglises réformées de France*. La Haye, 1710, et Cimber et Danjou, *Archives curieuses...*, 1ère série, t. VI, 1835).

2° *Journaux et mémoires:* Bruslart (Nicolas), *Journal des choses plus remarquables... 1559-1561* publ. dans les *Mémoires de Condé*, éd. Secousse, t. Ier; *Mémoires de Castelnau* publ. Le Laboureur, Bruxelles, 1731; *Mém. du duc de Guise* publ. Michaud et Poujoulat (*Coll. de Mém. pour l'Hist. de France*, 1ère série, t. VI, 1889); *Mém. de Claude Haton* publ. Bourquelot dans les *Doc. inéd.*, t. Ier, 1857.

3° *Pièces diverses:* [Marquets (Anne de)] *Sonets, prieres et devises en forme de pasquins pour l'assemblée de messieurs les Prélats et Docteurs enue a Poissy M. D. LXI*, s. l., 1566; Tarander, *Les actes de Poissy mis-en Ryme françoyse...* s. l. n. d.; *Recueil de pièces de vers, chansons, sonnets... rassemblés par Rasse des Noeuds* (B. N. *franç. 22560-22565*); une poésie sur les membres du Colloque (B. N. *franç. 10190*).

4° *Recueils de documents:* l'*Histoire du président Montagne* (B. N. *franç. 15494*); *Mémoires de Condé*, résultat de publications successives de 1564 à 1568, reprises, avec des additions, par Secousse en 1743; *Coll. des Procès-verbaux des Assemblées générales du clergé de France*, t. Ier,

Digitized by Google

La Place, protestant, qui, repris par les écrivains de son parti, notamment dans l'*Histoire ecclésiastique des Eglises réformées*, serviront à souligner le beau rôle que les Calvinistes se persuadent d'avoir eu, opposé à l'opiniâtreté et mauvaise foi de leurs adversaires. Pas plus que la relation catholique, le récit protestant ne nous renseigne sur l'action de Rome, quelques allusions méprisantes au pape et au concile ne pouvant tenir lieu de documentation véritable. En outre, si le journal d'Espence va du 26 juillet au 14 octobre, et englobe ainsi l'assemblée et le colloque, l'*Histoire ecclésiastique* — pour ne citer désormais La Place que dans sa forme la plus complète — ne vise presque exclusivement que le colloque. Tels sont les deux chefs de ce qu'on peut appeler « la tradition de Poissy ».

C'est elle qui a inspiré les historiens modernes. Il n'est donc pas étonnant que leur point de vue soit demeuré aussi restreint. Sans

1767; les *Œuvres complètes de Michel de l'Hospital* publ. Dufey de l'Yonne, Paris, 1824; *Ioannis Calvini opera* déjà cité.

C. HISTOIRES GÉNÉRALES: pour rappel, La Place, Serres, La Popelinière, Le Frère de Laval, Goulart, l'*Hist. ecclés. des Egl. Réf.*; Thou (J.-A. de), *Historiarum sui temporis*, liv. XXVIII (éd. 1620, 1621, 1626 et 1733); Sacchini (Francesco), *Historiae societatis Iesu pars secunda*, Anvers, 1620, liv. V, n. 199 et ss.; Raynaldi, *Annales ecclesiastici*, ann. 1561 (t. XV, dans l'éd. Mansi, 1766, pp. 168-186); Sattler, *Geschichte des Herzogthums Würtemberg*, Ulm, 1769-1783, 13 vol. in-8°, t. IV (1771), pp. 180-188; Baum (Jean-Guillaume), *Theodor Beza*, Leipzig, 1843, 2 vol. in-8°; Soldan, *Geschichte des Protestantismus in Frankreich*, Leipzig, 1885, 2 vol. in-8°, t. Ier. J'y ajoute pour complément de bibliographie, bien qu'il n'ait pas encore été utilisé, l'ouvrage du P. Fouqueray, *Histoire de la Cie de Jésus en France*, t. Ier, 1910, pp. 248-262.

D. OUVRAGES SPÉCIAUX: Mourgues (Emile), *Etude sur le Colloque de Poissy* (thèse présentée à la faculté de théologie protestante de Strasbourg), Strasbourg, 1858, in-8°, 52 pp.; Klipffel (H.), *Le Colloque de Poissy*, Paris [1867], in-18, 206 pp.; Peyrat (Napoléon), *Le Colloque de Poissy et les conférences de Saint-Germain en 1561*, Paris, 1888, in-12, 98 pp.; Delaborde (Comte Jules), *Les Protestants à la cour de Saint-Germain lors du Colloque de Poissy*, Paris, 1874, in-8°, 85 pp.; Ruble (Baron Alphonse de), *Le Colloque de Poissy* dans les *Mém. de la Société de l'Hist. de Paris...*, t. XVI (1889), 54 pp.

Digitized by Google

doute, on a pensé l'élargir en faisant appel, en guise de commentaire, aux éléments que fournit la littérature épistolaire, mémorialiste ou documentaire de l'époque. C'est ainsi que des emprunts ont été faits à la correspondance de Chantonay l'ambassadeur espagnol, à celle des représentants de l'Angleterre, de la Toscane, du Duc de Saxe ou de Venise. Les agents du roi à l'étranger, un Laubespine à Madrid, un Babou de La Bourdaisière à Rome, ont dit leur mot qui n'est pas inutile. Bien entendu, on a consulté la riche collection du *Corpus reformatorum* pour en extraire des lettres de Calvin, de Bèze, de Pierre Martyr. Catherine de Médicis a fourni les siennes, ce n'est que justice. Les archives et la bibliothèque de la ville de Genève en ont livré de Coligny, de Condé et de Jeanne d'Albret. Des mémoires ont été utilisés : ceux de Castelnau et du duc de Guise, ceux de Claude Haton, plus disert mais plus suspect aussi, le journal de Nicolas Bruslart. Et, avec eux, des relations fragmentaires, des pièces de genre divers, recueillies par les *Mémoires* dits de Condé, par Raynaldi continuateur des *Annales ecclesiastici* de Baronius, par Le Plat dans ses *Monumenta* du Concile de Trente ou Louis Paris dans ses *Négociations relatives au règne de François II*, sans compter quelques documents de la *Collection Dupuy* ou du fonds français de la Bibliothèque nationale. Même la poésie est venue égayer ce sujet de « pasquins » et sonnets moqueurs.

De ces historiens de Poissy, certains n'ont fait que lui consacrer quelques pages, leur but principal n'étant pas de l'étudier. Ainsi Soldan au cours de son *Histoire du protestantisme en France*, Baum, avec plus d'insistance déjà pour son *Théodore de Bèze*. Plus récemment Krüger, dans la *Grande encyclopédie*, sans entrer dans le détail, a émis un jugement général. Le P. Fouqueray, reprenant les données de son confrère du XVII[e] siècle, le P. Sacchini, réserve au rôle des Jésuites à Poissy plusieurs pages de son *Histoire de la Compagnie de Jésus en France*, et ce sont peut-être les plus

Digitized by Google

neuves qu'on ait écrites sur la matière. D'autres, dans des travaux peu étendus d'ailleurs, Mourgues, Peyrat, Klipffel, le comte Delaborde, le baron de Ruble ont visé directement le sujet.

Mais toutes ces productions appellent une même remarque : à l'exception de quelques indications, forcément très brèves, du P. Fouqueray, et de trois ou quatre pages de Ruble, le Colloque seul en fait l'objet, soit qu'on y suive, comme ce dernier, le texte d'Espence, soit qu'on s'inspire de l'*Histoire ecclésiastique*. Seul, Klipffel est bien près d'élargir le sujet puisqu'il ajoute des considérations sur les articles de réforme proposés à l'assemblée et un aperçu du rôle des Jésuites [1].

Si l'on passe à l'examen des préoccupations qui ont guidé ces auteurs — et on s'aperçoit vite que plusieurs paraissent étrangères à l'histoire [2] — on ne peut que constater davantage combien il leur a manqué des sources essentielles pour embrasser la question dans son ensemble, et ainsi ne point risquer de la fausser. Tous, en effet, tournent dans le cercle, à peine plus large, des premiers récits — tous n'ayant interrogé que les sources que j'appellerai « françaises ». J'entends par là qu'elles proviennent, soit des chefs ou des agents de la politique royale et de ceux qui, à l'étranger comme à l'intérieur, en reçoivent les échos ; soit des narrateurs de la pre-

[1] Si les dix lignes consacrées au Colloque par M. Mourret, dans son *Histoire générale de l'Eglise* (t. V, *La Renaissance et la Réforme*, Paris 1910, pp. 429-430), sont suffisantes, étant donné le caractère très général, de l'ouvrage, on est assez surpris de n'y trouver aucune mention de l'assemblée des évêques. Elle aurait peut-être pu se placer p. 496, dans le ch. sur la réforme catholique, quand on signale que « les princes ne parlaient plus que de *conciles nationaux* (c'est moi qui souligne), de conférences, de colloques ».

[2] Pour Klipffel, par exemple, c'est *par peur* que le clergé consent à entendre les réformés ; les décrets disciplinaires sont « une simple manœuvre du clergé contre l'ordonnance d'Orléans dont il s'agissait d'atténuer l'effet », etc. Cfr. le compte rendu qui a été donné de son travail par Henri de l'Epinois dans la *Revue des Questions historiques*, t. IV (1868), pp. 362 et 363.

Digitized by Google

mière heure, tous théologiens ou historiens français mus par les mêmes préoccupations que le gouvernement de Charles IX. Des témoins « romains » — c'est-à-dire ceux qui peuvent refléter la situation jugée du point de vue de Rome — un seul jusqu'ici a déposé: le nonce Santa Croce. Mais il le fait incidemment, par l'intermédiaire du trop fâcheux Aymon, et sans grand profit pour nous. Il n'est en effet arrivé à Paris qu'après la dissolution de l'assemblée et ne deviendra réellement utile que pour l'essai de reprise du colloque en janvier et février 1562 à Saint-Germain.

En résumé, pour établir les relations de l'Eglise de France avec le Saint-Siège dans la seconde moitié du XVI[e] siècle, relations dont Poissy forme le premier acte, il nous faut recueillir un écho direct, de source romaine. Or il n'est pas vraisemblable que le Saint-Siège n'ait pas manifesté ses idées très explicitement dans une matière qui l'intéressait au premier chef. Il est impossible qu'il ait abandonné le soin de les faire connaître à quelque Chantonay plus ou moins acrimonieux et maladroit. Pour ne parler que de la secrétairerie d'Etat, si attentive toujours aux affaires de France, outillée autant que nulle autre chancellerie à cette époque, servie par des agents que pouvaient lui envier les autres gouvernements, peut-on admettre qu'elle n'ait pas donné les instructions les plus précises à ses nonces ? Avec quelle science de la situation elle l'aura fait, quel souci des nuances, quelle souplesse, quel libéralisme même, nous aurons l'occasion d'en juger. En tout cas, elle a une oreille à Paris, à Madrid, près de l'empereur, en Pologne, à Venise, partout où quelque chose d'utile à entendre peut-être entendu. Elle est donc à même d'être renseignée. Soyons convaincus qu'elle aura su en profiter pour agir. A côté de ces agents diplomatiques, il ne faut pas oublier qu'à Trente, à Bruxelles ou à Anvers, tel cardinal légat, tel envoyé extraordinaire, préposés à la reprise des séances du Concile, s'efforcent eux aussi à ne rien ignorer de tous ces con-

Digitized by Google

seils du roi, diètes, assemblées, conciliabules, colloques, provoqués par des préoccupations identiques à celles qui président à la grande œuvre de Trente. Or tous ces représentants du Saint-Siège se connaissent. Relations de famille, de « clientèle », amitiés nouées au temps de communes occupations à la curie pontificale : les motifs sont nombreux qui maintiennent entre eux le contact. Autour de ces chefs de service qui s'écrivent, ne fût-ce qu'en raison de leur fonction, tout un personnel subalterne vit, regarde, écoute et agit. Tel secrétaire, à Trente, renseignera son ancien « patron » demeuré à Rome, tel agent — comme tous les cardinaux en avaient un dans l'entourage du pape — reste en communication suivie avec le Légat parti vers quelque cour. Il y a donc bien des chances pour que — si ces correspondances n'ont pas disparu — nous y retrouvions la trace des intentions, des espoirs, des directives de Rome quant aux affaires qui préoccupent Catherine et son Chancelier, les Guises ou Condé, le cardinal de Tournon ou Lorraine, les catholiques de Paris ou les réformés de Genève. Tout n'y aura pas le même caractère de document. On sait combien, au XVI^e^ siècle — et peut-être encore à une époque assez récente — il s'est mêlé d'éléments divers dans les informations qui remplissent ces correspondances. A côté de l'officiel — soigneusement transmis en chiffre s'il est besoin — nous trouverons les confidences les plus variées sur la vie privée : commissions de courtoisie ou d'utilité banale, détails de santé, calculs de budget ou de « carrière ». Il faudra faire un tri. Mais presque tout sera précieux ne fût-ce que pour mieux saisir un caractère et, par là, mieux discerner la portée d'une influence. Ignore-t-on ce que peuvent entraîner de conséquences, pour la marche d'une négociation, l'humeur chagrine d'un diplomate ou sa cordialité, une dyspepsie ou une belle santé, son aisance et sa bonne grâce ou son air rogue et sa gaucherie à l'audience dans la chambre de la Reine ?

Digitized by Google

Il n'y a pas que dans la chambre de Catherine que l'on s'occupe des affaires religieuses de France. Elles intéressent, à un degré presque égal, le roi d'Espagne et l'empereur, pour ne citer, après le roi très-chrétien, que les deux plus puissants partenaires de la partie qui se joue en Europe au moment des revendications protestantes et des efforts catholiques autour du Concile général. Près de ces souverains, Rome a des mandataires. Nous avons intérêt à savoir d'eux de quelle manière ils étaient chargés de présenter, d'appuyer ou de contrarier l'assemblée de Poissy. Un Chantonay est trop partial pour nous renseigner avec profit, mais un nonce Delfino paraîtra un esprit assez clairvoyant, indépendant même, pour que nous puissions nous fier à son témoignage.

En dehors de ces correspondances diplomatiques n'y a-t-il pas à supposer que nous trouverons d'autres sources romaines? Bien entendu, tout ce qui émane du Souverain Pontife, bulles, brefs, instructions, allocutions consistoriales, conversations avec tel cardinal ou tel ambassadeur, devra être consulté. Peut-être même nous arrivera-t-il de rencontrer des annotations de la main même du pape en marge d'une proposition des évêques de Poissy. On devra faire la part du tempérament du chef de l'Eglise pour ne pas juger également de la valeur d'une bulle et de celle d'une réplique en consistoire. Mais, à des degrés divers et sous des formes qui la rendront plus vivante, nous aurons du moins la pensée pontificale.

Et enfin, si une heureuse fortune nous mettait sous les yeux, faisant pendant au « journal » d'Espence, quelqu'un de ces *diarii* dont étaient friands les Italiens du XVI^e^ siècle, une relation minutieuse des gestes des prélats français de Poissy, et des appréciations sur eux, et des jugements sur les grands acteurs de la politique royale, et des impressions sur les orateurs de la Réforme, et des détails sur le rôle du légat Hippolyte d'Este, sur celui des théologiens — principalement des Jésuites — qui lui servaient

Digitized by Google

de conseils ? Est-il impossible que les archives romaines ne nous réservent pas de ces surprises ?

Correspondances de nonces, documents pontificaux, et même *diarii* et *avvisi*, les archives de Rome ou de telle autre ville d'Italie en renferment en effet. Ils constituent ces *sources romaines* indispensables à qui veut établir les relations de l'Eglise de France avec le Saint-Siège dans la seconde moitié du XVI[e] siècle et, pour commencer, pendant l'assemblée et le colloque de Poissy.

* * *

Papiers de la nonciature de France. — La nonciature de France avait pour titulaire en 1561 Sebastiano Gualterio, plus connu sous le nom d'évêque de Viterbe [1]. Nommé à ce poste le 29 mars 1560, après l'avoir occupé une première fois de 1554 à 1556, il ne devait le quitter que le 30 octobre 1561. C'est donc lui qui a dirigé la politique du Saint-Siège dans notre pays pendant toute la période qui nous intéresse. Sa correspondance sera dès lors la première source romaine à consulter. Il est toutefois malaisé de la reconstituer, et elle reste incomplète. Dom René Ancel, dans l'introduction à son premier volume des *Nonciatures de Paul IV* [2] a signalé la dislocation des archives de la famille Gualterio vers le milieu du XVII[e] siècle. Depuis cette époque les originaux ont disparu, à des très rares exceptions près, et les copies qui demeurent des lettres expédiées ou reçues par le nonce sont dispersées, à l'état souvent de simples résumés ou d'extraits, dans les dépôts du Vatican, de Modène ou de Naples. C'est là que j'ai dû les chercher. Un autre travailleur y était passé avant moi. M. Josef Susta, dans ses quatre volumes sur la *Curie romaine et le Concile de Trente*

[1] Cfr. sa biographie dans Ancel, *Nonciatures de Paul IV*, t. I[1] (1909), pp. XIX-XXV.

[2] *Ibid.*, pp. 1-11.

Digitized by Google

il avait de son action, et nous indiquer l'orientation de celle que lui-même se proposait. De plus, c'est lui qui va assister au prolongement du colloque dans les conférences de Saint-Germain en janvier 1562, en suivre les résultats, noter la répercussion des décrets de l'assemblée sur les tractations qu'il est chargé de conduire en vue du concile de Trente. Enfin, il est le témoin des événements dont va sortir la première guerre civile. Aussi les papiers de sa nonciature seront-ils une source indispensable pour l'histoire de cette période. En attendant l'édition, certainement très soignée, que nous en promet M. G. Constant, ancien membre de l'Ecole française de Rome, nous avons la ressource de les consulter aux archives du Vatican [1]. Si les originaux ont disparu — du moins j'ignore où ils ont échoué — des copies en plusieurs exemplaires nous en ont été conservées. Plus favorisés que pour la correspondance du précédent nonce, nous trouvons celle de Santa Croce soigneusement transcrite vers la fin du XVII[e] siècle dans un gros registre de 693 folios, le *Nunziature diverse 32 bis* [2]. Elle commence au 16 octobre 1561 pour ne s'arrêter qu'au 10 janvier 1564.

Correspondances diverses. — Autour des correspondances de ces deux nonces, d'autres viennent se grouper qui les complètent heureusement. J'ai déjà signalé celle du cardinal Borromeo avec l'évêque de Viterbe. Il faut y ajouter celle du même secrétaire

[1] M. Serbat fait erreur quand il dit : « les lettres de Santa Croce ont été imprimées » (*Les assemblées du clergé de France*, p. 11 . Une très petite partie, oui -- quarante-neuf en tout — que le prêtre apostat Jean Aymon déroba à la Bibliothèque royale de Paris et publia, en l'accompagnant d'une lamentable traduction française, dans son livre intitulé *Tous les synodes nationaux des Eglises réformées de France*, La Haye, 1710, 2 vol. in-4°. C'est cette édition partielle qu'ont reproduite Cimber et Danjou dans leurs *Archives curieuses de l'histoire de France*, 1ère série, t. VI, pp. 1-170.

[2] Un autre registre, le *Pio 62* (ancien *Pio 133*) contient la même correspondance. Un peu plus ancien, peut-être, il est beaucoup moins soigné comme écriture.

Digitized by Google

d'Etat avec Hippolyte d'Este pendant la durée de sa légation en France (juin 1561 à mars 1563)[1], avec les légats à Trente[2], les nonces d'Espagne, d'Allemagne, de Portugal, de Pologne[3]. Voici également des lettres et des rapports du cardinal de Ferrare, depuis le 12 juillet 1561 jusqu'au 13 juin 1563, dans une copie du XVI[e] siècle conservée à la Bibl. Vallicelliana de Rome (*L 12*, ff. 7-136)[4]. Elles sont adressées pour la plupart à Francesco Maria Visconti, l'agent du cardinal à Rome, les autres au secrétaire d'Etat. On en rencontre encore dans diverses séries des archives et de la bibliothèque du Vatican[5].

Les *Monumenta historica societatis Iesu* ont publié les lettres des PP. Lainez, de Polanco et du Coudret qui accompagnèrent Ferrare en France, du P. Broët préposé pendant longtemps à la direction des maisons des Jésuites en France, du Père Salmeron vicaire de la Compagnie à Rome[6]. On y trouvera bien des rensei-

[1] Arch. Vat., *Nunziature Germania 4.*

[2] *Ibid.*, *Concilio 50, 60, 150.*

[3] Arch. Vat., *Var. Polit. 14*, *Nunziat. Germania 4*, *Nunziat. div. 107*, *Nunziat. Venezia 2*, *Nunziat. Colonia 170 A* ; Bibl. Vat., *Barberini lat. 814* (corr. de nonces en Allemagne). — On sait que l'Institut historique prussien de Rome a poussé très activement la publication des nonciatures d'Allemagne, travail à peine amorcé chez nous. Je n'ai donc eu qu'à dépouiller les deux volumes donnés sur la période 1560-1563, Steinherz, *Nuntiaturberichte aus Deutschland*, Vienne, 1897-1914 ; t. I[er] (Hosius und Delfino, 1560-1561) et t. III (Delfino, 1562-1563).

[4] Aux Arch. du Vat., le *Var. Polit. 130* est une copie du XVII[e] siècle de la même correspondance.

[5] Arch. Vat., *Miscellanea*, *arm. I*, t. 30, f° 139 (nouv. numér.[on]) extrait d'une lettre du 18 avr. 1562, Paris, aux légats à Trente; *Var. Polit. 124* (f. 17) et *Var. Polit. 136* (f. 49), lettre du cardinal à l'év. de Caserte (1562, 2 janvier, St. Germain-en-Laye) pour se justifier des critiques faites à sa légation, qui a été publiée dans *Lettere di principi*, Venise, 1581, f. 231-232 v°. — Bibl. Vat., *Barberini 576* (14 nov. 1561-28 juillet 1562), lettres publiées dans Baluze-Mansi, *Miscellanea* t. IV, d'après un ms. de la bibl. des Ermites de S. Augustin à Lucques, dérivant, dit la préface, d'un ms. de la Bibl. du Vatican.

[6] *Monumenta historica Societatis Iesu: Lainii monumenta*, t. V et VI (1560-1567), Madrid, 1915; *Polanci complementa*, t. I[er] (1541-1567), et

Digitized by Google

gnements sur la situation religieuse et l'action de la nouvelle société toute dévouée à la politique du Saint-Siège, en particulier des détails sur la légation du cardinal.

A Trente, un secrétaire actif comme Muzio Calino [1], à Vienne le sage cardinal Hosius [2], à Rome le savant cardinal Amulio [3] reçoivent sur les affaires de France des informations qu'il sera bon de ne pas négliger.

On sait aussi l'activité épistolaire des ambassadeurs anglais, toscans, vénitiens.

Documents pontificaux. — Les actes de Pie IV — bulles, brefs instructions, allocutions — sont disséminés dans les différentes séries des Archives du Vatican: *Regesta Vaticana 1923, 1934, Varia Politicorum 116, Nunziature diverse 107, Concilio 90, 150, Acta, consistorialia cancellarii 8*, entre autres. On en trouvera encore à la Bibliothèque du Vatican (*Barberini lat. 858, 2877*), à la Bibliothèque nationale de Naples (*XI, G. 3*). Mgr Stephan Ehses les a interrogés, en ce qui concerne le concile de Trente, pour son tome V des *Acta*, paru en 1919 dans la belle collection que publie la *Goerresgesellschaft*. Je n'aurai qu'à profiter de son travail, quitte à voir si telles pièces qu'il a simplement signalées ou analysées ne sont pas pour nous d'un intérêt direct.

Documents divers. — Enfin, dans la masse des copies qui forment la collection bigarrée des *Varia Politicorum* ou de telle autre armoire des *Miscellanea*, parmi celles du fonds *Borghese* ou de la Bibliothèque *Barberini*, il y a à glaner des textes de documents

Appendix 5 du t. II (1561), Madrid, 1916-1917; *Epistolae PP. Paschasii Broeti* etc. (1542-1562), Madrid, 1903; *Epist. P. Salmeronis*, t. I^er^ (1536-1565), Madrid, 1906.

[1] Cfr. ses lettres dans Baluze-Mansi, *Miscellanea*, t. IV, p. 192 et sq.

[2] Cfr. *Stanislai Hosii opera*, éd. Cologne, 1584; 2 vol. in-f° et Steinherz, *Nuntiaturberichte...*, t. I^er^.

[3] Bibl. Vat., *Barberini 5751* (1560-1561).

Digitized by Google

officiels (convocation des évêques, ordonnances du roi, articles et décrets de l'assemblée), des informations sur tel conseil du roi, des comptes rendus de séances, résumés de discours du Chancelier, remontrances espagnoles, rapports du nonce [1]. Toutes ces ressources ne sont pas d'une égale valeur. Les renseignements qu'on y pourra puiser ne concernent pas tous directement l'objet de notre étude. Mais il n'en est pas qui ne nous aide à constituer le cadre des événements et — si l'on veut me permettre cette figure — à nous donner l'atmosphère et la température de la cour de Rome. Ne fût-ce que par leur nombre et les fréquentes répétitions de nouvelles semblables, elles nous prouveront au moins l'attention avec laquelle on suivait à Rome les événements de Poissy et de Saint-Germain.

« Avvisi », relations et « Diarii ». — Que si l'on tient à plus de précision et de détails, ou à plus d'enchaînement dans la description des faits et gestes qui constituent la vie de l'assemblée de Poissy, telle que la jugeait ou la désirait ou la provoquait le Saint-Siège, là encore les archives romaines peuvent satisfaire notre curiosité. Il n'y a qu'à ouvrir les *Diarii* qu'elles nous ont conservés.

Commençons par écarter le document improprement désigné sous le nom de *Diario imperfetto del colloquio di Poissy* des archives de Modène [2]. Dans l'esprit du rédacteur moderne de cette mention, il s'agit d'un journal « incomplet ». Son défaut est ailleurs: les

[1] Arch. Vat., *Miscellanea, arm. I*, t. 30 (ff. 75-92, 124-130, 137-138, 151-156, 161-162) copies des articles de Poissy, *avvisi* sur les séances de l'assemblée ou du colloque, ordonnance de Charles IX sur le fait de la religion, etc. — *Ibid., arm. II (Varia politicorum)* pièces déjà signalées pour la nonciature de l'év. de Viterbe dans *Var. Polit. 9* et *14*; autres répliques ou pièces nouvelles dans les registres *28, 33, 36, 81, 83, 130.* — *Concilio 103* (Décrets de Poissy). — *Borghese I, t. 43* (relation sur l'assemblée de Fontainebleau, instructions du card. de Tournon), *t. 44* (lettre de Ferrare), *t. 286-288* (lettre de l'év. de Viterbe); *II, t. 476* (lettre de Ferrare). — Bibl. Vat., *Barberini lat. 850* (Decreto impio fatto in Poissy), *895* (décrets de Poissy). *Urbinas 817* (tableau du gouvernement de Cath. de Médicis).

[2] *Documenti esteri, Roma, busta 110*, liasse *Concilio di Trento, 2.*

Digitized by Google

pièces groupées sous ce titre ne sont pas un « journal » mais seulement, comme je l'ai dit plus haut, des extraits ou des analyses de la correspondance du nonce, l'évêque de Viterbe.

Ce dernier avait pourtant tenu — ou fait tenir — un véritable « journal » des séances de Poissy. On n'en peut douter à certains passages des lettres échangées entre la Secrétairerie d'Etat et les légats à Trente, entre ceux-ci et le nonce lui-même. Aux légats, le nonce écrit de Saint-Cloud, le 8 septembre 1561 : « Vos Seigneuries en jugeront par la copie d'un *journal* que j'ai fait » [1]. Il est vrai que le texte italien (una copia d'un diario che n'ho *fatto*) ne permet pas de décider s'il se donne pour l'auteur du *diario* ou simplement de la copie. Mais il y a un *diario* approuvé par lui : voilà qui est déjà certain. On le remercie de Trente, le 22 septembre, et de la lettre du 8, et du journal qu'il a envoyé « en même temps », et aussi « di questa diligente fatica sua di raccogliere le attioni di tanti giorni et mandarci, in un tratto, cosi certo et fidele ragguaglio di tutto » [2].

Peut-être même, à entendre cette dernière phrase, faut-il penser que c'est bien lui l'auteur.

J'aimerais à connaitre le sort de ce « journal » envoyé aux légats. Mais avant d'en trouver un ailleurs que dans leurs papiers, on ne dépouillera pas ceux-ci sans quelque profit. A défaut d'un *diario* proprement dit, on y rencontre en effet deux documents d'un genre tout voisin [3]. Ce sont des feuilles d'*avvisi* qui furent envoyées par le cardinal de Mantoue au nonce Commendone alors à Anvers, ainsi qu'en témoignent les mentions inscrites au dos de ces pièces. Sur la première, on lit cette indication du destinataire : « *per mons. Commendone* », puis — de la main de ce dernier, autant que j'en

[1] Arch. Vat., *Concilio 150*, f. 122. — Susta, I, p. 249.

[2] Arch. Vat., *Concilio 150*, f. 123 v°.

[3] *Ibid.*, *Miscellanea, arm. I, t. 30*, ff. 128-159, et 135-136 (nouv. numér.on).

Digitized by Google

puisse juger — « *1561. Avvisi di Parigi de li V d'agosto. Ricevuti in Anversa ali 25 di sett., dal card. di Mantova, legato* »; sur la seconde, toujours de la même main, « *1561. Avvisi di Francia, XV fin a XXI. Ricevuti in Anversa a* (ici le feuillet a été rogné) *di sett. dal Car.* (rogné) *Mantova legato* ». Le cardinal de Mantoue, Ercole Gonzaga, était en effet à Trente, en qualité de légat, depuis le 16 avril 1561 [1]. Nous savons d'autre part que Gian Francesco Commendone, évêque de Zante, avait été adjoint à Hosius et Delfino, nonces près de l'empereur, et qu'après avoir parcouru l'Allemagne pour engager des négociations avec les princes protestants, il était arrivé à Anvers au mois de mai [2]. Il avait pour instruction de se tenir en rapport étroit avec les légats [3]. C'est ainsi que Mantoue le mettait au courant, par ces *avvisi*, de l'assemblée de Poissy. Ceux du 5 août relatent les faits du 30 juillet et des 1er et 3 août. Les autres embrassent les événements des 3, 12, 24, 25, 27 et 30 août [4].

La première de ces deux pièces est telle qu'elle fut expédiée de Paris. Le style direct qu'on y emploie en est la preuve : « Di Poissi..... habbiamo nuova...; la processione et communione che fu *hieri*..... » est-il dit avant l'inscription de la date du 5 août, mise en fin de l'information par la même main qui a rédigé celle-ci. La seconde n'est qu'un résumé de la pièce originale, comme le montre la forme usitée pour tous les extraits du même genre : « *Che* nell'assemblea...; *che* s'eranno ridotti li stati..... » etc. Si l'on rapproche la date de réception à Anvers (25 sept.) de celle

[1] Cfr. Drei (Giovanni), *Il card. Ercole Gonzaga alla presidenza del concilio di Trento*, dans l'*Archivio della R. Società romana di Storia patria*, t. XL (1917), p. 212.

[2] Cfr. Pallavicini, *Hist. du Conc. de Trente*, éd. Migne, t. II, col. 966.

[3] Cfr. Drei, *op. cit.*, p. 215.

[4] « *XV fin a XXI* » porte la mention des seconds *avvisi*. Le chiffre *XXI* est une distraction, puisqu'il est parlé des faits du 30 août. De même, en tête de la pièce, une main postérieure a ajouté la date erronée de *1562*.

Digitized by Google

où les légats reçurent à Trente le *Diario* de Viterbe (22 sept. au plus tard) on est amené à conclure que ces *avvisi* peuvent être un extrait du *diario* en question, ou du moins s'en inspirent.

Un troisième courrier apporte à Commendone un écho des renseignements fournis aux légats par le nonce de France. La copie qui en conserve des extraits dans les *Miscellanea*, *arm. I*, *t. 30*, f. 130, porte cette mention de Commendone « *1561, Avvisi di Francia d*[*el*] *29 d'agosto. Ricevuti in Brusselle a li 3 d'ot*[*tobre*] *dal card.l di Mantova* ». Elle donne quelques indications pour la période du 24 au 27 août. C'est un résumé des avis faussement intitulés « *Avvisi di Poysi del Card. di Ferrara* » qu'on trouve dans le *Varia politicorum 14*, f. 135. Au lieu de *Ferrara* il faut lire *Viterbo*. Non seulement Ferrare n'arriva en France que le 19 septembre, mais il y a concordance parfaite entre plusieurs des nouvelles données par ces *avvisi* et les extraits de lettre de Viterbe dans *Concilio 138*, ff. 85 v° et 88 [1].

Tous ces documents, si utiles qu'ils soient, sont encore bien décousus. On dirait autant de dépêches laconiques, volontairement impersonnelles. Mais Commendone continue de se tenir au courant. Et voici que, grâce à ses correspondants, nous avons le premier récit d'origine « romaine » que l'on puisse présenter pour la séance d'ouverture du colloque. Il ne s'agit plus d'une de ces notes hâtives où seuls ont été consignés les points principaux, ainsi que des chefs d'arguments. Cette fois, on met sous nos yeux une véritable narration, détaillée et vivante. Elle occupe dans ce même t. 30 des *Miscellanea* les folios 89 à 92. Au dos du dernier feuillet, Commendone s'est contenté d'inscrire « *1561. Avvisi de la congratione* (sic) *di Poysi di IX di set.re* » sans indiquer le lieu ni la date de la réception, non plus que l'expéditeur. Est-ce l'original ? Oui,

[1] L'attribution des *avvisi di Poysi* à Ferrare les a fait qualifier d' « anonymes » par Susta (I, p. 242).

Digitized by Google

à en juger par le caractère de ratures et de surcharges qui ne paraissent pas le fait d'un copiste, et aussi par l'écriture, italienne, plus petite et plus irrégulière que celle à laquelle nous ont habitués les chancelleries romaines de cette époque. Mais l'auteur, s'il parle à la première personne et s'adresse directement à son correspondant, garde néanmoins l'anonymat. Pas de signature. C'est un rapport plutôt qu'une lettre. Après avoir indiqué la composition de l'assemblée de Poissy et l'objet de ses délibérations, on nous donne tout au long, avec commentaires, la séance du 9 septembre, puis, plus brièvement, celle du 10. Par quelques détails, ce récit diffère des autres que nous pourrons avoir de cette ouverture du colloque, ou les complète.

Qui peut bien être ce narrateur? Quelqu'un de la nonciature aurait, semble-t-il, écrit en italien, à l'accoutumée. Or cette relation est en latin. Elle accuse toutefois une personne dont la mission est de renseigner; le ton de certaines phrases suffirait à l'indiquer. Cet agent est un catholique. L'emploi du latin fait supposer qu'on n'a pas affaire à un laïc: italien, français, espagnol, il se fût servi de sa langue; allemand ou anglais, il ne serait pas catholique. On songe aux Jésuites que nous allons bientôt voir si attentifs aux discussions avec les réformés. Muzio Calino, l'un de ces actifs informateurs qui, de Trente, restaient en correspondance suivie avec des membres de la curie romaine, écriva, le 28 octobre, que les légats « sont habitués à recevoir même des *diarii* de ce qui se passe au colloque »[1]. Il dit cela à propos d'*avvisi* du P. de Polanco que vient de lui communiquer le cardinal Cornaro. Polanco n'est pas encore à Paris à la date du 9 septembre. L'auteur de notre récit s'y trouve et part avant le 16, puisqu'il termine ainsi: *et quia compulsus sum iter arripere et non licuit postremum Patrum responsum audire, reliqua ab alio querenda sunt;*

[1] Baluze-Mansi, *Miscellanea*, t. IV, p. 196; lettre au card. Cornaro.

Digitized by Google

a me autem ista nunc dicta sufficiant. Je ne voudrais pas forcer les hypothèses, dans mon désir de connaître le rédacteur de ce document; mais l'impression qu'il s'agit d'un religieux chargé de renseigner ses supérieurs et qui passe la main à un confrère pour le reste de sa mission, est-elle exagérée? Ne serait-il pas l'un des Jésuites de la maison de Paris dont le supérieur, le P. Paschase Broët, informe soigneusement le P. Lainez de la situation religieuse, en particulier des préparatifs du colloque [1] ?

Quelle que soit la valeur de ces rapprochements et la conclusion qu'on en voudra tirer, nous n'avons pas, dans le narrateur du 9 septembre, un témoin direct. Comme l'auteur des *avvisi*, il raconte ce qu'il a entendu dire, ainsi que le spécifie sa première phrase: « *hec sunt que de synodo ad Polsiacum* (sic) *in Gallia celebrata intelligere potui: die 9 septembris, anno 1561* ».

Avec le témoignage suivant, nous faisons un pas de plus. Sans doute, c'est aussi un ouï-dire, mais nous savons le nom du rapporteur. Il est donné par une copie du XVI[e] siècle qui se trouve à la bibliothèque Casanatense de Rome (*ms. 3788*, f. 73) et porte ce titre: « *copia d'alcuni capitoli d'una lettera scritta dal P. M.° Polanco nella corte di Francia a' 21 di settembre 1561* ». On y lit un résumé général et très bref des deux discours qui ont occupé les séances des 9 et 16 septembre, et quelques réflexions intéressantes sur la situation religieuse, le rôle du Père Lainez et l'attitude des prélats français. Bien que cette pièce ne figure pas au nombre des lettres du P. de Polanco publiées par les *Monumenta*

[1] Cfr. *Monumenta historica Societatis Iesu, Epistolæ PP. Paschasii Broeti*, etc..., Madrid, 1903. — En tout cas, le récit du 9 sept. dont il est ici question ne figure pas parmi les lettres du P. Broët ni celles d'aucun des Jésuites dont les *Monumenta* publient la correspondance. Je dois noter également que ce récit n'est pas précédé de la divise *Pax Christi* usitée par les Jésuites dans leurs lettres de cette époque. Il est vrai qu'elle n'accompagne pas davantage les extraits d'une lettre du P. de Polanco, ni même l'original d'une longue relation de la séance du 26 sept. par le même religieux dont il va être parlé.

Digitized by Google

historica Societatis Iesu, il n'y a pas lieu de rejeter l'attribution que lui en fait le ms. de la Casanatense. Celui ci est compris dans un recueil des *Miscellanea variarum narrationum et rerum novarum* composé en 1697, comme l'indique le titre placé au premier feuillet par une main du XVII[e] siècle — titre suivi de cette indication de propriété « *Procuratorie generalis Soc. Iesu* ». Or c'est aussi au XVII[e] siècle qu'on a mis, au verso du feuillet contenant le document en question, cette note: « *del p. Pol. Delle cose di Franza et miserie di questo regno nella religione* ». L'origine est ainsi authentiquée par un membre de la Compagnie de Jésus. On lit d'ailleurs, à la suite de cet extrait, un autre emprunt fait au même religieux, et qui peut convenir, quant au fond, à une lettre dudit Polanco datée du 29 décembre et publiée par les *Monumenta* [1].

Encore un pas de plus, et nous possédons la déposition d'un témoin oculaire, la première en date, et peut-être la seule, avec celle d'Espence, du côté des catholiques. De nouveau, c'est au P. de Polanco que nous la devons. Il a assisté aux séances des 24 et 26 septembre et en a laissé le récit « vécu » dans une longue lettre adressée le 27 de Poissy, à son confrère le P. Salmeron, vicaire de la Compagnie à Rome [2]. Le texte est en espagnol et a été inséré dans les *Lainii monumenta* (t. VI, pp. 54-58); mais une traduction italienne en fut faite dont les *Monumenta historica Societatis Iesu* signalent un exemplaire dans les archives de la Compagnie [3]. J'en ai trouvé un autre — peut-être même est-ce la tra-

[1] Cfr. *Lainii monumenta*, t. VI, p. 183.

[2] Ce récit a été utilisée par le P. Francesco Sacchini, continuateur d'Orlandini, dans l'*Historiae Societatis Iesu pars secunda sive Lainius*, Anvers, 1620; in f., n° 199, puis par le P. Prat de la même Compagnie dans la *Coll. de Précis historiques*, janvier 1889, et en tiré à part (*Le P. Laynez au Colloque de Poissy et à Paris en 1561*).

[3] Sous la cote « *cod. Epist. Polanci, n° 37* », cfr. *Lainii monumenta*, t. VI, p. 54, n. 2. L'éditeur fait remarquer que l'original autographe ne porte ni la devise *Pax Christi* ni la mention de lieu *Di Poisi* que donne la trad. italienne. C'est cette trad. ital. que publie le P. Prat.

Digitized by Google

duction originale — aux archives du Vatican (*Miscellanea, arm. I, t. 30*, ff. 161 (nouv.)–162). Elle porte une mention qui nous intéresse parce qu'elle est de la main de Commendone, comme celles des documents déjà signalés que lui transmettait le cardinal de Mantoue. Sous les ratures qui l'ont effacée, on peut deviner *Anversa*. Au-dessus est écrit « *De rebus nov*[*is*] *G*[*alli*]*canis* ». Pas de date de la réception ni de nom d'expéditeur. Rien non plus qui indique l'auteur ou le copiste de cette version. Faut-il attribuer celle-ci, comme le récit anonyme du 9 septembre, à quelque membre de la communauté de Paris [1] ?

En tout cas, c'est un compagnon français du P. de Polanco et du P. Lainez à Poissy, le P. Annibal du Coudret, qui écrivit en italien à un confrère resté en Sicile, le P. Domenech, un autre compte rendu de la même séance du 27. Il figure dans les *Lainii monumenta*, t. VI, à la suite du récit de Polanco dont il ne donne d'ailleurs qu'un très bref résumé au milieu d'informations plus générales.

Aux Pères de la Compagnie de Jésus nous sommes redevables d'un dernier document où sont consignés quelques renseignements directs et indirects sur le colloque. C'est le journal tenu par Polanco depuis la fin de mai 1561 jusqu'au début de 1563. On le

[1] Il faudrait, pour donner à ces hypothèses une réponse satisfaisante, pouvoir comparer ces différentes pièces aux originaux des lettres soit du P. Broët, soit de ses confrères de Paris et de Rome, originaux conservés dans les archives des PP. Jésuites. M. Hauser, après avoir répété avec M. Monod que « personne en dehors de la Société ne sait même où (ces archives) se trouvent », conclut : « tout contrôle est donc impossible » (*Sources de l'histoire de France, XVI^e s.*, t. II, p. 138). Est-ce bien sûr? Le livre du P. Fouqueray donne les références des documents utilisés. Quant aux dépôts où ils se trouvent, il n'est pas prouvé qu'on en refuse impitoyablement l'accès. Si je n'ai pas encore pu faire le contrôle que j'indique, je peux affirmer que, du moins à Rome, les travailleurs trouvent près du P. Grossi Gondi, archiviste de l'Université Grégorienne, comme près du P. Tacchi Venturi, le savant historien de la Compagnie en Italie, le plus cordial accueil, et j'aime à les en remercier sincèrement.

Digitized by Google

trouvera en appendice dans les *Polanci complementa* [1], t. II, pp. 838 à 844, avec ce titre : *De itinere Lainii ac Polanci in Galliam anno 1561.* Il est rédigé en espagnol.

Il faut encore mentionner un compte rendu, en latin, des séances du 24 et du 26 sept., adressé vraisemblablement au cardinal Seripando, dans les papiers de qui il est conservé à la Bibliothèque nationale de Naples [2]. L'auteur doit être un théologien, à en juger par la précision dogmatique avec laquelle il a résumé les discussions qui remplirent ces deux séances. Aussi bien, est-ce plutôt un exposé des thèses mises en présence qu'un récit historique proprement dit. On y trouvera peu de détails sur les orateurs et les assistants. Néanmoins sur ce dernier point, son utilité est appréciable : c'est le seul document, que je connaisse, où soit donné le nom du dominicain qui accompagna le cardinal de Ferrare dans sa légation.

Avis, rapports, relations au cours d'une lettre, nous n'avons eu jusqu'à présent que des aperçus fragmentaires de l'assemblée. Voici enfin un récit complet.

Dom René Ancel, dans ses *Nonciatures de Paul IV* (t. I[1], p. V, n. 2), signalait en 1908 un « Diaire de l'assemblée des évêques à Poissy » conservé dans le *Varia Politicorum 124* des archives du Vatican [3].

[1] *Monumenta historica Societatis Iesu*, Madrid, 1917.

[2] Bibl. naz. Naples, *ms. IX. A. 49*, t. II, ff. 356-367 : *Colloquium de religione Poyssiacum.* Ce document est signalé dans les *Documenti inediti... sul concilio di Trento* (Rome, 1874, in-8', p. 330, n° 28) du P. Generoso Calenzio qui ajoute : « pare autografo del Seripando ». — Je dois les plus vifs remerciements au Comte Ambrogio Caracciolo di Torchiarolo qui a bien voulu prendre la peine de copier pour moi ce document, et à l'extrême obligeance duquel j'ai maintes fois eu recours pour mon étude sur Antonio Caracciolo.

[3] Ff. 188-240 (anc. num.^{on} 186, et non 158 comme l'indique D. Ancel, à 238). Pour éviter toute confusion en ce qui concerne les références aux volumes des *Varia Politicorum*, je signale qu'il n'y a plus à distinguer entre leur numéro *ancien* et *nouveau*. Cette double numération prove-

Digitized by Google

J'en ai rencontré depuis une réplique dans le vol. 136 de la même collection [1]. Cette dernière est toutefois plus courte: elle est interrompue dans le récit de la séance du 26 septembre, alors que l'autre s'étend jusqu'au 9 octobre, mais cesse brusquement au milieu du développement d'un vote de l'évêque de Valence. Ces deux manuscrits sont, le premier, de la fin du XVI[e] s., le second, du XVII[e], peut-être même du commencement du XVIII[e] siècle. Leur contribution à l'histoire de Poissy me paraissait assurément des plus appréciables, mais je déplorais d'en rester au discours tronqué de l'évêque de Valence, et plus encore de tenir ainsi la preuve d'un premier journal plus complet et qui m'échappait. Un heureux hasard me récompensa du parti pris d'interroger indistinctement tous les dépôts de Rome, n'eussé-je aucun espoir précis d'y recueillir quelque pièce pour mon travail. La Bibliothèque Vittorio Emanuele possède un fonds, le *fondo gesuitico*, dont les manuscrits proviennent

nait de ce qu'on avait intercalé, après le vol. 30 de cette série, un recueil d'*indici di varie istruzioni* qui n'avait rien à faire avec elle. Le recueil ayant été catalogué sous le n° 31, l'ancien 31 était devenu 32, et ainsi de suite, les deux cotes figurant simultanément au dos du volume, la première sous la rubrique *Varia Politicorum*, la seconde avec celle de *Miscellanea*, *arm. II.* D'où de fréquentes erreurs, tant dans les demandes des volumes que dans les références des auteurs qui les avaient utilisés (c'est ainsi que D. Ancel appelle *Var. Polit. 125* le 124, sans spécifier s'il s'agit du n° ancien ou du nouveau). Pour remédier à ces inconvénients, il a été décidé, au cours des remaniements auxquels on procède actuellement aux archives du Vatican, de conserver aux *Var. Polit.* la numération qu'ils portent, c. à. d. l'ancienne. La nouvelle signifiera désormais : *Miscellanea*, *arm. II.* Le vol. 136 fait toutefois exception, son n° CXXXV de *Varia Polit.* ayant été transformé, par l'adjonction d'un trait, en CXXXVI, en même temps qu'on lui donnait ce n° comme *Miscellanea*, *arm. II.* L'employé ne peut donc faire aucune erreur matérielle à son sujet.

[1] Ff. 468-583. Le *V. P. 136* a, de toute évidence, été copié sur le *V. P. 124.* Il comprend les mêmes omissions de phrases, la même orthographe des noms propres — à de très rares exceptions près — et ne se distingue de l'autre que par la modernisation de l'orthographe courante: *teologi, congregazione, nunzio, Paolo*, etc. au lieu de *theologi, congregatione, nuntio, Paulo.*

Digitized by Google

des archives de la maison généralice des Jésuites. J'en connaissais le très utile inventaire dressé par M. Georges Bourgin [1], ancien membre de l'Ecole française de Rome. Mais il ne signale pas le document que je vis indiqué, sous la cote *ms. 403* [2], par le catalogue manuscrit de la bibliothèque [3] avec ce titre : *Diario dell'assemblea de'vescovi di Poissy per le cose della religione et espedienti presi per quella l'anno 1561.* Au premier coup d'œil je reconnus le « journal » des *Varia Politicorum 124* et *136*, mais complet celui-là, car il comprend, avec la fin du discours de Valence, les autres discussions du 9 octobre et les dernières séances de l'assemblée. Il ajoute même quelque chose au récit d'Espence puisqu'il s'achève sur une mention du 17 octobre. De plus je constatai qu'à la suite de ce *diario* venaient des *avvisi* non signalés par l'inventaire, véritable *diario*, eux aussi, pour la période du 19 septembre au 26 octobre.

Ce sont ces deux documents qu'il me reste à étudier.

Le *ms. gesuitico 403* est un gros volume de 576 folios où sont réunies des pièces concernant les affaires religieuses de la France au XVI[e] siècle. Le *Diario dell'assemblea de' vescori a Poissy* — tel est son titre exact — y occupe les folios 127 à 164. Il formait primitivement, avec les *avvisi* qui lui font suite, un cahier

[1] Bourgin (Georges), *Inventaire analytique et extraits des mss. du fondo gesuitico de la Biblioteca nazionale Vittorio Emanuele de Rome concernant l'hist. de France (XVI[e]-XIX[e] s.)* extr. de la *Rev. des Bibliothèques*, janvier-fév. 1906) Paris, 1906 ; in-8°, 80 pp.

[2] L'inventaire de M. Bourgin dit seulement (p. 44) : « 399-403, 417, 418 ». « Miscellanea... venete e d'altri paesi, del secolo XVI », XVI[e] siècle.

[3] L'auteur de ce catalogue est le commandeur Giorgi, aujourd'hui directeur de la Bibliothèque Casanatense où — comme le commandeur Casanova, surintendant des Archives du royaume, à l'Archivio di Stato, le docteur De Gregori à la Vittorio Emanuele, les directeurs des bibliothèques Angelica, Chigi, Corsini, Vallicelliana — il m'a témoigné la courtoisie la plus empressée et donné toutes les facilités possibles de travail. Je ne saurais dire assez combien l'accueil de tous les archivistes et bibliothécaires d'Italie que j'ai eu jusqu'à présent l'occasion de voir, est à la fois cordial, serviable et simple.

Digitized by Google

isolé dont la foliotation propre a été surchargée de celle du registre. Son écriture italienne, presque droite, régulière et nette, est celle que l'on rencontre couramment dans des lettres de 1561. Il ne peut pas être de beaucoup postérieur à cette date et se trouve ainsi l'aîné des trois manuscrits du *diario*. Son antériorité par rapport aux deux autres est encore soulignée par des formes et une orthographe plus archaïque: *fusse*, *ubbidisse*, *equale*, *hostia*, *exteriore*, *texto*, *Saxonia*, au lieu de *fosse*, *obbedisse*, *eguale*, *ostia*, *esteriore*, *testo*, *Sassonia*, bien qu'on puisse souvent relever une comparaison inverse avec le *Var. Polit. 124*.

Quelle parenté y a-t-il entre ce manuscrit de la Vittorio Emanuele et ceux du Vatican, entre eux et l'original ? Comme les *Varia Politicorum*, le *Gesuitico 403* n'est qu'une copie. Ecrit du commencement à la fin de la même main appliquée — celle qui transcrivit également les *avvisi* suivants — il ne trahit, à part quelques étourderies de lecture, aucune des hésitations que comporte une première rédaction. On s'en rend mieux compte encore à comparer certains passages des trois manuscrits — disons désormais des deux, le *Var. Polit. 136* copiant très fidèlement le *Var. Polit. 124*. Là en effet où le copiste de *ges. 403* a omis une phrase donnée par *Var. Pol. 124*, on constate qu'il a été trompé dans sa lecture par deux mots identiques entre lesquels se trouve la phrase sautée. Le fait se renouvelle plusieurs fois. S'il n'y avait les raisons de date que j'ai notées, on pourrait ainsi penser que *Var. Polit. 124* a servi de modèle à *Ges. 403*. Mais ce dernier ne se distingue pas de l'autre seulement par des mots ou des membres de phrases omis; il en diffère encore par des expressions dissemblables, ajoutées, et même contraires. De plus, il lui manque tout le compte rendu de la séance du I^{er} octobre que donne par contre le *Var. Polit. 124*. Pour supposer la dépendance entre eux il faudrait donc admettre que le copiste de *Ges. 403* a omis délibérément ce passage, une simple inattention ne pouvant expliquer l'absence des trente lignes

Digitized by Google

et plus, précédées d'une date visible, qu'il comprend. Inversement, une autre preuve s'ajoute à celles-ci pour rejeter l'emploi de *Ges. 403* par *Var. Polit. 124*. Elle est dans l'interruption de ce dernier au milieu du récit du 9 octobre, tandis que le premier poursuit jusqu'au 17. Il ne s'agit pas d'une suppression de feuillets du *Var. Polit. 124*; l'interruption a lieu en effet en pleine page.

Pour ces motifs, il faut considérer que ces deux copies sont indépendantes et qu'elles n'ont pas été établies d'après le même modèle. De celui qui a servi à chacune d'elles je ne sais rien. Mais les manuscrits du Vatican et de la Vittorio Emanuele permettent de préciser certains points concernant l'original.

Celui-ci n'était pas une compilation faite, à l'aide de documents antérieurs, quelque temps après les événements. Avant de rechercher si l'auteur du *diario* assiste lui-même à ceux qu'il décrit, on peut du moins affirmer qu'il rédige ses notes pendant la tenue de l'assemblée et souvent au jour le jour, à mesure que se déroulent les séances. « *Hoggi*, XXX di luglio — aujourd'hui, 30 juillet, a eu lieu la première réunion des prélats... ». C'est ainsi qu'il débute. Il continuera de la même manière: « *Questa mattina* poi, prima di agosto...; *questa mattina* de' due d'agosto...; in questo si è consummato tutto il dì *d'oggi* XII di questo [mese] ». On a remis aux évêques le programme des questions « che si *haveranno* da trattare in queste prime congregationi ». Il annonce son intention d'informer son correspondant à mesure que ces questions seront traitées: « Non si mancherà di scriverne et avvisarne *a mano a mano* ». Toutefois, il est certain qu'il rédige d'ordinaire au passé. Sans trop tenir compte de sa formule la plus habituelle: « alli 14...; la matina de i XVIII etc. » qui peut fort bien s'entendre comme un équivalent de: « aujourd'hui 14..., ce matin 18 », le caractère de récit *post eventum* ressort nettement d'indications comme celle-ci: « cette délibération s'est poursuivie fin tutto il dì XXIX... onde *il dì seguente*...; *dalli X sino alli XVI*... on traita

Digitized by Google

de la su'vention... jusqu'à ce que survint la journée du 16 fixée à monseigneur illustrissime de Lorraine... ». De même, alléguant une absence qu'il a dû faire du 17 au 20 septembre, il déclare n'avoir rien appris de notable qui se soit passé jusqu'au 25. Ces exemples pourraient être multipliés; mais s'il lui arrive d'être en retard de quelques jours, son récit n'en conserve pas moins toutes les marques d'un véritable « journal ». La rédaction devait en être terminée au plus tard à la fin d'octobre. Le 3 novembre, une lettre de Ferrare au pape montre que le légat avait à cette date pris connaissance des décrets de Poissy [1], dont il est dit, parmi les dernières informations du *Diario*; « les cardinaux demandèrent, le 14 octobre, la permission de les lui communiquer ».

L'auteur du *Diario* est un homme bien renseigné. A-t-il assisté à quelques unes des séances? Une expression comme le *se ben mi ricordo* — si je m'en souviens bien — qu'il emploie, le jour même de l'ouverture de l'assemblée, en résumant le discours du Chancelier, peut ne pas être une simple allusion à un exposé qu'on viendrait de lui en rapporter. Mais il ne se sert nulle part de ce mode direct qu'on trouvera sous la plume du P. de Polanco (« et je les vis alors etc...») qui puisse sans contredit attester sa présence. A de nombreux indices, on se rend compte néanmoins qu'il sait aussi exactement le détail de telles attitudes, de tels mouvements de l'auditoire, que s'il les avait constatés personnellement. Il notera que le cardinal de Tournon s'étant d'abord levé se rassit sur un ordre du roi; il specifiera que la harangue de Pierre Martyr « fù lunga di mezza hora », que le P. Lainez s'approcha du cardinal de Lorraine pour lui demander la permission de parler. Quand il rapporte l'impression produite par la fameuse phrase de Bèze sur l'Eucharistie, il ajoute : « Quando ... dette quella comparatione ... si scorse in ogn'uno generalmente ... un pallore estraordinario, dico etiam di quelli della

[1] Arch. Vat., *Concilio 150*, f. 132, cfr. Susta, I, p. 293.

Digitized by Google

nuova setta ». Ce n'est là pourtant qu'une connaissance par ouï-dire. Il le déclare lui-même en mentionnant à propos de l'attitude du roi qui fit mine de se lever après la phrase de Bèze : « il quale affetto, *dicono* che si scorse anche nel Re di Navarra ». De toute façon, son information paraît puisée à la meilleure source.

Il est indubitable encore qu'il ne s'est pas uniquement servi de ses souvenirs personnels ou de ceux d'un témoin qui le renseignait. Lorsqu'il insère *in extenso* des morceaux aussi considérables que les discours de Bèze ou d'Espence, il est bien évident qu'il ne les a pas retenus de mémoire et qu'on ne les lui a pas récités. De même, s'il reproduit la censure de la confession de Bèze. Il a donc eu des documents sous les yeux. A ce propos, telle de ses réflexions sera intéressante à retenir. Dans le récit de la séance du 9 septembre, au moment de copier la harangue de Bèze, il l'annonce ainsi : l'oratione *che ha dato in stampa,* ancor che sia stata ampliata d'un mondo, seguita in questo modo ». Nous savions déjà que le texte imprimé de son discours avait été publié par Bèze dès 1561, et les éditeurs de l'*Histoire ecclésiastique* estiment que ce fut « probablement... peu de jours *après le colloque* » [1]. La phrase du *diario* pourrait préciser la date. A moins de supposer que l'auteur, rompant avec son habitude de rédiger son journal, sinon après chaque séance, du moins à très peu de temps d'intervalle, ait laissé son récit en suspens à partir du 9 septembre pour ne l'achever que le colloque terminé, il faut admettre que le discours de Bèze fut imprimé presque aussitôt après qu'il eut été prononcé. Ou bien, sans interrompre pour autant son récit, le narrateur se serait réservé d'intercaler ce discours par la suite ? De toute manière, il paraît impossible, vu l'allure générale du *diario*, qu'il ait dû en attendre la communication jusqu'après le colloque. Ce texte aurait donc été imprimé entre le 9 septembre

[1] *Histoire ecclésiastique des Eglises réformées*, éd. Baum et Cunitz, t I[er], p. 560, n. 2.

Digitized by Google

et le 16 octobre date finale du *diario*. Mais si l'on entend l'allusion faite par l'auteur à son absence du 17 au 20 septembre — ainsi qu'il semble légitime — comme une indication qu'il va reprendre un journal déjà mené jusqu'à l'époque de son départ, il en résulterait que le discours était imprimé avant le 17 septembre.

Le *diario* pourra donc servir à résoudre quelques problèmes de ce genre. Son intérêt, s'il se bornait à cela, serait néanmoins assez mince. Il est heureusement ailleurs. On en jugera par le texte même qui sera joint, comme pièce justificative, à cet exposé des sources « romaines » de Poissy. Je ne ferai ici qu'énumérer les principales raisons de cet intérêt.

La première est de nous faire connaître l'attitude de l'épiscopat français et le jugement que porte sur lui l'informateur « romain » du *diario*. Espence à peine nous renseigne sur un ou deux votes. Ici nous savons ce que pensent les évêques d'Evreux, de Lisieux, de Saint-Brieuc, de Paris et de Troyes. Bèze s'est contenté de souligner les « violences » du premier. On nous dit l'opinion des prélats sur la question des annates, des préventions, qui touchent de si près la curie romaine. On calcule les appuis ou les résistances que celle-ci doit rencontrer dans son action.

Espence et l'*Histoire ecclésiastique* nous donnent des textes ou des résumés des principaux discours : le *diario*, beaucoup plus complet, en fournit d'Espence lui-même, de Pierre Martyr, de Tournon, des théologiens, qu'on ne rencontre ni dans le *Brief receuil* ou le *Traité de l'efficace et vertu de la parole de Dieu*, ni dans l'*Histoire ecclésiastique*. La longue discussion sur les ordres monastiques, les 26 août et 4 à 8 septembre, apparaîtra en particulier comme toute nouvelle.

Enfin, si le *diario* ne commence qu'au 30 juillet tandis que Espence débute au 26, il s'étend un peu plus loin que ce dernier et surtout donne des renseignements sur des séances dont celui-ci

Digitized by Google

ne parle pas (4, 5, 9, 12, 13, 14, 16, 18, 20, 21, 25, 26, 28 août; 4, 8, 10, 28 sept.) ou les complète (7 août; 2, 16, 26 sept.; 4 oct.). L'*Histoire ecclésiastique* n'a touché à l'assemblée qu'en passant; pour le colloque lui-même qui fait l'objet de ses développements, non seulement le *diario* rend, naturellement, un autre son, mais apporte de nouveaux documents.

Le rédacteur du *diario* est donc particulièrement bien renseigné sur ce qui se passe à Poissy.

Qui peut-il être?

Un Italien: cela paraît certain, non pas tant à cause de la langue dans laquelle est écrit le *diario*, langue familière à beaucoup de Français d'alors, que pour certaines maladresses lorsqu'il traduit un texte français comme le discours de Bèze ou la confession de foi des prélats (cette façon, par exemple, de rendre le pronom *on* par *l'huomo*, ou *percevoir* par *per questo vedere*, pour ce voir!). On pourrait, je crois, préciser que cet Italien est un romain, si l'on fait attention à des formes, particulières aujourd'hui encore à la région de Rome: *dua* pour *due*, *magnate* pour *mangiate*, employées, la première par le *gesuitico 403*, la seconde par le *Varia Politicorum 124*.

Un catholique: sans aucun doute, ne fût-ce que pour le ton dont il parle des réformés; et un catholique ennemi des tolérances du Chancelier.

Un ecclésiastique: tout au moins un homme versé dans les questions théologiques, cela se sent à la façon dont il les résume.

Un agent de la diplomatie pontificale, ou quelqu'un chargé de renseigner la Secrétairerie d'Etat: témoin le soin qu'il met à noter les sentiments de l'assemblée quant aux exemptions de la juridiction épiscopale accordées aux chapitres et aux monastères, quant aux dispenses d'âge, aux préventions et aux annates, toutes choses en quoi sont visées les prérogatives du Saint-Siège.

Digitized by Google

A grouper ces divers éléments, on acquiert la conviction que le *diario* provient, à n'en pas douter, de la nonciature de Paris. Dans le registre *Concilio 138* où sont réunies des analyses de correspondances diplomatiques, il en existe un abrégé, pour la période du 16 au 30 août, sous le titre *Estratto del diario*. Il s'y trouve intercalé au milieu de résumés de lettres du nonce [1].

Que celui-ci ait rédigé lui-même le *diario*, on peut être tenté de le croire si l'on interprète rigoureusement sa phrase du 8 septembre aux légats leur annonçant l'envoi d'une copie d'un *diario* « qu'il a fait », si également on relève le ton d'autorité des jugements formulés. Mais l'expression de la lettre aux légats peut aussi bien signifier que ce journal est établi par ses ordres et qu'il l'adopte pour sien, de même que ces jugements peuvent n'être que ratifiés par lui. Quand on a l'habitude du courrier de Viterbe, on est même amené à trouver le style du *diario* un peu trop impersonnel pour qu'on puisse y reconnaître le langage toujours tranchant, souvent emporté, qui est celui des lettres du nonce. Peut-être aussi cette formule indirecte: « du 17 au 20, l'auteur du *diario* s'en fut à la rencontre de monseigneur le légat » et cette autre: « le cardinal de Châtillon fit savoir que le nonce s'était plaint » indiquent-elles que ce dernier ne tient pas lui-même la plume. Peut-être encore, comme je l'ai mentionné, faut-il voir dans certaines phrases — le « se ben mi ricordo » du début, par exemple — la preuve que le rédacteur assista à quelques séances de l'assemblée; or, pour ce discours auquel s'applique ce « si je m'en souviens bien », le nonce écrit au secrétaire d'Etat qu'il a « entendu dire » que le Chancelier avait qualifié l'assemblée de concile national [2].

Il est donc plus vraisemblable que le *diario* est l'œuvre d'un agent de la nonciature. J'aimerais assurément à pouvoir préciser

[1] Arch. Vat., *Concilio 138*, f. 90 r° et v°.
[2] *Ibid.*, f. 87 r°; 7 août.

Digitized by Google

davantage. Mais il faudrait connaitre tout le personnel attaché à l'évêque de Viterbe pour avoir quelque raison sérieuse de mettre un nom en avant. Voici tout ce que j'en sais: le nonce avait un secrétaire, Cipriano Saracinello, qu'il envoya à Rome avec un rapport daté du 8 septembre et différentes pièces. Saracinello arriva à Rome le 19 [1]. C'est lui, vraisemblablement, qui remit au secrétaire d'Etat la partie du *diario* dont le *Concilio 138* donne un résumé. Etant donnée cette dernière date, il ne peut être l'auteur en question puisque celui-ci est dit avoir été du 17 au 20 septembre au-devant du cardinal de Ferrare près d'arriver à Saint-Germain. Tout au plus pourrait-il être celui de la première partie et on devrait admettre qu'il passa la main à un successeur.

Un autre agent de la diplomatie pontificale apparait souvent à cette époque: Niquet, abbé de Saint-Gildas-au-Bois. Secrétaire et homme de confiance de Ferrare, il apporta en France, au mois de mars 1561, la bulle de réouverture du concile et remporta la réponse à Rome. Pour lui attribuer le *diario*, il faudrait d'abord établir qu'il était de nouveau à Paris de fin juillet à fin octobre. Pour octobre, c'est exact, et c'est probable pour septembre, du moins en partie. A lui, la phrase sur l'absence, du 17 au 20 septembre, occasionnée par l'arrivée du légat, peut convenir. Ferrare l'envoya à Rome le 4 novembre [2]. Il a pu à cette date emporter la dernière partie du *diario*. En était-il l'auteur tandis que Saracinello le serait de la première?

[1] Cfr. Susta, I, p. 254. A ce propos, on relève les indications suivantes en ce qui concerne les relations de la nonciature de Paris avec Rome ou les légats: il fallait environ 10 jours à un courrier pour atteindre Rome (Saracinello porteur d'un pli du 8 septembre arrive le 19); 10 jours également de Paris à Trente en remettant les lettres à Bologne (Saracinello, dans le même voyage, remit à Bologne, au courrier les légats, des pièces qui furent reçues à Trente le 19); 5 jours environ de Rome à Trente (une lettre de Borromeo datée du 26 juillet parvint aux légats le 1er août. Cfr. Susta, I, p. 54).

[2] *Ibid.*, p. 302.

Digitized by Google

Il ne faut pas, je crois, songer ici à l'un des Jésuites de la maison de Paris. Il aurait sans doute souligné la reconnaissance de la Compagnie par l'assemblée le 15 septembre, et, dans la séance du 26, qualifié Lainez de « notre Père » ou « notre Père général » selon l'usage de ces religieux.

Qu'on démontre ou non l'une de ces hypothèses quant à l'auteur effectif du *diario*, il est certain que le nonce en est bien l'auteur responsable : par l'ordre qu'il a donné de le tenir, la surveillance qu'il a exercée sur ce travail, et l'expression des sentiments qu'il a couverts de son autorité. Dans cette relation nous avons l'écho fidèle des événements de Poissy tels que les connut et les apprécia le représentant du Saint-Siège à Paris.

Le dernier document dont j'aie à parler complète très heureusement et ce récit et ces jugements ? Ce sont les *Avvisi di Francia MDLXI* qui, à la suite du *Diario*, occupent dans le *ms. gesuitico 403* les folios 164 à 193.

Ecrits de la même main que le *diario*, eux aussi ne sont qu'une copie. Le fait qu'ils commencent, avec leur date du 19 septembre, sur la même feuille où s'achève le *diario* avec la mention du 17 octobre, suffirait à le prouver.

Ils embrassent la période du vendredi 19 septembre au dimanche 26 octobre. Ces dates pourraient au premier abord faire conclure à une simple réplique d'une fraction du *diario* à laquelle on aurait donné une suite. Il n'en est rien. Sans doute, on trouvera dans ces *avvisi* un résumé de l'assemblée et du colloque (ff. 166 v° 174 v°), mais différent d'allure de celui du *diario*. Plus commentaire que compte rendu, il est précédé, entremêlé et suivi de considérations sur la situation générale, d'anecdotes, de descriptions de fêtes, de portraits, bref de ces mille détails auxquels on reconnait un informateur curieux, témoin souvent de ce qu'il décrit et ayant toujours l'oreille aux écoutes pour recueillir tout ce qui, de près ou de loin, peut intéresser son correspondant. Avec des qualités en partie seulement

Digitized by Google

semblables, le rédacteur du *diario* fait plutôt figure d'employé consciencieux, l'œil fixé sur la tâche précise, strictement documentaire, un peu sèche et un peu froide, qui lui a été assignée.

Aussi, au lieu d'un procès-verbal de l'assemblée et du colloque de Poissy, les *Avvisi* constituent-ils un tableau général où ces deux événements se relient à l'ensemble de la vie de cour, de la vie religieuse, politique et mondaine, en cette année 1561. Dès lors, il y aura lieu de se méfier de certaines informations qui risquent de n'être que des racontars. Mais le cadre de Poissy en est élargi et plus vivant. Le *diario* y bénéficiera aussi de précisions intéressantes, tel le récit détaillé de l'arrivée du cardinal de Ferrare, sa réception, son installation, son genre de vie, la manière dont il remplit sa mission — toutes choses résumées (?) par le *diario* dans la petite phrase laconique déjà citée : « Du 17 au 20 septembre, l'auteur s'en fut au-devant de monseigneur illustrissime le légat ».

Car, pour être plus libre dans son récit, le rédacteur des *avvisi* ne vise pas moins à l'exactitude. Il se trompera sur quelques dates en ce qui concerne les événements antérieurs à son « arrivée à la cour ». Mais, pour les faits passés sous ses yeux — car il est, au contraire de l'auteur du *diario*, le témoin de la plupart des choses qu'il raconte — les détails qu'il fournit seront d'un précieux intérêt.

« Journal » aussi que ces *avvisi*, du moins pour une bonne partie. Bien des phrases le prouvent : « 13 oct. – on a raconté qu'*hier* à Paris...; 14 oct. – *aujourd'hui* sont revenus à la cour...; 19 oct. – Monseigneur Santa Croce est arrivé à Paris *hier*...; 25 oct. – je suis venu *hier soir* ici... ».

On peut facilement préciser, même pour les passages qui ne portent pas une date bien définie, l'époque de la rédaction. Les premières pages semblent avoir été écrites aussitôt après l'arrivée du légat (19 septembre) par laquelle débute le récit. Ce qui suit, c'est-à-dire le résumé de l'assemblée et du colloque, est rédigé

Digitized by Google

avant le 13 octobre au plus tard, puisque à ce jour le caractère de « journal » est attesté par la manière même dont parle l'auteur. Comme je l'ai dit, cette rédaction se termine au 26 octobre.

La minutie avec laquelle sont décrits les gestes du cardinal de Ferrare, le fait que son arrivée à la cour semble coincider — à peu de jours près du moins — avec celle du narrateur, donnent à penser qu'il faut chercher ce dernier parmi les personnages qui accompagnaient le cardinal. Ici le choix devient assez difficile. On voyait dans cette suite trois évêques, des Jésuites, un Frère mineur et un Dominicain. Ne discutons pas maintenant l'exactitude de cette liste fournie — ou mieux, complétée — par le nonce Santa Croce [1]. Quelle qu'elle soit, les *avvisi*, par le genre de vie qu'ils supposent chez leur auteur, ne paraissent pas convenir à un religieux Franciscain ou Dominicain, non plus qu'au P. Lainez et à ses compagnons. L'évêque d'Adria, ou celui de Sinigaglia, ou celui de Fermo? Mettons qu'ils aient accompagné le cardinal, je crois qu'il faut voir de préférence dans l'auteur des *avvisi* un personnage tout à la fois moins en vue que ces prélats et attaché d'une manière plus étroite à la personne de Ferrare. Les soupçons se porteraient alors sur cet abbé de Saint-Gildas-au-Bois, celui que les correspondances de l'époque appellent tout simplement « Nichetto », secrétaire, confident, agent du Légat, et son courrier de confiance pour les missions à Rome.

Je reconnais ne faire là qu'une supposition, le texte même des *avvisi* ne trahissant point l'anonymat. Impossible en tout cas d'y voir caché l'évêque de Viterbe, comme derrière l'anonymat du *diario*. En effet, sans s'arrêter à d'autres invraisemblances, il suffit de noter que l'auteur des *avvisi* résume les événements de 1561, antérieurs au 19 septembre, comme ayant précédé son arrivée à la cour. Cela ne peut convenir à Viterbe. Le choix ne paraît pas non

[1] Cfr. *De civilibus Gallia dissensionibus* publ. Martène (*Coll. Scriptorum*, t. V, col. 1427).

Digitized by Google

plus devoir se porter sur les représentants de Venise, de Florence ou de Ferrare. La raison qui exclut Viterbe les atteint aussi, ou telle autre équivalente. L'ambassadeur de Ferrare est nommé comme un tiers par l'auteur des *avvisi*. Il en est de même pour celui de Mantoue qui d'ailleurs n'y aurait pas fait le récit d'une aventure où son rôle n'est rien moins que glorieux. Michele Soriano, dans ses dépêches, parle du légat d'une autre manière que les *avvisi* [1]; de plus, ce n'est pas lui qui aurait résumé l'assemblée et le colloque comme des événements antérieurs à son arrivée, puisqu'il était à Paris de juillet à novembre 1561. M.-Antonio Barbaro, qui lui succéda, déclare ne rien vouloir dire de l'assemblée parce qu'elle « n'eut pas lieu de [son] temps », et s'il parle de Ferrare, rien ne rappelle dans ses renseignements ceux des *avvisi* [2]. Niccolò Tornabuoni, à Paris dès juillet 1560, dans ses rapports à Cosme de' Medici, ne mentionne même pas l'arrivée de Ferrare, et la façon dont il traite, très succinctement, du colloque ne concorde pas avec celle des *avvisi* [3].

Restons en donc à l'hypothèse de Nichetto, comme vraisemblable sinon prouvée, sans exclure toute autre solution.

* * *

Cet examen des sources que j'ai appelées « romaines » suffira, je pense, pour montrer l'intérêt qu'il y a à ne pas les négliger. On n'a entendu jusqu'à présent que la voix du gouvernement royal et celle du parti réformé. Convenons que le pape et les évêques de France ont aussi leur mot à dire en ces matières. Ces sources nous révèlent ce qu'ils ont dit et fait. Elles justifient l'idée que j'exprimais

[1] Cfr. *Despatches of Michele Suriano...* publ. sir Henry Layard (*Huguenot Society*, t. VI), 1891.

[2] Cfr. *Relazioni degli ambasciatori veneti al Senato*, publ. Alberi, ser. I, t. IV; p. 151 et sq.

[3] Cfr. *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane* publ. Desjardins (*Coll. Doc. inéd.*), t. III, p. 459 et sq.

Digitized by Google

au début, à savoir que le colloque de Poissy a fixé trop exclusivement l'attention des historiens de cette évolution religieuse dont l'année 1561 passe, à bon droit, pour être une date décisive, et que l'assemblée est d'une tout autre importance au point de vue de l'orientation des idées qui vont diriger la politique religieuse jusqu'à l'Edit de Nantes. Si l'on tient à faire du colloque une « clé » permettant de pénétrer le secret des combinaisons de Catherine de Médicis, les sources romaines prouvent qu'il faut en employer une seconde pour déchiffrer entièrement le texte confus de cette époque. Cette seconde « clé », les sources romaines nous la livrent. Elles mettent la politique de Rome en face de celle de la reine.

Ce sont les origines et le développement de ce conflit que je vais essayer de retracer.

(A suivre).

JOSEPH ROSEROT DE MELIN.

Digitized by Google

MDLXI. Diario dell'assemblea de' Vescovi à Poissy [1].

A. Original inconnu.

B. Copie du XVI^e s. — Rome, Bibl. Vittorio Emanuele, *fondo gesuitico, ms. 403*, ff. 127-164.

C. Copie fin XVI^e s. comm.^t XVII^e. Arch. Vaticanes, *Miscellanea*, arm. II, vol. 125 (ou *Varia Politicorum* 124).

D. Copie XVII^e s. ou comm.^t XVIII^e. Arch. Vaticanes, *Miscellanea*, arm. II, vol. 136 (ou *Var. Polit.* 136).

f. 127 Hoggi, XXX di luglio, è stata la prima congregatione de' prelati dove è intervenuto il re con la madre et con tutto il suo consiglio. Et si li è dato principio con non sò che poche parole che ha detto Sua Maestà, [le quali] [2], con tutto che da i più non fussero intese, parve però che volessero inferire che bisognava che in questa adunanza si quietassero i tumulti et divisione ch'erano in questo regno per conto della religione. Il qual proposito fu poi seguitato dal cancelliere con una lunga oratione nel principio della

[1] La copie qui porte ce titre et dont le texte est donné ici est celle du ms. *gesuitico 403* que j' ai préférée à celles de *Varia Politicorum 124* et *136* pour les raisons exposées au chap. des sources romaines. Je la complète ou la corrige à l'aide de *Var. Polit. 124* (et, dans un seul cas, de *Var. Polit. 136*). Les additions sont mises entre crochets [ ]; les lectures préférées sont signalées en note ainsi que les variantes intéressantes qui ne pouvaient toutefois servir de complément ou de correction. — Pour l'une comme pour l'autre de ces copies, je ne tiens aucun compte de la ponctuation, ni de l'attribution des majuscules, ni des formes *u* pour *v*, ou *v* pour *u*. (Qu'il suffise de dire que dans ces mss. tous les *v* sont écrits *u* et quelques *u*, au commencement d'un mot, sont écrits *v*). Mais je conserve telle quelle l'accentuation, les *j* finaux, la manière de transcrire les chiffres, certaines abbréviations d'une signification évidente, comme *S. S^tà*, *S. M^tà*, *S^or*, *carle*, *ill^mo* etc., et, naturellement, l'orthographe des noms propres, même celle des noms communs, sauf à mentionner par *sic* les cas incontestables d'inattention.

[2] *V. P. 124.*

Digitized by Google

quale, scusandosi, sotto il comandamento del re, che à lui ch'era ignorante et peccatore fusse tocco di mostrare, in un consenso de tanti sig.ri di buonissima vita et di eccellente doctrina, quello che si havesse à fare, disse che si doveva credere che essendo il cuore de i re in mano di Dio, S. M.ta christianissima, per divina inspiratione si fusse mossa à convocarli, havendo per avventura riservato à lei la gratia di poter ridurre in tranquillità et unione quelle discordie et travagli che, da qualche tempo in quà, si erano suscitati in Francia per conto della religione, cosa che non era piaciuta a S. M. divina di concedere ne al re Francesco primo, ne à Henrico et Francesco secondo, si come non gli piacque che Moyse introducesse il populo nella terra di promissione et David dedicasse il tempio, ma si bene Josuè et Salamone (sic); et con cio sia che altre volte era stato risoluto che il vero et solo rimedio de' presenti mali era un concilio ò generale ò nationale, il re Francesco haveva fatto piu volte instanza al papa che volesse con l'autorità sua procurare che si havesse un buon concilio, etc. Ma come la christianità è divisa in tanti potentati che son difficili ad accordarsi in questa parte, il negotio era andato tuttavia alla lunga et che, anco adesso che era inditto, Dio sà quando se ne fusse venuto alla fine! Di modo che si poteva temere che fra tanto il male di questo regno non si facesse incurabile essendo urgentissimo et havendo bisogno di rimedio presente il quale era nelle mani di essi prelati et che loro erano fatti giudici di questa causa nella discussione [1] della quale si dovevano però spogliare di tutte le passioni et interessi proprij et proporsi solamente per fine l'honore di Dio, il benefitio della Francia et la carità verso il prossimo. Et sù questo disse che con quelli della nuova religione si havevano da portare come padri et come pastori, ammonendoli, insegnandoli et tirandoli dolcemente, et non usare quel rigore del

[1] *G. 403:* divisione.

Digitized by Google

fuoco che s'era usato per il passato, il quale haveva fatto sempre multiplicare in luoco d'estinguere il numero degli heretici; et questo confermò con più esempi et particolarmente con quello della setta arriana. Entrò poi à dire che si maravigliava che vi fussero alcuni che trovassero strano che si facesse un concilio nationale, essendo che questa non era cosa nuova et che non sola-
v° mente [se n']erano fatti altre volte. ma si era visto che ne i | concilij provinciali erano stati ritrattati de concilij universali allegando (se ben mi ricordo) la ritrattatione del concilio ariminense. Et ad altri che dicevano che questo non si dovesse fare in tempo che eravamo cosi sotto al concilio generale che già si era risposto, che 'l rimedio di quello per le difficultà dette di sopra era troppo lontano, oltra che loro, per la cognitione che havevano dell'infirmità della Francia, et per l'affettione che dovevano havere à gli ammalati ch'erano lor padri, figliuoli et fratelli, potevano trovare et applicare medicamenti più salutari [1] che non haverebbe fatto un medico forastiero; anzi che esso teneva per certo che 'l papa medesimo [2], quando in questo gli havessero domandato consiglio, non haverebbe fatto altro che consigliarsi con loro come quelli che ben sapevano dove peccavano gli humori; et che quando non lo havessero voluto [3] chiamar concilio, lo chiamassero assemblea, ò con quel nome che volevano, pur [4] che con esso si remediasse à i presenti bisogni; et che tutto quello che determinassero si saria potuto mandare al concilio generale, se si facesse, o sottoposto alla censura del papa et della Sede Apostolica, et che dovevano assicurarsi che S. S.ta l'haveria trovato [5] buono purche vedesse che ci fusse il servitio di Dio et l'utilità di questo regno; et che tanto

[1] *V. P. 124:* rimedii più salutiferi.
[2] Omis par *V. P. 124.*
[3] *V. P. 124:* si saria potuto.
[4] *G. 403:* più.
[5] *V. P. 124:* ritrovato.

Digitized by Google

più si dovevano sforzare di far bene quanto in tal caso potevano esser certi che il re haveria fatto osservare inviolabilmente i loro editti et constitutioni. Dove mancando per il contrario al debito loro, oltra che quel che determinassero non duraria tre giorni, havevano da temere l'ira di Dio, et di non essere astretti poi a fare, loro mal grado, quello che non havessero voluto fare di buona voglia. Finito che ebbe il cancelliere, il rev.^{mo} car.^{le} di Turnone, come presidente et capo dell'assembla (sic), si levò sù, et ritornato poi à sedere, per comandamento del rè, ringratiò Sua M.^{tà} che si fusse degnata di andare ad honorare quella compagnia con la presenza sua, et, ad imitatione di Costantino, messosi à sedere con gli altri vescovi, et della buona volontà che mostrava a suoi sudditi. Rispose che, credendo loro che se li havesse da parlare sopra i capi che conteneva la lettera in virtù della quale S. M.^{tà} gli haveva fatti adunare, già si erano apparecchiati alla risposta, ma che, essendo stata la proposta di monsignore cancelliere diversa da quella, era forzato a pregare S. M.^{tà} che gli volesse dar licentia d'assemblarsi fra loro per consultare ciò che si havesse da rispondere, et, a fine che lo potessero far più maturamente, si contentasse anche di voler far dar loro la detta proposta [1] in
f. 128 scriptis; et che, in tanto, esso poteva || assicurare S. M.^{tà} che lei non haveria saputo desiderare ne maggior zelo, ne miglior volontà di quel che si scopriva in tutti quei prelati; et che, quanto a quelli della nuova religione essi si sariano portati con loro da padri et da pastori se si fussero voluti riconoscere et ricevere gli ammaestramenti et ammonitionj et non darle. Nè si passò per all'hora più oltre, havendo questa risposta di Turnone ben sodisfatto al re et a tutta l'assemblea, eccetto che il cancelliere rispose di non poter dare la sua proposta in scriptis perche, poche hore innanzi, gli era bisognato mutare il proposito che haveva

[1] *G. 403:* risposta; *V. P. 124:* preposta.

Digitized by Google

pensato di tenere, di sorte che poteva dire di haver parlato all'improviso. Et essendogli di nuovo fatto istanza da' prelati, et dal re et regina acconsentito, che si desse, lui disse che erano in quella compagnia huomini tanto dotti et di tanto buona memoria che si sarebbono ricordati di quel ch'egli haveva detto; et che lui havria potuto ben fare un'altra oratione, ma dir le medesime cose et con quell'ordine era impossibile. Tuttavolta, quanto più subterfugij esso cercava di non voler mettere nulla in scriptis, tanto più replicavano et instavano i detti prelati, et la regina comandò che si desse in ogni modo.

Questa mattina poi, prima di agosto, i prelati si sono radunati fra loro, et havendo votato su la proposta del Cancielliere (sic), si è risoluto di non volere acconsentire in alcun modo a concilio nationale, ma si bene à una semplice assemblea, con patto però che non s'habbia da entrare a dentro [più] [1] di quel che possono et devono buonamente, rimettendo tutto quel che faranno alla censura di S. S.tà et della Sede Apostolica.

Et per il vero non si può laudare à bastanza l'unione che si vede insin qui in tutti i prelati [2], non essendone inteso pure un solo che abbi dato voto scandaloso, anzi essendosi sentito [3] quel che molti non aspettavano dal car.le Ciattiglione [4], havendo S. S. ill.ma [5] detto bene la sententia sua et di più fatto un lungo encomio in laude di N. S.re. È stato anco risoluto fra loro che in questa prima domenica si canti una messa solenne la quale sarà celebrata dal S.or car.le Armignach [6], et che tanto i vescovi come i deputati habbino a ricevere il santissimo sacramento et che chi

[1] *V. P. 124:* ad entrar più dentro di quel.
[2] *V. P. 124:* si vede sin qui de prelati.
[3] *V. P. 124:* inteso.
[4] Châtillon.
[5] *V. P. 136:* sua Santità ill.ma.
[6] *V. P. 124:* d'Armignach.

Digitized by Google

non vi si trova sia escluso del tutto da questa compagnia. Fu an-
v° che | risoluto che non si facesse congregation generale se non due volte la settimana, cioè il lunedì et giovedì, la domenica si vacasse à i divini ufficij, et che gli altri 4 giorni si consultasse, — fra i deputati che sono i SS.ri cardinali di Lorena et Borbone, l'arcivescovo di Torsi [1] et i vescovi di Uses, Evreux, Soes [2], Paris, Orlean [3], Lavaur [4], Lisieux [5], insieme con alcuni theologi, — quello che si havesse a proporre nella congregatione generale. I quali essendosi congregati il dopo desinare, i theologi fecero instanza di volere intervenire et dare anco loro il voto nella congregation generale, il che quegli altri non volsero acconsentire senza la participatione di tutta la compagnia. Onde, et per questo, et perche si era odorato che doppo che i prelati son ridotti [6] à Poissy il re haveria risoluto un editto nel quale ordinasse che, da qui innanzi, le parrocchiali fussero elettive, et di più che negli stati che si hanno da tenere a Pintoisa [7] voleva separare da i vescovi lo stato ecclesiastico et trattare con essi a parti (sic), fu intimata istraordinariamente la congregation generale per questa matina de' [8] due d'agosto nella quale, essendosi resi i voti sopra tutte tre queste cose, fu risoluto circa alla prima, che si elegessero XII theologi i quali havessero da entrare in congregatione solamente quando fussero domandati, et all'hora parlare per modo di consultatione. Et quanto all'altre, due furono eletti i cardinali Armignach et Sciattiglione et li vescovi di Evreux et di Baiusa [9] ad andare

[1] Tours.
[2] Séez. *V. P. 124:* Sois.
[3] *V. P. 124:* Orliens.
[4] *V. P. 124:* La Vacar.
[5] *G. 403:* Liseux.
[6] Omis par *V. P. 124.*
[7] Pontoise.
[8] Omis par *V. P. 124.*
[9] Bayeux. *V. P. 124:* Rayusa.

Digitized by Google

domani a rimostrare al re che, essendo questo editto scandaloso, di mala consequentia et troppo pregiuditiale alla libertà ecclesiastica, S. M.ta non voglia publicarlo ne innovare cosa alcuna durante questa assemblea, o almeno gli faccia dar copia dell'editto, affine che loro possino dire all'incontro le lor ragioni, et non vogli far cosa che non possi senza havergli uditi [1]. Et, quanto all'altro particulare, che, essendo l'ordine ecclesiastico tutto un corpo, S. M.tà non vogli dividerlo, massime che il lor clero non si contenta ne può risponder' nulla alle pr[op]oste di S. M.ta senza i suoi vescovi.

Si è anco mandato hoggi a sollecitare il cancelliere che dia la copia della sua proposta, ma in lui si è scoperta poca fantasia di darla.

Domenica a' [2] tre d'agosto si [è] atteso solamente alle cose
f. 129 dell'anima, havendo tanto i cardinali et || vescovi come i deputati de gli absenti et i theologi preso il santissimo sacramento tutti di compagnia, eccettuati però il S.or car.le di Sciattiglion, Valenza, i due vicarij di Tolosa [3] et Beovois [4], due de' quali, ciò è i primi, furono communicati da parte dal vescovo di Uses, et gli altri due dall'abbate di Salignac; la qual cosa non è passata senza scandalo di molti, per qualche ombra et sospitione che si ha dell'opinione [5] di questi vj. Il doppo desinare andorno i due cardinali e i due vescovi deputati ad esponere la loro ambasciata alla regina et al consiglio; et fu loro risposto ch'erano stati male informati quanto al particolare delle parrochiali, perche di quello non se n'era mai parlato, ma si bene di mandare ad esecutione

[1] *V. P. 124:* senza essere uditj.
[2] Omis par *V. P. 124.*
[3] Toulouse. *G. 403:* Tolesa.
[4] Beauvais.
[5] *V. P. 124:* s'ha di questi sei.

Digitized by Google

ciò che fu risoluto in Orliens circa la nominatione de i vescovadi che vacavano durante la minor età del re, cioè che xij nobili et xij cittadini layci, insieme col metropolitano et suoi suffragani et il capitolo et curati della chiesa che sarà vacante, habbino giuntamente a procedere alla elettione di iij personaggi, uno de' quali sarà poi eletto dal re et nominato a N. S.re. Et havendo fatto i detti [1] S.ri deputati instantia che anche di questo non volessero [de]terminare cosa alcuna sino a tanto che erano occupati nell'assemblea, fù lor risposto che in questo non si faceva pregiuditio se non al re, la conscienza del quale volevano vedere di non aggravarla durante la sua pueritia. Et cosi s'intende che hanno poi [2] eseguito, havendo mandato per monsig.re di Silva [3] al parlamento questa espeditione, insieme con molte altre che furono accordate in Orliens toccanti la politia del regno; et, per quel che si crede, sarà facil cosa che 'l detto parlamento non voglia acconsentire che i laici habbino parte in questa elettione, per participare delle prepositioni et opinionj di Calvino et atte [4] a cavare [5] più tosto male che bene. Quanto poi al particolar' della separatione di che s'erano doluti, fu trovata la petition loro ragionevole, et che, essendo o dovendo venire i deputati del clero a Pontoisa, ne essendo ragione che essi prelatj lassassero [6] la fattione più importante per vacare a quest'altra, andassero pensando fra loro la sovventione
v° che vorriano dare al rè, perche S. M.ta l'assicurava che non | haveria voluto da loro più di quello che havessero potuto et voluto. Et ultimamente si risolsero di non voler dare la propositione del cancelliere in scriptis, non havendo quel sig.re detto cosa preme-

[1] Omis par *V. P. 124.*
[2] *V. P. 124:* s'intende poi che hanno.
[3] Selve.
[4] *G. 403:* con atti.
[5] *V. P. 124:* causare.
[6] *V. P. 124:* interlassassero.

Digitized by Google

ditatamente, ne dovendo lor vescovi ponderare ò star [1] tanto sulle parole; che lassassero star gli effetti, essendo che il fine della proposta di esso cancelliere non tendeva ad altro che à esortargli a pigliare qualche rimedio alle turbulentie di questo regno che non pativano dilatione. Et con questa risolutione detti s.ri se ne tornaro à Poissy. La sera poi al tardj, fu mandato a tutti i prelati la nota delle propositioni che si haveranno da trattare in queste prime congregationi, che sarà con questa. Et come ci sia niente di risoluto, non si mancherà di scriverne et avvisarne a mano a mano, non essendosi sino ad hora odorato altro se non che, quanto all'articolo della pluralità de' benefitij, il sig.r cardinale di Borbone ha dato un voto degno della bontà, pietà et grandezza sua, cioè che si contenta di restare con due soli di v o vij che n'ha.

Alli 4 et 5, non si è fatto altro che ragionare della cosa della sovventione, perche essendosi sparso un romore, si ben con poco fondamento, che il rè disegnava di gravar' forte la mano sopra gli ecclesiastici et cavarne per il meno da xvij milioni di franchi con alienarne per un milione d'entrata, sono stati a consultare il partito che si haveva da pigliare, senza però che sia concluso nulla fra loro.

Alli 6, comparse poi a Poissy il connestabile et monsig.r di Mortier mandati dalla regina. Et essendo ricevuti in congregatione, detto connestabile espose la causa della lor venuta, la quale era in sostanza che la regina gli mandava per visitar quella compagnia et per fargli intendere che S. M.tà si trovava molto contenta et sodisfatta del buon principio che havevan dato a questo santo negotio della religione, massime colla precedentia della communione

[1] V. *P. 124:* ponderare tanto su le parole.

Digitized by Google

generale che si era fatta; et che sperava che l'opera si saria condotta in modo che, prima, questo regno, et, consequentemente, tutta la cristianità n'haveria sentito benefitio; ma che ben S. M.ta si doleva che l'havessero tralassata un poco per attendere à una
f. 130 cosa || di manco importanza con haver dato orecchie a una voce vana che il rè disegnasse di fare alienatione de' beni della Chiesa, etc. perche questa non era stata mai sua intentione et non se n'era mai ragionato se non da qualch uno privatamente et per modo di divisare [1], et che si assicurassero pure che S. M.tà voleva conservare et accrescer' quello stato più presto che diminuirlo. Ma che era ben vero che, essendo stati quasi tutti loro beneficati dal padre et dall'avo del rè, dovevano haverlo per raccomandato nelle sue necessità, et che in questo non si prefigeva loro alcun termine, ma solamente che facessero quel che potessero et volessero et ne trattassero quando gli (sic) pareva, ne per questo affare interrompessero punto la loro principale impresa; se bene gl'esortava, per benefitio loro et d'altri, à terminare il tutto più presto che fusse possibile. Dipoi il detto s.re connestabile fece le sue cerimonie private, mostrando l'affettione et devotione che haveva a quel dignissimo ordine et quanto [2] desiderava di potergli far servitio in publico et in privato. Fugli risposto dal s.re car.le di Tornone, in nome di tutta la compagnia, che loro ringratiavano la regina del favore che gli haveva fatto in mandarli a visitare, il quale era stato tanto maggiore quanto s'era servita d'un personaggio della portata ch'era l'Eccellenza sua; la ringratiavano parimenti dell'opinione che haveva che in quella assemblea si fusse per fare qualche buon frutto [nel] che si sariano affaticati quanto dovevano; et ultimamente dell'humanità et modestia che usava con essi circa il fatto della sovventione et ch'egli [3] havesse levato ogni

[1] *G. 403:* dicusare.
[2] *Ibid.:* quanto che.
[3] *V. P. 124:* che gli havesse levato ogni scrupulo dall'animo.

Digitized by Google

scrupulo dal lor' animo perche, in effetto, se bene in congregatione non s'era mai ragionato de i disegni che si diceva havere il rè sopra le cose della Chiesa, pur s'erano divolgati de' propositi in questa materia che portavan fastidio a loro et niuno honore alla S. M.tà, la quale haverebbe anche conosciuto in questa parte che gli erano amorevolissimi et fidelissimi suggetti, etc. La presentia del connestabile et la qualità dell'ambasciata ha molto confortato questi s.ri prelati di modo che attendono incessantemente alla loro impresa, et dove havevano ordinato di far congregation publica due volte la settimana, adesso la fanno ogni dì due volte, havendo cominciato alli vij à entrare nelle cose della riforma al che son procedute non sò che poche parole del s.or cardinale di Turnone, il quale, parlando in laude della buon'opera che incominciavano, concluse però che tutto quel che si determinasse s'intendesse con protesta del beneplacito et censura del papa, della Sede Apostolica et del concilio che era già aperto; la qual cosa non solamente fù approvata, ma risoluto che se ne rogasse un acto solenne, et cosi fu fatto. Si cominciò poi dal primo articulo che contiene: *Quid praescribendum sit episcopis.* Et sopra questo fu opinato lungamente da iij theologi de i xij deputati, et il doppo desinare ne parlorno iij altri.

Alli viij si è seguito il medesimo ordine, ne si è fatto altro se non che hanno consultato gli altri vj theologi et alcuni canonisti.

Alli viiij poi, prima che i vescovi che dovevano dire l'opinion loro nella medesima materia cominciorno [1] à parlare, il cardinale di Tornone propose che, per meglio mostrare l'unione che era fra essi, si dovesse fare una confessione di fede [generale] [2] in quel

[1] *V. P. 124:* cominciassero.
[2] *G. 403:* confessione di fede *quanto* (?).

Digitized by Google

modo che fusse parso alla compagnia; la qual proposta parendo a qualch'uno che, se fusse stata admessa, potesse facilmente causar disordine et confusione, et massime se qualch'uno havesse ricusato di esequirla come si poteva sospettare, non passò altrimente. Ma fu per li più concluso che se pur parea necessario che la detta confessione si facesse, questo si riserbasse alla fine dell'assemblea, et che in tanto s'havesse tacitamente per fatta [con] la communione che fecero insieme l'altro giorno; si che, senz'altra precedentia, si venne al dir de' pareri, ne quali, et per essere la materia di molti capi et appartenente alla persona di essi vescovi, si è lassato il campo libero a ciascuno di compiacersi in quel che
f. 131 più gli è piaciuto. || Et in questo si è consummato tutto il dì d'hoggi xij di questo, et ci resta ancora a cavare gli articuli di quel che si è detto, d'approvarli et di formarne il decreto. Si potriano dire molti particolari d'intorno all'opinioni che sono uscite; ma si riserbono a mandargli con i capi distintamente delle sententie più notabili et massime de' theologi et canonisti a' quali, senza aggiungerci nulla [1] che importi, si è rimessa una gran parte de' vescovi. L'oratione del sig.re card.le di Lorena è stata, fra l'altre, illustre, havendo molto ordinatamente compreso con essa quasi tutto quello che si può dire circa munus episcopale. Et in particolare, quanto alla residentia, ha detto che se il rè vorrà astringere quelli che sono del suo consiglio privato a star continovamente alla corte, essi debbino più tosto risegnare il vescovado che stare di continovo absenti dalla sua chiesa; et che si debba pregare il rè a non ammettere [più] [2] per l'avvenire vescovi in detto consiglio. Ha consultato ancora che si deveria supplicare à S. S.ta di concedere manco suffraganei che si può in questo regno, et che non volesse, da qui innanzi, approvare la persona de' ve-

[1] *V. P. 124:* cosa nulla.
[2] *G. 403:* non ammettere per l'avvenire più vescovi.

Digitized by Google

scovi che saranno nominati se non con quelle conditioni che contiene la forma de concordati. Sciattiglione nella sua parte [1] ha concluso con L'orena (sic) et ha detto che si doverebbe scrivere al papa et rendergli conto di quest'assemblea. Ma ha bene aggiunto che questi della nuova religione non si dovevano, per sua opinione [2], chiamar loro avversarij ma più presto [3] deviati, et che bisognava insegnarli et cercar' ogni mezzo di ridurli con carità et non con asprezza. Et di questo ha parlato in un certo modo [4] che alcuni hanno creduto che egli sappi che qualch'un d'essi ha da comparire in steccato. Valenza si è contenuto sin qui dentro à termini ne ha detto cosa che possi dar' ombra o sospitione alcuna, se non in quanto parlando dell'amministratione de' sacramenti che il vescovo deveria fare spesse volte per se stesso, come di battezzare [5] et altro, disse che saria stato anche bene che quattro o sei volte
v° l'anno havesse fatto una communione generale et fatto partecipe | il suo popolo del corpo et del sangue del Signore. Dal che alcuni hanno preso occasione di calunniarlo che egli habbia voluto intendere che ciò si dovesse fare sub utraque specie come pare che inferischi nel suo catechismo.

Alli xiij, essendosi inteso che gli heretici havevano occupato le chiese della Vaura et d'Appames [6], la congregatione deputò i S.ri cardinali di Tornone et d'Armignach [7] per andare a pregare la regina che volesse riprimere queste insolentie con qualche buona provisione. Et havendo eseguito l'uffitio loro, et fattolo confermare da un gentil'huomo che era venuto à posta con questa nuova, oltra

[1] *V. P. 124:* nella più parte.
[2] *V. P. 124:* suo parere.
[3] *V. P. 124:* tosto.
[4] *V. P. 124:* mezzo.
[5] *V. P. 124:* fare per se istesso, come di battezzare spesse volte.
[6] Lavaur, Pamiers.
[7] *V. P. 124:* et Armignac.

Digitized by Google

l'essersi havuto avviso che 'l sig.re cardinale Strozzi haveva portato un simil pericolo nella persona sua, et che si erano fatte altre novità in più parti del regno, S. M.tà rispose che voleva che le cose della Chiesa fussero conservate in ogni modo et ordinò che si spedissero lettere patenti a tutti i governatori de' luoghi et offitiali regij che in simili occasioni pigliassero le armi et facessero osservare l'editto del rè. Il che è giudicato che sia un buon rimedio.

Questo medesimo giorno, havendo tutti i vescovi finito di votare sopra il primo articulo, et parendo che il S.or car.le di Loreno havesse detto [1] et compreso ogni cosa con il suo voto, fù pregato a volerlo mettere in iscritto per potere con quello principalmente formare il lor [2] decreto, il quale o almeno la sostanza si manderà come sarà fatto. Hor, mentre che chi ha il carico attende à far questo, si entrò per non perder tempo à dire l'opinioni sopra gli altri articuli, esaminando quei [cinque] [3] che seguono successivamente doppo il primo, tutti in una volta, et cominciando secondo l'ordine da i theologi che, quel dì, ne parlarono sei, tra' quali furono de i primi Buttiglier et Salignac, intervenendovi il principe di Conde et quello della Rocca Sorion [4] che ne pregarono la congregatione et furno modestimi ascoltatori. Il detto Buttigliere par-
f. 132 lando de || dignitatibus ecclesiarum cathedralium toccò il primato della Chiesa, et redegit in ordinem la romana mettendola la terza o quarta cathedrale tra vj che ne nominò cioè la detta romana, la hierosolimitana, alessandrina, antiochena, constantinopolitana et cartaginese, et biasmò anche gli organi et qualch'altra cirimonia che s'usa nella Chiesa. Et, in somma, in tutti i suoi pareri andava dando qualche saggio della sua poco buona dottrina, si come

[1] *V. P. 124:* detto benissimo.
[2] Omis par *V. P. 124.*
[3] *G. 403:* quei vescovi che...
[4] *V. P. 124:* Roccasurion (La Roche-sur-Yon).

Digitized by Google

nel primo articulo mostrò di tenere secondo l'opinione d'Aerio che episcopus non esset supra praesbiterum et disse parimente che, quanto a lui, teneva che i suffraganei non havessero autorità nessuna.

Alli xiiij, furono ascoltati altri quattro theologi solamente, de' quali non vi è per adesso altro che dire di notabile, se non che, tanto questi come quelli che havevano parlato prima, par che quasi tutti dieno molto a traverso all'esentione, che si concede a i capituli, della potestà de' vescovi.

Alli xv, s'attese a celebrare la festa.

Alli xvj, seguitando i canonisti et theologi di dire il parer loro fu da alcuno di essi proposto che per l'avvenire si provedesse à i beneficij con cura per elettione del populo, accioche non cadessero in mani di persone ignoranti, di mala vita et non atte a simil carico, si come interveniva bene spesso in coloro che si erano provisti, ò per via di Roma dove si davano a chi correva meglio, ò veramente da i vescovi che gli conferivano senza distintione a staffieri [1], cuochi [2] et ad altri simili lor servitori. Ma à [3] questo fu risposto [4] che non per ciò si venivano a fuggire gli inconvenienti, anzi che col farli elettivi si saria dato occasione a [5] pratiche illecite, à simonie et a molti altri disordini, oltra che non era cosa honesta che i pastori che havevano a rispondere [6] del lor gregge non havessero anco a sodisfarsi di questa sorte di ministri. Onde convennero che il meglio fusse di pregare il papa che li piacesse

[1] *V. P. 124:* cocchieri.
[2] Omis par *V. P. 124.*
[3] *Id.*
[4] *V. P. 124:* visto.
[5] *G. 403:* ò.
[6] *V. P. 124:* disponere.

Digitized by Google

di levar via la preventione et rimetterli alla dispositione di quelli a chi tocca ordinariamente conferirli, i quali, con l'ordine che si farà circa i curati, doveranno elegger sempre persone idonee et
v° sufficienti. Si è | anche parlato che la troppo facile concessione delle dispense è stata causa di molti abusi, et per tanto si è determinato che si supplichi parimente S. S.tà a non volere dispensare *super aetate*, tanto ne' curati come ne canonici [1] et di questi [2] non volerne crear più *ad effectum*.

Alli xvij i prelati non si adunarono per essere il dì di domenica.

La mattina de i xviij, il s.or car.le Sciattiglione, seguendo l'ordine che haveva dalla regina et dal rè di Navarra, espose in congregatione come il nuntio del papa si era doluto con loro del perdimento del tempo che si faceva à Poissy, occupandosi quei sig.ri tutto il dì in dispute che erano per la maggior parte superflue, et mettendo a campo cose che non potevano ne dovevano trattarne, con tutta la protesta [3] che havevano fatto di sottomettere ogni decisione alla censura di S. S.ta, et che da questo lor procedere si poteva giudicare che havessero poco riguardo all'interesse delle altre nationi delle quali una gran parte s'era incaminata a Trento, et al dispendio che ne risultava a S. S.ta, havendo consummato xv giorni nelle discussioni d'uno articulo che si poteva risolvere in uno o in due al più; et che in oltre haveva il detto nuntio ricordato che la licentia che si pigliavano una gran parte de' prelati d'andar tutto il dì à Parigi generava più tosto scandalo che alcun [4] buono effetto; et che per tanto haveva fatto

[1] *G. 403:* canonisti.
[2] *Ibid.:* questo.
[3] *Ibid.:* potestà.
[4] *V. P. 124:* un.

Digitized by Google

grandissima instanza che volessero sollecitarli alla speditione. Onde, parendo a lor M. M.tà che detto nuntio fusse mosso da molte buone ragioni et che fusse per il vero poca dignità che i prelati che sono stati chiamati per uno effetto a Poissy si vedessero cotidianamente per le strade di Parigi, gli esortavano a volere accelerare quanto prima il lor negotio ne à musarsi nelle arenghe che facevano ordinariamente i theologi et canonisti, et ultimatamente a non partirsi di Poissy senza farne dir prima una parolo (sic) alla regina. Cominciarono poi i prelati a votare sopra i detti articuli che erano stati discussi da i theologi et canonisti. Et Lorena che fu uno de' primi che parlasse si portò bene al solito, ancorche mostrasse di non approvare ne anche lui [1] la cosa dell'esentioni, di che parlò però con tutta quella modestia et reservatione che conviene, cosa
f. 133 che non haveva fatto || l'abbate Salignach, il quale, discorrendo sopra questa medesima materia, disse apertamente che il papa non haveva più autorità d'esimere il clero dalla iuriditione del vescovo che si havesse di dispensare il figliuolo che non ubbidisse al padre. Il car.le Ciattiglione ancora ha detto [2] assai buon voto, non si essendo disteso [3] quasi in altro che in commendare le buone ordinationi de' canoni et esortare all'osservantia di quelli.

Alli xjx comparse in congregatione monsign.re di Mortiere mandato dalla regina a far intendere a quei s.ri che dovessero inviare a Pontoisa i lor deputati per gli stati, et che tutti quelli che erano del consiglio dovessero trovarsi domenica a San Germano. Et circa le opinioni de vescovi che parlarono non vi fu cosa di considerazione, discorrendo per il più sopra cose dette da altri, o rimettendosi a quei che havevano parlato.

[1] *V. P. 124:* anchora che non approvasse manco lui.
[2] *Ibid.:* dato.
[3] *Ibid.:* quasi steso.

Digitized by Google

Il dì del xx toccò tra gli altri a dir la sua sententia al vescovo di Troia [1], et, dove tutti fin qui hanno parlato franzese, esso recitò un'oratione latina che haveva portata scritta, la quale conteneva per la maggior parte cose extra arenam [2]. Biasmò come abuso che gli huomini si incensassero nelle chiese, et mostrò anche lui di tenere quella opinione che fusse eguale l'autorità del vescovo et del prete. Et, parlando de gli abusi che causava il numero grande de sacerdoti poveri, disse che dovevano imparare [3] qualche arte per guadagnarsi da vivere, et non isdegnarsi di quelli esercitij che havevano fatto Pietro, Giovanni, et gli altri apostoli che erano stati ò pescatori, o fatto qualche altro mestiero. Il vescovo di Parigi che siede appresso [4] al detto di Troia, nel principio del suo voto, tassò in generale queste lunghe declarationi [5] che si facevano lontane per lo più dalla materia proposta, le quali non servivano ad altro che a consummare il tempo in darno, et di poi, senza nominare anche [6] persona, entrò a confutare tutte quelle cose scandalose, che pareva che potessero inferirsi ad alcuni luoghi dell'oratione del detto mons.re di Troia.

Alli xxi hanno segultato i vescovi di dare il voto, et Valenza si è portato nel suo assai bene, et ha ricordato che si supplichi N. S. ad ordinare che in Roma non si promovino più preti franzesi, del che ha assicurato tutta questa compagnia che S. S.tà se
v° ne contenterà. | D'altri non s'è inteso alcun particolare notabile. Onde, havendo ciascuno finito di votare, sono stati iiij giorni seguenti senza far nulla, se non che 'l car.le d'Armignach, la mattina del xxv, disse ch'egli era stato il dì innanzi alla Corte et che la

[1] Troyes.
[2] *V. P. 124:* asenam.
[3] *G. 403:* guadagnare.
[4] Omis par *V. P. 124.*
[5] *V. P. 124:* declamationi.
[6] Omis par *V. P. 124.*

Digitized by Google

regina gli haveva comandato d'esponere alla congregatione che il rè con il suo consiglio havevano risoluto che questi della nuova religione fussero uditi in ogni modo, et che però pensassero in che maniera et in che tempo l'hàvessero a ricevere. Sopra la qual propositione, il dopo desinare, si diedero i voti. Et esso Armignach fu il primo approvando che dovessero essere ricevuti et ascoltati, se ben, che non si haveva da venire in contentione con loro, tirando a questo proposito non so che passo della Sapientia. Il s.or car.le di Lorena che seguitò appresso, disse che quella compagnia era in aspettatione che si havessero a consultare se costoro si havessero da ricevere ò no; ma poi che di questo si era dato la sententia prima che loro ne trattassero, ne gli restava a vedere se non del modo et del tempo; che a lui pareva che si ordinasse che questi heretici dessino il carico a un solo di comparire, il quale portasse in scritto quello che volevano dire sotto scritto (sic) però da tutti gli altri lor deputati, et che costui fusse ascoltato in presentia de theologi deputati, et poi si gli rispondesse, in voce o in scritto, secondo che pareva alla compagnia; ma che, prima che si venissa (sic) a far questo, era bene di finire d'esaminare questi articuli che si son proposti per la riformatione. Alla qual sententia fu acconsetito (sic) da tutti i vescovi eccetto che da cinque [1] [i] quali dicevano et protestavano che questi heretici non si dovevano ammettere in nessun modo. Et ci fu di loro che disse che questo era un far contro ius divinum. Et il vescovo di Cornovaglia [2] disse che, avanti che si deliberasse se havessero da compartire [3] o no, s'era bene di veder' qual'intententione (sic) fusse la loro et se venivano in quel modo che 'l cancellier' havea pro-

[1] *G. 403:* uno.

[2] Cornouaille (Quimper).

[3] *V. P. 124:* comparere, ce qui donne un sens différent: « avant de délibérer s'ils [les ministres] avaient à comparaître » au lieu de « avant de délibérer s'ils [les prélats] avaient à octroyer [cette faveur] ».

Digitized by Google

posto, ciò è come figlinoli à padri et volessero riconoscere i vescovi per giudici; altrimenti censebat non esse admittendos.

Alli xxvi furono proposti due altri articoli, ciò è *De reformatione monasteriorum* et *Quid* || *sentiendum de commendis*, sopra i f. 134 quali cominciorno al solito a discorrere i theologi. Et Salignac che fu il primo disse che la institution monastica era cominciata per paura et per necessità, ciò è per fuggire la persecutione de' tiranni et il furore de' gli heretici; et la divise in tre sorti, cioè in anchoreti (sic) che erano quelli che si ritiravano nelle solitudini, et in questo proposito, parlando di S.^to^ Antonio che alla morte di Paulo Heremita prese la sua veste, disse che questo s'era convertito poi in superstitione. Li altri [chiamò] cœnobiti et recitò difusamente quello che ne scrive San Gieronimo, et disse che tanto questi come i primi erano seculari in quei primi tempi. Fecene poi una terza specie et gli nominò Removath [1] in lingua egiptia, et questi disse che erano peggiori di tutti et che hanno con l'ipocrisia corrottò la santità della vita, et gli dipinse in questo modo che portavano le maniche larghe, le calze alla marinaresca, et che era lor peculiare il sospirare spesso, l'andare a visitare le vergini et dir male de' preti. Biasmò la varietà dell'habito et del nome, et la vita otiosa che tenevano, et reprovò molto l'ordine mendicante come [cosa] che repugna alla carità christiana la quale non permette che nessun vada mendicando ma che si gli provedesse da chi haveva il modo, et che loro ancora dovessero guadagnarsi da vivere con qualche essercitio manuale, adducendo tra l'altre un'autorità di Justino [2] martire il quale, sopra quel passo « *nonne fabri filius est hic?* », dice che Cristo faceva de' carri, de gli aratri et altre opere de legname. Detestò molto gli abusi et gli errori che

[1] *V. P. 124:* Removot; *V. P. 136:* Renovot.
[2] *V. P. 124:* Agostino.

Digitized by Google

erano tra monacj, li quali collocavano la pietà christiana in rebus adiaphoris, come saria a dire un gran numero di salmj, il volere che profittasse all'anima il farsi seppellire ò nelle vesti di San Francesco o di San Domenico. Et sopra tutto gli pareva impietà che dicessero che la professione era il secondo battesmo. Et qui tassò molto un libro che si chiama *Lavacrum conscientiæ*. Et quanto alla riforma, è stato di parere che i monaci tutti indifferentemente debbano essere sottoposti al vescovo; che i monasterii
v° siano scuole et nessuno vi habbi grado, se non | coloro che insegnano; che le monache imparino lettere, et, ne gli uffitij, doppo che havevano cantato in latino, dichino anche qualche cosa in volgare per coloro che non intendono. Et, in somma, si ritorni ogni cosa alla pristina purità et splendore. Circa le commende, ha detto solamente che, pure 'l commendatario facci il debito suo, non l'approva manco che uno che sia monaco. Buttigliere è stato della medesima opinione di Salignac circa l'origine de' monasteri, et non più di lui ha approvato la varietà [1] de gli ordini, et ha detto che, essendo il nome di christiano amplissimo et eccellentissimo [2], hanno voluto esser chiamati religiosi, et che sono andati spargendo d'haver meriti d'avanzo, i quali chiamano *opera supererogationis*, et gli applicano a benefitio di questo et di quello, et asseriscono che loro solamente sono nella vita di perfettione. Et ha biasimato parimente il numero infinito che ve n'è, allegando che, a tempo di papa Pio secondo, il generale di Cordeglieri offerse per la cruciata 20000 frati da portar'armi, senza che ne venisse a patir punto nelle chiese il culto divino. Et, quanto al suo voto, si può comprendere che più tosto saria d'opinione che s'havessero da supprimere del tutto che riformare, se bene ha detto che la vita heremitica è parsa a qualch'uno odiosa, tuttavia si è fatta lauda-

[1] *G. 403*: verità.
[2] Omis par *V. P. 124*.

Digitized by Google

bile per l'institutioni di S.ti Padri. Laudò anche i monasteri si dessero più tosto in commenda che in titulo, per il [1] che gli abbati non attendono ad altro che alla crapula, intanto che si dice per proverbio essere un miracolo quando si trova un monaco che non crepi per aver troppo mangiato ò troppo bevuto. A queste due opinioni è stato contradetto quasi da tutti gli altri theologi, et chi ha risposto à una parte, et chi à un'altra, essendosi provata l'institutione de' monasteri antichissima, et non solamente per necessità, ma anche per devotione, et antichissimo ancora il nome di religioso. Si è anco detto che il bene et l'orationi che si fanno per i fondatori et benefattori delle chiese, non solamente gio-
f. 135 vano, || ma che non ne dovevano esser defraudati in' alcun modo; et vi è stato chi l'ha provato et col testimonio di Calvino il qual dice in un luoco che non consiglieria mai nessuno della sua setta à tener benefitij perche sono obligati a fare per i fondotorj (sic) quella sorte di prece et oratione che esso non approva; aggiungendo [2] costui che allegò il luogo che però si maravigliava che alcuni che tenevano l'opinione del detto Calvino non havessero scrupolo di conscienza di tenere de' buoni vescovadi et abbadie. Furono anche difesi gli ordinj de' mendicanti, et oltra il testimonio de' dottori, l'essempio del povero Lazzaro et altri, fu detto che le ricchezze che havevano molti monasteri non erano altro che elemosine, et che si come era stato licito a coloro di pigliar l'assai, così non era disconveniente a quest'altri di prendere il poco. Et quanto al numero grande, [fu detto] che nel Testamento Vecchio si trova che tra i Giudei, che non havevano 100 leghe di paese, vivevano [3] in un medesimo tempo più di 20000 leviti i quali non si occupavano ne anco loro in essercitij manuali, et che tanto maggiormente dovevano questi religiosi esser nutriti in Francia

[1] *V. P. 124:* a causa.
[2] *V. P. 124:* soggiungendo.
[3] *G. 403:* venivano.

Digitized by Google

che è un regno cosi grande et cosi abondante, et che se disordine vi era circa gli offitij, orationi, habiti, et altre cerimonie, che questo nasceva per colpa di quelli che l'usavano ad libitum et non de' primi institutori. Quello dove si vede inclinare buona [1] parte de' theologi, circa la riforma de' detti monasteri, si è che per l'avvenire s'usi maggior circonspettione et diligentia nel ricevere de' monaci, et specialmente [2] che siano tali che ne possi ritornar qualche utile spirituale ad honor di Dio et benefitio de' popoli; et che è bene che entrino giovanettj, ma non faccino la professione se non grandi et ne gli anni che conoschino veramente ciò che essi fanno [3]; et questo s'intende tanto per gli huomini come [4] per le donne. Et perche pare in un certo modo che
v° l'havere a pagar danari per entrare in una | religione sia spetie di simonia, che tanto i monaci come le monache ò non habbino à pagar nulla, ò veramente questo sia moderato, massime dove sono i conventi ricchi. Che gli abbati faccino residentia, et siano sacerdoti, et servino all'altare; altrimente non possino godere de' privilegij. Et che i religiosi d'ogni sorte non habbino licentia di potere [5] uscire de' lor claustri, come si fa spesso, reducendosi à una vita secolare et scandalosa. Quanto alle essemptionj de' monasteri dalla iuriditione de' vescovi, molti gli concludono contra, fondati su l'autorità de' concilij generali a' quali disse Salignac che i pontefici non potevano derogare. Ma à questo fu risposto che in materia fidei i concilij obligano ciascuno, ma, in quelle cose che sono iuris positivi [6] et secundum politiam, il papa può dispensare ex diversitate temporum et personarum. Uno di questi theologi ha dato un voto molto differente da gli altri, dicendo che è come im-

[1] *V. P. 124:* molta.
[2] *Ibid.:* precipuamente.
[3] *Ibid.:* ciò che si faccino.
[4] *Ibid.:* quanto.
[5] *Ibid.:* non habbino da uscire.
[6] *Ibid.:* petitivi.

Digitized by Google

possibile che sopra questa cosa de' monasteri si possa far riforma alcuna in quella lor' assemblea, et mostra che la difficultà procede da 6 cause: la prima è per rispetto di coloro che hanno facultà di dare le abbadie, nel che, per il più, non si guarda à qualità di persone; la 2ª, per rispetto di quelli che già tengono l'abbadie, i quali antepongono il guadagno alla pietà et al debito loro, et sono in gran parte persone che difficilmente si sottoporranno alla riforma; la 3ª, per la moltiplicità et varietà de' monasteri dell'uno et dell'altro sesso, nel qual caso bisogneria chiamare tutti quelli che v'hanno interesse à dire la ragion loro; la 4ª, per le differentie delle consuetudini et delle regole; la 5ª, per gli abusi i quali boramai erano cresciuti in troppo gran copia; la 6ª, per la varietà delle opinioni che si dicevano tra loro sopra [1] le prime institutioni de' detti monasteri et sopra [2] la riforma che si pretendeva di fare. Sono state da molti improbate [3] le commende; et si è detto che essendo depositi temporarij si erano poi per abuso fatte perpetue; et de gli aeconomati quasi ciascuno ne sente male.

f. 136 Et si è consummato || in ascoltare questi theologi fin tutto il dì XXIX, et massime che il giorno delli XXVIJ si vacò per rispetto della cosa de gli Stati. Nel qual dì, fu sentita un'oratione di quello del terzo Stato, non solamente scandalosa, ma scelerata et empia, havendo persuaso che si dovesse abolire del tutto l'ordine ecclesiastico, et detto in questo proposito che, si come Dio haveva riservato ad Osia, che cominciò à regnare di VIIJ anni, che al suo tempo si retrovasse la legge che era persa, et per idolatri fece ammazzar' poi tutti i preti che erano a quel tempo, et fu riputato il miglior re che havessero havuto prima o havessero doppo lui gli Hebrei, cosi haveva riservato a questo giovinetto re che

[1] *V. P. 124:* tanto sopra.
[2] *Ibid.:* quanto della riforma.
[3] *Ibid.:* approbate.

Digitized by Google

era il vero Osia, che a tempo suo si scoprisse la purità [1] dell'Evangelio et la verità della parola di Dio che era stata nascosta dall'avvenimento di Christo in qua; persuadendogli quasi apertamente ad imitarlo et metter mano nel sangue de' preti come causa dell'idolatrie che si commettono hoggi; et disse che nessuno si doveva maravigliare di quello che lui haveva detto che la parola di Dio fusse stata così lungamente celata, perche anche nel testamento vecchio fu promessa ad Adam et ratificata ad Abram, ne però gli fù data fino al tempo di Moisè, che ci corsero più di 2000 anni. Onde i prelati, il dì seguente, risolsero tra loro che tutti i cardinali, insieme con molti [2] vescovi dovessero andare à domandar giustitia alla regina contra di costui il quale, senza haverne commissione alcuna, haveva havuto ardire di lasciarsi uscire di bocca biasteme così horrende et scelerate. Il che non fu eseguito subito perche la corte doveva partire per iij o iiij giorni da S.^to^ Germano.

Alli xxx, non si è parlato se non della sovventione, et, havendo lo stato ecclesiastico di disempegnare il dominio del re tolto assunto [3], hanno deputato alcunj prelati à vedere quanto importa questo debito, et pensare in che modo et in quanto tempo potranno satisfare.

v° Alli xxxj che fu domenica si riposarono et così il dì seguente [4].

A' ij di settembre tutti i cardinali et vescovi congregati a Poissy furono à San Germano a rimostrare al re gli insulti et gli

[1] *V. P 124:* verità.

[2] *Ibid.:* molti altri.

[3] *Ibid.:* havendo lo stato ecclesiastico tolto assunto di disimpegnare il dominio del Re.

[4] *Ibid.:* si posorno essendo domenica et così parimente il dì seguente.

Digitized by Google

aggravi che sono lor fatti in molte bande del suo regno, et a dolersi che l'editto non fusse osservato; ma non meno a fare instanza per il castigo di quello che fece l'oratione per il terzo stato [1], essendo che, se bene condonavano [2] volentieri l'ingiuria che era stata fatta a tutti in generale, non potevano però non desiderare et procurare l'emenda di quella che era stata fatta a Dio, alla Chiesa sua et al re. Il quale, dopo haver risposto garbatamente ch'egli si voleva conservare con gli effetti il nome di christianissimo diede commessione al cancelliere di supplire al resto per lui. Ma il detto fingendo di non haver' udito che quello del terzo ordine [3] si fusse dishonestato tanto nella sua oratione et non discendendo ad alcun rimedio di quelli che haveria desiderato quella compagnia, fù più tosto cagione di accrescere in loro il dispiacere che di sminuirlo. Pure la regina et il re di Navara diedero buona intentione et di voler dar' ordine che l'editto si osservasse per tutto et di voler far castigare quello del terzo stato. Et a canto a canto gli ricercarono à volersi contentare che 'l re potesse alienare per 500000 franchi d'entrata delle lor rendite, la qual cosa fu ricusata come non lecita, ma dato però intentione che in qualche modo si sariano sforzati per la parte loro di satisfare alle necessità di S. M.tà, conforme a quello di che poco prima havevano dato intentione.

Alli iiij poi, cominciorno i catholici (sic) et i vescovi a votare sopra i due articuli *de reformatione monasteriorum et de commendis*, et continuorno mattina et sera fino alli viij, nel qual dì, havendo finito ogniuno di dare la sua opinione, fu risoluto che si terminasse il colloquio et [si] desse il carico al S.or car.le di Lo-
f. 137 rena di riveder || con diligentia i voti di ciascuno et formare i

[1] *V. P. 124:* ordine.
[2] *G. 403:* condanavano.
[3] *V. P. 124:* stato.

Digitized by Google

canoni per mandargli poi alla censura di N. S. et del concilio. In tutti questi voti, non si è intesa cosa che habbia offeso, se non quello che hanno detto prima il vescovo di Usez, dipoi il car.[le] Ciattiglione, et ultimo loco Valenza, intorno all'opere [1] de supererogatione, dicendo Usez che era una arrogantia à dire che 'l christiano ne poteva havere per rivendere, allegando quel passo dell'Evangelio dove Cristo disse a quel giovane che haveva fatto tutto quello che deveva: « *Vade et vende rem* [2], *et abiit tristis* »; et Ciattiglione, che era inettia à dire che le nostre opere applichino il merito della passione di Giesu Christo ad altri, allegando S.[to] Agostino quando dice che non ci è mai stato apostolo che non habbi havuto bisogno di dire: « *Dimitte nobis debita nostra* »; et Valenza, che il vocabulo de supererogatione era stato trovato stranio, allegando San Paulo ad Galatas et ad Ephesios; et che la parabola *quicquid supererogaveris* ex [sensu] allegorico non elicebatur [3] argumentum; et che se questo fusse stato detto al peccatore haveria maggiore apparenza. Alle quali oppositioni fu risposto dal vescovo di S.[to] Briux [4], che 'l negare che i nostri meriti et orationi non possino servire per aiutare l'un' l'altro era un negare che noi siamo membri di Christo, allegando i *Cor.* 2° et l'oratione dominicale che dice « *dimitte nobis* » et non « *dimitte mihi* »; et concludendo [5] che questa era una delle propositioni di Calvino per impugnare il merito dell'opere, et che tanto mancava che lui fusse di questa opinione, che non si voleva guardare di dire che l'opere erano state cosi grate a Dio che sopra di quelle erano fondate le promesse fatte à i nostri antichi padri Abram etc.; dichiarando l'ethimologia del verbo *supererogare* che non era far più che

[1] *V. P. 124:* al voto.
[2] *Ibid.:* etc.
[3] *G. 403:* dicebatur.
[4] Saint-Brieuc.
[5] *G. 403:* concludo.

Digitized by Google

l'huomo non doveva, come era stato presuposto, ma che *erogare* significava *donare*, et *supererogare* donare largamente. Diede v° anche | un poco di scandalo quello che disse detto car.le Ciattiglione dell'ordine de' mendicanti cioè che la loro era una terribil professione [1] per esserne stata privata la Chiesa di Dio per lo spatio di 1200 anni in sino à tanto che sia stata portata dentro una bisaccia; et che, intanto che siano huomini da bene et ubidienti à lor vescovi, siano accarezzati, purche non si cuoprino dell'ombra di certe Clementine. Parimente, fu trovato stranio quello che il vescovo di Valenza si fece cadere in proposito, parlando [2] de' frati in forma di derisione: cio è che San Thomaso dichi che tanta gratia si riceva nella professione quanta nel battesmo et che un'altra (sic), che lui non voleva nominare, diche (sic) che si rimette la pena et la colpa.

Ci fu anche chi disse che le commende non poterant substineri de iure et che 'l papa non poteva fare che i monaci havessero nulla di proprio.

Alli IX, il re colla regina et fratello, con il re et regina di Navarra et tutto il suo consiglio, fu a Poissy, dove, essendosi posti nel luogho deputato à sedere, stettero per un poco aspettando che fussero introdutti i ministri della nuova religione; i quali, essendo finalmente comparsi, si posero in ginocchioni et diedero spatio à un gentil'huomo normando di adimandare audienza per loro; il quale havendola impetrata, Theodoro incominciò a parlare, et l'oratione che ha dato in stampa, ancora che sia stata ampliata d'un mondo, seguita in questo modo:

Suit (ff. 137 v° à 147 v°) le discours de Bèze, traduit en italien. Le texte, différent de celui de La Place qu'a reproduit l'*Histoire ecclésiastique*, n'est

[1] *V. P. 124:* perfettione.
[2] *Ibid.:* parando.

Digitized by Google

pas non plus entièrement conforme à la première édition imprimée parue peu de jours après la séance du 9 sept. Il concorde, sans doute, avec celui que Bèze remit ce jour-là et qui fut confié au cardinal de Tournon qui l'aura communiqué à l'auteur du *diario*. Les différences ne sont pas d'ailleurs telles qu'on puisse, avec ce dernier, qualifier d'« ampliata d'un mondo » la version originale imprimée. Elles consistent 1° (f° 139 v°) dans un appel au roi de Navarre: « Et quello che v'appartiene, Re di Navarra, Sire, et a voi SS.ri Ill.ri principi del sangue » *(Var. pol. 124*, place *Sire* avant *Re di Navarra)* alors que le texte français porte simplement: « C'est la droicture de vous, Sire, et des illustres princes du sang » (*Hist. ecclés.*, I, p. 564) appel réitéré f° 147 « da voi, Re di Navarra, Sire, et dagli altri eccellentissimi principi del sangue » au lieu de « de vous, Sire, et des tres excellents... » (*Hist. ecclés.*, I, p. 577); 2° une apostrophe directe aux évêques: « che voi Prelati monsignori » tandis qu'il y a: « vous Messieurs » dans l'*Hist. ecclés.* (I, p. 564); 3° quelques mots omis: f° 137 v° « dall'assistentia del nostro Iddio » au lieu de « de l'assistance et faveur de nostre Dieu » (*Hist. ecclés.*, I, p. 560); f° 140 v°, « proprietà di quelle » au lieu de « propriétés substantielles d'icelles » *(Hist. ecclés.*, I, p. 566); f° 141 v° « d'offerire per la remissione » au lieu de « l'offrir derechef pour la rémission » *(Hist. ecclés.*, I, p. 568); f° 145 v° « quanto agli altri sacramenti » au lieu de « quant aux autres cinq sacrements » (*Hist. ecclés.*, I, p. 575) — ou ajoutés: f° 141 « quello ch'è stato fatto di nuovo, secondo che noi possiam conoscere, non è stato sempre fatto » au lieu de « ce qui a esté basti n'a tousiours esté basti... » *(Hist. ecclés.*, I, p. 567); et quelques conjonctions *(et)* ou membres de phrase (*egli dice*) sans importance; — ou modifiés: f° 142 « S. Giovanni nella sua prima catholica » au lieu de « en sa première canonique » *(Hist. ecclés.*, I, p. 568); f° 142 v° « ci è fatto buono » au lieu de « nous est alloué » *(Hist. ecclés.*, I, p. 569); f° 145 v° « alla nostra cogitatione » au lieu de « à la conjonction de nous » *(Hist. ecclés.*, I, p. 574); *ibid.* « io non tocco punto... io credo » au lieu de « nous ne touchons point... nous croyons » *(Hist. ecclés.*, I, p. 575); *ibid.* « nella vera cognitione » au lieu de « en vraye recognoissance » *(Hist. ecclés.*, I, p. 575); f° 147 « ci conduce, nous conduit » au lieu de « nous a conduis » *(Hist. ecclés.*, I, p. 577); ff. 143 v°, 144 v° « l'amor di Dio » au lieu de « l'honneur de Dieu » *(Hist. ecclés.*, I, pp. 571, 573).

Digitized by Google

v° Quando il detto Theodoro dette quella comparatione della distantia del corpo del S.re nell'hostia alla distantia [1] del cielo nel centro della terra, si scorse in ogni uno generalmente un risentimento et un pallore estraordinario, dico etiam di quelli della nuova religione [2], in tanto che l'oratore si sgomentò et si fermò tanto che il S.or car.le di Turnone hebbe spatio di dire queste parole: « Ah, Madama, come potete voi comportare che in presenza vostra si dicano queste biasteme ! Almeno, dateci licenza che noi possiamo partire di qua ». Al che S. M.tà non fece altra risposta che co 'l far sembiante di volersi rizzare et dar segno d'haverne presa grande alteratione. Il quale affetto [3] dicono che si scoperse [4] anche nel rè di Navarra. Et se il detto car.le di Turnone fusse stato seguitato da dua (sic) o tre altri, è opinion di molti che si saria interrotto questo congresso. Come il detto Theodoro hebbe posto fine alla sua arenga, il detto cardinale, rizzatosi in piedi, et indrizzato medesimamente il suo parlare al re, adimandò che Theodoro desse in scrittura quel che haveva detto, perche confidavano lor vescovi, con l'aiuto di Dio et della gloriosa Vergine et di tutti i santi, di rispondere come si conveniva al grado et uffitio loro. Et per questo effetto adimandò una audienza, et gli fù accordata per il dì xvi.

La mattina seguente che fu alli x, si fece congregatione generale per consultare sopra la risposta che si dovesse fare alla propositione di Theodoro Besa. Et poi che fu disputato da alcuni molto à lungo se si havesse a rispondere particolarmente à tutti i punti tocchi da detto Besa, ò vero à quattro capi soli che erano stati i principali, essendo la prima opinione seguitata da molti de' theologi, i quali per lo più servivano all'ostentatione della lor

[1] *V. P. 124:* distantia della summità del cielo.
[2] *Ibid.:* setta.
[3] *Ibid.:* effetto.
[4] *Ibid.:* si scorse.

Digitized by Google

dottrina, il vescovo di Sambr [1], quando venne a dare il voto suo
f. 148 concluse con diverse ragioni et autorità che, poi che || il Besa in nome de i ministri di Ginevra haveva diretto il suo parlare al rè, alla regina et principi del sangue, non si doveva in modo alcuno condursi a parlare in forma di risposta, perche il farlo non sarebbe altro che un voler' entrare in lite con gli heretici, facendo l'offitio di parte et mostrando di consentire nel giuditio di quelli à i quali si parlava. Et che però l'opinion sua era che si facesse, non risposta, ma una [2] remostranza per la quale havesse da esser conosciuto come il trattare di tal materia apparteneva solo al concilio universale, et che altri non ne potevano ne dovevano esserne auditori non che giudici. Et il vescovo di Valenza al quale toccò a parlare dipoi, laudando et approvando in ogni parte il voto di detto vescovo, disse che a lui non restava da dire altra cosa se non questa che, non solo non credeva che il re, la regina, i principi del sangue, havessero pensato mai a farsi giudici nelle cose della religione, ma che sapeva ben lui esser vero il contrario. Onde, essendo stato [3] seguitato il voto di detto vescovo per i più, fù concluso che monsig.re ill.mo di Lorena fusse quello che facesse detta rimostratione et si estendesse solo sull'autorità della chiesa et sulla verità del vero corpo di Christo nel sagramento dell'eucharestia, con conditione che se ne havesse à formare una scrittura la quale restasse in man sua sottoscritta da tutti della [4] congregatione. Il che gli fu accordato, come cosa che, per discarico suo, fu trovato (sic) ragionevole da ciascuno. Et cosi tutti i cardinali come i vescovi, dico etiam quei pochi che son riputati suspetti, si sottoscrissero all'autorità della Chiesa et alla realità et presentia del santissimo sacramento.

[1] Saint-Brieuc.
[2] *V. P. 124:* una certa rimostranza.
[3] Omis par *V. P. 124.*
[4] *V. P. 124:* da tutta la.

Digitized by Google

Dalli x sino alli xvij si attese à trattar della sovventione che si haveva da dare al rè, senza però che si venisse à conclusione alcuna, essendo che i prelatj non volevano passar l'offerta che ha-
v° vevano fatta di riscuotere il dominio del | rè in vj anni, et la regina desiderava che in questo scambio acconsentissero ad una alienatione di $\frac{m}{500}$ franchi d'entrata. Et sopra questo andarono à torno molte pratiche, tanto che sopragiunse la giornata de'xvj [1] assegnata a monsig.re ill.mo di Lorena, il quale, oltre alli ministri soliti, hebbe d'avantaggio, per auditore, Pietro Martire, venuto due giorni avanti sotto un salvo condotto del rè, et, per quanto si dice, con una provisione di 12 scudj il giorno. Hora S. S.a ill.ma, voltando il suo parlare al rè il quale haveva menata molto maggiore compagnia che non havea fatto il giorno delli ix, disse che lo riconoscevano per lor vero sovrano et natural signore, et che di loro si haveva da promettere quella medesima obedientia che era stata prestata a gli altri rè da i loro antecessori; ma che la S. M.ta haveva ben da sapere che la podestà che hanno i rè viene da Dio, et che però come sono suoi ministri, così sono anche della Chiesa sua et non capi; la qual cosa confirmò con molte autorità, et in particolare con una di San Giovan Grisostomo (sic) che parla di Constantino imperatore. Et aggi[o]nse questo che li rè non solo non erano capi della Chiesa, ma che erano commessi alla cura de'pastori come l'altre pecore. Propose dipoi di volere fare intendere a S. M.tà in nome di chi egli parlava, et dopo questo esporre quanto haveva da loro in commessione. Onde, al primo disse che parlava per tutti gli arcivescovi et vescovi presenti et per li procuratori degli absenti della Francia, et che haveva in commissione, lassando ogni altra cosa, da trattare solo della Chiesa et del santissimo sacramento mostrando che le interpretationi delle Scritture apparte-

[1] *G. 403:* XVII.

Digitized by Google

neva (sic) alla Chiesa catholica et apostolica, et che nelle controversie della religione gli antichi padri hanno havuto di mano in mano ricorso alle Chiese superiori, et che sopra tutte, et universale, è stata tenuta sempre quella della quale è capo hoggi N. S.re
f. 149 che è a Roma; || et che noi habbiamo la parola di Dio in due modi; per traditione [1] o per iscrittura, dichiarando che la detta parola fu innanzi alla Chiesa et la Chiesa innanzi alla Scrittura, et provando che i concilij non potevano errare neque circa doctrinam, neque circa mores; et in questo proposito dichiarò un luogo di S.to Agostino allegato da Theodoro che si contradichino in his quae recipiunt mutationem secundum diversitatem temporum et locorum. Quanto poi alla materia del santissimo sacramento, si fermò sopra quelle parole « *hoc est corpus meum*, etc. » mostrando che non potevano esser più chiare, et che quello che non fu dichiarato dal primo evangelista saria stato dichiarato dal secondo, et se non dal secondo dal terzo, come si vede in molti altri luoghi, allegando quello del Ricco; et che non si può intendere che in queste parole sia parabola o sorte alcuna di oscurità, essendo quella una historia, un testamento confermato colla morte, un comandamento et un sacramento, dannando [1] molto la curiosità di quelli che vogliono mettere in disputa cose così alte, che avanzano la lor capacità et i quali cominciano i lor primi quesiti con questa prima dimanda: « come può essere questo? ». Et che la nostra era fede et con quella bisognava procedere, che haveva letto in una scrittura fatto (sic) ultimamente da uno della Confessione d'Augusta et di più reputati nella Germania, che queste parole erano chiarissime et indubitatissime, et che non era stata cosa lodevole parlare contra gli absenti, volendo (credo io) tassare Theodoro per haver parlato nella sua oratione non sò che contra à quelli della detta Confessione

[1] *G. 403:* traduttione.
[1] *V. P. 124:* dandando.

Digitized by Google

d'Augusta. Nell'ultima parte, esortò et supplicò il rè à volere conservarsi in quella religione che havevano tenuta il padre, l'avo, l'ava, il fratello et tutti gli antecessori, et esortò et supplicò la regina, nominandola lor sovrana dama, a voler conservare il rè suo.[1]
v° figliuolo nell'antica religione de i suoi | antecessori et del rè padre di lui et marito di lei, et far di sorte che gli potesse al suo tempo restituire il deposito, che era stato fatto in sua mano, del rè suo figliuolo, in quello stato che l'haveva ricevuto; et che nel conservare la religione nel figliuolo non conseguirebbe lei minor laude che facesse Terentilla nell'haverla acquistata nel rè Clovis suo marito; et di questo medesimo fece instantia a tutti i principi del sangue, nominando solo Antonio, re di Navarra.

Il car.le Turnone, subito che Lorena hebbe finito, si levò in piedi, ma havendo cominciato Besa à parlare et stando ciascuno fermo, gli convenne tornare à sedere. Il qual Besa disse che, se non dubitasse di tediar troppo S. M.ta, vorrebbe fare di presente risposta à quello che era stato detto contra di loro, et che dimandavano fusse lor dato et luoco et tempo di poterlo fare. Et detto questo, si butto con gli altri apostati[2] in ginocchioni. All'hora Turnone s'accostò al rè et alla regina et disse che se loro volevano sottoscriversi alli due articoli dichiarati dell'[3] autorità della Chiesa et del sacramento, che come à penitenti aprirebbono le braccia per ricevergli; ma quando stessino ostinati, non volevano trattar' cosa cosa alcuna con loro et che non erano per haver mai altro che un solo Dio, una sola fede et un solo rè.

Dalli xvij sino alli xx, l'autore del diario fu ad incontrare mons.re ill.mo legato, ne ha inteso che, da quel dì sino alli xxv,

[1] *V. P. 124:* loro.

[2] Il y a *Apost.*; une autre (?) main a ajouté en surcharge: *ati.* — *V. P. 124:* apostoli.

[3] *G. 403* et *V. P. 124:* dall'.

Digitized by Google

sia accaduta cosa che meritasse di esser notata, essendo la parte de' vescovi occupata nel negotio della sovventione, intorno alla quale si risolsero di comune consenso di non voler passare l'offerta [fatta] et di mandare dire alla regina, come fecero poi per il car.le di Lorena et Borbone, che loro non volevano disponere della parte de' lor frutti che toccavano à i poveri et alle chiese, ma solo di quello che toccava alle persone loro; et ministri (sic) a
f. 150 prepararsi per || la giornata che era stata assignata il giorno delli xxv (sic) per udire, secondo dicevano, i nostri luoghi che il s.or car.le di Lorena si era offerto nella sua arenga di mostrare circa l'autorità della Chiesa et del sagramento, senza havere ad entrare in nessuna sorte di disputa, et, secondo loro, per havere a cementare tutte l'opinioni che sono hoggi in controversia con i nostri.

Hora essendo venuto mercoredì xxv (sic) di settembre, presente la regina, re di Navarra et la regina sua moglie, i principi del sangue et tutti i sig.ri del consiglio, eccettuato il s.or car.le di Turnone, il s.re car.le di Lorena propose che desiderava d'intendere da gli avversarij se volevano acconsentire à quei [due][1] articuli, cioè della Chiesa catholica et della presenza del corpo di N. S.re nel sacramento dell'eucharestia; et se havevano qualche difficultà sopra i detti articuli, la potevano esporre che sarebbe stata lor fatta ampia risposta. Besa, accompagnato da Pietro Martire et da xv ò xx di quella setta, rispose al primo articulo, confessando che la Chiesa era una evocatione in quanto all'ethimologia del vocabulo, la quale evocatione dichiarò di due sorti: cioè interiore et exteriore. L'interiore è solamente congregatione de gli eletti et predestinati della quale parla San Paulo à i Romanj così dicendo: « *Quos praescivit, hos praedestinavit, et quos praedestinavit, hos et vocavit conformes fieri,* etc. ». La evocatione

[1] *G. 403:* X.

Digitized by Google

exteriore è la congregatione cosi delli predestinati comi (sic) de i reprobi. Et di questi intese N. S.re nell'Evangelio adducendo la metafora delle x vergini delle quali v erano stolte et v prudenti, et quella della rete gittata in mare nella quale si conteneva ogni sorta di pesci, etc.; concludendo in questa parte accordarsi con l'opinione di mons.re car.le di Lorena. Dichiara (sic) poi i segni della vera Chiesa esser due: ciò è la purità della dottrina et l'amministratione de' sacramenti, chiamando questi due segni essentiali, i quali mostravano che la Chiesa loro era vera conciosia che essi predicassero la dottrina cavata dalla purità della Scrittura sacra senza aggiungervi ò diminuirvi cosa alcuna, et il medesimo
v° facessero de' sacramenti. | Aggiunse un'altro [segno] per il 3° [il] quale chiamò extrinseco et accidentale che è la successione personale, chiamando la prima extraordinaria et la seconda ordinaria. Della successione [della dottrina] addusse l'esempio di Hieremia et di Esaia, di Daniel et di molti altri profeti i quali non succedevano personalmente al sacerdotio levitico, ma furono chiamati extraordinariamente per annunciare la vera parola di Dio al populo, poiche gli ordinarij sacerdoti havevano oscurata et corrotta la vera dottrina, et che la medesima vocatione fatta haveva Dio verso loro per predicare la verità della sua parola, accusando i nostri di haverla oscurata et velata, talche si posero nel numero de' ministri extraordinarij di Dio. Soggiunse poi che la successione personale ò veramente ordinaria si faceva per impositionem manuum, la quale, ancor che tacitamente esso accettasse non essere cosi manifesta appresso di loro come era appresso noi altri, nondimeno la nostra pativa molte difficultà tra le quali vi messe quella di papa Giovanni femina et di Giovanni xxii heretico. Venne poi all'autorità di essa Chiesa, la quale autorità dissi (sic) dovere esser regolata tutta et fondata tutta [1] sopra l'espressa parola di Dio

[1] Omis par *V. P. 124.*

Digitized by Google

esponendo quel luogo di San Paulo: « *Quod Ecclesia est columna et fundamentum veritatis* » passivè et non activè, cioè che la Chiesa non è colonna et fundamento della verità, ma deve sustentarsi et appoggiarsi alla parola di Dio che è la colonna et fondamento della verità, dalla qual parola di Dio ogni volta che essa Chiesa si diparta et discompagni, veramente erra. In questo senso accettò i quattro concilij primi generali et i dottori che furno in que' tempi, i quali, in quanto sono conformi all'espressa parola di Dio, non hanno errato, ma nel resto potevano errare, et hanno fatto de gli errori; adducendo in esempio il primo concilio Niceno al quale, secondo che riferisce Sozomeno, havendo deliberato di fare un decreto che i sacerdoti non togliessero moglie all'avvenire, un solo huomo, detto Paphnutio, si oppose à questo decreto talche non fu
f. 151 messo in essecutione. Addusse poi un'autorità || di Agostino che dice che concilia priora emendantur a posterioribus, et ultimamente si scusò di non voler parlare della cena conciosia che fusse un misterio ineffabile et incomprensibile, et che era molto meglio ragionar prima di molt'altre cose che erano in controversia; et con questo concluse la sua arenga. Mons.re il car.le di Lorena dette carico di rispondere a monsig.re Despansa [1], dottore della Sorbona, il quale, doppo haver detto un picciolo proemio per manifestare il desiderio che haveva della pace et unione della Chiesa, si voltò a Besa cosi dicendo: « Maistre Theodore Bese, se voi nella vostra arenga haveste [2] posto nella Chiesa questa distintione d'interiore et exteriore, mons.re il car.le di Lorena non haveria durato fatiga di rispondere in quella parte per confutare la vostra opinione. Et quanto a i segni della Chiesa (lassando per hora di ragionare se voi havete la vera dottrina et i veri sacramenti, percioche questo si esaminerà nell'articulo del S.mo sacramento dell'eucharestia dove

[1] Claude d'Espence. — *V. P. 124:* De Spansa.
[2] *V. P. 124:* havessino.

Digitized by Google

speriamo, in Dio, di mostrarvi chiaramente che voi siete in uno abisso di errori,) parlerò solamente del terzo segno, cioè della successione, la quale voi havete distinta in extraordinaria et ordinaria, et vi siete posto nel numero de' ministri extraordinarij, adducendo esempi del Yecchio Testamento i quali, come siano veri, non fanno a proposito della vostra successione. Imperoche, quando Dio chiamò extraordinariamente i profeti et altri huomini santissimi nella lege vecchia, faceva manifesta la loro vocatione ò con miracoli, o con presentia et autorità della Scrittura, come leggiamo di Moisè il quale provò la sua missione con molti miracoli, per i quali, esso et la sua dottrina, ancor che paresse nuova, fu accettata dal populo d'Israel. Il medesimo diciamo d'Isaia, Daniel, et altri profeti, i quali provorno la loro missione con qualche miracolo. In San Giovan Battista che apportò la dottrina nuova et inaudita, ciò è il battesmo nell'acqua per la remissione de' peccati, vediamo la sua vocatione essere approvata con l'autorità della Scrittura, per-
v° cioche | essendo egli domandato chi fusse: « *Ego vox clamantis in deserto,* etc. ». Il N. S.re, parlando di lui, approvò la sua vocatione con la medesima autorità della scrittura, cosi dicendo: « *Hic enim est de quo scriptum est: Ecce ego mitto angelum meum qui precedet,* etc. ». Eccovi adunque che questa vocatione ò missione extraordinaria, à fine che ella sia recevuta et creduta, bisogna che sia approvata, et con miracoli, et con prescientia et autorità della Scrittura. Hora, maistre Theodore Bese, mostrateci, vi prego, qualche uno de' vostri che habbi fatto miracoli, o verò adduceteci qualche luoco della scrittura che ci habbi profetizzato o avvertiti di questa vostra extraordinaria vocatione, et allhora noi vi crederemo et riceveremo volentieri la vostra nuova dottrina. Ma perche voi non potete mostrare ne l'uno ne l'altro, si conclude che voi non siate ministri di successione extraordinaria. Ne potete dire che voi siate de gli ordinarij, non havendo impositione di mano, senza la quale voi non potrete addurmi esempio veruno che, dopo gli apostoli et di-

Digitized by Google

scepoli di N. S.re i quali havevano inmediate ricevuta questa autorità da lui, vi sia stato vescovo o sacerdote veruno, approvato et ricevuto dalla Chiesa senza questa visibile impositione di mano. Ne voi, m.re Theodore Bese, quando partisti (sic) da Parigi, lassando la vostra madre Chiesa, credo io che voi haveste ricevuta impositione di mano. Vi potrei per questo dimandare chi siete voi? [con che] [1] autorità inculcate al populo una nuova dottrina et amministrate [2] i sacramenti? poscia che voi non siete ministri ne extraordinarij ne ordinarij della Chiesa. Vengo hora all'autorità di essa Chiesa et de' concilij, i quali vi mostrerò per hora *ad hominem* che non possono errare nelle cose appartenenti alla fede, non bisognando metterci la conditione che voi dite, ciò è che sia bisogno che i detti concilij siano conformi all'espressa parola della Scrittura. Voi confessate che il Padre è ingenito et il Figliuolo sia omusio, cioè consustantiale al Padre; che i putti si devino bat-
f. 152 tezzar'; || che la madre di N. S.re sia stata sempre vergine et innanzi et doppo 'l parto; et nondimeno non mi potrete addurne espressa Scrittura di questo nome ingenito, dell'omusio, del battesmo de' putti et della perpetua virginità della madonna dopo il parto. Resta adunque che, si come la Chiesa ci ha data et approvata con testimonio tutta la Scrittura sacra, così parimente ella ci ha manifestato et manifesta tutta via i veri sensi di essa Scrittura. Et in questo non ho approvata mai quella questione che va per la bocca di ciascuno se la Chiesa [sia sopra la Scrittura, o la Scrittura sopra la Chiesa] [3]. Ma ho creduto et hora affermo che la Chiesa et la Scrittura siano di pari autorità, percioche quello istesso Spirito S.to che dittò à i profeti, à gli apostoli et altri huominj santi, quello istesso Spirito S.to, dico, è et assiste conti-

[1] *G. 403:* dunque, mis en surcharge.

[2] *V. P. 124:* administratione de sacramenti.

[3] *V. P. 124* s'arrête après « o la Scrittura »; *V. P. 136:* a achevé la phrase.

Digitized by Google

nuamente [1] nella sua Chiesa, et per tanto quando nasce [2] difficultà sopra qualche [3] senso della Scrittura, bisogna che quello istesso Spirito S.^to^ che fece la Scrittura et assiste nella Chiesa ci mostri et dichiari il vero senso suo, come avvenne nel primo concilio Niceno dove disputandosi della divinità di Christo negata da gli Arriani, i catholici adducevano quella autorità di San Giovanni: « *Ego et Pater unum sumus* » per provare la consustantialità del Figliuolo col Padre, et confirmavano la detta autorità con l'altre autorità della Scrittura. [Gli Arriani all'incontro recevevano la medesma autorità interpretando quello *unum* voluntate et non natura, provando questa loro interpretatione con un'altro luogo della Scrittura] che dice: « *Volo ut estis unum sicuti ego et Pater unum sumus* ». Eccovi che un medesimo luogo della Scrittura, ricevuto parimente da i catholici et da gli Arriani, era diversamente interpretato da loro. Èra per tanto bisogno che lo Spirito S.^to^, in quel concilio universale che rappresentava la Chiesa universale, manifestasse (come veramente manifestò) il vero senso di quel luogo della Scrittura, ciò è che quel luogo *unum* s'intendesse per l'unità della natura et non solamente della volontà. Circa lo esempio di Paphnuntio (sic), ancorche potrei dirvi che Sozomeno fusse stato, per il testimonio di Gregorio primo, incolpato di havere
v° adherito alla nuova [4] setta de' Novatiani, | et che per conseguente la sua *Historia* non fusse da esser [5] ricevuta, nondimeno voglio valermi del suo testimonio come di autore approvato, ma con correttione. Il detto esempio di Paphnutio è stato allegato falsamente et fuor di proposito, conciosia che Sozomeno non dichi che 'l concilio Niceno habbi voluto far legge o decreto che i sacerdoti si

[1] *V. P. 124:* ordinariamente.
[2] *Ibid.:* nasce qualche.
[3] *Ibid.:* alcun.
[4] Omis par *V. P. 124.*
[5] Ces deux mots omis par *V. P. 124.*

Digitized by Google

maritassero (percioche questo non si trovò mai dal tempo de gli apostoli sino all'hora che quelli che erano già fatti sacerdoti potessero tor moglie,) ma era bene in uno uso, come è hoggi nella Chiesa greca, che quelli che havessero moglie potevano poi farsi preti. Onde Sozomeno dice in quel luogo che 'l concilio deliberava di fare una legge o decreto, che i vescovi o sacerdoti [c'havessero tolto prima moglie quando poi venivano a farsi vescovi o sacerdoti] si astenessero dalle mogli, et che solo Paphnutio si oppose à questo decreto, dicendo che era castità l'haver commertio colle mogli [1]. In oltre, il concilio non havea ancora decretato; talche in questo (ancora che quello che era posto in deliberatione fusse stato errore come non era errore) non si può dire che 'l concilio havesse errato. Quanto all'autorità d'Agostino, voi sapete bene che innanzi a lui non erano stati più che tre concilij generali, ciò è il Niceno, Constantinopolitano et Ephesino, de' quali leggiamo bene che 'l secondo approvò la fede del primo, et il 3° approvò la confessione del primo et del 2°; et non si trova già che l'uno habbia emendato l'altro. La onde non è verisimile che Agostino intendesse che l'uno correggesse l'altro, ma si bene che 'l posteriore dichiarasse il superiore. Ò vero si può dire che, poiche i concilij non possono errare ne nelle cose della fede, ne nelle cose appartenenti à i costumi, vero è che le cose della fede son immutabili, ma quelle de' costumi si mutano secondo il luogo et le persone, si può dire, dico, che Agostino intendesse che un concilio posteriore possi emendare un concilio superiore nelle cose appartenenti à i costumi, non già che il concilio superiore havesse errato in quel tempo che li
f. 153 determinò, ma che al tempo dell'altro || concilio che segue, per la mutatione de' tempi, de' luoghi et delle persone, dette cose appartenenti à i costumi dovevano mutarsi et, per conseguente, emendarsi. Et di questa emendatione è ragionevole che Agostino

[1] Tout ce membre de phrase, depuis « et che solo Paphnutio », est omis par *V. P. 124.*

Digitized by Google

intendesse ». Et questa mi pare che fusse la somma della risposta [1] di mons.re Despansa il quale, ancorche non rispondesse a certe minutie addutte dal Besa come dire di papa Giovanni femina et di papa Giovanni xxij heretico, rispose et satisfece alle cose principali pienamente, con satisfattione et contentezza di tutti i catholici, et con rossore et confusione de gli avversarij i quali non potevano in modo nessuno provare quella loro extraordinaria et fanatica vocatione. Et in effetto gli argumenti de nostri furno si potenti et efficaci che gli avversarij non seppero che si rispondere se non dire che erano stati approvati dal magistrato civile. Et à questo fu risposto loro che 'l magistrato non haveva tal' autorità et *nemo dat quod non habet*. Mons.re il car.le di Lorena, doppo molti ragionamenti tra l'una et l'altra parte, fece ex tempore una bella et dotta conclusione, dicendo che essendosi ragionato a pieno del primo articulo ciò è dell'autorità della Chiesa et de' concilij, et conoscendosi già chiaramente la verità che era del canto nostro, bisognava venire al secondo articulo cioè alla verità del corpo [2] di N. S.re nel santissimo sacramento dell'eucharestia, sopra del quale, si come egli si è offerto nella sua arenga mostrar loro con consenso universale di tutti i dottori de' primi 500 anni la detta verità, cosi haveva già pronti i libri et l'autorità di ciascuno di detti dottori. Et quando non volsero stare à i dottori, che non voleva altro per provargli questa verità che l'espresso texto dell'Evangelio; concludendo che se essi non si sottoscrivevano a questo articulo non sariano stati più ammessi in altro ragionamento. Mostrò poi una confessione della verità del corpo di N. S.re del (sic) sacramento sottoscritta da cento ministri in circa di quelli | v° della confessione Augustana, la quale scrittura sottoscritta è stata mandata ultimamente al re da i duchi di Vittinburg [3] et Saxonia,

[1] *V. P. 124:* che fosse la risposta.
[2] *Ibid.:* alla verità di N. S.re
[3] Wurtemberg.

Digitized by Google

dai conti Palatinj et l'antgravio d'Oxia [1], i quali havendo havuto nuovo (sic) di questa assemblea di Poissy s'erano a' xv d'agosto assemblati in Luniberg [2] con i detti ministri, dove havendo di comun consenso fatta la detta confessione la mandavano a S. M.ta pregandola et persuadendola che vogli più tosto stare nella confessione della Chiesa romana che lassarsi tirare all'assurda, falsa et fantastica opinione de' calvinisti. Esso s.or car.le per maggior terrore de gli avversarij ha voluto servirsi della detta confessione, con intentione che se costoro confessaranno la presentia di N. S.re nel sagramento si possino poi più facilmente ridurre alla verità della transubstantiatione. Gli avversarij risposero che in questo volevano consultar fra loro et poi risponderiano quando piacesse alla regina, la quale assignò loro il terzo giorno che fu il venerdi.

Il di de i xxvj, essendo parso a tutta la compagnia de'vescovi che 'l s.or car.le di Lorena, che haveva solamente a rimostrare i luoghi citati nella sua arenga, si fusse lassato tirare a quello che meno loro approvavano di disputare de' dogmi, fecero un'atto alla presentia sua per il quale dichiaravano che quello che passava in queste conferentie circa la dottrina era senza consenso loro, et che intendevano di stare alla determinatione che [non] se ne facesse. Et questo non ostante, il venerdì xxvij (sic) di settembre, il prefato car.le di Lorena, presente la regina, re et regina di Navarra, et gli altri principi del sangue et signori del consiglio privati (sic), con più di venticinque vescovi et altritanti theologi, propose brevemente che essendosi nell'altro congresso presa risolutione che Besa
f. 154 et altri, ò sotto scrivessero il secondo articulo, o che non si || dovesse più ragionar con esso (sic) loro, desiderava d'intendere quel che deliberavano di fare. Allhora Besa, con i medesimi et maggior numero di compagni, doppo havere detto un breve prohemio

[1] Landgrave de Hesse.
[2] Naumbourg(?) — *V. P. 124:* Lunembergh; *V. P. 136:* Luxembergh.

Digitized by Google

in sua scusa, disse che per farsi meglio intendere haveva portato in scriptis quelle cose le quali desiderava fare intendere alla regina et alla compagnia. La detta scrittura, in somma, conteneva due capi. Nel primo, si dolse del s.or car.le che i suoi theologi siano nel primo congresso entrati a ragionare della loro vocatione, essendo ragionevole che si doveva prima ragionare della dottrina che venire a questa parte della vocatione. Et in questo mostrava che fusse stato lor fatto torto perche ancor'esso potrebbe domandar loro se quando furno fatti vescovi erano stati eletti dal populo et se havevano la vita et la dottrina che si ricercava a simil grado, o vero se havevano comprata questa dignità per favore, per servitù, o per danari. Et in quest'ultima parte toccò tacitamente l'annate et parve a lui di havere posto in dubbio l'autorità de'nostri vescovi et haverci pagato della medesima moneta. Nel 2° capo, entrò nella materia del sacramento, facendo una confessione oscura et dubia secondo il solito, ciò è che nella cena essi ricevevano veramente il corpo et il sangue di N. S.re aggiungendovi la solita clausola *per fede*, et che 'l modo di riceverlo era ineffabile et incomprensibile. Pregò poi il s.re car.le di Lorena che dicesse loro se parlava [1] in nome di tutta la compagnia o privato nome, aggiungendo in oltre che se il detto s.re si contentava dell'articulo della cena della confessione Augustana, essi per aventura lo sottoscriveriano volentieri. Il s.re car.le non mancò di risponder subito alla detta scrittura, mostrando, nel primo capo, che Besa havesse poca esperientia di fare i vescovi in Francia, et che dove haveva sperato prima che di questi congressi si dovesse venire à qualche
v° buona | et santa unione, hora considerava che essi s'allontanavano il più che potevano da questa santa opera, percioche erano entrati a biasimare l'elettioni de'nostri vescovi con grandissimo pregiuditio dell'autorità del re; et ridusse questo punto in materia di stato,

[1] Le ms. *V. P. 136* s'arrête là.

Digitized by Google

deducendo con ragioni che essi volevano non solamente biasimare l'autorità del re presente et de'passati, ma cercavano ancora di diminuirla a fatto. Et in questa parte dechiarò che tutta l'autorità del populo di Francia, per consenso di esso populo, era data alla maestà regia, di maniera che la persona denominata dal re ad alcuna chiesa veniva per conseguente ad essere approvata et eletta dal populo; oltra di ciò, dopo che il papa haveva eletta la persona denominata dal re nelle bolle vi è una lettera indirizzata al clero et al populo per acconsentire alla detta elettione, [talche, in qualunque modo s'intenda l'elettione] de vescovi di Francia, si troverà il modo honesto et ragionevole. Venne poi a ragionare dell'annate, provando che non vi era simonia percioche si fa con consentimento et comune accordo in segno di riconoscere la superiorità della S.ta Sede Apostolica. Et, quanto all'affronto che Besa diceva essergli stato fatto, disse che il medesmo Besa n'era stato cagione, havendo detto che essi erano ministri extraordinarij. Et il detto Besa fu ancora causa di entrare in ragionamento della verità del corpo di N. S.re nel sacramento della eucharestia, havendo in quella sua prima arenga detto in pubblico quella biastema ciò è che 'l corpo di N. S.re era cosi lontano dalla cena come il più alto del cielo al più profondo della terra, et che per questo era necessario ragionare di questa santissima et vera presentia del corpo del nostro Sig.re nel detto sacramento per tor via lo scandalo et qualche mala opinione che poteva essere impressa nell'animi degli auditori. Soggiunse poi che egli et la compagnia de'theologi non proposero quello articulo della Confessione Augustana quasi approvan-
f. 155 dolo || , ma perche conoscevano che la via di condurgli alla verità della transustantiatione era di farli confessare la presentia reale del corpo di N. S.re nel sacramento, et, in questa parte, quelli della Confessione Augustana era[no] più vicini alla verità che essi. Concluse poi in un bello et efficacissimo modo la detta presentia con l'autorità di tre evangelisti et con quella di San Paulo: « *Ac-*

Digitized by Google

cipite [*et*] *commedite, hoc est corpus meum. Bibite ex hoc omnes, hic est sanguis meus*, etc. » et finalmente non domandava altr'arme per procurar questa verità che l'espressa parola di Dio. Besa rispose brevemente et non molto a proposito, talche Pietro Martire volse aiutarle (sic) con una premeditata oratione la quale egli recitò in lingua italiana, scusandosi che cosi gli era stato commandato dalla regina. La sua oratione fu lunga di mezz'ora, et contenne due parti principali: l'una cioè che la loro vocatione era legitima, l'altra fu tutta ad improbare la prima oratione che fece il car.le di Lorena quando parlò della verità et presentia del corpo di Christo nel sacramento. Et disse che in quel misterio vi erano quattro cose, cioè: historia alla quale appartiene dire la verità senza parlar figurato; la seconda che vi era il precetto, « *et preceptum Domini lucidum* [*est*] *illuminans oculos*, etc. »; la terza, che vi era testamento nel quale veramente si debbe dire la volontà del testatore; la quarta et ultima, che era sacramento il quale debba tenere il segno et la cosa significata. Et in questo, quanto alla prima disse che, circa alla successione della dottrina, che loro pensavano d'haverla, predicando (come facevano) la pura [1] parola di Dio, et che, ancora che non havessero imposition di mano, l'havevano però in virtute et che la necessità gli scusava se non havevano l'attuale, non havendo da chi riceverla, perche se fussero andati da i vescovi essi non gliel'haveriano data, tenendo una dottrina contraria alla loro, et per il contrario essi si sariano fatti
v° conscientia di | riceverli (sic) per non mostrare con scandalo d'altri d'approvare la loro autorità. Et in questo proposito addusse due esempi, l'uno di quella (sic) che stava tra gli infideli et credeva in Christo et, non havendo chi lo battezzasse, pregava un turco che gli buttasse l'acqua addosso con la forma delle parole: « *ego te baptizzo in nomine Patris et Filij et Spiritus Sancti* » di

[1] Omis par *V. P. 124.*

Digitized by Google

modo che, come il battizzante non era ministro di Dio non havendo mai havuta impositione di mano et non per questo il battizzato, venendo tra i christianj, haveva bisogno di nuovo battesmo, cosi loro potevano ricevere la impositione di mano [1] esteriore come in effetto havevano ricevuta da i ministri delle lor chiese ò da'magistrati civili. Et l'altro esempio è di Sefora, moglie di Mosè, la quale essendo femmina et gentile et, per conseguenza, non ministra della circuncisione, circuncise il figliuolo generato da Mosè, ne si dubbitò della validità di detta circuncisione. Quanto poi alla seconda che contiene la confutatione delle ragioni del s.or car.le di Lorena, si sforzò, con l'autorità della Scrittura, di provare che nell'historia spesso vi è parlar figurato, et cosi anche ne precetti, ne sacramenti et ne testamenti. Per la prima, allegò due autorità del Genesi che sono: « *penitet me fecisse hominem*, etc. » et « *omnes anime que exierant ex lumbis Jacob et ingresse sunt in Egiptum erant numero septuaginta* », dove pare che 'l parlar sia figurato. Contra la seconda, cioè i precetti, addusse [2] l'autorità di N. S.re in San Matteo: « *Carete à fermento phariseorum*, etc. ». [Contra il terzo et il quarto, coniuncendo insieme il testamento con il sacramento, concio sia che 'l sagramento sia come un sigillo del testamento, allegò l'autorità dell'Exodo: « *Quod magnum est Phase*] *idest transitu* (sic) *Dominj* ». Et in effetto in tutta questa seconda parte non hebbe altra mira che di improbare la verità del corpo del sacramento, ancorche astutamente mostrasse di voler dire altro. Mons.re di Spansa rispose benissimo [3] à quest'ultima parte, percioche alla prima parte dove provava la sua vocatione era stato già ri-
f. 156 sposto nel primo congresso, dicendo che gli argomenti || non erano à proposito, percioche il car.le non provò quella verità della histo-

[1] Tout ce membre de phrase, depuis « et non per questo » jusqu'à « la impositione di mano », a été omis par *V. P. 124*.

[2] *G. 403* : che et addusse.

[3] *V. P. 124* : buonissime.

Digitized by Google

ria [sola], ma da tutte quelle quattro cose insieme, le quali, tutte insiemente trovandosi in quel santissimo misterio, facevano che le parole dovevano intendersi semplicemente et assolutamente senza troppo [1] ò parlare figurato veruno. Et non si troverà mai luogo alcuno nella Scrittura che contenghi queste quattro cose insieme cioè historia, precetto, sacramento et testamento, che habbi parlar figurato. Et non obstante questa vera solutione, si rispose nell'argumento contra il precetto, che N. S.re medesimo si dichiarò dicendo a gli apostoli : « *Ego dico de fermento phariseorum quod est hipocrisis* ». Contra l'argumento ultimo, si è risposto che il texto non dice quod *agnus est Phase,* ne s'intende a questo modo, ma dice: « *Comedite festinanter, est enim transitus Domini* » ciò è: « mangiate presto questo agnello per ciò che il Sig.re passa » ò « veramente [è] il passaggio del Sig.re », come se noi dicessimo: « mangiate con allegrezza percioche è la domenica et la festa del Sig.re ». Et in effetto si satisfece à pieno et con satisfattione di ciascuno à gli argomenti di esso Pietro Martire il quale percioche nel fine della sua arenga haveva exortato ogni uno a propalare liberamente quello che sentiva di dentro.

Il Padre Laynes accostatosi al s.re car.le di Lorena et preso da lui licenza di parlare, voltatosi alla regina, disse che con tutto che egli fusse forestiere, che nondimeno trattandosi d'una cosa commune con ogni uno, et mosso ancora dall'invito di fra Pietro Martire che cosi lo domandò sempre, fece un bello, devoto et dotto ragionamento, mostrando con efficacissime ragioni l'autorità della Chiesa catholica et della Santa Sede Apostolica, et che alla detta Chiesa appertiene (sic) solamente l'interpretatione del vero senso della Scrittura. Et in questo confutò l'espositione che Besa haveva
v° data della | Chiesa « *quod ipsa erat columna et firmamentum veritatis* »; et chi si parte da essa entra in infiniti errori; et

[1] Il semble qu'il manque ici un ou plusieurs mots.

Digitized by Google

che questi della nuova religione imitano li altri che si deviorno dalla Chiesa, [i] quali, con dolci parole et sotto spetie di pietà, spargono et imboccano velenosa et pestifera dottrina nelli animi delli auditori et massime di quelli che non sono versati et periti della Sacra Scrittura; et che, per questo, l'ascoltarli cosi in publico era pericolosissimo et di molto scandalo; talche S. M.ta deveva, per honor di Dio et per sicurezza della conscientia sua, non trovarsi in simili ragionamenti, ma potria deputare alcuni huomini dotti i quali potrebbono disputare nella presentia di qualch'uno de principi che hanno autorità à fine che non nasca qualche disordine. Prese poi occasione di dichiarare la verità del santo sacramento con questo esempio facile et sensato che S. M.tà si figurasse un principe il quale, vedendo assediata la sua città con periculo manifesto di essere disolata, si espose contra gli inimici esso medesimo, i quali havendo scacciati et debellati liberò la patria sua; et che, volendo di una vittoria cosi grande lassar qualche memoria [et] potendolo fare in tre modi, ciò è con istituire che in un certo tempo determinato si leggesse quella historia in presentia di tutti i cittadinj liberati, ò co 'l fare rappresentare questa fattione come in una comedia dove si fingesse che si combattesse contra gli inimici et ottenesse vittoria, ò vero col comparire esso medesimo in scena per maggior memoria di quel fatto, havesse voluto eleggere questo terzo come più nobile,
t. 157 più degno et più eccellente; et che in questo modo N. S.re Jesu Christo haveva voluto lassare una memoria d'una rappresentatione della morte sua per segno d'haver liberata la generatione humana dalla morte et dal peccato colla presentia del suo medesimo corpo. Et havendo qui finito di parlare con molto zelo, il Besa, voltato alla regina, disse: « Madama, costui ci vorria [1] mandare a Trento, — et questa saria una buona via di pacificare le cose della religione in Francia —, et fa [2] che la cena sia una comedia et che Christo

[1] *V. P. 124:* haveria voluto.
[2] *G. 403:* far.

Digitized by Google

sia quello che vi giuochi di bagattelle ». Si venne poi a disputare, con argumenti in forma, della presentia del corpo di N. S.re nel sacramento. Et di quelli che argumentorno il Besa fu il primo che adomandò confusamente [1] sopra le parole dell'Evangelio « *hoc est corpus meum*, etc. » se quel pronome demostrativo *hoc* demostrava qualche cosa, cioè il pane o veramente il corpo del Signore; perche, se demostrava il pane, veneria in consequenza che il pane era il corpo del S.re, dove se non dimostrava altro che il corpo, dalle parole di N. S.re in questa institutione si cava che questo sacramento sia dimidiato et imperfetto, perche contiene la cosa significata et non il segno cioè la specie. Gli fu risposto da Dupre che quel pronome *hoc* non dimostrava il pane, perche saria una prepositione enormissima [2] che 'l pane fusse il corpo del S.re, ma che era un pronome vago et non signato, che bisognava congiungerlo con il suo predicato ciò è il corpo, et così viene a dimostrare solamente il corpo del S.re; et che, quanto al segno, lo contiene benissimo, perche non bisogniava (sic) disgiungere queste parole dalle precedenti dette nella medesima cena, cioè « *accepit Dominus* [3] *panem, benedixit, fregit, dicendo: hoc est corpus meum,* » et che mettendo tutte queste parole insieme et non separando l'una dall'altra si intendono insiememente le spetie del pane che è il segno, et la cosa significata che è il corpo del S.re; talche il sacramento non
v° viene ad esser | imperfetto, anzi perfettissimo, contenendo in questa institutione il segno et la cosa significata. Hor Besa volendo replicare et non intendendo bene l'argumento come quel che non intendeva quel dimostrativo vago et signato [4], ancorche egli l'havesse dichiarato con uno esempio materiale, Dupre gli disse che venisse alla loro scuola per imparare i termini, et provocò Pietro Martire

[1] *V. P. 124:* assai confusamente.
[2] *Ibid.:* eronicissima.
[3] *G. 403:* accepto Domino panem.
[4] *V. P. 124:* significato.

Digitized by Google

che intendeva meglio dettj terminj a farsi innanzi. Allora Pietro Martire fece due argumenti, uno [1] cioè che Christo in quella institutione accepit panem, benedixit panem et fregit panem; facendo tuttavia mentione del pane, bisognava che non intendesse altro se non [che il] [2] pane era il suo corpo, cioè significava et era figura del suo corpo [3]. Et adducendo in questo una interpretatione di Tertuliano in 4° libro *Adversus Marcionem hereticum* che dice: « *professus itaque se concupiscentia concupisse edere pascha, acceptum panem et distributum discipulis corpus suum illum fecit, hoc est corpus meum dicendo, idest figura corporis mei*, etc. ». L'altro argumento fu che San Paulo, *ad Corinthios*, et San Luca, negli *Atti de gli Apostoli*, chiamorno questo sacramento pane. Di San Paulo citò quell'autorità: « *panis* [*quem*] *frangimus, nonne* [4], etc. ». Di San Luca: « *communicabant in fractione panis* ». Et per roborare il suo argumento, addusse un'autorità di S.^to^ Agostino, libro contra Adimantum, che dice: « *non dubitavit Dominus dicere: hoc est corpus meum, cum* [5] *signum daret sui corporis* ». Al primo argumento fu risposto che non si negava che in tutta quella institutione Christo [6] dicesse: « *accepit panem, benedixit panem, fregit panem* »; ma si negava bene la consequentia cioè che ne [7] seguisse che quel pane fusse il corpo di Nostro S.^re^, percioche per virtù di quella parola *hoc est corpus meum* la sustantia del pane si transmutò nella sustantia del corpo di Christo, altramente la sua parola non sarebbe stata vera, perche disse « questo è il corpo mio » [8]

[1] Omis par *V. P. 124.*

[2] *G. 403:* quel.

[3] *V. P. 124:* significava il suo corpo et figurava il suo corpo.

[4] *G. 403:* frangi meus non ne etc.

[5] *V. P. 124:* in.

[6] Il faut sans doute reconstituer la phrase : « che, in tutta questa institutione *di* Christo, *si* dicesse ».

[7] *G. 403:* non.

[8] *Mio* est omis par *V. P. 124*

Digitized by Google

f. 158 et non « questa || è la figura del corpo mio ». Et il detto Duprè disse che si era offerto di provare questa verità con la espressa parola di Dio senza aggiungere ò diminuire parola veruna. All'interpretationi di Tertulliano rispose che esso Tertulliano in molti altri luoghi ha dechiarata l'opinion sua di questa verità, come fece nel libro *De resurrectione carnis* che disse « caro corpore et sanguine Christi vescitur ut [1] et anima de Deo saginetur »; et che in quell (sic) libro *Adversus Marcionem*, parlando contra Marcione che metteva in Christo un corpo fantastico et non vero, volse provarli con questo sacramento che Christo haveva vero corpo perche questo sagramento era figura del corpo suo, et rei non verae nulla est figura. Al secondo argumento fu detto [che] da Paulo et da Luca il corpo di N. S.re era chiamato pane cioè cibo et nutrimento, secondo la consuetudine de gli Hebrei che chiamano pane ogni sorte di cibo; et, in questo significato, la carne et il corpo di N. S.re era vero cibo et vero nutrimento nostro [2]. Fu fatto (sic) un' altra risposta a questo proposito che Christo si chiamava veramente pane come è scritto in S. Giovanni: « *ego sum panis verus qui de celo* (sic) *descendi* ». Et in questo significato, San Paulo, San Luca et altri dottori antichi chiamorno la carne del S.re pane perche veramente nutrisce l'anima nostra. All'autorità d'Augustino (sic) rispose che esso Agostino in infiniti altri luoghi confessa la verità et la presentia del corpo di N. S.re nel sacramento, et che bisognava interpretare Augustino (sic) per Agostino. Et percioche nel sacramento è il [3] segno visibile et la cosa significata visibile, Agustino (sic) dice che il S.re non dubitò dire: « questo è il corpo mio » ancorche quel segno visibile fusse figura del corpo suo. Finiti questi argumenti, volsero ragionar' di altre cose, ma non si andò più oltre perche la regina si levò, essendo già notte.

[1] Omis par *V. P. 124.*
[2] *V. P. 124:* celeste.
[3] Omis par *V. P. 124.*

Digitized by Google

Alli xxviij la regina col suo consiglio accettò l'offerta che haveva fatta la Chiesa di riscuotere in VI anni il dominio del rè, il quale importa così confusamente 16000000 di franchi, se bene alla Chiesa importa di xxi o xxij milioni. Onde la congregatione mandò subito il vescovo di San Briux [1] alla camera de' conti a Parigi per ritrarre veramente quello che il re [2] cava delle iiij decime, havendo opinione, con una accrescimento di dua (sic) o trecento mila franchi di più, di poter pagare detta somma in termine di xij anni, se bene il rè, come si è detto, rihavrà il suo in termine di sei.

Alli xxviiij et xxx il s.or car.le di Lorena se ne andò a Medine [3], et lasciò la carica di formare [4] i canoni [al sig.r cardinal di Tornone in compagnia di non so quanti vescovi o [5] theologi, i quali vi attesero incessantemente due volte il giorno.

[A di primo d'ottobre, havendo monsig.re ill.mo di Lorena trovato, nel ritorno suo da Medone, che monsig.re ill.mo di Tornone et altri prelati et theologi c' haveano vacato in questa sua absentia a formare i canoni sopra le cose delliberate nelle loro congregationi, che, di quelle che Sua S. ill.ma n'havea formate prima, ne era stato scancellato o vero alterato non so che uno, sene dolse acerbamente nella congregatione generale, indrizzando il suo parlare al sig.r cardinal di Tornone, et concludendo a buona cera che non era per comportarlo. Onde scusando quell'altro sopra tutti i deputati ch'erano stati di questo parere et non acquietandosi per questo Lorena, Tornone disse che poiche sua sig.a ill.ma voleva essere sopra le congregationi, ch'egli si protestava di non volerci in-

[1] Saint-Brieuc.
[2] *V. P. 124:* che 'l cava.
[3] Meudon. — *V. P. 124:* Medon.
[4] *V. P. 124:* la carica di seguitare di formare.
[5] *Ibid.:* et.

Digitized by Google

tervenire più ; et, cosi detto, sene usci fuora et si fece portare nelle sue camere. La qual cosa dette forte nel naso a tutti i vescovi, parendoli che Lorena si vendicasse troppa autorità sopra di loro, et pertanto sene dolsero modestamente et lo fecero capace del torto che S. S. Ill.ma havea, ponendogli in consideratione la contentezza che sariano per pigliare questi ministri intendendo che tra loro incominciasse ad essere disunione. Onde riconosciutosi Lorena, parve bene alla congregatione di mandar monsig.re d'Amiens et d'Orleans a pregare il detto sig.re cardinale che volesse ritornare, essendo che la congregatione havea preso per propria l'imputatione che Lorena gli dava, et fattogli confessare che non si poteva dolere di lui. Del che Tornone non sene rese difficile, et cosi, senza molte parole, fu posto fine a questa alteratione][1].

Alli ij essendosi inteso che i vescovi di Usez, Valenza, Salignach et Buttiglieri et Dispansa erano convenuti due volte à disputare privatamente con questi ministri, et che il rumore correva che i detti cinque si vantavano di essere stati deputati dalla congregatione, fu da tutti detto che se era vero che nessuno di quel corpo si fusse gloriato di essere stato eletto da loro à disputare, che meritavano non solo di essere scacciati da quella compagnia ma[3] di essere connumerati nel numero di altri heretici. Il medesimo di, Besa fece appresentare nella congregatione l'inclusa confessione che egli et i compagni volevano fare intorno all'articulo del sacramento, et seguita [in questo modo].

Suit la traduction du texte de cette confession telle qu'on la trouve dans l'*Hist. eccles.*, I, pp. 676-677 et dans Espence (Ruble, p. 41) avec cette seule différence, que l'auteur du *diario* a inintelligemment traduit « prend » par « parendo » et omis « donne » dans la formule « presente, donne et exhibe veritablement la substance de son corps ». De même

[1] Tout ce paragraphe manque dans *G. 403*.
[3] *G. 403* : et.

Digitized by Google

il traduit « percevoir » par « per questo vedere, pour ce voir »! — Le *Var. polit. 125*, contrairement à *Ges. 403*, dit « la fede rende *vere* le cose promesse » au lieu de « rende *presenti* », qui est conforme au texte de Bèze.

Ne mancarono di quelli che consigliavano che detta confessione si accettasse [1], usando di questo termine che da un mal pagatore bisognava accettare quel che si poteva havere. Al che fu risposto che non era da paragonare le cose della fede con il dare et con l'havere, perche bisognava parlarne chiaramente et non con tante coperte et ombre come facevano costoro. Et però fu risoluto da tutti di non accettarla.

Fu anco ragionato et risoluto di fare fare un cathechismo il quale habbino ad usare tutti i curati per la Francia ad instruire il populo, et di censurare la confessione di Calvino; ma sin hora non è stato dichiarato chi ne habbi da havere la cura.

Alli iiij il vescovo di Valenza [2] portò in congregatione un'altra confessione di Theodoro dell'incluso tenore:

Ici traduction de la formule donnée par Espence (RUBLE, pp. 41-42) et l'*Hist. ecclés.*, I, p. 678, sauf les différences suivantes: « et che noi pigliamo et mangiamo spiritualmente » au lieu du « que nous mangeons sacramentellement » d'Espence, du « que nous recevons et mangeons sacramentellement, spirituellement » de l'*Hist. ecclés.*; — « per esserne vivi-
v° ficati » conforme à l'*Hist. ecclés.* alors qu' Espence ajoute « et rassasiés »; — « pigliamo realmente et con effetto il vero... » au lieu de « nous prenons très véritablement et de fait, seu realiter et re ipsa, le vray » (ESPENCE-RUBLE); « nous prenons vrayement et de faict le vray... » (*Hist. ecclés.*); l'adjonction de « *nostro Salvatore* Giesù Cristo » à cette phrase, Espence disant « Nostre Seigneur Jésus-Christ » et l'*Hist. Ecclés.* simplement « nostre Seigneur »; — dans la dernière phrase « del nostro salvatore Jesu

[1] *V. P. 124*: s'eccettuasse.
[2] *V. P. 124* ajoute: in nome della Reggina.

Digitized by Google

Cristo » au lieu de « d'iceluy » (ESPENCE-RUBLE), « d'iceluy nostre Sauveur » (*Hist. ecclés.*); — enfin « per servare, pour conserver » traduisant le « percevoir » d'Espence et de l'*Hist. ecclés.*

Et perche il detto vescovo mostrò quasi che la regina desiderasse che si accettasse detta confessione, la congregatione deputò il vescovo di Legiux, della Vaura et di Cialone [1], a formare la confessione che voleano che facessero a S. M.tà, et a dolersi del procedere maligno di costoro.

Il vescovo di Seex [2], nel medesimo giorno, dopo essersi scusato de colloquuij che haveva fatti con questi ministri, disse che poi che la congregatione non li trovava buonj, si come non gli trovava anco lui, non sentendo mai uscir dalla bocca di detti ministri se non cose perniciose, esso non ci voleva più intervenire, et pregò la compagnia [3] à volerlo scusare con la regina.

Dalli iiij sino alli xiiij [4] è successo che il vescovo di Lexias [5], il più vecchio dei tre vescovi che furno deputati a formare la confessione de' prelati et la [6] censura di quella del Besa et compagni, dopo havere fatto prima un poco d'orationcella, appresentò la detta confessione insieme con la censura, le quali furno lette ad alta voce da un de segretarij, et il tenore dell'una et dell'altra è quello che seguita:

Confessione de' prelati,

La traduction placée ici est identique au texte donné par l'*Hist. ecclés.*, I, p. 685, sauf « substantialmente » au lieu de « transubstantiellement » en
f. 160 quoi il concorde avec Espense (RUBLE, pp. 42-43) dont il diffère en disant « per la virtù et potentia della divina parola », conforme à l'*Hist.*

[1] Lisieux, Lavaur, Châlons. — *V. P. 124:* Legieux, la Vaura.
[2] Séez. — *V. P. 124:* Seir.
[3] *V. P. 124:* congregatione.
[4] *Ibid.:* dalli 4 sino alli 9.
[5] Lisieux. — *V. P. 124:* Lexius.
[6] *G. 403:* la confessione de' prelati alla censura.

Digitized by Google

ecclés., tandis qu'Espence dit seulement « par la puissance de la divine parole ». Le traducteur a omis « Jésus-Christ » ajouté par les deux textes aux derniers mots « Nostre Seigneur ».

Vient ensuite:

Censura della confessione di Theodoro Besa fatta da prelati et theologi.

Traduction identique au texte donné par l'*Hist. ecclés.*, I, pp. 680-682, à part de légères modifications: adjonction de « et spetialmente » dans la premièie phrase, « realmente » dans la phrase « est aussi actuellement au sainct sacrement », et « sacra » ajouté au dernier mot « l'Ecriture »; — omission de « chi lo mangia indegnamente » dans la phrase
f. 161 de S. Paul, avant « si mangia il giuditio »; — traduction par « havevano vera fede » de « auroient toutesfois en vraye foy ».

Dopoi il s.or car.le di Tornone, come presidente, fece dare la detta confessione al s.or car.le d'Armignach perche l'approvasse, et S. S. ill.ma, replicando tre volte quella prima parola « io credo et confesso », proruppe in tante lachrime, che eccitò per il vero nella maggior parte una contritione mirabile. Di poi seguitò il car.le dell'Lorena (sic), et recitò anche lui semplicemente il tenore della detta confessione, con questa aggiunta: ch'anathematizzava la confessione di Theodoro Besa et compagni. Borbone fece il medesimo et si offerse à sottoscriverla con il proprio sangue. Guisa an-
v° cora | disse quasi una cosa simile. Et il medesimo fecero tutti gli altri vescovi [1], di Usez, Ciartres, Vencia [2] et Valenza in fuore, de'i quali i primi tre: chi disse, che ci si voleva pensare; chi si scusò di haverla fatta una volta; et chi disse che il concilio et il papa solo lo poteva astringere à una confessione di fede. Ma Valenza replicò, quanto al santissimo sacramento, che fides quae nititur verbo Dei inducit et efficit presentia (sic) Domini, volendo inferire

[1] Il manque un mot, sans doute « quelli ».
[2] Chartres, Vence.

Digitized by Google

che dall'assistentia della fede havesse da dipendere la presentia del corpo del S.re; et confirmò questo con 3 autorità: prima « *exultavit Abraham*, etc. » dove dice « *se vidisse diem Domini* »; secondo per la giustificatione che è fatta in noi per iustitiam Dei la quale è pure in cielo; tertio allegò il concilio Niceno [1] in uno articulo che non è impresso, dicendo che in quello si leggeva « *fide efficiemus agnum Dei esse super mensam* [2] etc ». Finito che ebbe Valenza, et non curandosi Turnone che si gli replicasse, dapoi che la cosa si era vinta per la pluralità de i voti, il signor card.le del Lorena (sic) disse a tutti quei S.ri che essendo stato incolpato Despansa di haver sottoscritto la confessione del Besa, voleva che egli medesimo se ne giustificasse, et gli dette adito di dire ciò che voleva. Ma costui, in cambio di scusarsi, si cavò una scrittura fuor di petto et cominciò a leggerla più con il capo che con la bocca, fermandosi quasi sopra ogni parola, et perche conchiudeva niente fu giudicato fusse mezzo fuor di sè. In ultimo parve che volesse inferire che la confessione che egli haveva, non so se mi debba dire accettata ò sottoscritta, ò exortato che si approvasse, non diceva
f. 162 che la fede appoggiata in su la parola di Dio facesse et rendesse presenti le cose promesse, ma che la parola di Dio appoggiata su la fede faceva questo effetto, et che quel che lui haveva ò detto, ò sottoscritto, ò posto innanzi, l'haveva sostenuto sempre, biasmando quel termine che si era usato di anathematizzare et dichiarare heretica la confessione della parte contraria, essendo che loro non eran di quella vita et dottrina de' padri de' primi cinque cento anni, che dovessero assicurarsi cosi facilmente ad anathematizzare et che i nostri avversarij ci havevano poi fatto una risposta che ci haveva dato da fare, volendo inferire che la loro confessione haveva l'esclusiva da poterla dichiarare heretica. Et in effetto fu facile a

[1] Le ms. *V. P. 124* s'arrête là.
[2] Il y a *mensem*.

Digitized by Google

scoprire di [1] haver sentito publicare heretica una confessione della quale era stato portatore, et che, per minor male, haveva persuaso che si accettasse, gli haveva fatto passare i termini che gli appartenevano et massime verso il car.le di Lorena suo padrone. All'hora si fece innanzi un maestro Pellettier, dottore della Sorbona, et disse che, quanto costoro rispondessero, Dio susciterà molti che confuteriano facilmente tutti i loro argumenti. Et di poi, voltato a mons.re di Valenza, cominciò ad impugnare la sua opinione come heretica, allegando, oltra gli altri passi tocchi nella censura, che Abraham vidit fide diem Domini come cosa che haveva da essere, et che nos iustificamur etiam ex iustitia nostra, et che l'articulo del concilio Niceno era stato allegato falsamente perche non diceva « *fide efficiemus* » sed « *intelligimus* » et sic non faciebat
v° ad propositum. Alle | quali confutationi, Valenza non seppe che si replicare se non buttar la cosa in risa et dire che quel monaco si voleva attaccar con lui. In questo mentre, Despansa, ragionando con Bottigliere, faceva sembiante di biasmare le resolutioni che erano state prese. Onde, che gli era accanto prese occasione di farli un poco di riprensione et dirgli che doveva captivare l'intelletto suo con quello di tanti personaggi litterati che erano stati di quello parere. Dal che irritato Despansa cominciò ad insultare mons.re di Ambruno [2], et la più modesta parola fu che egli dovesse andare alla scuola, et replicandogli quell'altro modestamente, entrò nella liza Bottigliere et cominciò parimente ad insultare Ambruno, et replicandogli l'altro che egli non amava di essere laudato da un frate sfratato, Buttigliere gli diede una mentita per conclusione. Despansa quel giorno perse tutto quello che si era acquistato quei due giorni delle conferentie, ancorche dapoi si sia raveduto et ha domandato perdono all'arcivescovo d'Ambruno.

[1] Il manque sans doute un mot: « fù facile a scoprire *che*, di haver... » ou « *che* l'haver sentito... gli haveva fatto passare... ».

[2] Embrun.

Digitized by Google

Un'altro giorno, fu letta in congregatione una aggionta che alcuni ricordavano che si facessero canoni di supplicare il papa per la communione sub utraque specie. Et essendosi venuto a i voti, fu risoluto che non si dovesse fare, stante la prohibitione che ne fanno i concilij Constantiense et di Basilea. Ma fu ben detto che quelli che la desideravano potevano particularmente adimandarla al papa ò al concilio. Fu parimente proposto che si dovesse provedere al numero eccessivo delle messe, et che per l'avvenire non potesse ogni uno ad libitum far dipingere delle imagini, et che
f. 163 nelle cathedrali et collegiate || i ministri et assistenti havessero à communicarsi come il sacerdote sub una specie. Ma perche si dubitò che sotto questa proposta de i ministri et assistenti non si andasse a camino di toglier via le messe basse, fu dechiarato che detti ministri et assistenti s'intendessero il diacono et subdiacono solo.

Fra questo tempo tornò il vescovo di San Briux da Parigi et referì di haver trovato nella Camera de' conti che delle quattro decime non son venuti mai al re di netto più di un millione et quando centotrentasette milia franchi. Onde, con l'accrescimento di 200000 di avantaggio, si son chiariti di poter colorire il disegno loro come di sopra si è detto; et, nel compartire questo accrescimento, ci è stato non poco romore, perche li curati volevano essere esenti. Pure, alla fine, ogni cosa si è accommodata, et l'accommodamento è stato: che i vescovi pagheranno cinque decime, gli abbati et priori sei, et i curati quattro. Hora, si attende a formare alcune conditioni sotto le quali vogliono i prelati far quest'obligo al re.

La sera delli xiiij, i prelati finirono i lor canoni et le conditioni che adimandava[no] al re in contracambio della sovventione che importerà alla Chiesa 22000000 di franchi, se bene a Sua

Digitized by Google

Maestà non ne verranno in vj anni se non xvj, i quali si hanno da impiegar tutti a riscuotere il suo dominio. Tra dette conditioni, vi è che S. M.tà habbi a rivocare tutti gli editti che ha fatti
v° contra | la libertà ecclesiastica, et scacciare dal suo regno tutti i ministri della nuova religione. Fecero poi tra loro una confessione generalissima, dal signore car.le Ciattiglione in poi, che, come non era stato presente all'altra et a molte cose che havevano fatte in quest'ultimo, così negò di volersi sottoscrivere a questa, dolendosi che si cercasse [1] con questi modi di volere sospendere la persona. In quanto al vescovo di Usez, Valenza, Vancia et Ciartres, non furno quel dì presenti, et stimati che fussero stati avvertiti di quello che si doveva fare; ma, in cambio loro, vi furno quattro altri che non vi furno alla prima.

Fatta la confessione fu dichiarato l'assemblea finita, et senza metter tempo in mezzo, ò dare spatio in corte che fussero fatti fermare a Poissy, tutti li cardinali se ne vennero a San Germano et appresentorno i lor canonj alla regina, domandandogli [2] licentia di potergli dare al Legato. Et di più, fecero instantia che N. S.re non fusse spogliato delle preventioni perche, quantunque lor supplicassero che S. S.tà se ne volesse spotestare, non intenderono però di haverla contra il suo beneplacito. Ultimamente, adoman-
f. 164 darono licentia || per tutti i vescovi di poter tornare alle lor chiese. Et S. M.tà rimesse tutte queste deliberationi al suo consiglio, il quale, tutto il giorno delli xvj, si occupò solo a intendere i canoni, et resolse che alli xvij non si trattasse d'altro che d'intendere il voto d'ognuno circa i rimedij che si potriano applicare a tanti disordini che surgono in diverse parti del regno per conto della religione.

[1] Il y a *cerasse.*
[2] Il y a *domandadogli.*

Digitized by Google

Digitized by Google

LETTERA INEDITA DI GIOVANNI ARGIROPULO
AD ANDREOLO GIUSTINIANI

Alle dodici lettere latine dell'umanista bizantino Giovanni Argiropulo pubblicate dal Lampros, Ἀργυροπούλεια, Atene, 1910, p. 187-203 [1], è da aggiungerne una tredicesima, che si conserva in fondo al codice *Vaticano greco 889* cartaceo del secolo decimo sesto. Il codice, che può dirsi gemello del *Vallicellano greco* 22 (B-99), perchè scritto da uno stesso amanuense con eguale carta e inchiostro e contiene molti opuscoli in comune [2], dopo il quaternione formato dai fogli 169-176 (manca il numero κϑ', che gli spetterebbe) e un quaternione vuoto, ha tre fogli pergamenacei di cm. 14 × 9,5, di cui il primo è in bianco, il secondo contiene la lettera dell'Argiropulo, il terzo, incollato all'assicella di legno della legatura, sotto il titolo *Ex Chiriacho Anconitano*, ha una ricetta per fabbricare l'inchiostro, scritta da mano diversa.

La lettera è indirizzata ad Andreolo Giustiniani, personaggio ben noto della prima metà del secolo decimoquinto. Infatti lo Hopf, *Chroniques Gréco-Romaines*, p. 505, registra, nell'albero genealogico della famiglia Giustiniani Banca, genovese e compartecipe della Magaona di Chio, un Andreolo (1392-1456) di Nicolò e i suoi tredici figli avuti da Carenza Longo. Quest'Andreolo non solo col-

[1] La stampa di alcune lettere latine dell'Argiropulo o attinenti all'Argir. sarebbe riuscita più corretta, se il Lampros avesse conosciuto l'edizione fattane dallo Zippel, *Per la biografia dell'Argiropulo*, *Giornale storico della letteratura italiana*, 28 (1896), p. 92-112. Vedi anche la critica di N. Festa, *Atene e Roma*, 13 (1910), col. 370 s.

[2] Anche il cod. *Vaticano greco 949* sembra scritto dalla stessa mano.

Digitized by Google

tivava le lettere (ha scritto una *Relazione dell'attacco e difesa di Scio nel 1431* in terza rima, edita da G. Porro Lambertenghi in *Miscellanea di Storia Italiana*, 6 [Torino, 1865], p. 543 558), ma era anche un appassionato collezionista di manoscritti, monete, statue ed altri oggetti d'arte. Alla sua liberalità e alla sua protezione facevano ricorso gli umanisti contemporanei per appagare la loro brama di possedere o scoprire i tesori dell'antichità classica, come Ciriaco d'Ancona, Giacomo Bracelli [1], Poggio Bracciolini, dei quali ci sono pervenute diverse lettere a lui indirizzate per chiedere qualche oggetto antico in regalo o il suo aiuto. In omaggio alla sua dottrina o alla sua liberalità gli hanno dedicato opere umanisti eminenti come, ad esempio, Ciriaco d'Ancona la traduzione di una vita d'Euripide [2], Ambrogio Traversari la versione del *De animarum immortalitate et corporis resurrectione* di Enea di Gaza [3], *Epistol.* 23, 11, ed. Mehus, col. 969 s., e Leonardo di Chio il *De vera nobilitate contra Poggium* [4].

[1] Cfr. Braggio Carlo, *Giacomo Bracelli e l'umanesimo dei Liguri al suo tempo, Atti della Società Ligure di storia patria*, 23 (1890), p. 39-51. Miller W., *The Latins in the Levant*, London, 1908, p. 423, menziona Andreolo « a connoisseur of art and a writer of Italian verse, to whom many of his letters (di Ciriaco) are addressed ».

[2] Cfr. Braggio, *o. c.*, p. 46.

[3] La versione del Traversari fu edita prima a Venezia *per Alexandrum de Paganinis a. 1513 mense VIIbri;* indi a Basilea dal Frobenio nell'ottobre 1516 sotto il titolo *Aeneae Platonici christiani de immortalitate animi, deque corporum resurrectione dialogus aureus.... Ambrosio Camaldulensi interprete,* insieme con Atenagora, *De resurrectione*, tradotto da Marsilio Ficino e colle sentenze di Sisto, tradotte da Rufino. La stampa veneta fu riprodotta a Genova nel 1645 coll'aggiunta di lettere del doge Raffaele Adorno e del Bracelli ad Andreolo. La versione riprodotta in Migne, P. G., 85, col. 871-1003 è quella di Giovanni Wolf.

[4] Il trattatello ha forma di lettera ad Andreolo (Incip.: « Andreolo Justiniano, viro insigni, Leonardus Archiepiscopus Lesbi salutem dicit. Cum coram praestanti viro Luchino Gateluxio ». Expl.: « Vale igitur, et tu vir spectabilis et insignis Andreole, hoc nostro sermone utaris » cet.): cfr. Caroli Poggii *De nobilitate...*; Leonardi Chiensis *De vera nobilitate contra Poggium...*; Abellini, 1657, p. 53-92.

Digitized by Google

Il Traversari parla di Andreolo anche in una lettera a Nicolò Nicoli del 18 novembre 1430 — *Epist.*, 8, 35, Mehus, col. 393, a proposito di Francesco da Pistoia (quello stesso che nel 1433 cercava e trovava codici in Siria per il Nicoli, *Epist.*, 8, 48), il quale « literas ad me dedit, quibus multa pollicetur mihi de Andreolo illo Genuense nobili... Ceterum ex alio Theologo Jacobo illius socio sum factus certior quod, quum frater eius ex hisce locis rediisset, dixerit sibi vidisse, se penes Andream ipsum nummos aureos vetustissimos, et quaedam id genus, quae mittere ille instituisset dono; et quum ea memoratus juvenis tuto perferre esset pollicitus, noluisse illum; verum ad redditum Francisci, qui proxime futurus est, reservare malle, ut ipse ea perferat ad te ».

Notizie più concrete intorno alla scoperta di monete e statue antiche avvenuta a Chio in quel tempo, e intorno al nostro Andreolo, si hanno nell'epistolario del Poggio, il quale con lettera allo stesso Nicoli del 23 settembre dice che il nominato Francesco di Pistoia [1] « satis diligens fuit in exequendis mandatis meis, nam heri redditae mihi sunt ab eo litterae scriptae Chii, quibus mihi significat se habere nomine meo tria capita marmorea... Addit etiam, quemdam Andreolum Justinianum nescio quid ad te missurum... Ego statim rescripsi Magistro Francisco et scripsi Andreolo (est enim ut audio a Rinuccio nostro [2], vir admodum doctus), ut perquirant an aliqua ex eis statuis haberi posset vel precio, vel precibus, et in eo adhibeant operam et diligentiam, mihique enarrent hanc rem diligentius ».

Il Poggio infatti, assillato dalla smania di venire in possesso delle teste marmoree, o meglio di statue integre, sollecitò più volte per lettera tanto il missionario domenicano, quanto il nobile signore Genovese.

[1] Poggii *Epist.* IV, 12, ed. De Tonellis, I, p. 325.

[2] Rinuccio da Castiglione, sul quale v. Sabbadini, *Le scoperte dei codici latini e greci ne' secoli XIV e XV*, Firenze, 1905, p. 49, 66, 69.

Digitized by Google

Al P. Maestro Francesco da Pistoia così scrive da Roma [1]: « Pridem habui litteras a te ex Chio duplicatas; antea habueram alias, quibus respondi; et item scripsi ad praestantissimum virum Andream Justinianum, quas litteras misi Cajetam... In prioribus litteris... scribis te habere nomine meo, hoc est quae te ad me delaturum polliceris, tria capita marmorea eximii operis unum Minervae, alterum Junonis, tertium Bacchi... Si quid vero signum integrum posses reperire, quod tecum afferres, triumpharem certe. Ad hoc advoca consilium Andreae nostri, cui etiam hac de re scribo, qui si mihi aliquid de suis miserit, bene foeneratus feret. Id certe re ipsa experietur se complacuisse homini minime ingrato. Satisfaciam saltem litteris beneficio suo, eumque celebrem reddam apud multos pro sua, si qua erit in me, beneficentia... Quoniam scio te non esse pecuniosum, quidquid dandum esset pro his et aliis capitibus, aut signis, pro adimplendo memoriali meo, sumas aliunde mutuo sub fide mea... Quamquam rogavi quemdam Januensem, ut scribat istic Andreolo nostro, aut alteri, ut tibi vel XX vel XXX aureos nomine meo tradat, si tibi fuerit opus pro emendis sculpturis... Vale et me Andreolo nostro commenda ».

Sullo stesso argomento il Poggio scrive direttamente ad Andreolo Giustiniani [2]:

« Poggius pl. sal. dicit Andreolo Justiniano V. C. — Licet vel nimium tibi molestus, qui binis jam litteris de eadem re tecum agam, vel parum prudens possim videri, qui ignoto mihi aliquid oneris imponere audeam, nullo meo in te officio praeeunte, tamen confisus tua, quam eximiam dicunt, humanitate, malui desiderii mei quam modestiae rationem habere... Scripsit ad me duabus jam epistolis... Franciscus Pistoriensis habere se capita quaedam marmorea mirandi operis, quae dono velit ad me deferre, additque in litteris

[1] Poggii *Epist.* IV, 15, ed. De Tonellis, I, p. 330 = *Epist.* XVIII, p. 181 dell'edizione di Parigi, 1723.

[2] Poggii *Epist.* IV, 18, ed. De Tonellis, I, p. 341.

Digitized by Google

suis te quemadmodum decet virum ingenii praestantis atque eruditi, copiosum esse sculpturarum, quas egregias multis ex locis conquisieris. Insuper cum te liberalissimum testetur, mearum vero litterarum cupidum, hortatur, ut ad te scribam, petamque aliquid in quo te mihi satisfacturum affirmat... Peto igitur a te rogoque... ut si quod habes signum marmoreum, vel caput nobile, in quo dando non magnopere offendaris, velis id mihi elargiri, mittereque per Franciscum donum, futurum mihi gratissimum omnium, quae mihi donari possent...

» Romae XXII die Januarii (anni, ut opinor, 1431, come annota giustamente l'editore) ».

Ma il Poggio non era stato il solo a rivolgergli simile richiesta, giacchè il Bracelli scrive ad Andreolo il 2 luglio 1440: « Piget me quod dilitias tuas marmorea signa petierim; inopem enim te, quod ignorabam, earum rerum liberalitas fecit. Itaque oro te desinas statuam ad me mittere: si quis vero casus effecerit, ut eiusmodi statuarum copia tibi sit, tunc patiar ut electo aliquo Phidiaco vel Polycletico opere meas aedes, quae tuae sunt, exornes » [1]. Il passo è una chiara testimonianza della liberalità di Andreolo, che inviò doni anche ad Eugenio IV e allo stesso Poggio. Costui però, rimasto frodato della maggior parte dei regali dalla scaltrezza di Francesco da Pistoia, si vendicò denunciandone al donatore con roventi parole la condotta indegna e sleale [2].

[1] Cfr. Braggio, *o. c.*, p. 45, nota 2.

[2] Tutto ciò risulta dalla lettera del Poggio scritta ad Andreolo da Ferrara il 15 maggio 1438. « Non respondi antea litteris tuis, neque tibi gratias egi pro muneribus, quae ad me misisti, propterea quod Franciscus Pistoriensis qui ea detulit, adeo suis mendaciis, quae plura sunt verbis, mihi stomachum commovit, ut non possem quieto esse animo ad respondendum, praesertim cum de eo mihi scribendum esset, qui longe abest a boni viri moribus, qualem eum esse existimabam cet. Dona tua Pontifici, me intermedio, sunt reddita: quae ille grato animo caepit ». Il Poggio ringrazia anche per il dono mandato alla propria moglie dalla consorte d'Andreolo. Cfr. Poggii *Opera*, Basilea 1513, fol. 124 ^{b}; *ibid.*, 1538, p. 329; Poggii *Epist.*, ed. De Tonellis, II, p. 174-177. V. anche Walser, *Poggius Florentinus. Leben und Werke*, Leipzig, Teubner, 1914, p. 148.

Digitized by Google

Così stando le cose, era ben naturale che al nobile Genovese si rivolgessero anche i dotti bizantini per soddisfare la sua brama di intrattenersi con persone dotte o di acquistare libri ed oggetti antichi, ottenendone in compenso sussidi nelle loro angustie finanziarie e commendatizie per i principi e signori italiani, presso i quali si trovarono costretti a rifugiarsi negli anni che precedettero e che seguirono la caduta di Costantinopoli.

Tra questi dotti dobbiamo ora annoverare anche Giovanni Argiropulo, come risulta dalla lettera latina, che qui pubblichiamo, benchè dalle opere di lui e dalla biografia, che ne ha tessuto recentemente il Lampros, nulla traluca delle relazioni avute con il Giustiniani e del suo passaggio per Chio. Ciò non deve sorprendere, quando si rifletta alla scarsezza di particolari intorno alla vita di un autore, di cui non si conosce esattamente nè l'anno di nascita nè quello della morte (secondo il Lampros o. c. p. ιβ′ e ξα′, l'Argiropulo sarebbe nato circa il 1410 e morto nell'autunno del 1491 o 1492: secondo una notizia del cod. *Barber. lat. 878* del s. XVII, pubblicata in *Bessarione*, 25 [1920], p. 146, egli sarebbe morto il 26 giugno 1487).

Nella lettera l'Argiropulo chiede scusa di non essersi recato a far visita e atto di ossequio ad Andreolo, mentre era di passaggio per Chio. Egli attribuisce la mancata visita alle sue disgrazie e calamità, che non gli permettono facilmente di presentarsi al cospetto di personaggi esimii, perchè potrebbe sembrare che lo facesse non per amore della virtù e del proprio miglioramento spirituale, ma per chiedere i rimedi contro tali calamità: e accenna anche al suo « innatus quidam pudor, quem non nonquam habentem ledere experientia docet ». E finisce con una lode dei « preclara facinora » e delle « eximiae virtutes », che la fama ha propalato *ubique terrarum*. « Nobillitas enim, probitas, virtusque scientiaque tua me non modo in tuum compulsere amorem, verum etiam tuorum facinorum preconem egregium merito confecere ».

Digitized by Google

Si deve intendere il seguente « Vale continue felix atque beatus », col quale l'autore suol chiudere altre sue lettere (ad es. le lettere 8-10), come definitivo commiato dall'amico, nell'istante di lasciare l'isola, punto di sosta nella sua peregrinazione? O piuttosto tutta la lettera va interpretata come un garbato e pudibondo annunzio, o preavviso del suo arrivo a Chio in così misere condizioni, per provocare indirettamente l'aiuto e la protezione del mecenate, dei cui « facinora » era divenuto « preco egregius »?

L'accenno alla fama è proprio uno dei luoghi più comuni, è il tasto che gli umanisti toccano più di frequente per muovere l'amor proprio o la vanità delle persone potenti e facoltose a concedere sussidi o protezione. L'ha toccato anche il Poggio, quando promette ad Andreolo di renderlo celebre, se lo soddisferà nel suo desiderio di possedere qualcuna delle statue antiche scoperte allora a Chio [1].

Per ciò non è improbabile che l'epistola sia una sollecitazione di aiuto, concepita in termini alquanto sostenuti, conforme al naturale alquanto altero ed arrogante di chi la scrisse.

Ma in che anno fu scritta? Non lo possiamo sapere, perchè l'autore ha omesso nella data proprio l'anno, come ha fatto anche in altre lettere, le quali però in buona parte si possono datare in base alla segnatura del giorno, mese ed anno, in cui furono ricevute (così le lettere 6, 7, 8, 11).

D'altra parte l'accenno alle disagiate condizioni dello scrivente non ci offre un sufficiente indizio cronologico, essendosi trovato l'Argiropulo quasi sempre in ristrettezze finanziarie, anche quando percepiva pubblico onorario, e ciò in gran parte per sua colpa (cfr. Migne, P. G., 158, col. 989: Lampros, *o. c.*, νζ'–ξ'). Però è da vedere, se dall'esame della vita dell'Argiropulo non si possa supporre come probabile un determinato periodo di tempo.

[1] Vedi il passo riferito a p. 156.

Digitized by Google

L'Argiropulo, intervenuto al concilio di Ferrara nel 1439, si ritrova al principio del 1441 a Costantinopoli, dove riceve una lettera di Francesco Filelfo, che gli raccomanda il proprio figlio Giammario e Pietro Perleoni, andati colà per ragioni di studio. Alla fine dello stesso anno si stabilisce presso l'esule fiorentino Palla Strozzi a Padova, dove insegna privatamente e attende agli studi di latino, filosofia e medicina, conseguendo nel 1444 la laurea dottorale (Lampros, *o. c.*, p. ιγ'-κ'). Tornato a Bisanzio, tiene la cattedra di filosofia nella scuola detta Ξενών dal 1444 al 1450 (*o. c.*, p. κ'-λγ'). Tra la fine del 1450 e il principio del 1451 accompagna a Roma il cardinale Isidoro di Russia e presenta a Nicolò V una lettera, in cui fa aperta professione di fede cattolica e raccomanda al pontefice i due figli Alessandro e Nicola (*o. c.*, p. 129-141). Si trova di nuovo a Costantinopoli nel 1452 insieme con il cardinale Isidoro, con l'arcivescovo latino di Chio Leonardo Giustiniani, con Michele Apostolio ed altri pochi greci favorevoli all'unione (*o. c.*, p. λς' ss.).

Si ignorano completamente le peripezie dell'Argiropulo durante l'assedio e subito dopo la presa di Costantinopoli. Egli si sarebbe rifugiato nel Peloponneso colla famiglia, poi sarebbe venuto in Italia da solo, per cercarvi i mezzi di sussistenza. Persuaso che non gli sarebbe stato impossibile di sistemare sè e i suoi, specialmente a Firenze mediante la protezione di amici influenti (ad esempio, di Donato Acciaioli), tornò in Morea per prender seco in Italia la famiglia. Ma non potè ripartirne subito con i suoi, perchè il despota di Morea Tommaso Paleologo, minacciato dai Turchi, credette di valersi della sua eloquenza e influenza personale per riuscire ad ottenere soccorsi dal papa e dai sovrani occidentali (*o. c.*, p. λζ' ss).

Ed ecco la lettera di Callisto III del 15 marzo 1456 che raccomanda al Duca Francesco Sforza l'Argiropulo come legato di Tommaso Paleologo, e quella del Filelfo al medico di Carlo VIII di Francia (*o. c.*, p. 314, 317 s.). Durante il suo viaggio in Francia

Digitized by Google

viene nominato professore nello studio fiorentino, ove prese a commentare l'etica Nicomachea il 4 febbraio 1457 e continuò a professare sino al 1471 (*o. c.*, p. ρα'-να'). Passato a Roma nell'autunno di quest'anno, insegnò lettere greche nell'Università Romana fino alla sua morte, sempre in mezzo ad angustie economiche, giusta il passo, forse alquanto esagerato, della lettera di Costantino Lascaris a Giovanni Pardo: καταλείπω δὲ τὸν ἐμὸν καθηγητὴν Ἰωάννην τὸν Ἀργυρόπουλον ἐν μέσῃ Ῥώμῃ πενόμενον καὶ καθ'ἑκάστην τὰς ἑαυτοῦ βίβλους ἀπολιδόμενον (*o. c.*, p. νή ss.).

Ma è inutile seguire le vicende dell'Argiropulo oltre il 1456, dal momento che il destinatario Andreolo Giustiniani è morto proprio in quell'anno.

Se anteriormente al 1456 v'è nella vita dell'umanista bizantino un periodo di tempo, cui si possa con maggior probabilità assegnare la sua lettera al Giustiniani, dev'essere quello che seguì immediatamente la presa di Costantinopoli. In quali tristissime condizioni siasi trovato allora l'egregio professore di filosofia, è facile immaginare, e lo si può arguire anche dalle descrizioni che di quei tragici momenti ci hanno lasciato altri suoi compagni d sventura. Per l'Argiropulo, di cui nulla ci è pervenuto intorno ai suoi tristi casi, parla invece Donato Acciaioli nella lettera a Giacomo Ammanati del 5 agosto 1454: « Cum Johannes Argyropolus bisantius, vir iam pridem in Italia clarus, nunc vero in fortuna misera constitutus, nuper Florentiam venisset... Is igitur aversa (leggi: eversa) nobilissima patria, filiis in manibus barbarorum relictis, omnibus bonis spoliatus ad pontificem confugere statuit, quem unicum praesidium fortunis suis in tante (leggi: tanta) rerum iactura futurum esse confidit » (*o. c.*, p. 313).

Sono però abbastanza significative anche le brevi frasi iniziali della lettera ad Andreolo: « Fortunae perversae meae atque calamitates ». Per cui si può tranquillamente supporre che la lettera

Digitized by Google

appartenga a quel travagliatissimo intervallo della vita dell'Argiropulo, in cui era in cerca di rifugio e di mezzi di sussistenza.

Comunque sia, la lettera ad Andreolo è la più antica fra le lettere latine scritte dall'Argiropulo, essendo le lettere 1ª e 2ª del 1460, la 3ª del 1468, la 5ª del 1470, la 6ª e 7ª del 1471, la 8ª e 9ª del 1472, la 10ª e 11ª del 1476.

Questa circostanza, ed anche il disagio in cui fu scritta, ci dànno la ragione delle deficenze della lettera quanto alla lingua e allo stile latino (basta rilevare il « compulsere »). Stabilitosi poi in Italia e preso maggior contatto colla letteratura latina classica ed umanistica, in condizioni d'animo più favorevoli, l'Argiropulo riescirà a scrivere lettere latine più accurate.

Roma, dicembre 1921.

Silvio Giuseppe Mercati.

Digitized by Google

Clarissimo ac spectatissimo Viro d(omino) Andreolo Justiniano. Johannes Argiropulus [1] constantinopolitanus s(alutem) p(lurimam) d(icit).

Fortunae perversae meae atque calamitates haud [2] me facile preditos atque ornatos [3] uiros adire sane permittunt. non enim fortasse amore uirtutum ac ut ex eis me melior exeam, sed ut calamitatum remedia postulem eos, adire uidebor. Quod etsi non turpe pernitiosumque est (pietatem enim includit atque ab incredibili quadam necessitate procedere solet), tamen inoportunitatem quandam molestiamque afferre uidetur. quae sapientis esse equidem duxi ex actibus suis expellere continueque exterminare. hanc, praestantissime uir, uelim existimes causam ne fuisse, quo meam in te summam benivolentiam unico saltem ad te aditu minus potuissem ostendere. accessit ad hoc et pudor quidam [4] innatus, quem non nonquam habentem ledere experientia docet. Quam ob rem uenia me dignum | esse existimes, si non negligentia sed industria momentoue nature te non adiuisse mihi contigisse uidetur. qui profecto non nuper tua preclara facinora eximiasue tuas uirtutes, uerum ubique fama deferente [5] terrarum, iamdiu intellexi mirarique caepi atque laudibus summis extollere. nobillitas enim, probitas, uirtus scientiaque tua me non modo in tuum compulsere amorem, uerum etiam tuorum facinorum preconem aegregium merito confecere. Vale continue felix atque beatus et me semper tuum esse cognosce.

Ex Chio, dum eo peregrinarer in eandem, tertio Kalendas Augustas.

(Ex *Cod. Vat. gr. 889*).

[1] *Ex* Argiropolus *emend.*
[2] *Ex* haut *emend.*
[3] Predictos atque hornatos (*c* et *h* expunctis).
[4] Quidam *supra lin. add.*
[5] Defferente (priore *f* expuncto).

Digitized by Google

Digitized by Google

LA BASILIQUE SOUTERRAINE DE LA PORTA MAGGIORE

(Pl. II-V)

Dans son savant article de la *Revue Archéologique* [1] M. Franz Cumont considère la basilique souterraine de la Porta Maggiore comme la plus importante des découvertes faites à Rome depuis celle des Catacombes. Le Gouvernement italien semble être du même avis. Non content d'avoir déblayé à grands frais et au milieu de difficultés de toute sorte le remarquable monument qui attire depuis quelques années l'attention de tous les savants s'intéressant aux questions de religion et d'art antiques, il prépare l'édition d'un grand ouvrage illustré où se trouveront une centaine de reproductions photographiques et de restitutions des stucs décoratifs, dues à des spécialistes. Comme la situation de la basilique, au dessous de la voie ferrée de Rome-Naples, est très précaire, comme l'humidité fait courir à la décoration les plus grands dangers, on a décidé de dévier la ligne et de faire disparaitre le talus qui recouvre l'édifice.

Découverte et description générale de l'édifice.

En avril 1917 un affaissement observé par le personnel du chemin de fer Rome-Naples, inexplicable au premier moment, obligea les ingénieurs du réseau à faire des recherches dans le sous-

[1] Fr. Cumont, *La basilique souterraine de la Porta Maggiore*, dans la *Revue Archéologique*, 1918, II, p. 52-73.

Digitized by Google

sol. On constata d'abord l'existence d'un puits circulaire, puis d'un grand corridor souterrain légèrement incliné (environ 15 $^0/_0$) et enfin d'un grand édifice (fig. 1) décoré de stucs blancs et rempli de terre jus-

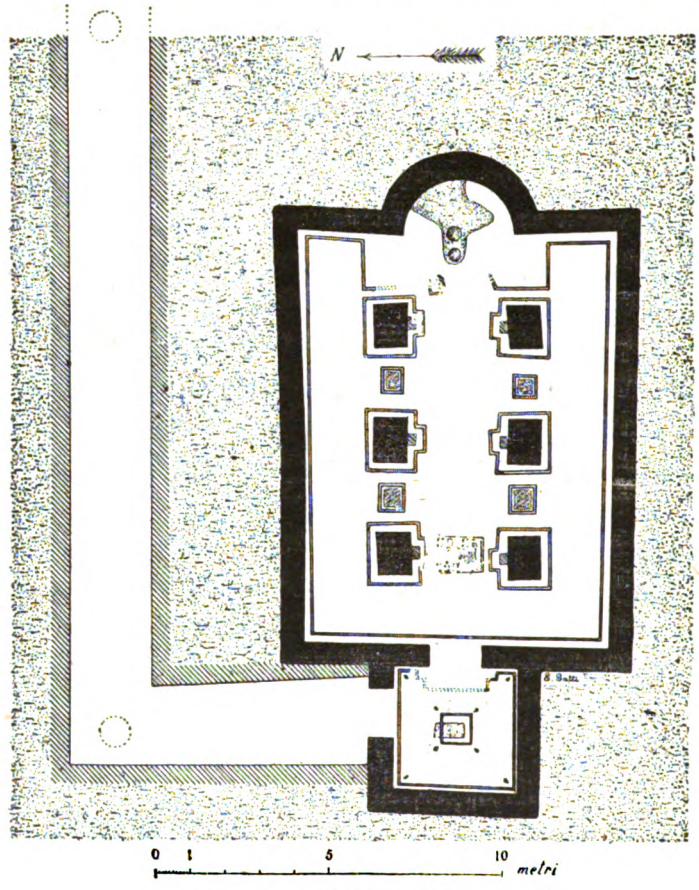

Fig. 1.

qu'au tiers de la hauteur primitive. La Direction des Fouilles, aussitôt avertie, fit déblayer soigneusement une partie du corridor et de la basilique même. La très légère montée du corridor et la différence de niveau d'au moins 10 m. entre la voie Prénestine antique et le sol de la basilique, prouve que dans l'antiquité on

Digitized by Google

ne pouvait entrer dans celle-ci qu'après une promenade relativement longue dans une demi-obscurité, éclaircie seulement de temps en temps par un trou dans le plafond. Beaucoup mieux illuminé était le « pronaos » dans lequel on arrive en empruntant le corridor. Ce vestibule est à peu près carré (3,62 × 3,50 m.) comme l'atrium qui précédait les anciennes églises chrétiennes. Le pavement est formé par une mosaïque de pierre blanche. Une double bordure de petites pierres noires fait le tour du vestibule; une autre, également double, forme au centre un plan carré placé à un niveau légèrement inférieur. Les angles de ce dernier carré de lignes noires sont ornés de palmettes. Au centre se trouve un puits, creusé dans le tuf et pourvu d'un canal de dérivation. Ce fut probablement l'emplacement d'un bénitier, comme on en trouvait devant les temples grecs [1].

On entre immédiatement du pronaos dans la basilique. Celle-ci se compose de trois nefs d'une longueur de 12 m. et d'une largeur respective de 2,3 et 2 m., divisée de chaque côté par trois piliers rectangulaires (env. 0,95, 1,15 m.) qui sont à leur tour réunis par des arcades surbaissées. Au contraire les voûtes des nefs sont à tonneaux semi-cylindriques; à l'extrémité de la nef principale se trouve une abside semi-circulaire avec un rayon de 1,55 m. La basilique est pavée comme l'atrium; les piliers sont entourés de doubles bandes noires, qui contournent aussi quelques trous, ayant renfermé probablement des mosaïques précieuses ou des incrustations de marbre, volées postérieurement par des pillards à une époque jusqu'à present indéfinie [2]. Sir Arthur Evans

[1] Voyez Daremberg et Saglio, *Dictionnaire des antiquités*, s. v. *Lustratio* (Bouché-Leclercq), p. 1407-1408.

[2] M. Lanciani espère trouver dans quelque musée les parties enlevées et avec celles-ci la solution de quelques unes des questions touchant les moyens de ses constructeurs (*Il Santuario sotterraneo*, etc., *Bollettino Comunale di Roma*, XLVI, p. 69-84).

Digitized by Google

m'a fait remarquer que la double bordure noire qui suit tout le pourtour de la basilique est interrompue devant l'abside, et a rapproché ce détail d'une balustrade placée dans une villa royale découverte près de Knossos en Crète, et qui est interrompue précisement devant l'emplacement du trône [1]. Dans l'abside de notre basilique on voit nettement les traces laissées par un siège (thronos) jadis attaché au mur de fond [2].

On voit dans les piliers les cadres et les tenons de fer qui attachaient probablement des plaques de marbre. Au dessus de ces cadres se trouvent de petites consoles d'une hauteur de 0,80 m. et d'une largeur de 0,35 m.

Cette courte description prouve que l'édifice souterrain a parfaitement l'aspect du second type de basilique décrit dans le livre très connu de G. Leroux [3] et destiné à servir de lieu de réunion pour les initiés aux mystères. Il suffira de comparer le *telesterion* de Samothrace (fig. 2), datant du III[e] siècle avant notre ère et le Bakcheion d'Athènes (II[e] siècle après J. C.) [4].

[1] La remarque au sujet du trône fut faite pour la première fois par Sir Arthur Evans après la communication sur la Basilique lue par Madame Strong devant la Hellenic Society à Londres en octobre 1920; lors de son séjour à Rome en février de cette année, Sir Arthur visita la basilique avec Madame Strong et constata le détail de la bordure noire. Le lendemain même, je rencontrai Sir Arthur à la British School, où il voulut bien me communiquer ses précieuses observations.

[2] M. le prof. G. Bendinelli a voulu expliquer les trous dans le mur de fond comme des points d'appui d'une statue. Cette supposition ne me semble pas très probable. Je ne connais aucun exemple d'une statue attachée de cette manière à une muraille et je crois que le fait que la partie inférieure du mur de fond a été peinte en couleurs jusqu'à une hauteur de moins de 2 m., exclut la présence d'une statue qui, si l'on admettait la thèse de M. Bendinelli, se serait détachée sur le mur du fond en partie contre une paroi blanche et en partie contre une surface coloriée.

[3] G. Leroux, *Les origines de l'édifice hypostyle* (Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome, fasc. 108), Paris, 1913.

[4] Leroux, p. 190 (fig. 59) et p. 319.

Digitized by Google

Le siège, dont on a les attaches, et pour lequel M. Evans nous a trouvé un joli point de comparaison dans un pays où le roi était toujours à la fois le grand-prêtre, nous a fait penser au βουκόλος nommé plusieurs fois dans les mystères orphiques [1].

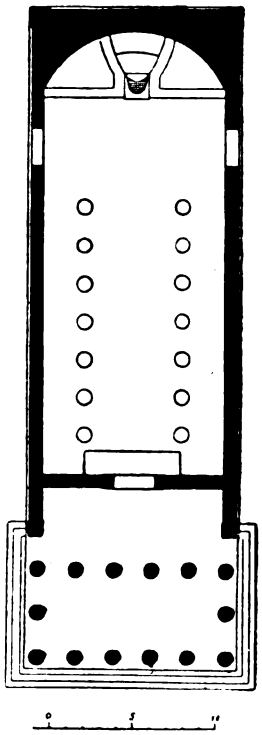

Fig. 2.

On a déblayé dans le fond de l'abside une cavité creusée dans le roc, qui s'étend jusque sous le mur même de l'hémicycle. Cette cavité contenait les ossements d'un chien et d'un porcelet. Les deux petits trous, au milieu de la cavité, indiqués sur le plan [2] (fig. 1), ont problabement servi à recueillir le sang de ces sacrifices. Le sang du chien et celui du porc avaient selon les anciens des qualités purificatrices [3]. En outre le sacrifice du porc est très fréquent dans les mystères [4], circonstance qui me semble prouver avec évidence le caractère religieux de l'édifice.

La nef centrale de la basilique n'était éclairée que par une grande ouverture au dessus de l'entrée qui donne sur le pronaos. Ce trou étant bouché, on peut, dans les circonstances actuelles, juger de l'effet de cet éclairage quand on fait éteindre toute la lumière électrique disposée dans l'édifice, à l'excep-

[1] Cf. *Hymni Orphici* (éd. Abel), I, 10 et XXXI, 7; E. Maass, *Orpheus*, Munich, 1895, p. 180; O. Kern, *Das Demeterheiligtum von Pergamon und die Orphischen Hymnen*, dans l'*Hermes*, 46 (1911), p. 431-436.

[2] D'après les *Notizie degli Scavi*, 1918 (Gatti) qui donnent aux pages 30 et suivantes la première relation des fouilles.

[3] Voyez les sources citées par M. Fornari dans les *Notizie*, l. c.

[4] M. G. A. Rizzo, *Dionysos Mystes* dans les *Memorie della Reale Accademia di Archeologia di Napoli*, vol. III (1918), p. 42-43.

Digitized by Google

tion des ampoules placées en haut du pronaos. On s'aperçoit alors que la décoration de stuc acquiert un relief beaucoup plus accentué, les figures se détachant presque entièrement du plafond. C'est sans doute cet effet pour ainsi dire magique qui a rappelé à M. Cumont [1] le texte connu de Platon [2] nous décrivant les vivants comme des êtres enchaînés dans une grotte de façon qu'ils ne voient que la paroi opposée à la lumière derrière eux, en haut et très loin. « Entravés de telle manière dans leurs mouvements, les mortels ne distinguent que l'ombre des choses réelles qui s'interposent entre eux et le feu et se dessinent sur la paroi illuminée ». Platon a emprunté cette comparaison aux Pythagoriciens. Porphyre [3] nous l'assure et Platon lui-même, dans le passage où il définit [4] la philosophie une méditation sur la mort et le corps un tombeau, nomme comme son précurseur dans ces idées le Pythagoricien Philolaos [5].

L'esprit entièrement fixé sur cette idée, M. Franz Cumont s'est limité à chercher uniquement chez les Pythagoriciens des analogies pour l'explication des scènes que l'on voit représentées dans la basilique souterraine. Je suis d'avis que l'éminent savant a trop restreint le terrain de ses recherches. Il me semble évident que les théories pythagoriciennes se sont combinées très tôt avec les idées religieuses professées par les Orphiques et le culte de Dionysos. La première fusion se trouve déjà dans les dialogues de Platon [6], et dans les tumuli de la nécropole de Sybaris, qui renferment sans doute les dépouilles des derniers Pythagoriciens, et dans lesquels on trouve à côté de la tête ou dans la main droite des morts des

[1] *Rev. arch.*, l. c., p. 64.

[2] Platon, *République*, VII, 514.

[3] Porphyre, *De antro nympharum*, 6.

[4] Platon, *Cratylus*, 400 C. Cf. Cumont, *Rassegna d'arte*, XII (1921), 2. p. 44, ann. 3.

[5] Platon, *Phaedo*, 61 B-62 B.

[6] Voy. J. Burnet dans *Hastings Encyclopaedia of religious and ethics*, X (1918), p. 527, col. 1.

Digitized by Google

tablettes d'or contenant des sentences orphiques [1]. Les symboles dionysiaques sont très fréquents sur les vases funéraires de l'Italie méridionale [2].

La survivance des idées pythagoriciennes et orphiques et de leur intime union jusqu'au commencement de notre ère me semble prouvée par la préférence donnée par Ovide — qui connaissait si bien les besoins intellectuels et spirituels de son époque — aux théories de la métempsychose exposées par le philosophe de Samos et décrites avec tant de ferveur par l'orphicisant Virgile [3].

Dans l'art ornemental le formalisme pythagoricien et le spiritualisme pur de la religion orphique cèdent la première place au cycle Dionysiaque. Dionysos entré dans les cultes des mystères [4], on commença à juger tout son thiasos digne de figurer sur les tombeaux et les sarcophages, comme symbole de « l'ivresse éternelle » promise par Musée et son fils aux purs [5]. La mort n'est plus considérée comme un triste départ, telle qu'elle est représentée par les reliefs funéraires des Grecs de l'époque classique, mais comme une victoire. Un scholiaste d'Aristophane [6] écrit : « On donnait aux morts des couronnes parce qu'on les considérait comme vainqueurs dans la lutte de la vie ». Sur une des petites plaques d'or trouvée dans le tombeau d'un pythagoricien à Thurii on lit: « J'ai échappé

[1] Voy. *Notizie degli Scavi*, 1879, p. 865 (Cavallari) et D. Comparetti, *Laminette orfiche*, Florence, 1910, p. 43.

[2] Voy. Albizzati, *Saggio di esegesi sperimentale nelle pitture funerarie dei vasi italo-greci*, dans *Dissertazioni della Pontificia Accademia di Archeologia*, sér. II, tome XIV, Rome, 1920, p. 147-232.

[3] Cf. C. Pascal, *Le credenze d'oltre tomba nelle opere letterarie dell'antichità classica*, Catania, 1912, II, p. 153-160; sur la pénétration orphique en Italie F. Weege, *Etruskische Malerei*, Halle, 1921, p. 25-56.

[4] Il se fond avec Zagreus, il est initié aux mystères d'Eleusis [Platon], Axiochos, 31. D. Abel, *Orphica*, p. 284, 13 et il possède des mystères à Tegée et à Argos (Pausanias, VIII, 54, 5).

[5] Platon, *République*, 313 D. Cf. J. Harrison, *Prolegomena to the study of greek religion*, 2e éd. Cambridge, 1908, p. 613.

[6] Schol. Aristoph., *Lysistr.*, 601.

Digitized by Google

au cercle triste et lugubre des réincarnations ; j'ai gagné dans une course rapide la couronne tant souhaitée et je suis descendu dans le sein de la Reine de l'Enfer » [1].

De nombreux vases funéraires de l'Italie méridionale et les peintures sépulcrales de Paestum représentent le mort comme un vainqueur de retour d'un concours athlétique. Il reçoit de la main de la Victoire une couronne, un diadème ou une écuelle pleine d'eau. « Nikè devient une figure tombale par excellence ; on la trouve représentée assise sur une stèle ou un tumulus ; offrant les symboles non seulement à des jeunes hommes — qui ne sont plus figurés comme des athlètes — mais aussi à des femmes » [2]. Des couronnes en or ou en cuivre doré se trouvent souvent dans des tombeaux grecs.

Puisqu'on rencontre aussi très souvent la Victoire sur les sarcophages et les autels funéraires de l'époque impériale [3], selon mon avis, on ne peut renoncer à la conclusion que la croyance antique qui considérait la mort comme une victoire et comme la couronne de la vie eut beaucoup d'adeptes pendant toute l'antiquité. La conséquence inévitable de cette conviction doit être la glorification de la mort considérée comme une vie meilleure et désirable avant toute autre chose, et la théorie que la vie est seulement une préparation à l'outre-tombe. Telle fut déjà la conviction des Orphiques. Ceux qui étaient initiés à leurs mystères faisaient tous les efforts possibles pour être plus justes, meilleurs que les autres hommes [4] ; ils menaient une vie pure [5] et terminaient leurs prières en souhaitant une mort heureuse » [6].

[1] Comparetti, *Laminette orfiche*, p. 27 avec ann. 2.

[2] G. Patroni, *La ceramica antica dell'Italia meridionale*, Naples, 1897, p. 162.

[3] W. Altmann, *Römische Grabaltäre*, Berlin, 1905, p. 101 et suiv.

[4] Diodor. Sic., V, 49, 5.

[5] Cf. par ex. *Hymni Orphici* (édit. Abel, Leipzig, 1885), IV, 9, XVII, 10, LVIII, 10, LXII, 12, Eurip., *Hippol.*, 996 et suiv. et V. Macchioro, *Zagreus*, Bari, 1920, p. 157, n. 4.

[6] Cf. p. e. *Hymni Orphici*, XIII, 10, XX, 6, XXVIII, 11, XXXV, 7.

Digitized by Google

Quoique la doctrine orphique soit relativement bien connue depuis longtemps [1] et la symbolique dionysiaque des tombeaux romains suffisamment étudiée [2], on n'a presque jamais pensé à démontrer le lien étroit qui existait entre les deux. On était généralement d'opinion que l'orphisme n'a joué qu'un rôle secondaire au milieu des autres religions étrangères [3]. Cependant la place importante occupée par la théorie orphique et la figure de Pythagore dans les œuvres d'Ennius, Ovide et Virgile, les nombreux fragments d'une litérature orphique sous l'Empire et surtout la collection des « Hymnes orphiques » rédigés à une époque tardive [4] et présentant le caractère très prononcé de litanies, auraient dû faire supposer que l'orphisme, après la disparition des Pythagoriciens comme parti politique, a fondé un peu partout des « communautés » qui ont existé pendant un temps relativement long. Cicéron parle d'une de ces « communautés » dans son discours contre Vatinius [5]. Pendant le règne d'Auguste, Nigidius Figulus se considérait comme prophète du Pythagoreïsme et l'empereur se vit contraint d'expulser de l'Italie un Pythagoricien grec connu comme « magus » [6].

Une communauté orphique a laissé ses traces à Pergame, où elle doit avoir existé depuis le troisième siècle avant J. C. jusqu'au

[1] La seule source complète et encore utilisable est l'*Aglaophamus* de Lobeck (Regensburg, 1829). A présent on peut utiliser le travail intéressant de V. Macchioro, *Zagreus*, Bari, 1920. Les sources récentes d'information anglaises sont nommées par M.me A. Strong, *Apotheosis and After Life*, London, 1918, p. 24, et M. P. Gardner in *Hastings Encycl.*, IX (1917), p. 82.

[2] W. Altmann, *Römische Grabaltäre;* H. Duetschke, *Ravennatische Studien*, Leipzig, 1909; V. Macchioro, *Il simbolismo nelle figurazioni sepolcrali romane*, dans *Memorie R. Acc. di Napoli*, I (1911), p. 9-144, M.me Strong, l. c.

[3] M.me A. Strong, l. c.

[4] Christ, *Griechische Literaturgeschichte*, 5e édition, p. 796.

[5] Cicéron, *in Vat.*, VI, 14 cité par M. Cumont, *Rev. Arch.*, l. c., p. 62.

[6] Jérôme, *Chronic. Olymp.*, 188, 1: « Anaxilaus Larisaeus Pytagoricus et magus ab Augusto Urbe et Italia pellitur » cité par M. Cumont, *ib.*

Digitized by Google

second après J. C. [1]. Si les nombreux savants [2] qui sont d'avis que les belles peintures murales d'une villa suburbaine de Pompei découverte en 1909 représentent l'initiation aux mystères orphiques ont raison, nous possédons là une autre preuve de la persistance de la foi orphique. Il n'y a donc selon nous pas de motif valable pour nier a priori que notre basilique soit le local où se réunissait une communauté d'une religion syncrétique, composée d'éléments pythagoriques, orphiques et dionysiaques.

Revenons maintenant à la description de l'édifice et de sa décoration.

Les traces de sacrifices purificatoires sous le mur même de l'abside nous a déjà prouvé le caractère religieux de la basilique. La blancheur de toute la décoration en stuc (dans laquelle il n'y avait que le fond sur lequel était placé le siège du « pasteur » et le plafond du vestibule qui formassent des taches de couleur) nous semble indiquer l'idée orphique de la pureté. Les orphiques couvraient leurs morts d'un linceul de lin blanc et habillaient de la même manière leurs initiés [3].

La décoration en stuc du vestibule.

Le plafond du vestibule ne nous est conservé que sur trois côtés, le quatrième est entièrement détruit. On y distingue, dans des encadrements très prononcés, plusieurs petits tableaux peints sur fonds coloriés, qui nous ramènent tous à la symbolique des tombeaux. Nous avons déjà parlé de la signification funéraire de la

[1] Voy. *infra*.

[2] Enumérés par Macchioro, *Zagreus*, p. 12. Le Nestor des savants italiens, M. D. Comparetti (*Le nozze di Bacco ed Arianna*, etc., Florence, 1921) et le célèbre mythologue allemand M. O. Gruppe (*Philologische Wochenschrift*, 2 mars 1921, col. 245-250) (l'article nous a été courtoisement indiqué par M.me Strong) nient tout rapport avec les mystères.

[3] Voy. Cavallari, *Notizie degli Scavi*, 1879, l. c. et Macchioro, *Zagreus*, p. 241.

Digitized by Google

Victoire, dont nous retrouverons partout dans la basilique des exemplaires magnifiques. Les Ménades montant des panthères et portant le thyrse sont des figures bien connues du thiasos de Dionysos. La liseuse qu'on rencontre tant de fois sur les sarcophages peut figurer l'âme qui lit dans le livre de la vie [1] ou bien le catéchumène qui étudie le livre sacré des mystères [2]. Il me semble probable que les candélabres qu'on voit ici seuls, mais combinés dans la basilique avec des Victoires, peuvent être considérés comme symboles de l'âme, représentée comme une flamme dans la philosophie d'Héraclite — ici probablement interprète d'une opinion orphique [3] — et dans la foi populaire romaine [4]. Cette idée se confond aisément avec celle du tombeau. On connait l'habitude d'allumer des lampes dans les cimetières [5]. La pensée du lieu du dernier repos est vive dans toute la basilique; la partie inférieure des parois tant du vestibule que de l'édifice principal est ornée des symboles du tombeau: colonnes ou arbres entourés d'un enclos.

Dans plusieurs caissons sont figurés de petits amours; tantôt ils montent des chars attelés de boucs ou d'autres animaux et forment un élément du thiasos qui représente le cortège des initiés, tantôt ils versent l'eau d'une cruche. Dans ce dernier cas ils ont la même signification que nous avons donné aux Victoires funéraires: ils offrent l'eau de la vie éternelle aux âmes des fidèles.

[1] Duetschke, *Ravennatische Studien*, p. 187 et suiv.

[2] R. Paribeni, *Notizie degli scavi*, 1919, p. 112; Macchioro, *Zagreus*, p. 74.

[3] Macchioro, *Eraclito e l'orfismo*, dans *Gnosis, Rivista di storia religiosa*, I (1920), p. 1 et suiv. et dans *Zagreus*, p. 247, ann. 1.

[4] Plaute, *Trin.*, II, 4, 91 (492): « scintillulam animae quam quum extemplo emisimus »; Térence, *Ad.*, III, 2, 16: « seni animam primum extinguerem ». Cf. Cicéron, *Somn. Scip.*, III, 7: « animus datus est ex illis sempiternis ignibus »; Verg., *Aen.*, VI, 745 et suiv.

[5] Cf. p. e. Marquardt-Mau, *Privat leben der Römer*, p. 368, ann. 1 et G. Spano, *La illuminazione delle vie di Pompei* dans *Atti della Reale Acc. di Arch. di Napoli*, VII (1920), II, p. 72 et suiv.

Digitized by Google

Le petit tableau sur lequel on voit les petits amours chasser des papillons et s'amuser avec ceux qu'ils ont pris doit avoir eu un sens symbolique parce qu'on le retrouve très souvent sur des monuments funéraires [1]. M. Cumont [2] cite à propos de notre basilique un passage de Plutarque [3]: « Le vrai amoureux, c'est à dire celui qui s'est épris du νοητὸν κάλλος après sa mort ἐπτέρωται καὶ κατωργίασται καὶ διατελεῖ περὶ τὸν αὐτὸν Ἔρωτα (Eros) ἄνω χορεύων καὶ συμπεριπολῶν, ἄχρις οὗ πάλιν εἰς τοὺς Σελήνης καὶ Ἀφροδίτης λειμῶνας ἐλθὼν καὶ καταδαρθὼν ἑτέρας ἄρχηται γενέσεως ».

D'une conception au moins également élevée témoigne l'hymne orphique dédié à Eros, qui nous semble donner çà et là un commentaire des scènes figurées dans le vestibule [4].

Sur la paroi qui sépare le vestibule de la basilique et précisément au-dessus de l'entrée de celle ci on distingue une grande tête d'Océanus entre deux divinités marines. Océanus, une des figures de dernier plan dans la mythologie grecque [5], était considéré par les orphiques comme le prince des Titans, le seul bienfaisant parmi eux [6], et a été célébré dans un de leurs hymnes. C'est justement

[1] Voy. Macchioro, *Simbolismo*, passim. Cf. p. e. *C. I. L.*, VI, 26011: « Scita hic sita est papilio volitans texto religatus araneo est illi praeda repens huic data mors subita est », et le petit poème fait par l'empereur Hadrien sur son lit de mort: « Animula vagula blandula Hospes comesque corporis. Quae nunc abibis in loca Pallidula, rigida, nudula. Nec ut soles dabis iocos ».

[2] Cumont, *Rev. Arch.*, l. c., p. 57.

[3] Plutarque, *Amatorius*, c. 20, p. 766 B.

[4] *Hymn. Orphic.*, LVIII (édit. Abel, p. 89).

Κικλήσκω μέγαν, ἁγνόν, ἐράσμιον, ἡδὺν Ἔρωτα,
πτεξαλαῆ, πτερόεντα, πυριβρόμων (ms. πυριδρομων), εὐδρόμων ὁρμῆ,
συμπαίζοντα Διὸς ἠδὲ ξυνητοῖς ἀνθρώποις,
εὐπάλαμον, διφυῆ (céleste et mortel [7]), πάντων κληῖδας ἔχοντα....
ἀλλὰ, μάκαρ, καταραῖς γνώμαις μύστῃσι συνέρχου,
φαύλους δ' ἐκτοπίους Ἔρρικε ἀπὸ τῶνδ' ἀπόπεμπε.

[5] Voy. Roscher, *Mytholog. Lexikon*, s. v. *Okeanos* (Weiszäcker), col. 817.

[6] Abel, *Orphica*, fr. 39 et 100.

Digitized by Google

dans cet hymne-ci qu'on trouve une expression qui, selon mon opinion, peut expliquer le sens symbolique de la tête d'Océanus qu'on trouve en haut de la porte d'entrée de la basilique. On y lit :

Κλῦθι, μάκαρ, πολύολβε, θεῶν ἅγνισμα μέγιστον,
τέρμα φίλον γαίης, ἀρχὴ πόλου, ὑγροκέλευθε,
ἔλθοις εὐμενέων μύσταις κεχαρισμένος αἰεί [1].

Est-ce que le constructeur de la basilique a voulu indiquer que l'entrée de celle-ci est « la fin des choses terrestres, objet de nos désirs, et la porte du ciel » ?

La décoration en stuc de la basilique.

L'édifice principal qui fait suite au vestibule est orné avec grande profusion de bas-reliefs en stuc, distribués sur les murs, les piliers et les voûtes. A ce qu'il me semble on a suivi dans la disposition de cette décoration un système logique.

La rangée inférieure nous montre partout des tombeaux traités symboliquement dans la manière décrite plus haut en parlant du vestibule et entremêlés à des scènes de vénération des images sacrées [2]. Le visiteur de la basilique se promène donc dans un entourage qui lui rappelle toujours la mort et les occupations terrestres qui sont la meilleure préparation à la vie d'outre-tombe.

Au dessus des cimetières et des lieux sacrés pendent des *oscilla* de formes différentes. Les *oscilla* servaient comme purification de l'air [3]. On doit supposer que les tables chargées d'offrandes qu'on

[1] *Hymni Orphici* [éd. Abel), LXXXIII, v. s. 6-9.

[2] Dans une de celles-ci on voit une personne s'agenouiller devant la statue d'un dieu. M. Cumont (*Rev. Arch.*, l. c.) rappelle qu'on avait jusqu'à présent constaté ou du moins rendu probable cette attitude seulement pour les mithriaques. Voy. Cumont, *Texts et monuments*, etc., II, p. 62.

[3] Servius, *Aen.*, VI, 741, XII, 603, *Georg.*, II, 389, C. Boetticher, *Der Baumkultus der Hellenen*, Berlin, 1856, p. 83, Hild dans Daremberg et Saglio, *Dictionn. d. Ant.*, s. v. *Oscilla*, p. 257, II.

Digitized by Google

voit à la même hauteur sur les parois postérieures des nefs latérales avaient un sens identique et rappelaient dans la mémoire des fidèles le souvenir de leurs *agapai*. Un des hymnes orphiques parle de la préparation d'une telle table [1]. On la retrouve avec plusieurs symboles bachiques sur le cippe d'Amemptus [2]. Le rameau de palmier sur une de ces tables symbolise probablement l'impression de victoire et d'élévation morale produite par l'agapè dans l'âme du communiant. Les agapai et l'adoration des dieux étaient les moyens pour arriver à l'extase, l'inspiration dionysiaque, l'état de grâce dans lequel on voit prochaine la victoire sur la chair.

Cette inspiration même me semble indiquée par les Victoires, les grands vases et les tambourins qui décorent la partie supérieure des parois latérales et des piliers. Le symbolisme est exprimé d'une manière plus claire en bas d'une des voûtes latérales. On voit là deux sphinx à côté d'un cratère, image connue de l'âme éprise de la divinité [3].

Les voûtes enfin représentent à ce qu'il me semble la substance de ces espoirs, nourris par l'inspiration et la piété.

En dépit de l'apparente logique d'une telle division, il reste beaucoup d'incertitude dans l'explication des différentes scènes, surtout dans celles des voûtes. Mais aussi sur les parois latérales et les piliers les énigmes insolubles ne font pas défaut. Quel est le sens précis des hermès, des dieux barbus, des figures debout avec les bras étendus ? Dans les dernières on peut voir — comme l'a déjà fait M. Cumont — des « orantes », c'est-à-dire des âmes implorant un bon accueil dans le règne des morts, en se fondant pour

[1] *Hymni Orphici* (édit. Abel), XLIV, 8-9. Cf. aussi Macchioro, *Zagreus*, p. 76-80.

[2] Altmann, *Röm. Grabaltäre*, p. 111, planch. I et II; Macchioro, *Simbolisme*, p. 79-80.

[3] Daremberg et Saglio, *Dictionn. des Antiquités*, s. v. *Sphinx* (G. Nicole).

Digitized by Google

cette explication sur les reliefs de le partie inférieure de l'abside, où une Victoire offre à l'une des orantes qui la flanquent une couronne. Cette scène nous rappelle tout de suite les mosaïques absidales de l'époque chrétienne, où la main de Dieu offre aux martyrs leurs couronnes.

Dans les cymbales et les flûtes — symboles des mystères [1] — qu'on rencontre sur les parois, on pourrait voir aussi une allusion à la passion de Zagreus, célébré par les orphiques comme Rédempteur. Firmicus Maternus [2] raconte que les orphiques imitaient avec des cymbales et des flûtes les hochets à l'aide desquels l'enfant Zagreus fut leurré par les Titans. Il est possible que les portraits dont on voit les traces sur les piliers aient représenté — comme le suppose M. Cumont — les sages grecs; mais l'état très mauvais de conservation rend difficile toute identification certaine. En outre il me semble qu'on peut élargir de beaucoup le choix. Jamblique [3] donne une liste de ce qu'on pourrait nommer les « papes » pythagoriciens et, à la fin de son livre, il énumère 218 hommes et 17 femmes qu'on pourrait définir comme saints ou héros de la foi. Un fragment de stuc, conservé dans le musée de l'Antiquarium à Rome, appartenant sans doute à un portrait en médaillon, prouve qu'Apollonius de Tyane lui aussi était vénéré comme un saint [4].

Les petites boîtes qu'on voit représentées dans plusieurs endroits sont sans doute des *cistae mysticae* contenant les *arcana* [5].

Deux piliers sont ornés de reliefs. Sur l'un Demeter — caractérisée comme déesse des mystères par la cista mystica, d'où sort

[1] Cp. p. e. Proclus sur Platon, *Alcib.*, I, p. 479 (Cousin, 2e éd.): ἐν τοῖς μυστηρίοις καὶ ἐν ταῖς τελεταῖς χρήσιμος ὁ αὐλός.

[2] Firmicus Mat., *de error. prof. relig.*, VI, 5; Abel, *Orphica*, fr. 200.

[3] Jambliche, *de vit. pyth.*, c. 38.

[4] Cp. E. Meyer dans *Hermes*, 52 (1917), p. 386, ann. 1; *C. I. L.*, VI, 29828.

[5] Cp. Mau dans Pauly-Wissowa, *Realencycl.*, III, col. 2592.

Digitized by Google

le serpent — donne à Triptolème les épis de blé [1], bienfait célébré par les hymnes orphiques comme symbole de paix et de bienêtre [2].

Sur l'autre pilier Hercule reçoit les pommes d'or des mains d'une Hespéride. Il faut se rappeler que les Hespérides sont très fréquentes sur les vases funéraires de l'Italie méridionale [3] et que leurs pommes étaient parmi les instruments employés par les Titans pour séduire Zagreus [4]. Selon une forme peu connue du mythe d'Hercule [5], celui-ci, après un long et difficile voyage dans la coupe du soleil, aurait tué le dragon Ladon et reçu après ces dures épreuves les pommes d'or qui lui assuraient l'immortalité. Il est très probable que les orphiques ont considéré les exploits du héros comme une espèce de passion comparable aux travaux que l'âme immortelle doit supporter sur la terre. Ils considéraient Hercule comme ayant existé depuis la création [6], c'est-à-dire qu'ils voyaient en lui un dieu descendu sur la terre et l'adoraient comme un Sauveur portant son aide à tous les malheureux [7].

L'abside.

Dans toutes les églises, la coquille de l'abside est ornée du sujet le plus important, le plus dogmatique. Il est donc a priori probable qu'on doit chercher là la clef du secret de la basilique souterraine. D'autres circonstances fortifient selon moi cette opinion. Le relief qui remplit toute la coquille est beaucoup plus grand que tous les autres, la composition en est plus compliquée et le travail plutôt médiocre. C'est surtout cette dernière constatation qui

[1] Abel, *Orphica*, fr. 217.
[2] *Hymni Orphici* (éd. Abel), XL.
[3] Albizzati, l. c., p. 207.
[4] Abel, *Orphica*, fr. 196.
[5] Cp. Pauly-Wissowa, *Realencycl.*, VIII, col. 1245 (Sittig).
[6] Abel, *Orphica*, fr. 36 et 39.
[7] *Hymni Orphici* (éd. Abel), XII.

Digitized by Google

me fait supposer qu'ici les prêtres n'ont pas permis aux ouvriers de s'inspirer de modèles antérieurs. Comme cette partie de la décoration est très mal conservée et que la reproduction photographique (pl. II, fig. 1) n'est pas suffisamment claire, j'emprunte la description à l'article de M. Cumont [1].

« Nous avons devant nous au premier plan une mer houleuse où se dressent des rochers. Sur les récifs qui, à droite, bordent le rivage, une femme entièrement voilée tenant à la main une lyre descend vers les flots; derrière elle, un Amour ailé semble la pousser doucement par les épaules; devant elle, enfoncée dans l'eau jusqu'à mi-corps, une figure tient à deux mains, pour la recevoir, une étoffe, qui, en s'abaissant vers le milieu, dessine une sorte de nacelle, où la figure voilée s'apprête à poser un pied. Sur les rochers de gauche, un autre personnage lui correspond: c'est un homme assis sur une pierre, la tête appuyée tristement sur la main ou se cachant le visage dans les mains; devant lui, au milieu des vagues soulevées, se dresse un Triton tenant ses attributs habituels, une rame et une conque marine. Enfin, au fond, sur un écueil isolé ou sur un ilot, Apollon est debout; il porte son arc de la main gauche et étend la droite vers la femme voilée. Un autre rocher sort de la mer entre lui et elle, mais il n'est plus possible de déterminer si un personnage s'y trouvait représenté; on songerait à Diane à côté d'Apollon ».

M. Fornari qui fut le premier à décrire la basilique pensait au premier moment [2] à la mort de Sappho, mais écartant ensuite

[1] Cumont, *Rev. Arch.*, p. 65.

[2] Voy. l'allusion de M. R. Paribeni dans le *Bollettino d'Arte*, 2e série, I (1921), III, p. 104, ann. 4. M. C. Densmore Curtis a développé la même hypothèse dans un article de l'*American Journal of Archaeology* (XXXIV, 1920, p. 146 et suiv.) en se fondant sur la conformité complète avec Ovide (*Heroid.*, XV, 161 suiv.). Tout en admettant cette concordance on doit supposer pourtant (avec Cumont, *Rassegna d'Arte*, VIII (1921), 2, p. 44) un sens symbolique pareil à celui de la Sappho d'Ausone, c. VI (cf. F. Weege, *Etruskische Malerei*, p. 34).

Digitized by Google

cette idée, il publia sa seconde explication acceptée et fortifiée par M. Cumont, et restée, selon mon opinion, la plus probable. Toute la composition illustrerait le voyage de l'âme (représentée ici, comme dans un des tombeaux de la Voie Latine, par une femme voilée) vers les îles des Bienheureux, localisées selon les Pythagoriciens dans le soleil et la lune. La forme de la « nacelle », ressemblant à la fois à la lune et à une barque, rappelle à M. Cumont le bateau de Râ qui transporte les morts égyptiens et la théorie des Manichéens qui croient que la lune est un vaisseau dans lequel les âmes voyagent de la terre au soleil. La mer houleuse serait selon les Pythagoriciens « la matière dont ils opposaient l'agitation tumultueuse à l'harmonie constante des cieux ». La lyre servirait à caractériser le désir mystique, la nostalgie du ciel, et le personnage assis en face de l'âme voilée « le pécheur accablé de honte et de remords, auquel il est interdit d'atteindre le séjour des élus » [1].

Nous avons déjà montré qu'il n'y a pas besoin, dans l'interprétation de la basilique, de se limiter aux seules idées pythagoriciennes, et croyons donc pouvoir trouver ailleurs quelques arguments pour corroborer la théorie de MM. Fornari et Cumont. Les Néréides et les autres divinités marines se trouvent comme figures sépulcrales dès le cinquième siècle sur les vases de l'Italie méridionale [2]. Les hymnes orphiques [3] les invoquent pour porter le salut aux initiés parce que les Néréides étaient les premières à montrer la vénérable τελετή de Bacchus et de Perséphone [4]. Selon Servius [5] Virgile a voulu indiquer la lune comme séjour des bienheureux et Plutarque en parle amplement [6]. Le « bateau des morts »

[1] Cumont, *Rev. Arch.*, l. c., p. 69.
[2] Albizzati, l. c., p. 200.
[3] *Hymni Orphici* (éd. Abel), XXIV.
[4] Cp. Maass, *Orpheus*, p. 191.
[5] Serv., *Aen.*, VI, 887 et V, 735.
[6] Plutarque, *de facie in orbe lunae*, c. 28 et suiv.

Digitized by Google

se trouve aussi, à ce qu'il semble, sur un vase italiote [1]. Le personnage triste, assis sur le rocher, fait penser à Juvénal [2], « at ille iam sedet in ripa taetrumque novicius horret Porthmea nec sperat caenosi gurgitis alnum Infelix ». Selon les initiés c'est uniquement ceux qui avaient méprisé les mystères qui étaient condamnés aux peines de l'enfer décrites par la tradition populaire [3].

Un fragment orphique me semble indiquer que cette doctrine supposait aussi un passage de l'âme à travers l'air [4].

La lyre joue un rôle important dans les mystères [5], surtout à cause de son influence civilisatrice [6]. Je suppose que l'arbre qu'on voit sur le rocher même d'où descend la figure voilée, représente symboliquement le tombeau, situé très souvent dans un *lucus* [7].

Les stucs des voûtes.

La décoration des nefs latérales montre très souvent les mêmes sujets traités dans une manière différente. Cette uniformité me semble indiquer qu'à l'époque de la construction de la basilique le sens symbolique de ces combinaisons était à tel point fixé et prédominait tellement l'exécution qu'on n'avait pas à craindre les critiques sévères, mais plutôt à espérer le jugement bienveillant des âmes pieuses, parfaitement disposées à voir à travers l'enveloppe parfois défectueuse l'éternelle beauté du texte illustré. Malheureusement c'est précisément ce texte qui nous fait défaut. A peine pouvons-nous tenter de sentir le symbolisme des Victoires, des

[1] Albizzati, l. c., p. 194-195.

[2] Juv., III, 264 et suiv.

[3] Platon, *Phaedo*, p. 69 C. Cp. S. Reinach, *Rev. Arch.*, 1903, I, p. 154-200; Harrison, *Prolegomena*, p. 614-623.

[4] Abel, *Orphica*, fr. 156: Ὀρφεὺς τὴν Ἀχερουσίαν λίμνην ἀερίαν καλεῖ.

[5] Cp. Macchioro, *Zagreus*, p. 91-94.

[6] Martian., c. IX, 923.

[7] Serv., *Aen.*, III, 302; E. Rhode, *Psyche*, 4e éd., p. 230.

Digitized by Google

Orantes, des figures transportées par des divinités marines ; mais que faut-il penser des Ménades qui cueillent des fruits, font des sacrifices en jouant de la flûte, se réunissent autour d'un arbre ; que signifie cette réunion de prêtres autour d'Apollon ? Comment expliquer les scènes ithyphalliques, la procession du van sacré [1], la punition de Marsyas ?

C'est la tradition écrite qui nous manque, ce qui rend justement « mystérieuses » des choses qui étaient révélées même aux simples. Une comparaison avec le symbolisme chrétien démontre avec évidence jusqu'à quel point nous dépendons des textes dans nos tentatives d'explication. Qui aurait cherché dans la figure humaine sortant de la gueule d'un monstre marin une allusion à la résurrection, si le Nouveau Testament ne nous avait pas informés du fond symbolique de l'histoire de Jonas ? Mais qui nous explique la pensée du peintre des vases grecs qui a représenté dans la même situation le chef des Argonautes, Jason [2] ? Comment pourrait-on interpréter la riche iconographie chrétienne si l'on avait uniquement à sa disposition les écrits des auteurs païens ou quatre-vingt-huit prières en forme de litanies, comme nous les possédons des orphiques ? Qui aurait deviné une signification mystique d'une telle profondeur dans la danse des Bacchantes avec la tête d'Orphée, (pl. II, fig. 2) si le hasard ne nous avait pas conservé les spéculations sur sa mort expiatoire qui mit fin au ressentiment de Zeus contre les hommes, provoqué par le meurtre perpétré par les Titans sur la personne de Zagreus ?

La voûte de la nef centrale.

Les marges du plafond central sont peuplées d'une grande quantité de « scènes de genre » qui semblent représenter la vie réelle.

[1] Cp. J. E. Harrison in *Journal of hellenic studies*, XXIII (1903), p. 323 et suiv. et dans *Prolegomena*, p. 519, 527, 531-534 ; Rizzo, *Dionysos Mystes*, p. 80.

[2] Roscher, *Mythol. Lexicon*, s. v. *Jason*, col. 85-86.

Digitized by Google

On y distingue (pl. III) des exercices de gymnastique et d'escrime, dirigés quelquefois par un pédagogue, des rencontres de personnages solennellement habillés, des jongleurs et des prestidigitateurs. On est tenté de croire à une imitation dans le goût hellénistique (caractérisé par les formes trop pleines) des « tranches de vie » qu'on admire sur les vases et les reliefs de l'époque grecque classique. La scène de jonglerie par exemple est sans doute une réplique de celle qu'on trouve sur un vase de bronze du Louvre [1]. Il y aurait pourtant un détail qui nous en ferait douter. Les acteurs d'un de ces reliefs sont des pygmées ; on retrouve ces nains contrefaits sur les peintures du *columbarium* de la Villa Doria-Pamphili où l'on a supposé qu'ils symbolisent la vanité des occupations d'ici-bas [2].

Autour du centre on voit quatre tableaux d'un caractère tout à fait différent. La fig. 1 de la pl. IV nous montre une âme représentée par une femme, le visage empreint d'une ferveur, d'une résignation très rare dans l'art antique ; Hermès, caractérisé, à ce qu'il semble, comme dieu de la mort par une tige de pavot, la conduit par la main. Hermès était vénéré par les Pythagoriciens comme ταμίας τῶν ψυχῶν [3]. En face (fig. 2) se trouve Jason qui, aidé par Médée, s'empare de la Toison d'Or. Il est certain que le héros de Iolcos a joué un rôle important dans l'hagiographie orphique. Nous possédons même des « Argonautica » avec une introduction parfaitement orphique. Il nous est pourtant impossible de trouver la moindre preuve qu'on ait jamais considéré ses στονόεντες ἄεθλοι [4] comme une vie de martyr. La descente dans l'intérieur d'un monstre marin, dont nous avons parlé, et le passage de Pindare [5], « Phrixus

[1] De Ridder, *Bronzes antiques*, fig. 52, p. 104, cité par M. Fornari.

[2] Cp. E. Samter dans *Röm. Mitth.*, VIII (1893), p. 101 et suiv. et Roscher, *Mithol. Lexicon*, s. v. *Pygmaeen*, col. 3313.

[3] Diogèn. Laerce, VIII, 1, 31.

[4] Hésiode, *Theogon.*, 994.

[5] Pindare, *Pyth.*, IV, 159 avec le scholiaste.

Digitized by Google

nous prie d'aller au palais d'Æètès et de transporter son âme », restent inexplicables. Notre tableau présente un détail curieux. Jason est monté sur une table, au-dessous de laquelle se trouve une autre table surmontée d'une petite caisse. Il me semble très probable qu'on doive penser ici à un appareil magique tel que la table mentionnée dans un papyrus de Leyde [1].

A ces reliefs font pendant deux autres. La signification de l'un est claire. Il représente la libération d'Hésione par Hercule. Plusieurs monuments trouvés le long du Rhin montrent que l'époque impériale a trouvé dans ce vieux mythe une allusion à la libération de l'âme par un Rédempteur. Sur une gemme on voit aux pieds de la vierge enchaînée un coffret qui rappelle probablement la *cista mystica* [2].

En face du tableau d'Hésione on en voit un quatrième (pl. V, fig. 1) dont l'explication, autant que je sache, n'est pas encore trouvée. Sur un trône très simple, ou plutôt sur un banc formé de deux blocs de pierre quadrangulaires profilés, une femme est assise dans une attitude pensive, la tête appuyée sur la main droite, la gauche tenant une idole qui ressemble à la déesse Athéna armée d'un bouclier et tenant probablement une lance de la main droite élevée. Les vêtements ne couvrent que la partie inférieure du corps. Un homme entièrement nu, dont le manteau — est-ce une peau de bête ? — a glissé sur la cuisse gauche, est debout devant elle. Les boucliers au-dessus de la figure de l'homme et les guirlandes attachées avec des *vittae* me semblent indiquer que la scène se passe devant ou dans un temple. Le pied gauche de l'homme est appuyé sur un bloc de pierre grossièrement équarri, qui ressemble de très

[1] Publié par Dieterich dans les *Jahrb. f. d. klass. Altert.* Supplementband, XVI, p. 799-830, v. s. 26 et suiv.

[2] Cp. Drexler dans Roscher, *Mythol. Lexikon*, s. v. *Hesion*, col. 2593-2594.

Digitized by Google

près aux πλίνθοι se trouvant selon M. Macchioro [1] dans beaucoup de scènes relatives aux mystères.

Les reliefs du centre (pl. III et pl. V, fig. 2) représentent tous les deux un rapt. Au milieu du plafond nous voyons Ganymède porté au ciel par un génie ou un dieu, symbole connu de l'apothéose [2]. Ganymède porte dans la main droite une aiguière, dans l'autre un flambeau. Ces objets symbolisent sans doute respectivement l'enthousiasme dionysiaque [3] et la fervente ardeur de l'âme. Le second des tableaux centraux (pl. V, fig. 2) représente l'enlèvement d'une des Leucippides, scène que l'on rencontre également sur plusieurs sarcophages [4]. Il n'est pas probable qu'on ait pensé à autre chose qu'à l'ascension de l'âme, l'apothéose — qui est-ce qui se ferait faire un sarcophage décoré d'une descente en enfer ? — et pourtant il y a un contraste incontestable entre la conduite de Ganymède et celle de la Leucippide. Le visage du Dioscure rappelle l'idée de la beauté sombre qu'on se forme ordinairement de Lucifer. N'oublions pas que l'on voit dans les nefs latérales un châtiment de Marsyas et le travail impuissant des Danaïdes [5].

[1] Macchioro, *Zagreus*, p. 28-42.

[2] L'idée de l'apothéose si fréquente pendant l'époque impériale (cf. e. a. Altmann, *Römische Grabaltäre*, p. 276 et suiv. E. Arthur Strong dans le *Journal of Roman Studies*, I, p. 24 et suiv. et dans *Apotheosis and after life*, passim) se trouve déjà dans le douzième livre des lettres de Cicéron à Atticus.

[3] L'aiguière se trouve sur de nombreux autels et plaques funéraires, où l'on ne peut pas supposer le sens astrologique, que M. Cumont croit trouver dans notre relief.

[4] *Mélanges de l'Ec. de Rome*, 1885, pl. 12; Robert, *Sarkophagsreliefs*, III, 2, 57 et 58 (p. 180-184); S. Reinach, *Reliefs*, II, 197 (= III, 288), III, 33, 256, 379. — Cf. maintenant G. Bendinelli, *Di un frammento marmoreo*, etc. dans *Ausonia*, X (1921).

[5] M. Cumont (dans la *Rassegna d'arte antica e moderna*, VIII (1921), 2, p 38, ann. 6) explique les Danaïdes comme des âmes avides de volupté, insatiables de jouissances et cite Platon, *Gorg.*, 493 A, Lucrèce, III, 935 et suiv., 1003 et suiv., Rhode, *Psyche*, I, p. 326 et suiv, Norden, *In Varronis saturas*, p. 332 et suiv. Il me semble pourtant plus probable d'y voir les non-initiés (cf. J. E. Harrison, *Prolegomena to Greek Religion*, p. 613-623).

Digitized by Google

Construction et style.

Il sera prudent d'attendre le déblaiement complet de l'édifice pour se décider sur les dates fournies par la construction. MM. Fornari et Gatti ont constaté que, dans les parties visibles du béton, ne se trouvent pas de fragments de marbre ou de briques; cela indiquerait la première moitié du Ier siècle après Jésus Christ. Un fragment *d'opus reticulatum* d'excellente exécution entrevu par M. Gatti au-dessus de l'ouverture qui illumine le pronaos, pourrait indiquer la même période. M. Bendinelli, un des prochains éditeurs de la basilique, a cité une foule d'analogies pour les sujets et la manière d'exécution de la décoration en stuc qui corroborent les indications plutôt vagues de la construction et rappellent aussi la première moitié ou le milieu du Ier siècle de notre ère [1].

Je veux remarquer à ce propos que l'évidente inégalité de style des reliefs constatée tout de suite par M. Fornari [2] et la tendance archaïsante, dont on voit des exemples dans nos figures, caractérisent aussi les peintures murales de la maison de la Farnesine, conservées au Musée des Thermes, dont les stucs représentent des scènes des mystères.

En outre il me semble que l'on peut retenir dans la décoration de la voûte centrale une circonstance qui n'est pas sans importance. Exception faite des reliefs de Ganymède et de l'enlèvement de la Leucippide, on distingue très bien deux parois, divisées dans la manière habituelle des peintures murales de Pompei, par exemple celles de la maison des Vettii. Le socle est formé par une espèce de *predella* remplie de petites scènes oblongues. Les espaces vi-

[1] Une savante conférence de cet archéologue fut faite pour la première fois devant « l'Accademia Pontificia » le 21 avril 1921 et répétée ensuite à l'Associazione Romana di Archeologia.

[2] Cp. R. Paribeni, *Catalogo del Museo delle Terme*, 3e édit. (1920), nº 710 et 720.

Digitized by Google

des, surmontant ce socle, présentent des scènes encadrées comme de vrais tableaux (Hermès et l'âme, Jason et Médée) ou bien représentées comme vues par une fenêtre (Hésione et Hercule). Cette division est parfaitement indiquée pour une paroi — on la retrouve par exemple dans la maison de Livie sur le Palatin — mais pas du tout pour une voûte. Sans en avoir eu l'intention, on a démontré cette impropriété en exposant au Musée des Thermes les stucs de la Farnésine, qui formaient une voûte sur des parois concaves mais non plafonnantes, le long des murs verticaux, non seulement sans en changer la perspective, mais même en améliorant leur effet. J'en conclus que le cycle des représentations mystiques de la Farnésine et de notre basilique a été inventé et représenté pour la première fois dans un pays où l'on n'avait pas l'habitude de construire des voûtes, par exemple dans la Grèce et l'Italie méridionale. Les candélabres stylisés et les palmettes qui remplissent avec des masques [1] les vides entre les tableaux de la voûte centrale sont également bien plus appropriés à un mur vertical qu'à une voûte.

M. Fornari a voulu déterminer aussi l'identité du constructeur de notre édifice et il l'a fait d'une manière, selon moi, très ingénieuse et vraisemblable. Il a fait remarquer [2] qu'à une distance d'environ deux cents mètres de la basilique ont été trouvées de nombreuses inscriptions d'esclaves et d'affranchis appartenants à la familia des Statilii [3]. Une de ces épitaphes porte le cognomen très rare de Mystes [4]. En outre on a découvert dans le même cimetière

[1] De tels masques barbus sont très fréquents sur les monuments funéraires. M. Macchioro (*Zagreus*, p. 119-120) les veut expliquer comme le visage du dieu, symbole de sa présence parmi les fidèles. Le dieu suprême des orphiques était, comme tous les dieux des mystères, Un et sans forme définie (Proclus, *Ennead.*, I, 6, 9 cité par Harrison, *Prolegomena*, p. 624).

[2] *Notizie degli Scavi*, l. c. p. 50-52.

[3] *C. I. L.*, VI, 6213-6640, cp. Jordan-Hülsen, *Topographie Roms*, I, 3, p. 363, ann. 52. Richter, *Topographie Roms*, p. 352.

[4] *C. I. L.*, VI, 6632.

Digitized by Google

une belle urne de marbre avec des scènes qui se réfèrent aux mystères d'Eleusis [1]. Ces indications sont combinées par M. Fornari avec le procès contre le proconsul T. Statilius Taurus, accusé de *magicae superstitiones* [2] par les complices d'Agrippine.

La conjecture de M. Fornari me semble très vraisemblable et je crois pouvoir la fortifier encore en mettant le fait isolé dans le cadre complet de la lutte de religions qu'on peut entrevoir dans le premier siècle de notre ère.

L'empereur Caligula semble avoir eu des tendances égyptiennes prononcées [3]. Son successeur Claude au contraire fut un admirateur sincère de tout ce qui était grec [4] et essaya entre autre d'introduire les mystères d'Eleusis à Rome [5]. Il est donc très probable qu'il ait autorisé T. Statilius Taurus à construire une basilique orphique. Mais Claude était dominé par l'autorité de sa femme Agrippine. Nous ne savons pas quelles ont été les sympathies religieuses de celle-ci, mais il est très remarquable de constater que les cultes féminins de Cybèle et d'Isis jouissaient de la faveur de Néron, le fils d'Agrippine [6]. Il aura été très facile à celle-ci de trouver des arguments d'accusation contre les Orphiques et leur protecteur Statilius. Déjà Cicéron reproche aux Orphiques le meurtre rituel [7] et le fameux *senatus consultum de Bacchanalibus* défendait les

[1] Cp. e. a. Helbig-Amelung, *Führer durch die Museen Roms*, 3e éd., II, n° 1325, p. 114 et suiv.; G. E. Rizzo, *Il sarcofago di Torre nova* dans *Röm. Mitt.*, 1910, p. 106, 131 et suiv., planche VII (la première reproduction satisfaisante); Paribeni, *Catalogo*, n° 440.

[2] Tacite, *Ann.*, XII, 59.

[3] H. M. R. Leopold, *Ontwikkeling van het Heidendom in Rome* (Evolution du paganisme à Rome). Rotterdam, 1918, p. 110.

[4] Voy. le témoignage non suspect de Sénèque dans l'Apokolokynthosis.

[5] Suétone, *Claude*, c. 25: *Sacra Eleusinia etiam transferre ex Attica Romam conatus est.*

[6] Cp. F. Cumont, *Les religions orientales dans l'Empire Romain* (p. 66 et suiv. de la traduction allemande de Gehrich, 2e édit., Leipzig, 1914) et G. Lafaye, *Divinités d'Alexandrie*, Paris, 1884, p. 59.

[7] Cicéron, *in Vat.*, VI, 14.

Digitized by Google

réunions nombreuses, telles qu'elles auraient pu être d'après les dimensions de notre basilique. Le suicide de Statilius, qui considérait naturellement la mort comme un bienfait parce qu'elle libérait son âme immortelle, et l'indignation des sénateurs qui connaissaient certainement le caractère très élevé de la doctrine des mystères, s'expliquent avec facilité. En outre le merveilleux état de conservation de tous les stucs, l'absence complète de *graffiti* et de traces de fumée me paraissent prouver que l'édifice souterrain n'a été fréquenté que pendant un temps très court.

Mais les arguments d'une défaveur des mystères grecs dans l'empire romain à partir du milieu du premier siècle après Jésus Christ me sembleraient faibles, si je ne rencontrais leurs traces dans une autre partie du monde antique, en Asie Mineure.

Là le culte impérial est lié très étroitement à celui des mystères justement dans la première moitié du premier siècle. Des monnaies attribuent à Livie, épouse d'Auguste, et à Agrippine majeure l'épithète de Καρποφόρος [1]. Des inscriptions appellent celle-ci Θεὰ Σεβαστὰ Αἰολὶς Καρποφόρος [2]. Elle fut vénérée à Mitylène, où naquit en 18 sa fille Julia [3], de 20 à 31 après Jésus-Christ, avec son mari Germanicus, qui porte le nom vraiment orphique de νέος Θεός, c'est-à-dire Zagreus [4]. Les membres de la famille impériale en général sont étroitement liés aux cultes des mystères [5]. Les archéologues allemands ont retrouvé dans le sanctuaire de Déméter à Pergame — bâti entre 269 et 263 avant J. C. et fréquenté jusque dans la seconde moitié du deuxième siècle après J. C. — des statues de membres de la famille impériale et des dédicaces à ces membres mêmes. Mais il y a un rapprochement très curieux et, selon

[1] H. Hepding dans *Athen. Mitth.* (1910), p. 443.
[2] Hepding, *ibid.*
[3] Tacite, *Ann.*, II, 54.
[4] Tümpel dans Pauly-Wissowa, *Realenc.*, I, 1036, cp. Abel, *Orphica*, fr. 191.
[5] Hepding, *ibid.*

Digitized by Google

moi, très important à faire pour l'historien de notre basilique. On a trouvé dans le sanctuaire de Pergame des statues d'Auguste, d'Agrippine majeure et d'un membre de la famille Claudius, probablement Tibère [1], puis on saute au règne d'Hadrien. Si l'on combine l'existence de cette lacune avec le fait que le *pronaos* du temple de Pergame a été restauré par un certain C. Claudius Silanus dans la seconde moitié du deuxième siècle [2], il nous semble possible de conclure que le sanctuaire dans lequel on trouve les traces évidentes de tendances orphiques [3] n'a pas joui des faveurs de la famille impériale et par conséquent des munificences de protecteurs riches durant une période qui s'étend d'environ l'an 50 après J. C. jusqu'au règne d'Hadrien. Il semble que la doctrine orphique, favorisée par les premiers empereurs, célébrée par Virgile — avec naturellement la sympathie d'Auguste — sur le point de devenir religion officielle avec Claude, a été étouffée par les empereurs suivants qui montrent tous des tendances « égyptisantes » [4]. Peut-être la basilique souterraine construite avec la permission de Claude, mais fermée aussitôt après à cause de l'opposition d'Agrippine, nous indique-t-elle le moment précis du revirement des opinions [5].

H. M. R. Leopold.

[1] Hepding, l. c., p. 500-501.

[2] Hepding, l. c., p. 442.

[3] O. Kern, *Das Demeterheiligtum von Pergamon und die Orphischen Hymnen* dans l'*Hermes*, 46 (1911), p. 431-436.

[4] G. Lafaye, *Divinités d'Alexandrie*, Paris, 1884, p. 56 et suiv.; H. M. R. Leopold, *Ontwikkeling van het Heidendom in Rome* (Evolution du paganisme à Rome), Rotterdam, 1918, p. 111-112.

[5] Madame E. Arthur Strong, qui a suivi et assisté mes études avec un empressement qui est au-dessus de ma reconnaissance, a bien voulu attirer mon attention sur une étude du savant professeur Ch. Hülsen (*Die Ausgrabungen in Rom im 20. Jahrhundert*, III, 3 (29, 1, 21), p. 48-52). L'illustre archéologue voit dans la basilique une salle à manger souterraine et explique toute la décoration comme une « Verherrlichung von Gesang und Wein ». Tout ce qui précède montre que je ne puis partager l'opinion de l'éminent spécialiste de la topographie romaine.

Digitized by Google

Fig. 1.

Fig. 2.

Digitized by Google

UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

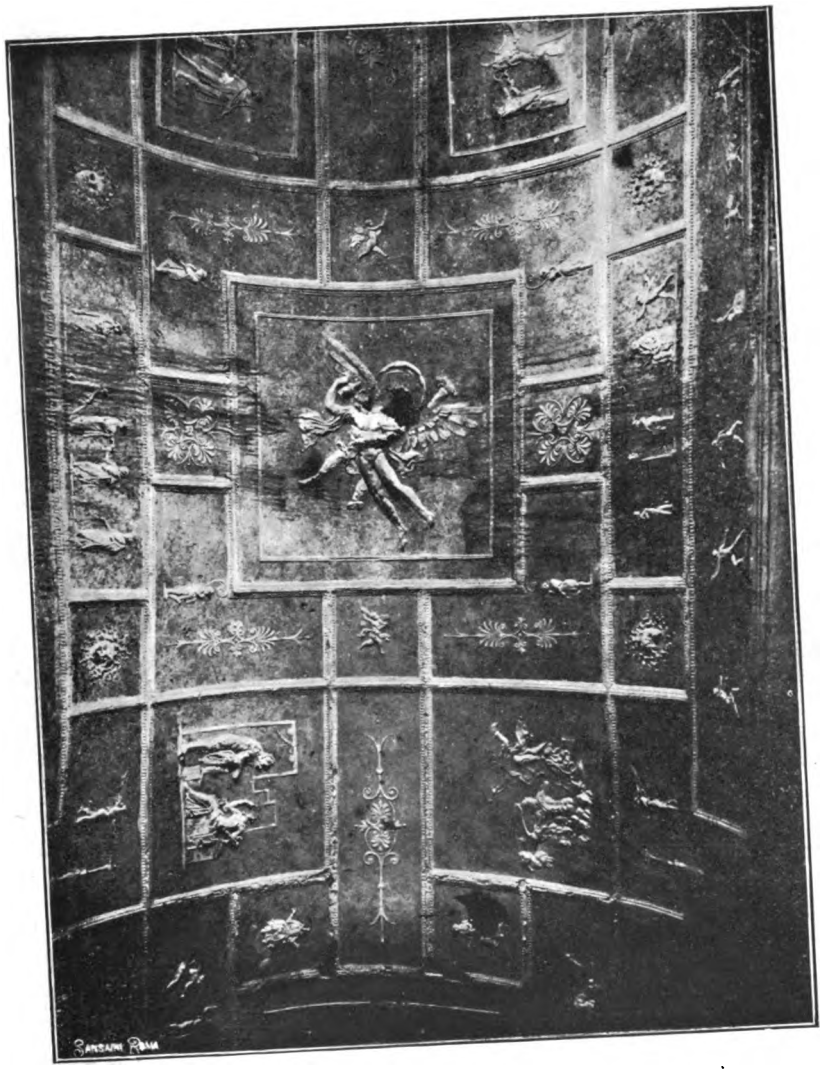

UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

Fig. 1.

Fig. 2.

Digitized by Google

Digitized by Google

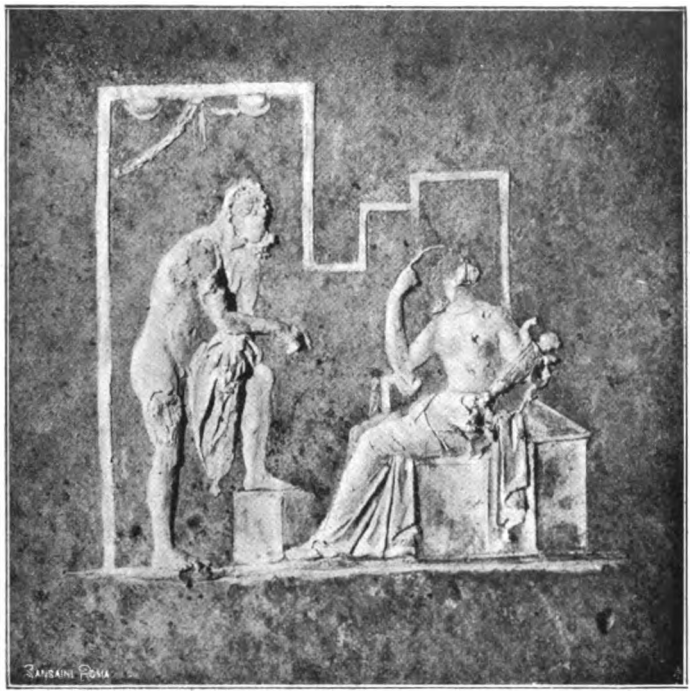

Fig. 1.

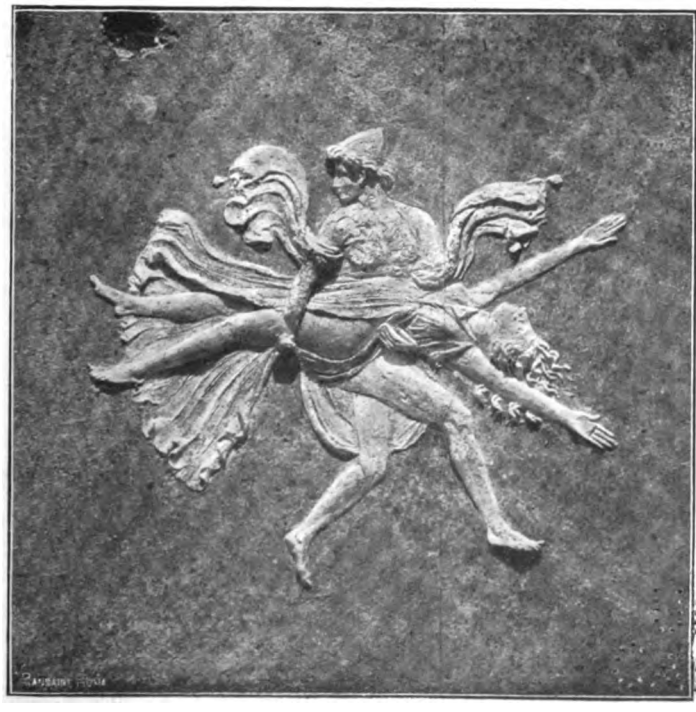

Fig. 2.

Digitized by Google

UNIV. OF CALIFORNIA

Digitized by Google

LE DÉVELOPPEMENT DE L'HISTOIRE DE JOSEPH

DANS LA LITTÉRATURE ET DANS L'ART AU COURS DES DOUZE PREMIERS SIÈCLES

Il n'est pas question de faire, en ces quelques pages, une revue complète et détaillée des monuments iconographiques où se trouve retracée l'histoire de Joseph, depuis le début de l'art chrétien jusqu'au XIII[e] siècle : il y faudrait tout un livre. Je me propose seulement de marquer, par quelques exemples, les étapes de ce développement, et d'essayer d'en comprendre les raisons. Pourquoi cette histoire, plutôt qu'un autre épisode de la Genèse ? Le choix n'en est pas arbitraire : les monuments où elle figure sont nombreux ; mieux qu'une autre, on la retrouve presque toujours dans les cycles un tant soit peu étendus de l'Ancien Testament ; même aux époques de pleine décadence, on en découvre quelques représentations. Les Pères, de leur côté, l'affectionnent entre toutes ; elle jouit enfin d'une renommée et d'une popularité singulières, et qui vont toujours en s'affirmant davantage.

Un fait surprend d'abord : parmi les peintures des catacombes, on n'a pas jusqu'ici trouvé trace de l'histoire de Joseph. Ce récit touchant et merveilleux, un des plus variés et des plus mouvementés parmi ceux que nous rapporte l'Ancien Testament, ce récit, où l'on retrouvait si bien le doigt de Dieu, devait pourtant frapper l'âme et l'imagination populaires. Il a tout le charme de la légende ; il ouvre à la rêverie d'immenses horizons. Mais cette longue histoire anecdotique et pittoresque ne s'accordait pas avec l'art des

Digitized by Google

catacombes; on sait assez que cet art n'a guère de préoccupations narratives, et qu'il résume plutôt qu'il ne raconte.

Pourtant, d'un autre point de vue, Joseph n'offrait-il pas, comme Suzanne, ou Daniel au milieu des lions, ou encore les trois Hébreux dans la fournaise, un témoignage éclatant de la miséricorde et de la protection divines? Des épisodes comme Joseph sortant de la citerne, ou Joseph tiré de prison, n'étaient-ils pas aussi riches de symbolisme funéraire que Noé sortant de l'arche, ou Jonas vomi par le monstre? Sans doute; mais on n'avait évidemment pas l'habitude de les considérer de cette façon. Nous touchons ici une nouvelle preuve de l'étroite relation qui unit toute une série de fresques des catacombes et les oraisons de la liturgie funéraire [1]. Qu'on relise en effet la belle et vénérable prière des agonisants, la *Commendatio animae* du bréviaire romain, que Le Blant met en parallèle avec la décoration des sarcophages [2]: on y voit apparaître successivement Hénoch et Elie, Noé, Job, Isaac, Moïse, Daniel, les trois Hébreux, Suzanne, David, et enfin Pierre et Paul; il n'y est fait aucune mention de Joseph [3].

C'est que, dès le début du III[e] siècle, on était accoutumé à chercher dans l'histoire de Joseph un symbolisme plus compliqué et plus spécialement théologique. Joseph est une figure du Christ. Isaac aussi, il est vrai. Jonas aussi, et la meilleure, puisque c'est Jésus lui-même qui s'est comparé à lui [4]. Mais Isaac, comme

[1] Peut-être moins étroite cependant qu'on ne l'admet aujourd'hui communément.

[2] *Etude sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles*, p. XXVI. — Cf. aussi A. Pératé, *Archeologie chrétienne*, p. 72.

[3] De même la prière de Severus, dans laquelle sont énumérés Noé, Abraham, Isaac, Jacob, Loth, Moïse, Josué, les trois Hébreux, Daniel, Jonas, Judith, Suzanne, Esther. Toutes ces prières ont leur origine dans un rituel juif.

[4] *Math.*, XII, 40. — « Sicut enim fuit Jonas in ventre ceti tribus diebus et tribus noctibus, sic erit Filius hominis in corde terrae tribus diebus et tribus noctibus ».

Digitized by Google

Jonas, ne préfigurent le Christ qu'à un moment déterminé, dans une circonstance particulière. Il y avait là, étant donné l'art de l'époque, qui ne craint ni les copies, ni les imitations, des modèles fixés une fois pour toutes, de véritables types qui se transmettaient et qu'il suffisait de reproduire. L'avantage était double : les artistes, entraînés par l'habitude, exécutaient facilement et vite de semblables morceaux ; et les fidèles, qui les retrouvaient partout à peu près les mêmes, les reconnaissaient sans peine, et atteignaient, derrière l'image, l'idée qui y était si intimement associée. Plus difficile était l'histoire de Joseph. Très vite, on vit dans le patriarche un type du Christ, non pas dans tel ou tel accident de sa vie, mais dans sa vie tout entière. Déjà Tertullien en dégage tout un symbolisme raffiné : « Joseph, lui aussi, figure le Christ, déjà par ce seul fait — pour ne pas m'attarder — qu'il a souffert persécution de la part de ses frères, par la grâce de Dieu, comme le Christ, trahi par Judas, a été vendu par les juifs, ses frères selon la chair. Mais il est béni aussi en ces termes : « Sa beauté est celle » du taureau, ses cornes sont les cornes de la licorne » ... en ceci aussi il préfigurait le Christ » [1]. Je ne suivrai pas Tertullien dans les arguties par trop subtiles de son symbolisme ; je retiendrai seulement que déjà la méthode d'exégèse allégorique a trouvé dans l'histoire de Joseph un de ses sujets de prédilection. Mais, on le voit, elle n'avait pas encore pénétré vraiment l'âme du peuple ; l'art des catacombes ne raffinait pas tant, et le symbolisme en était plus accessible. Voilà sans doute la raison pour laquelle l'histoire de Joseph n'y apparaît pas.

Il faut aller jusqu'à l'époque constantinienne pour en trouver les premières traces ; encore l'œuvre elle-même, du moins sous sa forme primitive, a-t-elle depuis longtemps disparu. Suivant une in-

[1] *Ad Marc.*, III, 18.

Digitized by Google

génieuse et séduisante hypothèse de Mgr Wilpert [1], — trop ingénieuse et trop séduisante peut-être, — les stucs baroques qui ornent aujourd'hui la grande nef de S[t] Jean de Latran, et qui sont dûs à Innocent X (1644-1655) seraient la dernière transformation des mosaïques originales. Nous savons en effet [2] que Constantin avait fait décorer cette nef de scènes empruntées à l'Ancien et au Nouveau Testament, dont les deux premières représentaient d'un côté Adam chassé du Paradis terrestre, de l'autre le bon larron. Tel est précisément le sujet des deux bas-reliefs les plus proches de l'autel; il paraît donc très vraisemblable que le souvenir de cette *concordance* des deux Testaments se soit, à travers toutes sortes de changements et de vicissitudes, conservé jusqu'à nous. Les principales scènes de la vie du Christ se déroulaient sur la paroi de droite, tandis que celle de gauche présentait les *figures* correspondantes. Nous avons ainsi le Baptême de Jésus, et, en face, le Déluge; le Sacrifice d'Isaac, et le Portement de croix; Joseph vendu par ses frères, et Judas; le Passage de la Mer Rouge et la Descente aux limbes; enfin, la Délivrance de Jonas et la Résurrection. Les symboles se font plus variés que dans les catacombes; l'explication allégorique de la Bible commence à entrer davantage dans les habitudes des fidèles: et puis, comme, dans ces *concordances* [3], le sens de la figure est éclairé par la scène du Nouveau Testament qui lui fait face, le symbolisme reste facilement accessible. Ce rapprochement entre Joseph vendu par ses frères et la trahison de Judas avait, du reste, été fait depuis longtemps, puisque Tertullien,

[1] *Mosaiken und Malereien*, p. 202 et suiv.

[2] Migne, *P. L.*, CXXIX, 289. « Petrus, et Petrus Deo amabiles presbyteri et vicarii Adriani Papae senioris Romae dixerunt: « Tale quid » et divae memoriae Constantinus magnus imperator olim fecit: aedificato » enim templo Salvatoris Romae, in duobus parietibus templi historias » veteres et novas designavit, *hinc Adam de paradiso exeuntem, et inde* » *latronem in paradisum intrantem figurans* ».

[3] Dont celle-ci est le premier exemple.

Digitized by Google

dans le passage cité tout à l'heure, se borne à l'indiquer comme une chose déjà connue, et se défend d'y insister [1].

Il est possible que des scènes de l'histoire de Joseph aient décoré, sous Constantin, d'autres basiliques: mais tout souvenir en a disparu. Sous le pontificat de Libère (352-366) elles ont dû contribuer à orner S[t] Pierre, et la basilique libérienne, qui n'était pas encore S[te] Marie Majeure. Ici encore, nous sommes réduits à l'hypothèse: il est vrai qu'elle touche à la certitude. Bien que datant du pape Formose (891-896), les peintures de la nef de S[t] Pierre, dont une description et deux dessins de Grimaldi nous ont conservé une partie [2], reproduisaient, selon toute apparence, les mosaïques antérieures. Un passage du *Liber Pontificalis* semblerait déjà l'indiquer [3]. Panvinio, tout en faisant remonter jusqu'à Constantin la décoration primitive, paraît aussi le penser [4]. Mais Mgr Wilpert apporte à ces témoignages incertains une confirmation à peu près indiscutable [5]. Dans la série des médaillons des Papes qui courait au-dessous de ces peintures, Libère est seul représenté, avant Formose, avec le nimbe carré, l'*indicium viventis*: c'est donc au plus tard sous son pontificat qu'on avait exécuté ces médaillons, depuis restaurés et continués à différentes reprises, et le reste de la décoration, auquel ils sont étroitement liés. Il y avait là, du côté nord, 46 scènes de l'Ancien Testament, et, de l'autre côté,

[1] Tert., *loc. cit.* « Ne demorer cursum ».

[2] Eugène Müntz, *Recherches sur l'œuvre archéologique de Jacques Grimaldi*, dans *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, t. I, p. 247 sq.

[3] *L. P.*, éd. Duchesne, II, 227. « Hic per picturam renovavit totam ecclesiam beati Petri principis apostolorum ».

[4] Panvinio, *De rebus antiquis memorabilibus et praestantia basilicae sancti Petri*, dans Mai, *Spicilegium*, IX, 233. « Formosus Papa totam sancti Petri apostoli basilicam, vetere pictura quam ex musivo Constantinus fecerat exolescente, variis novis picturis eximie totam condecoravit, quae adhuc supersunt ».

[5] Wilpert, *op. cit.*, p. 379.

Digitized by Google

46 du Nouveau [1]. Grimaldi ne put malheureusement en voir qu'une moitié, le reste étant déjà détruit : et c'est précisément dans ce qui manque que l'histoire de Joseph, qui ne pouvait pas ne pas faire partie de ce grand ensemble, devait se développer.

A S^te^ Marie Majeure, dont pourtant un bon nombre de mosaïques sont parvenues jusqu'à nous [2], nous ne sommes pas plus heureux, et nous ne pouvons que constater, entre l'histoire de Jacob qui achève la série de gauche, et celle de Moïse qui commence la série de droite, un hiatus qui devait être comblé par trois scènes de la vie de Joseph. Quelles étaient ces scènes? En l'absence de toute indication, on ne peut pas même le conjecturer [3]. Au reste, ici comme à S^t^ Pierre, elles faisaient partie d'un grand ensemble historique ; si ce n'est, à S^te^ Marie Majeure, qu'un chapitre de l'épopée du peuple hébreu, depuis Abraham jusqu'à Josué, tandis qu'à S^t^ Pierre toute la Genèse se déroulait, et l'Exode après la Genèse, il n'y a pourtant pas de différence essentielle entre les deux séries [4]. Désormais la *figure* peut se passer de réplique ; nous ne

[1] Mgr Wilpert dit 44. Mais le plan de Tiberio Alfarano montre qu'il y avait 22 colonnes, plus 2 piliers, et, par conséquent, 23 entre-colonnements ; dans chacun de ceux-ci, d'après les dessins de Grimaldi, étaient disposés deux tableaux. En réalité, en tous cas du temps de Formose, il n'y avait que 43 scènes du Nouveau Testament, la Crucifixion tenant un espace quadruple des autres.

[2] Il est bien vraisemblable que ces mosaïques datent de Libère ; néanmoins le plus sage est peut-être de s'en tenir à la formule de Mgr Wilpert : « Die [Mosaïken] der Hochwände sind unmittelbar oder mittelbar Liberius zuzuschreiben », *op. cit.*, p. 417.

[3] Peut-être faudrait-il penser plutôt à des scènes où l'aide de Dieu est plus particulièrement manifeste ; le secours que Dieu apporte au juste paraît être, en effet, l'idée dominante qui a guidé, dans une certaine mesure, le choix des autres épisodes. Il serait d'ailleurs téméraire de s'avancer trop loin dans cette voie.

[4] Il faut noter cependant à S^te^ Marie Majeure la première manifestation d'une tendance qui dominera de plus en plus dans les siècles suivants, et qu'on peut appeler *anecdotique*. Encore cette observation ne porte-t-elle pas sur la vie de Joseph, qui était, là comme à S^t^ Pierre, racontée à grands traits pour l'édification des fidèles.

Digitized by Google

trouvons même pas exprimée à S^te^ Marie Majeure l'union des deux Testaments qui est proclamée à S^t^ Pierre. Mais qu'on ne s'y trompe pas : à la basilique Vaticane non plus, il n'y a pas de parallélisme comme au Latran ; entre les scènes qui se font face il serait vain de vouloir chercher une correspondance qui n'existe pas. L'histoire du Peuple Saint et des héros de l'ancienne Loi, c'est, pour le chrétien, l'histoire des ancêtres [1]. Elle est maintenant suffisamment connue, suffisamment populaire, pour pouvoir être écrite d'un bout à l'autre, et se passer de tout commentaire. A cette fin du IV^e^ siècle, l'explication allégorique et symbolique de la Bible est devenue tout à fait courante ; saint Hilaire, saint Ambroise et leurs disciples l'ont répandue partout. On sait comment un passage donné du Texte Sacré est susceptible de fournir un triple sens [2], un sens littéral, un sens figuré par lequel, sous un événement de l'Ancien Testament, on découvre, avec plus ou moins de clarté, l'annonce d'un fait du Nouveau ; enfin un sens moral : nous devons tirer une règle de conduite des exemples que nous ont laissés nos pères. Ainsi, dans les sermons purement moraux comme dans ceux où s'exprimaient des aperçus théologiques, l'histoire de l'Ancien Testament avait sa place, et une place importante. Quoi d'étonnant, dès lors, qu'elle se répétât sur les murs des basiliques ?

Aussi voit-on partout se multiplier ces grands cycles, à la fin du IV^e^ et au début du V^e^ siècle [3]. Joseph y venait à son rang,

[1] Cf. S^t^ Jean Damascène, *De fide orthodoxa*, l. IV. « Sanctis Patribus visum est, ut, refricandae quam primum memoriae causa, tamquam praeclara quaedam trophaea, in imaginibus pingantur ».

[2] Origène, Περὶ ἀρχῶν, IV, *P. G.*, XI, 364 sq., a le premier donné la théorie de ce système d'exégèse.

[3] Par exemple, S^t^ Laurent in Damaso, décorée « historiis sacris » (*lettre du pape Hadrien à Charlemagne*). — S^t^ Ambroise de Milan, dont il nous reste les *tituli*, de S^t^ Ambroise lui-même. — S^t^ Félix, à Nole. — S^t^ Paul hors les murs. — L'église dont le *Dittochaeum* de Prudence nous a conservé les *tituli* — etc.

Digitized by Google

après Isaac et Jacob. Déjà sa vie commençait à devenir une des plus illustres de l'Ancien Testament. Des prédicateurs comme saint Ambroise [1], des écrivains comme Prosper d'Aquitaine [2], pour ne citer que ceux là, en étudiaient chaque détail, tiraient de chaque passage un enseignement théologique ou moral. Un des premiers, le premier peut-être parmi les patriarches, Joseph reçoit le titre de *sanctus* [3]. Néanmoins, à en juger par les documents que nous possédons — malheureusement en trop petit nombre — son histoire n'est guère tracée, en général, que du point de vue narratif, et dans ses grandes lignes, aux murs des églises. Les *tituli* de saint Ambroise ne font mention que de quatre tableaux [4]. Moindre encore en était le développement dans la série de peintures dont Prudence nous a conservé les inscriptions: deux épisodes seulement, sur vingt-quatre pour l'Ancien Testament, y étaient consacrés [5]. Le peintre de S[t] Paul était, lui, plus explicite [6]. Sur les quarante-

[1] *De Joseph patriarca*, Migne, *P. L.*, XIV, 641.

[2] *Liber de promissionibus et praedictionibus Dei*, I, 25.

[3] Ambroise, *loc. cit.* « Justum est igitur ut cum in Abraham didiceritis impigram fidei devotionem, in Isaac sincerae mentis puritatem, in Jacob, etc... Sit igitur nobis propositus *sanctus* Joseph tamquam speculum castitatis ». — Il faut ajouter d'ailleurs que, dans d'autres passages, S[t] Ambroise ne refuse pas à quelques patriarches le titre de *sanctus*.

[4] 1. Présentation à Jacob de la tunique ensanglantée. — 2. Joseph emmené en Egypte. — 3. La chasteté de Joseph. — 4. Joseph devenu tout puissant, sans doute avec le rappel du songe qui lui prédisait sa grandeur. Les *tituli* sont cités par Garrucci, I, 461, 8-9-10-11. Dans ces commentaires de la décoration peinte, les préoccupations théologiques se mêlent aux préoccupations morales; mais, ici comme dans le *De Joseph patriarca*, les premières le cèdent aux secondes.

[5] 1. Le songe de Pharaon. — 2. Joseph reconnu par ses frères. Le choix paraît assez singulier; on peut penser cependant que l'artiste a voulu montrer, dans le premier épisode, l'appui que Dieu donne à l'âme fidèle (« interprete Christo »); dans le second la beauté du pardon des injures. Il n'est en aucun cas possible d'y voir le développement suivi d'une idée symbolique, pas plus que dans les *tituli* de S[t] Ambroise.

[6] J'admets, avec Mgr Wilpert, que les peintures de Cavallini qui couvraient autrefois les murs de la nef, et que nous a conservées le

Digitized by Google

deux tableaux qui couvraient la paroi droite de la nef, neuf étaient réservés à Joseph. Ils racontent en détail toute la première partie de l'histoire du patriarche, jusqu'au songe de Pharaon [1] ; il est vrai qu'ils passent le reste sous silence. Il est particulièrement surprenant de voir supprimée, dans une basilique consacrée à saint Paul, cette deuxièmie partie : dans toutes les explications allégoriques, Benjamin est en effet considéré comme le type de l'Apôtre [2]. Il eût donc été très naturel que son histoire fût racontée en détail, d'autant plus qu'elle se serait en quelque mesure opposée au récit de la vie du saint qui se déroulait peut-être déjà sur la paroi de gauche. Voilà la preuve que les artistes qui exécutaient ces grands cycles n'avaient guère de préoccupations symboliques.

Ces peintures sont donc nettement narratives, et on y retrouve ce caractère anecdotique que nous avons vu se manifester pour la première fois aux mosaïques de S^te^ Marie Majeure. On a rattaché, et avec raison, l'origine de cette tendance, qui, à mesure que l'on pénètre dans le Moyen Age, s'affirme de plus en plus, à l'influence des Bibles historiées, dont le nombre, depuis le IV^e^ siècle, s'accroît sans cesse [3]. Mais les homélies des Pères y ont aussi leur

Barb. 4406, n'étaient que le renouvellement d'une décoration antique, très vraisemblablement du V^e^ siècle.

[1] 1. Songe de Joseph. — 2. Il le raconte aux siens. — 3. Il va trouver ses frères. — 4. Il est jeté dans la citerne. — 5. Il est vendu. — 6. Chasteté de Joseph. — 7. Joseph en prison. — 8. Songe de Pharaon. — 9. Explication du songe.

[2] Ambroise, *de Joseph patriarca*, VIII, X, XI, XIII. — Prosper d'Aquitaine, *Liber de promissionibus et praedictionibus Dei*, I, 30, 31, etc.

[3] Cf. un catalogue dans Tikkanen, *Die Genesismosaiken von S. Marco in Venedig, und ihr Verhältniss zu den Miniaturen der Cottonbibel, nebst einer Untersuchung über der Ursprung der mittelalterlichen Genesisdarstellung, besonders in der byzantinischen und italienischen Kunst* (*Acta Societatis scientiarum Fennicae*, Helsingfors, 1889). Qu'il suffise ici de citer la Genèse de Vienne, la Bible de Cotton, le Pentateuque d'Ashburnham, qui sont, avec la Bible de Quedlimbourg, les monuments les plus vénérables. A l'époque carolingienne, la diffusion des manuscrits à miniatures est encore accrue.

Digitized by Google

part. Il ne faudrait d'ailleurs pas croire que le récit plus sobre, qui ne retrace que les scènes principales, soit jamais abandonné. Il se retrouve par exemple, au VIII[e] ou au IX[e] siècle, aux murs de S[te] Marie Antique: sur une vingtaine de tableaux empruntés à la Genèse, l'histoire de Joseph n'en occupe que quatre, et comprend seulement six scènes[3]. Mais la tendance anecdotique est de beaucoup la plus forte: pour n'emprunter d'exemples qu'au récit qui nous intéresse, il suffit de citer, au VI[e] siècle, la chaire de Maximien, à Ravenne, qui y consacre dix scènes, et, au XII[e] ou XIII[e] siècles, les mosaïques de S[t] Marc de Venise, où il est raconté en trente-huit tableaux.

Ces exemples, on ne saurait en allonger indéfiniment la liste. Sobres ou prolixes, encouragés par les Pères, trouvant dans les manuscrits à miniatures des recueils de modèles qu'ils peuvent imiter plus ou moins servilement, les décorateurs sembleraient devoir multiplier, aux murs des basiliques, les représentations de la Genèse. Il n'en est rien; pendant trois siècles, on ne rencontre presque plus de ces grands ensembles. On est d'abord tenté de croire qu'à Rome les invasions des Goths, les attaques des Lombards, ont dû briser tout effort artistique, et que, si l'histoire de Joseph, comme l'Ancien Testament entier, disparaît, c'est que toute décoration disparaît. Il n'en est rien cependant, et, dans les temps les plus troublés, on ne cesse pas, non seulement d'orner les ba-

[3] 1. Joseph raconte ses songes. — 2. Il est vendu. — 3. Il est présenté à Putiphar. — 4. Chasteté de Joseph. — 5. Joseph conduit en prison. — 6. Le festin de Pharaon. Il est d'ailleurs probable qu'une 5[e] fresque a disparu. Mais, on le voit, seuls sont relatés les événements les plus importants. Grüneisen rapporte ces peintures au pape Nicolas I[er] (858-67), Mgr Wilpert à Paul I[er] (757-67). Je pencherais plutôt en faveur de cette dernière opinion. Il est en effet de toute vraisemblance que l'église fut abandonnée après le tremblement de terre de 847, puisque sous Léon IV on la construit « juxta Viam sacram » (cf. *L. P.*, II, 145 et 158)

Digitized by Google

siliques, mais d'en construire ou d'en reconstruire [1]. Sans doute, un certain nombre de ces monuments sont ignorés de nous, et ont disparu sans laisser de traces ; mais il est néanmoins difficile d'admettre que, si le cycle de la Genèse y avait figuré souvent, il n'en eût subsisté d'autre exemplaire que celui de Ste Marie Antique. A Ravenne non plus, qui était encore, au VIe siècle, en pleine prospérité, et où plusieurs grands ensembles ont été conservés, nous ne trouvons, à St Vital, que quelques représentations isolées de l'Ancienne Loi [2], et, à St Apollinare Nuovo, ce sont les miracles et la Passion du Christ qui occupent les deux côtés de la nef [3]. Seules paraissent rester en faveur les scènes de l'Ancien Testament qui permettent le développement des *concordances*. C'est une *concordance* que la basilique dont Rusticus Elpidius nous a conservé les *tituli* [4] montrait au long de ses parois, assez analogue — plus développée peut-être — à celle du Latran [5]. Au siècle suivant, c'est

[1] Au VIe siècle, la grande mosaïque de SS. Côme et Damien, sous Félix IV (526-530) — l'arc triomphal de St Laurent, sous Pélage II (579-590) — probablement la mosaïque absidale de St Théodore.

Au VIIe siècle, les mosaïques de Ste Agnès (Honorius, 625-633) et de St Etienne le Rond (Théodore, 642-649).

Au VIIIe, la chapelle de Jean VII (705-707) — les peintures de St Chrysogone (Grégoire III, 731-741) — les mosaïques de Ste Suzanne et des SS. Nérée et Achillée (Léon III, 795-816).

Au IXe, les mosaïques de Ste Cécile et de Ste Praxède (Pascal I, 817-824) — celles de St Marc, et la décoration de St Georges (Grégoire IV, 827-844).

Il faut ajouter à cette liste, forcément très incomplète, les peintures de Ste Marie Antique, et celles de St Clément, qui s'échelonnent jusqu'au XIe siècle.

[2] Moïse gardant les troupeaux — se déchaussant devant le buisson ardent — recevant les Tables de la Loi. — Dans les lunettes mêmes, sacrifice d'Abel et de Melchisédech. — Sacrifice d'Abraham et Abraham recevant les trois anges.

[3] Cf. Baumstark, *I mosaici di S. Apollinare Nuovo e l'antico anno liturgico ravennate*, dans *Rassegna Gregoriana*, 1910, p. 34 sqq. Il y a là un curieux essai d'explication du choix des sujets représentés.

[4] Migne, *P. L.*, LXII, 543.

[5] Eve séduite par le serpent était opposée à l'Annonciation ; le bon larron entrant au paradis répondait — comme au Latran — à l'expulsion

Digitized by Google

encore une concordance, plus restreinte, celle-là, que Benoit, abbé de Wearmouth, fait peindre « pour orner le monastère et l'église de S[t] Paul » [1]. Mais l'histoire du peuple de Dieu ne décore plus les murs des basiliques.

Faut-il en chercher la raison dans un état d'esprit analogue à celui de Maxime Planudes, que cite M. Bréhier dans son bel ouvrage sur l'art chrétien [2]: « Entre le premier et le nouvel Adam, la nuit s'étendit sur le monde » [3]. Il y aurait eu alors une espèce de dédain pour cette nuit, que l'on eût jugé inutile de représenter. Mais Maxime Planudes, comme le fait remarquer d'ailleurs M. Bréhier, est du XIV[e] siècle, et rien ne prouve que cette manière de penser existât déjà, à Rome, huit siècles auparavant. Tout au contraire, Grégoire le Grand n'écrit-il pas, à la fin du VI[e] siècle, de nombreuses homélies sur l'Ancien Testament [4] ? Pour nous en tenir à l'objet de notre étude, il parle fort souvent de Joseph, dont il commente l'histoire au point de vue allégorique [5] comme au point de vue moral [6]. Mais il y a une autre explication,

d'Adam et d'Eve, la Vision de Pierre aux animaux de l'arche, le Don des langues à la Tour de Babel. Joseph vendu par ses frères faisait pendant à la trahison de Judas, le Sacrifice d'Abraham à la Montée au Calvaire — encore comme au Latran — la manne à la Multiplication des pains, Moïse montant au Sinaï au Sermon sur la Montagne. — La basilique à laquelle se rapportent ces *tituli* de Rusticus Elpidius peut, au reste, être antérieure au VI[e] siècle.

[1] Bède, *Vita 5 SS. Abbatum*, *P. L.*, XCXIV, 720. Il ne signale que quatre tableaux. « Isaac, ligna quibus immolaretur portantem, et Dominum crucem in qua pateretur aeque portantem » — toujours le sujet du Latran — « proxima super invicem regione, pictura conjunxit. Item serpenti in eremo a Moyse exaltato, Filium hominis in cruce exaltatum comparavit ».

[2] L. Bréhier, *L'art chrétien, son développement iconographique des origines à nos jours*, p. 114.

[3] Migne, *P. G.*, CXLVII, 1008.

[4] *Expositio in beatum Job.* — *Libri duo in Ezechielem.*

[5] Migne, *P. L.*, LXXV, 585.

[6] Migne, *P. L.*, LXXV, 745; LXXVI, 546, 1054.

Digitized by Google

la plus simple de toutes, et qui est peut-être la vraie. N'est-il pas très probable que, d'une manière générale, par suite des guerres, des pillages, et de la barbarie envahissante, la connaissance des Livres Saints ait été moins répandue qu'à l'époque précédente? On ne savait plus « l'Histoire Sainte », ou on ne la savait plus que fort mal. Combien de catholiques, de nos jours, resteraient hésitants devant un épisode quelconque de la vie de Joseph [1]? A quoi bon exposer à la vue des fidèles des images qu'ils ne comprendraient pas? La connaissance de l'Ancien Testament se restreint de plus en plus à l'élite intellectuelle, laïque et surtout religieuse: le peuple l'oublie, en dehors des événements principaux [2]. Pour qu'il l'ait vraiment rappris, il faut attendre le XII[e] siècle. Et, par un phénomène assez singulier, tout le terrain que perd la Bible est gagné par les légendes de martyrs et de saints [3].

Jusqu'ici, toutes les représentations de l'histoire de Joseph que nous avons rencontrées étaient intimement liées à un cycle plus ou moins étendu de l'Ancien Testament. Ces cycles disparaissant, cette histoire quitte aussi les murs des basiliques; mais la tradition iconographique s'en perpétue de diverses manières: sans parler des Bibles illustrées, on la retrouve ça et là sur un siège épiscopal, sur une pyxide, parfois encore associée à d'autres épisodes de la Genèse, le plus souvent isolée [4]. Sans doute, ces représentations sont rares: elles permettent pourtant de se rendre compte que l'on s'habitue à considérer l'histoire de Joseph comme une

[1] Exceptons toutefois l'épisode de la femme de Putiphar, popularisé par la Renaissance.

[2] Comme je le faisais remarquer plus haut, les *concordances* lui demeuraient plus accessibles, les scènes s'expliquant et s'éclairant l'une l'autre; elles sont d'ailleurs, au demeurant, presque toujours les mêmes.

[3] S[t] Chrysogone, S[t] Clément, S[te] Marie Antique.

[4] Chaire de Maximien, pyxides de la collection Basilewsky, du musée de Berlin, coffret de Sens; cf. Garrucci, VI, 439.

Digitized by Google

unité, et non plus seulement comme une simple partie de la grande épopée. Le missel de Bobbio, publié par Mabillon, sous le titre de *Sacramentarium Gallicanum* [1], et que M. Delisle fait remonter au VII[e] siècle, nous montre du reste, mieux que les monuments, incomplets et fragmentaires, l'importance croissante qu'elle continue à prendre : une préface particulière y est consacrée à Joseph [2], ce qui n'arrive pour aucun autre des héros de l'Ancienne Loi. Il est la figure par excellence, celle qui résume et complète toutes les autres, le véritable type de Jésus-Christ. Ecoutons le texte liturgique. « Vere dignum et justum est..... per Christum Dominum nostrum. Cujus typum Joseph portans, immenso amore a patre diligitur, in occulto odio a fratribus reportatur. Illum denique oderant fratres sui propter mysteria somniorum : et Christum Dominum persequebantur Judaei propter manifestationem virtutum. Ille ad visitandum populum a Deo Patre piissimo destinatur : ille errabat per heremum, ut inveniret fratres, qui noscebantur pastores. Hic Christus Dominus praedicabat in populo, ut ab errore converteret peccatores. Illum in Dotahim vendiderunt fratres, et occidere tractaverunt : hunc Christum Dominum Bethania Lazarum suscitantem doluerunt Judaei, et crucifigere statuerunt. Ille in cisterna servandus reputatur : hic custodiae militum deputatur. Ille a fratribus; hic Christus Dominus a Judaeis traditur. Ille Ismaëlitis triginta argenteis venditur in deserto : hic Christus Dominus triginta argenteis a Judaeis. Illum fratres vendiderunt in Ægypto : hunc milites exspoliaverunt. Ille addicitur servituti : hic Christus Dominus adfigitur cruci. Ille in Ægypto descendit : hic Christus Dominus in ligno pependit. Cum illo duo damnati servantur in carcere : cum Christo Domino duo latrones adjunguntur in cruce. Joseph damna-

[1] Il n'est pas spécifiquement gallican ; c'est un essai « extraordinairement mal réussi » de combinaison entre l'usage romain et l'usage gallican. Cf. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, p. 167 (V[e] éd.).

[2] Mabillon, *Musaeum Italicum*, I, 308. — *Contestatio de Joseph.*

Digitized by Google

tis somnia exponit: Christus Dominus latroni praemia promittit aeterna. Joseph de ergastulo egressus componitur: Christus Dominus infernum exspoliaturus aggreditur. Ille post tribulationem pervenit ad honorem: Christus Dominus post resurrectionem triumphans ascendit ad Patrem. Ille frumenta distribuit in Ægypto: hic Eucharistiam consecravit in mundo. Ille a fratribus est adoratus in terris: hic Christus Dominus ab Angelis jugiter adoratur in coelis. Cui etc. ». Il y a là tout le développement d'une *concordance*, où quinze tableaux de la vie de Joseph s'opposent au récit de la Passion du Christ et de sa glorieuse Résurrection [1]. Ce n'est pas à dire que ce parallélisme soit une nouveauté au VII[e] siècle: suffisamment de passages cités dans le cours de cet article prouvent le contraire [2]. Seulement nulle part il n'a été encore développé avec une symétrie aussi concise et aussi rigoureuse. Mais il faut attendre pour voir se réaliser dans l'art cette longue série de représentations symboliques.

[1] Voici cette *concordance*, telle qu'elle ressort du texte. — 1. Joseph est poursuivi par la haine de ses frères, le Christ par celle des juifs. — 2. Joseph cherche ses frères, comme le Christ les cherche par la prédication. — 3. Les frères de Joseph méditent sa mort, comme, après la résurrection de Lazare, les Juifs méditent la mort du Christ. — 4. Joseph est jeté dans la citerne, le Christ entre les mains des soldats. — 5. Joseph est vendu comme le Christ. — 6. Il est vendu trente deniers d'argent, comme le Christ (remarquez que, dans la Vulgate, Joseph est vendu, non pas trente deniers, mais vingt pièces d'or). — 7. Joseph est vendu pour aller en Egypte (qui est le type de l'enfer, de la mort et du dénuement): le Christ est dépouillé de ses vêtements. — 8. Joseph est réduit en servitude, comme le Christ est attaché à la croix. — 9. Joseph va en Egypte, c'est-à-dire vers la mort, comme le Christ en croix. — 10. L'échanson et le panetier s'opposent au bon et au mauvais larron. — 11. Joseph explique les songes de ses compagnons, le Christ promet au bon larron la vie éternelle. — 12. Joseph sort de prison, le Christ ressuscité descend aux Limbes. — 13. Joseph arrive aux honneurs; le Christ, après ses souffrances terrestres, monte vers son Père. — 14. Joseph distribue le blé, qui est la figure de l'Eucharistie. — 15. Joseph est adoré par ses frères, comme le Christ par les anges.

[2] Il y faut ajouter, comme un peu antérieur au Missel, le ch. XXX des *Quaestiones in Genesim* d'Isidore de Séville (Migne, *P. L.*, LXXXIII, p. 271 sqq.).

Digitized by Google

Nous voyons reparaître l'histoire de Joseph, avec la Genèse tout entière, dans la nef de S[t] Pierre in Ferentillo comme dans celle de S[t] Jean Porte latine: mais, dans l'une, il ne subsiste que deux scènes [1]; dans l'autre, les nécessités de la décoration ont réduit l'artiste à ne représenter qu'un seul épisode: c'est le songe de Joseph, qui termine, sur le mur de gauche, la série des sujets de l'Ancien Testament: il semble que l'on ait voulu, la place manquant pour retracer la vie du patriarche, rappeler du moins son existence. Au reste, ces peintures, où s'affirme d'ailleurs une véritable Renaissance, ne sont guère qu'une reprise des grands cycles basilicaux du IV[e] et du V[e] siècle.

Au XIII[e] siècle, toute l'histoire de Joseph se déroule, détaillée sans prolixité, sur une des deux plaques de marbre — provenant d'ambons, sans doute — qui sont aujourd'hui encastrées dans les parois d'une chapelle de S[te] Restitute, à Naples, Santa Maria del Principio. Celle qui nous occupe décore le mur de gauche [2]. Ces quinze petits tableaux, d'exécution sobre, de style presque antique, sont une narration très vivante, mais probablement sans intention de symbolisme [3]. Si nous voulons trouver une illustration parfaite

[1] Le songe de Joseph. — Les frères de Joseph en Egypte.

[2] Bertaux, *L'Art dans l'Italie méridionale*, p. 775, et pl. XXXIV (cf. Alinari, 11598). Il l'attribue, et non sans de solides raisons, à l'école de Peregrino, qui a sculpté le porche de Sessa. L'opinion courante datait ce bas-relief du VIII[e] siècle. Venturi (*Storia dell'arte italiana*, III, 552) l'assigne à la fin du XII[e].

[3] Les sujets sont disposés par rangs de cinq, et, par une « anomalie singulière » se suivent de droite à gauche. La première rangée raconte l'histoire de Joseph avant sa captivité en Egypte; la seconde, cette captivité; la troisième, son élévation.

1. Joseph raconte son songe à Jacob en présence de ses frères (*Gen.*, XXXVII, 9). — 2. Jacob envoie Joseph retrouver ses frères; Joseph part, un ballot au bout d'un bâton; son chien saute devant lui; un oiseau, dont la signification m'échappe, est perché au dessus (XXXVII, 13-14). — 3. A droite, Joseph est entouré et entraîné par ses frères; à gauche l'un d'eux le met dans la citerne (XXXVII, 24). — 4. La tunique ensanglantée est présentée à Jacob, qui déchire ses vêtements (XXXVII, 32-34).

Digitized by Google

de Grégoire le Grand et d'Isidore de Séville, du Missel de Bobbio et de Walafried Strabo, c'est en France qu'il faudrait aller : une étude des vitraux de Bourges, de Chartres, d'Auxerre, de Poitiers serait nécessaire.

Une telle étude, qui a d'ailleurs été faite, ne saurait entrer dans le cadre de cet article : qu'il suffise d'avoir suivi les représentations de l'histoire de Joseph depuis les origines jusqu'à leur complet épanouissement. Du long chemin parcouru, il n'est peut-être pas inutile de marquer les étapes principales. Dès son apparition au

— 5. Joseph est vendu aux Madianites; il est, à droite, sur un chameau, tandis qu'à gauche un Madianite reçoit les vingt pièces d'or (XXXVII, 28). Il y a interversion entre ces deux dernières scènes; je n'en découvre pas de raison profonde. Il faut sans doute penser que le sculpteur, ayant placé le deuil de Jacob dans le quatrième compartiment, n'a pas trouvé, pour remplir le cinquième, d'autre épisode postérieur de l'enfance de Joseph, et a été obligé de revenir en arrière.

6. Joseph est vendu à Putiphar, qui l'accueille, assis devant sa maison (XXXVII, 63). — 7. Il s'enfuit en laissant son manteau (XXXIX, 12). — 8. La femme de Putiphar accuse Joseph en présentant le manteau comme pièce à conviction; Joseph, à gauche, est saisi par deux gardes (XXXIX, 17-20). — 9. Songes de l'échanson — à gauche — et du panetier — à droite — (XL, 9 sqq.). — 10. Songe de Pharaon. A droite on voit les vaches et les épis; à gauche, Pharaon couché dans un lit (XLI, 1-7).

11. Explication du songe. Pharaon est à droite, sur un trône; devant lui, Joseph parle; à gauche, une foule écoute dans une attitude admirative (XLI, 15-37). — 12. Joseph est promené en triomphe sur un char (XLI, 43). — 13. En prévision des années de disette, il fait amasser du grain dans les greniers (XLI, 48-49). — 14. La coupe est retrouvée dans le sac de Benjamin, qui se croise les bras, tandis que ses frères font des gestes d'étonnement (XLIV, 12). — 15. Rencontre de Joseph et de Jacob; tous deux s'embrassent (XLVI, 29).

On voit que, jusqu'au treizième épisode, la narration est assez détaillée. Au contraire, avec les deux derniers, les événements se précipitent. On ne peut guère expliquer cette singularité que, comme tout à l'heure, par une raison matérielle. L'artiste paraît s'être aperçu tout à coup du manque de place et il s'est vu obligé, pour arriver à une conclusion, de sauter par dessus un assez grand nombre de scènes, nécessaires cependant à l'intelligence du récit. Du moins a-t-il tenu à terminer ce récit.

Digitized by Google

IV^e^ siècle, cette histoire n'est qu'une partie de la grande histoire du peuple de Dieu : elle en est inséparable : c'est ainsi qu'elle trouve place aux murs des basiliques, dans les séries narratives qui dominent nettement à la fin du IV^e^ siècle et au V^e^, comme dans les séries allégoriques, plus proches de la décoration des catacombes, qui, antérieures sans doute aux précédentes, mais éclipsées un moment par elles, se perpétuent encore après leur presque complète disparition. Dans la longue période qui s'étend du VI^e^ au XII^e^ siècle, je n'ai pu relever qu'un petit nombre de représentations de l'histoire de Joseph : mais elles ont pourtant leur valeur : c'est le moment où la vie du patriarche, qui n'est plus encastrée dans la Genèse, va prendre une certaine indépendance, et former un tout en elle-même. Mais, pour comprendre l'achèvement de cette évolution, qui n'est pleinement accomplie qu'au XIII^e^ siècle, il faut consulter la littérature ecclésiastique ; ici, point de ces arrêts, point de ces reculs, au moins apparents, que nous avons constatés dans l'iconographie : la ligne est droite, de Tertullien à saint Hilaire et à saint Ambroise, de Grégoire le Grand et d'Isidore de Séville à Raban Maur et à Walafried Strabo. Et, sans doute, quand Tertullien écrit les lignes que l'on a lues tout à l'heure, le symbolisme de Joseph est déjà fixé dans ses grands traits : mais chaque Père, de siècle en siècle, le précise, l'accroît, l'établit dans des détails de plus en plus minutieux. Il suffit de comparer les deux bouts de la chaine, Tertullien [1] et Walafried Strabo [2], ou même saint Ambroise [3] et le missel de Bobbio, pour se rendre compte des progrès réalisés. Souvent, il est vrai, ces écrivains se répètent : mais une étude un peu attentive de ceux mêmes qui paraissent se répéter le plus montrera presque toujours quelque perfectionnement, quelque pierre nouvelle ajoutée à l'édi-

[1] Pag. 2.
[2] *Glossa ordinaria*, *in Gen.*, XXXVII sqq.
[3] *De Joseph patriarca*, Migne, *P. L.*, XIV, 641 sqq.

Digitized by Google

fice [1]. Peu à peu, Joseph est ainsi devenu la figure la plus populaire de l'Ancien Testament, et celle aussi dont le symbolisme était le mieux connu et le plus développé. « Noster Joseph, Christus Dominus »; « Verus Joseph, Dominus Jesus Christus », s'écrie, avec Prosper d'Aquitaine [2] et Isidore de Séville [3], tout le Moyen Age. L'expression artistique de cette idée était déjà esquissée au Latran : mais c'est seulement aux vitraux des cathédrales du XIII[e] siècle qu'elle prend tout son développement et toute son ampleur.

PIERRE FABRE.

[1] Par exemple Prosper d'Aquitaine, *Liber de promissionibus et praedictionibus Dei*, I, XXV à XXXII, et Isidore de Séville, *Quaestiones in Gen.*, Migne, *P. L.*, LXXXIII, 271 sqq.

[2] *Op. cit.*, XXIX.

[3] *In Gen.*, XXX. Isidore de Séville a d'ailleurs développé aussi un long parallèle entre Moïse et le Christ. Cf. *Quaestiones in Exodum*, *P. L.*, LXXXIII, 287 sqq.

Digitized by Google

Digitized by Google

ASKLÈPIOS ET LES CHARITES

NOTE AU SUJET D'UN BAS-RELIEF DU VATICAN [1]

(Pl. VI)

Sur l'invitation d'un de nos maîtres, nous avons étudié un bas-relief du Musée Pio-Clementino, qui est actuellement dans la Rotonde et qui représente, de gauche à droite, Hermès et un homme agenouillé, Asklèpios, les trois Charites. La reproduction la plus ancienne est celle de Visconti [2] et elle semble bien être l'archétype des reproductions ultérieures, toutes plus ou moins fidèles. En outre jamais cet ex-voto n'a été reproduit en héliogravure, la publication de l'ouvrage de M. Amelung ayant été interrompue. Une communication [3] faite récemment à l'Académie des Inscriptions n'a-t-elle pas enfin donné un renouveau d'intérêt à ce qui touche au culte d'Asklèpios ?

Visconti nous apprend que ce bas-relief se trouvait autrefois dans la *loggia scoperta,* l'ancienne *loggia* d'Innocent VIII, que l'on gagne de la Salle des Masques; la *Beschreibung Rom's* [4] précise encore : le bas-relief était sous la première fenêtre, parmi les parents pau-

[1] Je suis heureux de remercier de leur aide M. Salomon Reinach et M. Nogara, ainsi que M. Amelung, qui m'a permis de publier une photographie à paraître dans le 3e volume de ses *Sculpturen des Vaticanischen Museums.*

[2] E. Q. Visconti, IV, pl. 13 (1ère éd., 1788; éd. des *Œuvres complètes,* 1820); — un erratum de Müller-Osterley a été reproduit par Saglio; I, p. 125, s. v. *Aesculapius,* n. 44, lire: Mus. Pio-Clem., IV, pl. 13 et non I, pl. 32.

[3] Communication de M. Carcopino sur une mosaïque de Lambiridi (3 et 10 mars 1922); je n'en connais encore qu'un résumé succinct.

[4] II, p. 195, n° 12.

Digitized by Google

vres du musée. Maintenant la place est vide ; c'est que, la *loggia scoperta* n'étant plus accessible au public, l'ex-voto a été jugé digne de la Rotonde et placé vers 1885 dans la base de la statue de Claude mentionnée dans Helbig au n° 299 de la 3e édition. Depuis lors tous les catalogues [1] notent son existence ; mais Helbig a omis de compléter son article sur la statue de Claude par la description du bas-relief qui en orne le piédestal.

Le long séjour que cet ex-voto a fait sur la *loggia scoperta* explique l'état de mauvaise conservation dans lequel il se trouve actuellement ; la pierre a partout été entamée par les intempéries et l'on ne distingue plus que les lignes générales. Au centre Asklèpios, chevelu et barbu, vêtu d'un manteau qui laisse à découvert la poitrine et l'épaule droite et n'enveloppe que le bras gauche et les jambes ; la main droite passe devant le corps et s'appuie sur le bâton autour duquel s'enroule le serpent ; le bras gauche est allongé ; la représentation d'Asklèpios la plus voisine de celle-ci est celle que l'on voit sur un diptyque [2] autrefois à Rome et maintenant à Liverpool. A gauche Hermès, selon le type hellénique du IVe siècle ; il semble jeune et imberbe ; on distingue les bords roulés du pétase sans toutefois voir des traces d'ailes ; une courte chlamyde couvre seulement le bras gauche et laisse le corps à peu près nu ; dans la main gauche on voit le caducée. Devant Hermès est agenouillé un homme vêtu, comme Asklèpios, d'un manteau qui laisse à découvert le côté droit. A droite le groupe des trois Charites : « nudae, connexae, ... una aversa pingitur, duae nos respiciunt » [3] ; le groupe est assez connu pour qu'il n'y ait rien à ajouter à la brève description de Servius, si ce n'est que le mouvement des têtes (deux étant tournées vers la gauche, la troisième au contraire vers la droite) assure et l'équilibre du groupe et celui de la

[1] Catalogue officiel, dern. éd. française, 1914, n° 550.
[2] Reinach, *Reliefs*, II, p. 455, n° 3.
[3] Serv., *ad Aen.*, I, 720.

Digitized by Google

composition de l'ex-voto tout entier; c'est exactement le groupe du Louvre et celui de Sienne [1], celui aussi que reproduisent un sarcophage de la Villa Mattei et un fragment conservé au Campo Santo de Pise [2].

Nous ne savons pas où ce bas-relief a été trouvé, mais la nature du marbre, la tête barbue et le costume du dédicant, enfin la comparaison avec un bas-relief de la Salle des Statues [3], tout porte à croire que nous sommes en présence d'une œuvre grecque; la nudité des Charites et l'Hermès obligent à lui assigner une date assez tardive. Notre bas-relief est évidemment un ex-voto à Asklèpios; le travail en est assez grossier; l'érosion a affiné les formes, mais on reconnait aisément qu'à l'origine le groupe des Charites était lourd; nous serions donc en présence de l'œuvre non d'un artiste, mais d'un marbrier travaillant selon des modèles courants; nous aurions en effet pu multiplier les exemples de représentations identiques. D'où viennent donc les difficultés d'interprétation? D'abord on ne distingue plus ni physionomies, ni détails; on ne sait si le dédicant vient implorer ou remercier; on ne sait quels étaient les attributs des Charites. En second lieu, si sur cet ex-voto les divinités sont représentées d'après des types connus, c'est leur réunion dans une même composition qui étonne; l'étude de toutes les représentations [4] que nous ayons des Charites ne nous fournit presque aucun élément de comparaison; nous sommes en présence d'un groupement nouveau dû à la fantaisie du client et à la nature particulière de son vœu. La question est de savoir quelle était aux yeux du dédicant, sup

[1] Reinach, *Statuaire*, I, p. 152 et p. 346.

[2] Reinach, *Reliefs*, III, p. 295, n° 1 et p. 115, n° 1.

[3] Amelung, *Sculpt. des Vatic. Mus.*, n° 260, pl. 53; — Helbig, n° 188.

[4] Cf. Jahn (Otto), *Die Entführung der Europa*, Wien. 1870. — A propos d'un fragment, l'auteur consacre une longue digression (p. 32-44) aux Charites; son étude, à laquelle est joint (en note) un catalogue des représentations figurées, est très importante et forme la base des travaux ultérieurs.

Digitized by Google

pliant ou remerciant, la raison du rapprochement d'Asklèpios et des Charites.

Chez Visconti [1] nous trouvons une explication que reprendront plusieurs commentateurs, entre autres Guigniaut [2] et K. O. Müller [3]. D'après Visconti cet ex-voto serait en un mot un rébus: les Grâces seraient là pour montrer que le dédicant *gratias agit*. Dire que les Grâces ont toujours été le symbole de la reconnaissance, citer l'exemple des habitants de la Chersonèse qui leur élevèrent un autel pour les remercier du secours venu d'Athènes, ce n'est pas prouver que le sculpteur ait eu l'intention de jouer sur les mots. Visconti fait en outre appel à un ex-voto du Capitole [4] dédié aux Nymphes: au centre Hercule et Mercure sur un rocher, au-dessous d'eux un dieu fluvial appuyé sur une urne, à droite deux nymphes qui enlèvent Hylas, le favori d'Hercule, à gauche le groupe des trois Grâces. Visconti explique ce bas-relief comme le précédent, dont il a eu raison de le rapprocher. Mais on accepterait plus volontiers soit l'explication de Jahn [5], pour qui les Grâces représentent ici la puissance de la nature qui a su réveiller les sources, soit celle de M. Stuart Jones [6], qui voit en elles des divinités locales; le groupe des Grâces enfin a peut-être été imposé à des clients dociles pour faire pendant à celui des Nymphes et d'Hylas. En tous cas on ne saurait guère admettre un calembour qui eût certainement frappé d'une façon si vive les anciens que nous en trouverions des traces nombreuses et sur les monuments et dans les textes.

[1] *Op. cit.*, p. 92.

[2] *Nouv. Galerie Myth.*, XCI, n° 313.

[3] *Handb. der Arch. der Kunst*, 3e éd. [1878], § 394, n° 3.

[4] Reinach, *Reliefs*, III, p. 191, n° 1; — Stuart Jones, n° 93, pl. 53; — manque également dans Helbig. — Notons en passant l'insuffisance des commentaires publiés au sujet de cet ex-voto; il y aurait à étudier ses trois inscriptions (*C. I. L.*, VI, 166) et leurs rapports de date et de sens.

[5] *Op. cit.*, p. 38.

[6] *Catalogue*, texte, p. 220.

Digitized by Google

Mais toutes ces remarques n'ont d'ailleurs de valeur que si nous sommes en présence d'une œuvre romaine; c'est à ce seul point de vue que se sont placés jusqu'ici les commentateurs. Si on admet, comme il nous paraît nécessaire de le faire, que ce bas-relief est une œuvre grecque, l'hypothèse de Visconti est définitivement ruinée, puisque la langue grecque ne se prêtait pas à ce jeu de mots.

L'une des Charites ayant le même nom, Aglaé, que l'une des filles d'Asklèpios, Panofka [1] est d'avis que ce sont les trois filles du dieu que le sculpteur a représentées sous la forme des trois Charites. Mais il faudrait dire: trois *des* filles du dieu, car on lui en reconnaît le plus souvent quatre [2]. Pour affermir son explication Panofka avance qu'il s'agit d'une prière et non d'un remerciement; il veut tirer argument des physionomies, des attitudes et de l'absence de présents; nous avons déjà vu que les physionomies étaient trop abîmées, les attitudes trop conventionnelles pour fournir une indication quelconque; quant aux présents on n'en voit pas habituellement sur les ex-voto à Asklèpios [3].

Jahn [4] repousse aussi l'explication de Visconti, note celle de Panofka sans se décider à l'approuver; il préfère une explication beaucoup plus générale: les Charites sont pour lui un symbole de reconnaissance, mais aussi de force vitale aux yeux du malade guéri de tous ses maux, de même que, sur le bas-relief du Capitole, elles représentaient la puissance de la nature. L'auteur de l'article *Aesculapius* [5] du Saglio se ralliait à l'explication de Pa-

[1] *Asklepios u. die Asklepiaden,* Abhandl. der Berliner Acad., 1845, p. 350 et n. 5.

[2] Plin., *Hist. Nat.*, XXXV, 137.

[3] Cf. P. Girard, B. C. H., 1877 et 1878; — *L'Asklèpeion d'Athènes,* 1881 [tout le chapitre sur les ex-voto, p. 97 et sqq.]; — M. Besnier, *L'Ile Tibérine dans l'antiquité,* 1902 [3e partie, le Sanctuaire d'Esculape, p. 135 et sqq.].

[4] *Op. cit.,* p. 39.

[5] I, p. 125, milieu de la colonne de droite.

Digitized by Google

nofka; celui de l'article *Gratiae* [1] a suivi une explication qui est inspirée de celle de Jahn et se contente de la compléter sur un point; c'est de celle de L. Ménard que je veux parler; il la résume lui-même ainsi: « Le groupe des charités (*sic*) placé à côté exprime à la fois le bienfait du Dieu et la reconnaissance de celui qui a fait exécuter cet ex-voto » [2].

A nôtre avis on peut admettre aussi que ce bas-relief représente deux scènes; puisque le dédicant est accompagné de Mercure, c'est qu'il vient intercéder; donc une première scène nous montre la première partie de l'histoire, la supplication du malade. Les Charites représenteraient dans une deuxième scène la guérison obtenue. Quoi qu'il en soit, sur la question primordiale de la signification du groupe des Charites nous sommes d'accord avec Jahn; peut-être nous permettrions-nous de préciser un peu plus que lui en disant qu'en dernière analyse il représente ici la santé.

L'explication de Visconti (les Grâces symbolisent l'expression *gratias agere*) est à rejeter; celle de Panofka (les Grâces représentent trois *des* filles d'Esculape) est peu vraisemblabe. L'explication de Jahn et celle que nous venons à notre tour de proposer s'accordent à reconnaître que les trois Charites personnifient non seulement le bienfait et la reconnaissance, mais aussi la force vitale dans tout ce qu'elle a de bon. Pour préciser notre pensée, nous dirons que dans le cas qui nous occupe les trois Grâces tiennent la place d'Hygie, presque toujours représentée auprès de son père. Sénèque [3] s'est déjà moqué des interprétations trop subtiles — *his ineptiis* —; les deux dernières ont au contraire le mérite de reconnaître au groupe des Charites une signification des plus larges.

MARCEL DURRY.

[1] II, p. 1663, milieu de la colonne de droite.

[2] *Les charités, symbole du lien social*, Gaz. Beaux Arts, t. VII, 1873, p. 131.

[3] *Ben.*, I, 3.

Digitized by Google

EX-VOTO À ESCULAPE (MUSÉE PIO-CLEMENTINO).

Danesi - Roma

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

HERCULE FUNÉRAIRE

(Pl. VII)

L'attention de M. Franz Cumont fut attirée en même temps que la mienne sur le monument que nous publions aujourd'hui sur son conseil. C'est un couvercle de sarcophage négligé, non pas inconnu, puisque Furtwängler et Collignon en ont fait mention [1], et que Matz et von Duhn l'ont décrit [2]. Il se trouve au Palais Farnèse, à gauche du passage qui mène de la cour dans le jardin, à la base d'une sorte de trophée pittoresque de débris antiques, et posé sur une cuve qui lui est étrangère. Ni sa valeur artistique ni son état de conservation ne le recommandent à l'attention, mais bien les conceptions religieuses et funéraires auxquelles il donne une forme sensible: à ce titre il mérite, nous semble-t-il, les photographies que nous en avons fait exécuter (planche VII).

Sur un lit de repos sont étendus les deux époux. Le mari, torse nu et athlétique, avec un large collier sur la poitrine, les cheveux courts, la barbe très courte, tient de la main gauche un large *scyphus* et passe le bras droit derrière l'épaule de sa femme. Celle-ci, coiffée à la mode du III[e] siècle de notre ère, vêtue de la *stola* ceinte au-dessous de la poitrine, et couchée sur son manteau qui lui enveloppe les jambes et retombe sur l'épaule gauche, s'accoude du bras gauche et laisse pendre de la main droite un collier ou une couronne. Aux pieds de la femme, un enfant, dont la tête a

[1] Furtwängler, in *Bullettino dell'Instituto*, 1877, p. 125. — M. Collignon, *Les statues funéraires dans l'Art Grec* (1911), p. 322.

[2] Matz et von Duhn, *Antike Bildwerke in Rom* (1881), II, p. 478, n. 3411.

Digitized by Google

disparu, tient une grappe de raisin et un oiseau. Derrière le dos de l'homme se voient la tête d'une dépouille de lion, un carquois rempli de flèches et une massue noueuse.

Ces trois attributs, et aussi bien d'ailleurs le *scyphus*, caractérisent le mort, et en font un Hercule Romain.

L'origine de ce monument nous est inconnue, mais nous savons par Ulisse Aldroandi qu'il se trouvait déjà au milieu du XVI[e] siècle « nel Palagio nuovo del Reverendiss. Farnese, che stà fra Campo di Fiore, e 'l Tevere », sous le portique, à main gauche en entrant : la description du savant naturaliste est assez précise, et prouve que le groupe attirait l'attention à cette date [1].

Nous ne chercherons pas à remonter plus haut. Le groupe existe ; il pose une question : Hercule a-t-il joué un rôle proprement funéraire dans les conceptions religieuses Romaines ? Nous voulons essayer de répondre à cette question.

I. — Les Sarcophages « héracléens ».

G. Micali n'en doutait pas, au moins pour ce qui est des Etrusques : « Questa grande divozione per Ercole nel rito sepolcrale, écrivait-il [2], veniva forse dal mito che lo tiene per vincitore della morte nella sua discesa agli inferni ». Le malheur est qu'il n'a pas pris la peine d'énumérer les documents qui prouveraient « cette grande dévotion », ni dé montrer en quoi consistait le rite sépulcral étrusque et comment Hercule y participait. Bien plus : Hercule n'apparait presque jamais de façon sûre dans les scènes mytholo-

[1] « Qui presso, écrit Aldroandi, sono giù a terra di mezzo rilievo due figure giacenti, una di huomo, l'altra di donna : l'huomo abbraccia la donna, e con la mano sinistra tiene una scudellina ; la donna si tiene la mano sinistra sotto la gola ; e sotto le spalle dell'huomo è una testa di leone ». (*Le statue antiche che per tutta Roma si reggono, raccolte e descritte per M. Ulisse Aldroandi*, Venetia, 1556 et 1558, Roma, 1562, p. 146).

[2] G. Micali, *Storia degli antichi popoli italiani* [2] (1836), III, p. 46.

Digitized by Google

giques sculptées avec tant d'abondance par les Etrusques sur leurs urnes funéraires [1]. Force nous est donc de croire que Micali a donné une forme beaucoup trop précise à une idée vague ou à une impression due à l'abondance des vases héracléens de fabrique grecque trouvés dans les sépultures étrusques.

E. Petersen a mieux orienté la recherche en notant la fréquence relative de l'image d'Hercule sur les sarcophages et tombeaux romains [2], et le précieux ouvrage de Carl Robert [3] permet enfin une étude systématique de ces monuments [4]. Mais, pour la commodité de notre recherche, nous les distribuerons autrement que le savant allemand.

Et d'abord, il arrive parfois qu'aux angles d'un sarcophage apparaissent des masques d'Hercule coiffé de la *léontè* [5] ou des hermès du héros [6]. On pourrrait croire que ce détail comporte un sens funéraire précis, comme sans doute les masques d'Hammon fréquents aux angles des sarcophages et des urnes cinéraires [7]. Mais aux mêmes places se voient ailleurs des figures sans caractère déter-

[1] Cfr. H. Brunn, *Bullett. dell'Inst.*, 1859, p. 162.

[2] *Annali dell'Inst.*, XXXII, 1860, p. 373 sq.

[3] C. Robert, *Die antiken Sarkophagreliefs* (Berlin, 1890; 1897; 1904).

[4] C. Robert a indiqué (III. 1, p. 120) les savants qui, avant lui, avaient dressé des listes plus ou moins complètes des sarcophages héracléens: Zoega, *Li Bassirilievi antichi di Roma* (1808), II, p. 52 sqq.; Hagen, *De Herculis laboribus* (1827), p. 69 sqq.; Stephani, *Der ausruhende Herakles* (1852), p. 199 sqq.; Klügmann, *Annali dell'Inst.*, XXXVI (1864), p. 304 sqq. — Il faut y joindre: H. Heydemann, *IX^tes Hallisches Winckelmannsprogramm* (1884), p. 17 (l'ivresse d'Hercule).

[5] Par exemple: couvercle de sarcophage au Vatican (*Annali dell'Inst.* XL, 1868, p. 263). Le sarcophage représente les travaux d'Hercule.

[6] Sarcophage des Amazones, provenant de Salonique, au Louvre. (C. Robert, II, p. 84, n. 69 et pl. 29). Aux deux autres angles figurent des « caryatides » féminines.

[7] Hammon est appelé par Nonnos (*Dionys.*, XIII, 371): Ἑσπέριος Ζεύς. On rapprochera l'épithète du nom des Hespérides, et de l'épigramme funéraire du Ps. Platon, fr. 15: Ἀστὴρ πρὶν μὲν ἔλαμπες ἐν ζωοῖσιν ἐῶς, νῦν δὲ θανὼν λάμπεις Ἔσπερος ἐν φθιμένοις (citée par B. Schweitzer, *Herakles*, (1922), p. 134, n. 1).

Digitized by Google

miné, ou des masques de Barbares ou de Satyres [1]. A supposer donc qu'on ne doive pas restreindre leur intérêt à une fonction décorative, on pourra tout au plus leur accorder une valeur apotropaïque, comme aux antéfixes similaires des temples étrusques.

Restent les sarcophages eux-mêmes.

1° Un très grand nombre d'entre eux représentent de façon plus ou moins complète la suite des travaux d'Hercule. C. Robert distingue trois séries successives d'après la disposition des scènes [2] : la plus ancienne ne semble pas antérieure au II[e] siècle de notre ère, et il se pourrait que la passion de Commode pour Hercule eût contribué à la diffusion de ce type sous une forme un peu modifiée. Mais la représentation des Douze Travaux sans choix, et sans même qu'une scène aussi importante pour l'eschatologie que la descente d'Hercule aux Enfers soit jamais mise en valeur (elle est reléguée soit dans un coin, soit sur l'une des petites faces), ne saurait *a priori* suffire à faire attribuer au héros un rôle funéraire. Peut-être même Hercule n'y figure-t-il pas, selon l'expression de C. Robert, « comme idéal de la perfection humaine, voué à la guérison de l'humanité », mais plus simplement comme symbole des traverses de la vie humaine. De toute façon, la question devra être discutée.

Deux sarcophages de ce type méritent par contre d'être isolés pour le groupement original des scènes qu'ils représentent ;

a) C. Robert, n. 116, pl. XXXII (Rome, Palais Torlonia) : Le couvercle porte aux angles des masques d'Hercule ; à l'extrémité gauche de la frise peut-être le jeune Hercule aux prises avec les serpents ; à l'extrémité droite, peut-être trois Hespérides pleurant le vol des fruits par le héros. La cuve commence à gauche la série par l'épisode du lion, la termine à droite par celui des Hespérides.

[1] Voir cependant *infra*, p. 250 et 262, le rôle funéraire des Satyres.
[2] III, 1, p. 115-117.

Digitized by Google

b) C. Robert, n. 120, pl. XXXIII (Londres, British Museum): Le couvercle porte aux angles des masques d'Hercule; à l'extrémité gauche de la frise, Hercule enfant aux prises avec les serpents; à l'extrémité droite, le héros assis sur la *léontè* prenant une vaste tasse des mains de la Victoire en présence de Minerve. La cuve représente, de gauche à droite: *Cerbère*, l'Amazone, l'*Arbre des Hespérides*, les juments de Diomède, et le *lion*.

Dans ces deux sarcophages il semble, par comparaison avec les autres du même type, que la disposition des scènes réponde à une conception particulière de la vie d'Hercule, marquée par des triomphes successifs sur la mort, ou aboutissant à des jouissances d'immortalité. Sans même user du premier monument décrit, dont l'interprétation est parfois douteuse, le second nous présente deux séries *indépendantes* des exploits du héros, dont l'une (celle de la cuve) nous conduit à sa victoire sur Cerbère, c'est-à-dire sur la puissance infernale; l'autre (celle du couvercle) à son triomphe olympien et à l'acquisition de l'immortalité. Intention d'autant plus nette que l'une des séries se développe de gauche à droite et l'autre en sens inverse. Enfin la scène des Hespérides, ancienne image de l'île des Bienheureux, séjour des héros, figure au centre de la cuve, à la place la plus en vue, alors que, dans le premier sarcophage cité, elle est représentée, une et peut-être deux fois, en fin de série, à son rang pour ainsi dire chronologique, comme terme de la vie terrestre d'Hercule. Ajoutons enfin que le sarcophage n. 120 est sans doute le plus ancien des monuments romains de ce genre qui représentent la suite des travaux d'Hercule [1].

2° Il y a longtemps déjà que Stephani a établi une liste des sarcophages où Hercule se trouve mêlé au thiase bachique [2], en indiquant que de telles représentations devaient figurer l'éternité

[1] Selon C. Robert (*op. cit.*, p. 142) il date du milieu du IIe siècle p. C.
[2] Stephani, *Der Ausruhende Herakles*, p. 197 sq.

Digitized by Google

bienheureuse des « élus », plus spécialement des initiés. Non seulement Hercule est uni à Bacchus dans l'Assemblée des dieux [1]; mais, sur un sarcophage du Palais Mattei [2], aux trois figures d'une ménade entre deux Bacchus tenant des canthares et accompagnés de Pan, répondent trois images statuaires d'Hercule: l'une symbolisant le repos (type Farnèse), une autre la victoire (Hercule tenant les pommes des Hespérides), la troisième la jouissance élysiaque (Hercule lyricine). Un fragment enfin, du Palais Mattei [3], nous montre le banquet d'Hercule et Bacchus, couchés, en présence des divinités capitolines, Minerve, Jupiter et Junon, assises. Ce monument ménage pour nous la transition avec un autre groupe d'un intérêt plus direct ici.

3° Hercule est en effet parfois représenté à-demi couché, dans l'attitude du convive, non seulement sur le fragment du Palais Mattei, mais sur un sarcophage de la Villa Pamfili [4]: on le voit là, étendu sur la *léontè*, la main droite sur la massue, à la gauche le *scyphus*, devant une caverne ou un arbre: deux Amours cherchent à le désarmer. La scène est encadrée entre deux Victoires tenant des bandelettes; aux angles, des génies renversent des torches. Dès l'abord, C. Robert semble avoir raison de voir dans cette représentation « l'apothéose du mort sous les traits d'Hercule »: d'autant plus que le héros tient ici la place du médaillon où sont le plus souvent figurés les défunts. Le sarcophage du Palais Farnèse répond à la même conception, qu'il exprime avec plus de force encore.

4° Entre les « parerga » d'Hercule, qui figurent isolément sur des sarcophages, il faut distinguer la lutte contre les Centaures [5],

[1] C. Robert, III, 2, n.os 193 et 194.
[2] Id. III, 1, n. 141.
[3] Id., *ib.*, n. 140 et p. 164.
[4] Id., *ib.*, n. 142 et p. 166.
[5] Id., *ib.*, n. 132 et suiv.

Digitized by Google

à cause du nombre des exemplaires et de l'ancienneté relative du type [1]. On se doute que cette scène, souvent traitée déjà par les artisans campaniens et étrusques, peut avoir un sens funéraire [2]; normalement il semble qu'elle doive ici en avoir un; mais rien n'est encore éclairci.

5° Les autres travaux du héros se rencontrent rarement isolés.

A: Hercule assiste à l'enlèvement de Proserpine sur un sarcophage du Capitole [3]; à l'enlèvement d'Hylas par les Nymphes sur un sarcophage du milieu du III[e] siècle [4]: deux scènes assez claires de symbolisme funéraire.

B: Accompagné de Vénus, il domine et contemple l'union de Mars et Rhéa Silvia (portant les traits des morts) auprès du Tibre [5]: scène plus difficile à expliquer.

C: On le voit, sur d'autres sarcophages, peut-être (le personnage n'est pas très net) initié aux mystères d'Eleusis avant sa descente aux Enfers [6]; et ramenant Alceste des Enfers, lui-même couronné du peuplier infernal [7]. Les allusions sont claires.

D: Une seule fois à notre connaissance, il est représenté luttant contre les juments de Diomède [8]: sens obscur.

6° Hercule est figuré sur un sarcophage [9] baisant en signe de remerciement la main de Minerve: au moins *conclusion* de ses travaux terrestres, dans lesquels la déesse l'aida avec constance; mais

[1] Les nos 135 et 136 remontent à la première moitié du II[e] siècle p. C.

[2] Cfr. Roscher-Tümpel, *Roschers Lex der Myth.*, s. v. *Kentauren*, 2[1], col. 1054-1056.

[3] C. Robert, III, 1, n. 144.

[4] Id., *ib.*, n. 139 et p. 163.

[5] Id., *ib.*, n. 88.

[6] *Notizie degli Scavi*, 1905, p. 410 sqq. Cfr. G. E. Rizzo, *Röm. Mitheil.*, XXV (1910), p. 89 sqq. et pl. II-VII.

[7] C. Robert, III, 1, n. 22 et suiv. (nombreux exemplaires) et p. 30.

[8] Petit sarcophage du Louvre, ex Campana (*Catalogue sommaire des marbres antiques*, 1896, n. 1495).

[9] C. Robert, III, 1, n. 138 et p. 162.

Digitized by Google

peut-être image de son *apothéose,* si on rapproche cette image du monument funéraire d'Igel, où l'on voit le char de Minerve, entouré du cercle zodiacal, enlever Hercule au ciel [1].

7° Il reste enfin trois monuments des plus singuliers, certainement très pleins d'idées, mais qui doivent être interprétés avec une prudence extrême :

A : Sarcophage romano étrusque du Musée de Palerme, datant sans doute du premier siècle avant notre ère. Il présente : aux extrémités, d'une part, Hercule entraînant Cerbère ; de l'autre, un nocher poussant sa barque sur les flots ; — au centre : un homme couché sur un lit à pavillon entre deux Charons ailés, à figure de satyre, appuyés chacun sur un cippe.

B : C. Robert, III, 1, n. 140, pl. LII, p. 152 sqq. De gauche à droite se présentent successivement : un mort conduit par Mercure ; — Ulysse passant devant le rocher des Sirènes qui, avec Cerbère, marquent l'entrée des Enfers ; — Hercule marchant vivement vers la droite ; — Bacchant et Bacchante jouant de la double flûte et du tympanon ; — Danaïde agenouillée tenant une urne ; — deux Sources debout [2]. Sans tenir compte des détails obscurs, l'unité de la scène est marquée par la présence de Mercure Psychopompe à gauche, la localisation de l'entrée des Enfers, la représentation des joies et des peines infernales par les Bacchants et la Danaïde [3]. Dans ces conditions, Hercule se trouve être entré aux Enfers ; Ulysse passant près du seuil, échappe aux dieux souterrains ; un défunt conduit par Mercure s'achemine vers eux. Hercule a donc été choisi, ici, non comme héros, mais comme symbole d'une croyance relative aux Enfers : ne serait-ce pas celle de la

[1] S. Reinach, *Rép. de reliefs,* I, p. 163. Cfr. *Revue d'Hist. des Religions,* 72, (1915), p. 386 et 80 (1919), p. 76.

[2] Même représentation sur un relief grec funéraire de l'Italie Méridionale, *Arch. Jahrb. (Anzeig.)* XXIX, 1914, p. 453 sq., fig. p. 455.

[3] Cfr. Platon, *Gorgias,* 493 B.

Digitized by Google

résurrection? Il représente celui qui, après avoir vu Pluton, revint au jour.

C: H. Heydemann a signalé [1] dans la cour du Liceo Giannone, à Bénévent, un bas relief sans doute funéraire (0m,90 sur 1m,75) dont la superficie est très abîmée, trouvé près de la « Porta Calore », aujourd'hui rasée. Hercule y est représenté les jambes enveloppées d'un tablier, la massue dans la main droite, les pommes dans la gauche: vers lui vient un cavalier barbu, vêtu d'un manteau. — Ces derniers détails excluent l'hypothèse d'un relief votif, comme il s'en trouve à Athènes et ailleurs; au surplus, le cavalier en tenue de voyage est une des formes les plus fréquentes que revêt le mort sur les urnes funéraires étrusco-latines; enfin l'attitude même d'Hercule et le détail caractéristique des jambes enveloppées [2] en font le héros victorieux arrivé au calme immortel. Mais en pouvons-nous conclure, dès maintenant, que le relief représente l'arrivée du mort au pays des Bienheureux (distinct de l'Olympe), figuré par Hercule lui-même?

Tels sont les sarchophages héracléens. Si quelques-uns semblent pouvoir admettre une explication symbolique funéraire, le sens de la plupart demeure incertain; et les séries les plus importantes, celles des Douze Travaux, de la vie Dionysiaque, des Centaures, ou bien souffrent toutes sortes d'interprétations ou bien restent totalement énigmatiques. Avant donc d'en entreprendre la discussion, n'est-il pas opportun de se rendre compte, par la comparaison des autres sarcophages figurés romains, s'il est légitime de chercher sous ces images un sens, quel qu'il soit, ou s'il n'est pas préférable de les considérer comme de simples ornements tirés de l'immense bagage mythologique?

[1] *Bullettino dell'Inst.*, 1868, p. 102.
[2] Voir *infra*.

Digitized by Google

Classement des sarcophages figurés romains.

La liste, longue, et au premier abord confuse de ces représentations a été établie par M. Martha [1], reproduite par M. E. Cahen [2], et doit être complétée d'après C. Robert. Sans chercher à l'approfondir (les dangers d'interprétation lui semblent trop graves), M. Cahen, après avoir noté l'abondance des fables relatives à la fragilité humaine, reconnait d'autres mythes très populaires (dont celui d'Hercule), « cependant moins souvent traités » [3]. Il nous paraît ici nécessaire de risquer un classement, avec d'ailleurs la plus grande prudence possible. Mais pouvons-nous admettre, avec M. Cahen, que des fables aussi différentes que celles d'Hippolyte, d'Alceste, et de Proserpine, par exemple, n'aient eu qu'une signification : la caducité des choses de ce monde ?

1° Celle-ci est fréquemment représentée par des catastrophes mythologiques : d'accord. Mais plus fréquentes encore sont les scènes d'enlèvement [4]. Il suffit de dresser les deux listes :

A : *Enlèvements*	B : *Catastrophes*
d'Ariane (par Bacchus)	Actéon
d'Europe	Amazones
de Ganymède	Hippolyte
d'Helène	Géants
d'Hellé et Phryxos	Marsyas
d'Hippodamie (par Pélops)	Méléagre
d'Hylas	Niobides
des Leucippides	Phaëton
de Proserpine	—

[1] *Quid significaverint sepulcrales Nereidum figurae,* p. 111.

[2] Daremberg-Saglio, s. v. *Sarcophagus,* 1074, n. 1.

[3] Il affirme même (*l. c.*, n. 2) que les représentations des Travaux sont très peu nombreuses. Or C. Robert en a relevé plus de trente exemplaires (III, 1, n. 101 à 131).

[4] Qui se retrouvent d'ailleurs dans les stucs des tombeaux de la Voie Latine et de la Basilique souterraine de la Porta Maggiore à Rome.

Digitized by Google

D'autres représentations se groupent sans difficulté sous trois chefs, dont deux au moins sont d'interprétation aisée :

C : *Amours divines et immortalité*	D : *Descentes aux Enfers et Retour des Enfers*
Adonis et Vénus	Alceste
Castor et Pollux [1]	Orphée et Eurydice
Diane et Endymion	
Léda et Jupiter	
Mars et Rhéa Silvia	
Mars et Vénus	
Pélée et Thètis	
Psychè et l'Amour [2]	

La dernière série que nous déterminerons est très distincte des autres, sinon facile à définir ; elle comprend les figurations d'un homme assailli par des êtres hostiles :

E.

Actéon et ses chiens [3]
Oreste et les Furies
Penthée et les Ménades

On se rendra mieux compte de l'individualité de cette série, si l'on se rappelle les nombreuses urnes funéraires étrusques où est sculpté un homme (ou une femme), symbolisant le mort, aux prises avec des monstres variés (fauves, Scyllas, Tritons, Charons) représentant les forces infernales. Les sarcophages romains ont, suivant

[1] On sait que Pollux, immortel, partagea son bonheur divin avec Castor mortel : par amour fraternel.

[2] Sans compter le symbolisme facile du nom de Psychè : on ferait facilement de ce mythe, tant il est clair, la tête de la série.

[3] Les Anciens eux-mêmes rapprochaient Penthée d'Actéon. Cfr. Lucien, *Deorum Concil.*, 7 ; *de Peregrini morte*, 2.

Digitized by Google

leur tendance ordinaire, substitué des scènes mythologiques précises aux figurations purement symboliques; au reste les Furies ont un caractère infernal constant; les Ménades, compagnes de Bacchus souterrain [1], punissent sur Penthée la violation des mystères. On pourrait éprouver quelque scrupule à placer dans cette série la fable d'Actéon, si le beau sarcophage peint de Florence (qui date du IV^{ème} siècle avant J. C.) ne portait sur chaque fronton *un homme assailli par des chiens,* non autrement caractérisé comme Actéon: le chien n'est-il pas ici l'animal infernal, comme Cerbère, ou Orthros le chien de Géryon, parent du loup ou semblable au loup, dont la dépouille sert de coiffure au Pluton étrusco-latin? Quoi qu'il en soit, le sens funéraire indéniable de la représentation à une date aussi haute lui donne un intérêt particulier.

Ainsi, la plus grande part des représentations figurées sur les sarcophages romains se rattachent à quelques idées très simples: départ de ce monde (enlèvements), fragilité de l'homme (catastrophes), espérances dans la protection divine et dans le triomphe sur la mort (Amours divines, descentes aux Enfers), crainte des êtres infernaux. Nous ne voulons pas dire par là que tout Romain, en commandant un sarcophage de ce genre, songeait aux idées symbolisées par les figures; avec les temps, le symbolisme primitif, devenu routinier, devait avoir perdu toute sa force (qui songe aujourd'hui à la signification des couronnes que nous continuons à déposer sur les tombes?); mais, comme il n'est rien de plus persistant que les coutumes religieuses et surtout funéraires, les marbriers continuaient à représenter sur les sarcophages certains sujets, à l'exclusion des autres, même quand ils avaient cessé d'y attacher un sens.

2° Un second groupe est constitué par des scènes héroïques qu'avaient popularisées l'épopée et la tragédie.

[1] Ce sont les déesses chthoniennes qui envoient et apaisent la folie: le nom des Ménades est donc significatif. Cfr. Orphée, violateur des Enfers, déchiré par elles.

Digitized by Google

A : *Cycle Troyen :*

Ilion :	Achille :	Ulysse :
Jugement de Pâris	(Mariage de Thétis et Pélée)	Enlèvement du Palladium
Prise d'Ilion	Achille à Skyros	Ulysse et Philoctète
	Hector attaquant les vaisseaux	Ulysse et les Sirènes
	Priam aux pieds d'Achille	
	Dispute des armes d'Achille	

B : *Autres Cycles :*

Jason :	Œdipe :	Oreste
Jason en Colchide	Œdipe et le Sphinx	Meurtre de Clytemnestre
Médée à Corinthe	Vie d'Œdipe	Oreste et Iphigénie

C : *Autres héros :*

Bellérophon. — Dédale et Icare. — Prométhée... [1].

Un tel « répertoire » à l'usage de la sculpture funéraire remonte sensiblement plus haut que l'Empire : à preuve les urnes étrusques ou étrusco-romaines accumulées au Musée de Volterra [2]. Nous ne saurions affirmer que dans le choix de ces représentations les idées symboliques ci-dessus mentionnées n'ont joué aucun rôle [3] ; il est même difficile de discerner si la notion d'*héroïsation* n'a pas contribué à faire sculpter de telles scènes sur les sarcophages [4]. Mais l'incertitude nous oblige à garder à ce groupe son individualité en face des sarcophages à sens symbolique.

3° Les sarcophages « héracléens » qui nous occupent forment-ils un troisième groupe, ou doivent-ils être interprétés comme ceux

[1] Reste non classé le sarcophage C. Robert, III, 1, n° 33, de sujet d'ailleurs incertain.

[2] Et aussi quelques monuments grecs italiotes : Voir *infra*.

[3] C'est au contraire probable dans des scènes comme « la prise d'Ilion », « Ulysse et les Sirènes », « Œdipe et le Sphinx »...

[4] Cfr. Lucien, *Ver. hist.*, II, 6 sqq. : les héros sont réunis dans l'île des Bienheureux, sous le commandement d'*Achille*.

Digitized by Google

du premier ou du second? C'est une question que nous ne pourrons résoudre qu'à l'aide des textes ou par une comparaison minutieuse des monuments. Sans préjuger la réponse, il importe cependant de remarquer que ces sarcophages, comparés avec les autres monuments du même genre classés ci-dessus, nous donnent l'impression d'une recherche symbolique. En effet:

a) L'extrême variété et l'incohérence des thèmes héracléens traités par les marbiers ne concordent pas avec l'exacte limitation et la netteté chronologique des thèmes empruntés à une tradition littéraire (tragédie ou épopée);

b) La singularité de certains épisodes triés dans la vie d'Hercule, sans que leur célébrité les aient recommandés à l'attention, incite à leur chercher une signification spéciale;

c) La présence d'Hercule dans des scènes où il ne joue pas le premier rôle, ou qui sont même tout à fait étrangères à sa légende: enlèvement d'Hylas [1], enlèvement de Proserpine [2], union de Mars et Rhéa Silvia, non seulement témoigne d'une espèce d'entraînement à le faire figurer sur les monuments funéraires, mais nous oblige à nous demander si, outre le *symbolisme* purement rationnel dont nous avons donné plus haut des exemples, les Romains n'avaient pas des raisons *religieuses* de le faire sculpter, de préférence à d'autres héros, sur leurs sarcophages.

Ces indices nous encouragent à chercher maintenant la discussion, et, si possible, la preuve. Nous procéderons, normalement, des temps les plus proches de nous vers les influences italiques plus anciennes qui se sont exercées sur la pensée Romaine, et vers la source de ces influences, autant que nous pourrons la saisir par les textes confrontés avec les monuments.

[1] La fable Alexandrine qui fait d'Hercule l'amant d'Hylas excuse la présence du héros, mais ne l'explique pas.

[2] Il est peu probable qu'il y ait ici une allusion à l'ingérence d'Hercule dans le culte syracusain de Proserpine.

Digitized by Google

II. — Le symbolisme des « Douze Travaux » aux deux premiers siècles de notre ère.

Les sarcophages qui représentent la série des Douze Travaux ne remontent pas plus haut que le milieu du II[e] siècle après J. C. Les idées philosophiques ou religieuses qui les expliquent doivent donc se chercher dans les auteurs des débuts de l'Empire Romain. Nous prendrons surtout nos exemples dans Sénèque, bien qu'il se soit adonné plus à la direction qu'à la prédication [1], Dion Chrysostôme, Plutarque, et Lucien qui, grâce à sa qualité de pamphlétaire, aborde des idées plus communes, moins purement philosophiques que les précédents.

Ce n'est pas que la popularité d'Hercule dans le monde italo-sicilien dût beaucoup d'abord aux philosophes. La religion y eut la principale part; après elle, les auteurs comiques [2] et les peintres de vases qui, dans la Grande-Grèce, utilisaient leurs imaginations [3]. L'influence de la comédie et du drame satyrique attiques, qui ridiculisaient de si bonne grâce le héros [4], ne se fit sentir que plus tard, et modérément, semble-t-il, tandis que la tragédie devait, au-delà des pièces de Sénèque [5], fournir pour une part importante aux thèmes de ballet: spectacle vraiment populaire qui, au second siècle de l'Empire, utilisa sans discrétion les divers épisodes de la vie

[1] Cf. G. Boissier, *La Religion Romaine d'Auguste aux Antonins*, t. II, p. 25.

[2] Epicharme avait écrit un Ἡρακλῆς παρὰ Φόλῳ et un Ἥβας γάμος.

[3] Scènes de phlyaques sur les Vases Apuliens. Voir O. Navarre, Daremberg-Saglio, s. v. *Phlyakes*, p. 435 sqq.

[4] Dio Chrys., XXXII (éd. Teubner, I, p. 432).

[5] *Hercules furens*. — *Hercules Oetaeus*. — Même si cette dernière pièce doit être retirée à Sénèque, en tout ou en partie, comme le pensent certains savants (et la conclusion n'est pas certaine), elle appartient à son temps et à l'inspiration stoïcienne: ce qui nous suffit ici (Voir la bibliographie résumée du problème dans l'édition Peiper-Richter, Leipzig. 1902, p. 319 sq.).

Digitized by Google

d'Hercule [1]. En même temps, la faveur de l'*Ara Maxima*, fort accrue à partir du III^e^ siècle avant J. C., et peut-être renouvelée à la fin du premier grâce à Auguste et Virgile, donnait à toute cette imagerie un intérêt national et religieux.

1. *Hercule symbole de la perfection philosophique.*

L'interprétation philosophique, elle, se fit surtout grâce aux Stoïciens et aux Cyniques. Ils furent d'accord, dès le premier siècle de notre ère, et d'autres avec eux, pour créer une sorte de κοινή philosophique, à tendance morale, et qui n'était qu'« une sorte de stoïcisme affaibli » [2]. Ainsi les deux sectes travaillent par des moyens divers, les Cyniques par leur zèle de propagande [3], les Stoïciens par leur long effort pour unir la philosophie aux religions populaires [4], à un même résultat, acquis à la fin du II^e^ siècle: la vulgarisation de leurs principes moraux en conformité avec les formes extérieures de l'ancienne mythologie [5].

Or Héraclès est, pour les Cyniques, le « fondateur » de la Secte, leur dieu [6], qu'ils cherchent à imiter jusque dans ses attitudes [7], qu'ils appellent « le meilleur de tous les hommes, homme divin certes, et que l'on a raison de croire un dieu » [8]. Quant aux Stoï-

[1] Lucien, *De Saltatione*, 41 et 50.

[2] G. Boissier, *La Religion Romaine d'Auguste aux Antonins*, t.II, p. 13.

[3] Ils arrêtaient les passants pour les endoctriner: cfr. Sénèque, *Ep.*, 29, 2.

[4] G. Boissier, *op. cit.*, II, p. 105.

[5] L'emploi prédominant de la langue grecque dans la prédication philosophique au II^e^ siècle est peut-être, comme le pense Boissier (*op. cit.*, II, p. 102) un signe de son expansion à travers le peuple.

[6] Lucien, *Convivium*, 16: « Πρωτεύω σοι, ὦ Κλεανθί, » dit le Cynique Alcidamas, « Ἡρακλέους Ἀρχηγέτου » — et plus loin: « Τοῦ ἡμετέρου θεοῦ τοῦ Ἡρακλέους ». On comparera, sur Héraclès héros des Cyniques, les pages de M. L. François (*Essai sur Dion Chrysostôme*, 1921, p. 159-171), de caractère plus strictement philosophique.

[7] Apulée, *Florid.*, 22. — Lucien, *Conviv.*, 14.

[8] Lucien, *Cynicus*, 13.

Digitized by Google

ciens, non contents de considérer Hercule comme un « sage » [1], ils en font le symbole de l'esprit philosophique lui-même [2]. Tous étant d'accord, d'ailleurs, pour vanter presque dans les mêmes termes sa résistance à la volupté, sa force et son énergie [3] ; pour atténuer les crimes ou les faiblesses que l'ancienne légende, plus humaine, lui avait laissés [4] ; pour en faire en un mot le type de la perfection telle qu'ils la concevaient [5] ; c'est-à-dire de la philosophie dédaigneuse [6], à la fois active et contemplative [7], au besoin sententieuse : [8] au point que Lucien, éprouvant le besoin de distinguer les vrais des faux philosophes (et cela est cependant, selon son habitude, dirigé contre les Cyniques), ne trouve personne à adjoindre à Philosophie, chargée de cette enquête, sinon Héraclès lui-même, le héros des Cyniques [9].

2. *Hercule rapproché du peuple.*

Cette perfection philosophique n'eût sans doute pas été fort propre à toucher le peuple, si la prédication n'avait attaché ses soins à présenter surtout Hercule comme un « purificateur » de

[1] Ou « philosophe », *Sapiens:* Sénèque, *De Const. Sap.*, 2. — Comme tel : pieux (Epictète, *Entr.*, III, 26, 32), strictement obéissant aux ordres de la divinité (id., *ib.*, III, 22, 57) qui d'ailleurs l'accompagne en toutes circonstances (id., *ib.*, II, 16, 44), et l'exerce à la vertu au moyen des épreuves imposées par Eurysthée (id., *ib.*, I, 6, 30-36 ; cfr. II, 16, 44).

[2] Plutarque, *Mor.*, 376 C.

[3] Cfr. Sénèque, *De Const. Sap.*, 3 ; et Lucien, *Cynicus*, 13 : ἐγκρατὴς καὶ καρτερὸς ἦν καὶ κρατεῖν ἤθελε καὶ τρυφᾶν οὐκ ἐβούλετο.

[4] Sénèque, *Herc. fur.*, 487, dénombre Géryon à la suite des hôtes criminels, tandis que Pindare, fr. 169 Schroeder, condamne la violence d'Héraclès. — Et Plutarque, *Mor.*, 785 E, trouve que c'est une plaisanterie déplacée de la part des peintres de le représenter aux pieds d'omphale.

[5] Plut., *Moral.*, 192 C ; 217 D ; 1065 C.

[6] Dio Chrys., LXVI (Teubn., II, p. 227) ; — Plut., *Mor.*, 90 D.

[7] Plut., *Mor.*, 387 D-E.

[8] « Toutes mes actions, disait Alexandre, ne valent pas une *parole* d'Héraclès » (Plut., *Mor.*, 181 D).

[9] Lucien, *Fugitivi*, 23.

Digitized by Google

la terre [1] un « vengeur » désintéressé [2], un tenant de la justice, qui partout poursuit les méchants et secourt les bons [3], et au besoin s'élève contre la vanité et la richesse [4]. Il est rare pourtant que le prédicateur oublie la leçon morale : Hercule purifia la terre, ainsi doit on purifier son âme [5]; Hercule détruit ses maux physiques sur le bûcher de l'Oeta : avec une même énergie, luttez contre le mal moral [6]; — au besoin même, il modifiera la légende pour les nécessités de son enseignement [7]. Il n'en reste pas moins que le héros est sans cesse présenté sous la figure éminemment populaire du roi juste destructeur des tyrans [8] et du pacificateur universel [9] : belles images qui flattent la foule.

Mieux encore. Au lieu d'en faire un idéal inaccessible, et par suite décourageant, les prédicateurs populaires surent çà et là indiquer qu'Hercule avait parfois failli, qu'il avait « péché » avec Hylas, s'était laissé flatter par les Cercopes, que son bel équilibre philosophique avait été rompu par un accès de folie [10]. Et ainsi,

[1] Lucien, *Deor. Dial.*, 13. — Epictète insiste surtout sur le caractère moral de cette purification : voir *Entretiens*, II, 16, 44; II, 16, 45; III, 24, 13; III, 26, 32. Cfr. III, 26, 31-32, où il attribue à la seule puissance morale d'Héraclès sa domination sur le monde.

[2] Sénèque, *De Benef.*, I, 13.

[3] Lucien, *Bis Accus.*, 20 (c'est la doctrine stoïcienne); — Sén., *Herc. fur.*, 271 sqq.; Dio Chrys., IX (t. I, p. 155).

[4] Dio Chrys., VIII (t. I, p. 150). Cfr. Apulée, *Apologia*, 22.

[5] Dio Chrys., V (t. I, p. 94).

[6] Id., LXXVIII (t. II, p. 284).

[7] Ainsi l'épisode de Nessus : Dio Chrys., LX (t. II, p. 190 sq.) — Sur l'interprétation morale des travaux d'Hercule, cfr. E. Weber, *De Dione Chrys. Cynicorum sectatore*, p. 139 sq. et 236-257. L'ancienneté du procédé est attestée par le titre d'un dialogue d'Antistènes : Ἡρακλῆς ὁ μείζων ἢ περὶ φρονήσεως καὶ ἰσχύος (Crusius, *Rhein. Mus.*, 44, 311, 4). Les Stoïciens suivirent sur ce point les Cyniques (Ed. Norden, *In Varronis' saturas Menippeas observationes selectae*, p. 300).

[8] Dio Chrys., I (t. I, p. 12 sqq.); — Sén., *Trag., passim*, surtout dans *Herc. fur.*

[9] Sén., *Herc. fur.*, 250; *ib.*, 442-445; — *Herc. oet.*, 794 sqq.

[10] Plut., *Mor.*, 990 E; 60 C; 167 D.

Digitized by Google

qu'ils le voulussent ou non, ils satisfaisaient la foule qui s'était attachée à Hercule autant pour le pittoresque de ses aventures et même pour ses défauts que pour ses vertus. De sorte que la philosophie des deux premiers siècles de l'Empire avait trouvé un nouveau moyen, plus « actuel », de contribuer à la popularité d'Hercule, sans pour cela gêner les habitudes religieuses ou autres qui avaient fondé cette popularité.

Car, malgré la tendance officielle de considérer à Rome Hercule comme un *Dieu* [1], le peuple, par affection sans doute, préférait le rapprocher de lui et en faire un *héros*. A vrai dire, dès Hérodote, on hésitait [2], et l'ambiguïté de cette situation fournit encore aux railleries de Lucien, qui se demande comment Hercule peut à la fois se trouver au ciel et avoir son ombre aux Enfers [3]. Les philosophes, non sans habileté, concilièrent ces diverses tendances, en affirmant qu'Hercule était un *mortel* que sa vertu avait fait considérer comme fils de Jupiter [4], et qui, par son courage et ses bienfaits, avait mérité les honneurs divins, comme les Dioscures ou Bacchus [5]: et les mauvais plaisants admettaient implicitement ce système, lorsqu'ils faisaient disputer Hercule de préséance avec Bacchus ou Esculape, homme, lui aussi, divinisé pour ses mérites [6].

[1] Ce qui explique sans doute l'erreur *voulue* de Virgile qui fait invoquer à l'*Ara Maxima* les autres dieux auprès d'Hercule (*Aen.*, VIII, 103), alors que nous savons par Servius (*ad loc.*) que le rite du sanctuaire exigeait au contraire que la prière fût adressée à Hercule seul: rite réservé aux héros, non aux dieux, comme nous l'apprend Plutarque (*Moral*, 285 E).

[2] Hérodote prétendait qu'il était dieu chez les Egyptiens, héros chez les Grecs: Cf. Plutarque, *Mor.*, 857 D. Voir: *Musée Belge*, 1910, p. 313-340: *Héraclès, le dieu et le héros.*

[3] Lucien, *Dial. Mort.*, 16.

[4] Dio Chrys., II (t. I, p. 38); — Epictète, *Entr.*, II, 16, 44.

[5] Ps. Lucien, *Charidemus*, 6; — Plut., *Mor.*, 361 E; — Apulée, *Apologia*; 22. Cfr. Epictète, *Entr.*, III, 22, 57. — A la fin de l'Antiquité païenne encore, Nonnos (*Dionys.*, XIII, 21-34) affirme qu'Hermès, Apollon, Dionysos, et Zeus lui-même, n'ont mérité le ciel que par leurs fatigues et leurs exploits.

[6] Lucien, *Jup. Trag.*, 12; *Deor. Dial.*, 13.

Digitized by Google

On ne s'arrêta pas en si beau chemin : le héros Hercule est volontiers considéré comme un *homme*, tout simplement, victime d'accidents misérables [1], au reste serviable à ses concitoyens [2]. Et l'on donne couramment son nom à tel contemporain [3], à un Sôstratos de Béotie, qui vit sur le Parnasse, à la dure, détruit les brigands, fait des routes et des chaussées [4]. Ainsi s'achève l'humanisation du héros.

3. *Hercule symbole de la fortune et de l'infortune humaines.*

Le voilà familièrement adoré, ou, pour mieux dire, fréquenté par les soldats et les paysans [5], par les ouvriers et les esclaves [6] : par tout le petit peuple. Mais, plus généralement encore, devenu le symbole suprême à la fois de la fortune et de l'infortune, c'est-à-dire de toute condition humaine.

Sans avoir jamais été affranchi des nécessités de l'existence, les biens lui ont coulé en abondance, il a été toujours vainqueur, la Fortune l'a sans cesse accompagné dans le cours de ses travaux [7] : est-ce pour la récompenser qu'il lui a donné la corne d'Achelôos, l'un des plus hauts présents de la nature, qui « figure l'affluence des biens et le bonheur » ? [8] En tout cas, la Fortune et Hercule se trouvent intimement liés [9].

[1] Sén., *Herc. Oet., passim* ; — Ps. Dio Chrys., LXIV (t. II, p. 212).

[2] Dio Chrys, XLVII (t. II, p. 130).

[3] Varron, Ἄλλος οὗτος Ἡρακλῆς.

[4] Lucien, *Demonax*, 1 : « ἦν Ἡρακλέα σὲ Ἕλληνες ἐκάλουν καὶ ᾤοντο εἶναι ».

[5] *Hercules Militaris ; Hercules Rusticus.*

[6] G. Boissier, *La Religion Romaine d'Auguste aux Antonins*, II, 240.

[7] Plut., *Mor.*, 1058 C ; Dio Chrys., XXXVII (t. II, p. 297) ; LXIII (t. II, p. 205).

[8] Dio Chrys.. LXIV (t. II, p. 208) ; LXIII (t. II, p. 205 sq).

[9] Déjà dans l'hymne homérique à Héraclès (XV, 9), les hommes demandent à Héraclès divinisé, avec le courage, le bonheur matériel. Et les Grecs de la péninsule italique l'imploraient pour « la bonne réputation », δόξαν ἀγαθάν : nous dirions « la réussite » (inscription archaïque de S. Mauro Forte, près Potenza : *Not. d. Scavi*, 1882, p. 120 et pl. XI).

Digitized by Google

Mais le héros n'en est pas moins, il est peut-être davantage, le symbole de la souffrance [1]. Il partage avec Penthée et Actéon, qui figurent si souvent sur les sarcophages à ce titre [2], le triste privilège d'être appelé le plus malheureux des hommes, et on le priait pour éviter les malheurs [3]. Mieux (et en cela il fournit aux infortunés un symbole plus flatteur encore), il est une sorte de martyr de la vertu [4]. Et, si l'on reconnaît avec Plutarque [5] que la vie n'est qu'un long cercle de peines, si l'on avoue avec Senèque [6] « qu'elle est dure la route qui mène au ciel », Hercule, qui « par de grandes peines a acheté l'immortalité [7] », n'est-il pas, comme l'affirment les philosophes, l'image la plus nette à la fois et la plus populaire des misères de ce monde et des espérances de récompense céleste ?

4. *Hercule et le « Triomphe sur la mort » : sa lutte contre les Enfers.*

Telle apparaissait symboliquement la vie d'Hercule. Mais il est quelque chose qui semble avoir intéressé encore davantage les Romains, c'est son *triomphe sur la mort*. On a remarqué à bon droit combien les descriptions et représentations des Enfers les préoccupaient plus que le Grecs [8] : que cela fût dans leur Génie naturel, ou qu'ils eussent subi l'influence des Etrusques [9], ou même des pythagoriciens (ou orphiques) de l'Italie méridionale [10]. Et à nul mo-

[1] Dans Euripide déjà (*Herc. fur.*, 1010 et 1195 sqq.): mais en des formules tragiques très-banales.
[2] Lucien, *Deor. Concil.*, 7.
[3] Dio Chrys., VIII (t. I, p. 149).
[4] Id., XXXI (t. I. p. 349).
[5] Plut., *Mor.*, 107 A-C.
[6] *Herc. fur.*, 437: « Non est ad astra mollis e terris via ».
[7] Lucien, *Deor. Concil.*, 6.
[8] G. Boissier *La Religion Romaine...*, I, p. 273 et 276 sq.
[9] Cfr. F. Weege, *Die Etruskische Malerei*, (Halle, 1921), *passim*.
[10] E. Norden, *Verg. Aen. VI'*, p. 21.

Digitized by Google

ment sans doute davantage qu'aux I^er^ et II^e^ siècle de notre ère [1]. Nous avons la bonne fortune de posséder deux tragédies de Sénèque sur Hercule (*Hercules furens ; Hercules Oetaeus*) et leurs modèles grecs (Euripide, Ἡρακλῆς μαινόμενος ; — Sophocle, les Trachiniennes). L'occasion est belle pour qui veut se rendre compte de l'évolution des idées et de la différence des préoccupations. Or, dans les pièces latines, il est sans cesse question des Enfers, de la mort, de la vie future, alors qu'on serait en peine d'en trouver deux ou trois mentions dans les pièces grecques. Il est vrai que Sophocle en avait écrit une intitulée Ἡρακλῆς ἐπὶ Ταινάρῳ, où il traitait de la descente d'Héraclès aux Enfers : mais c'était un drame satyrique, où le héros devait avoir un rôle peu sévère, selon la tradition, et qui par suite se prêtait difficilement à la philosophie.

Que nous apprennent donc les tragédies de Sénèque ?

Trois fois Hercule a été aux prises avec les divinités de la mort, et trois fois il en a triomphé : voilà ce qui a frappé Sénèque, et ce qu'il dit avec une force extrême, exagérée encore par l'emploi constant de l'antithèse.

a) Et d'abord à Pylos [2], il engage la lutte contre « le roi qui règne sur les peuples les plus nombreux » ; il le blesse, « et mortis dominus pertimuit mori » [3].

b) Puis il descend aux Enfers, pour aller y chercher Cerbère. Mais Sénèque a grand soin de représenter ce voyage comme une entreprise violente dirigée contre Pluton, et qui aboutit à la confusion des puissances de mort, dont les droits sont frustrés [4].

[1] Cfr. les fantaisies impériales de Caligula, et d'Hadrien dans sa villa de Tibur, G. Boissier, *Promenades Archeologiques*[2], p. 250.

[2] La légende se trouve déjà dans Homère, *Il.*, E, 395 sqq.

[3] Sén., *Herc. fur.*, 565.

[4] Id. *ib.*, 47 sqq. : « Effregit ecce limen inferni Iouis, | et opima uicti regis ad superos refert ». — « Fœdus umbrarum perit ». — *Ib.*, 55 sq. : « Patefacta ab imis manibus retro uia est, | et sacra dirae mortis in aperto iacent ». — Cfr. id., *Herc. Oet.*, 1553 : « Morte deuicta » — Ne dirait-on pas d'un poète chrétien qui chanterait la victoire du Christ sur la mort ?

Digitized by Google

c) Enfin le bûcher de l'Oeta lui permet « de briser à nouveau l'affreuse puissance de la mort », « de vaincre à nouveau l'Enfer » [1].

Des affirmations aussi nettes et aussi répétées [2] ne laissent aucun doute sur le sens symbolique attaché par Sénèque à ces trois épisodes de la vie d'Hercule. Ce n'est pas le lieu de rechercher s'ils avaient ce sens chez les Grecs [3] : mais nous sommes bien forcés de remarquer que ni chez Sophocle ni chez Euripide on ne trouve rien de semblable ni même d'approchant.

Il y avait une difficulté dans cette interprétation, si l'on veut simplement considérer le mythe d'Hercule comme une belle histoire bien ordonnée. C'est que ces triomphes successifs sur la mort marquaient autant de fois la fin logique du cycle d'aventures [4]. Les Grecs n'en étaient pas gênés, puisqu'ils n'insistaient pas sur le sens profond de ces épisodes; sans doute, lorsqu'Euripide indique que la descente aux Enfers est le dernier des travaux ordonnées par Eurysthée [5], utilise-t-il une vieille tradition conforme au sens réel

[1] Lorsque le héros est brûlé par la tunique de Nessus, Alcmène l'exhorte en ces termes (*Herc Œt.*, 1376): « Mortemque differ: *quos soles*, vince inferos ». — Son ombre apparaît à Alcmène qui s'écrie (*ib.*, 1947 sq.): « A Styge, gnate, redis iterum mihi: | fractaque non semel est mors horrida? »; — et il répond (1976): « Inferna uici rursus Alcides loca ».

[2] Nous n'avons pas cité tous les passages que l'on pourrait invoquer.

[3] Il semble que de telles idées n'aient pas été tout à fait étrangères au moins à certaines parties de la population hellénique. Sur la croyance en la valeur purifiante et libératrice du feu manifestée par le bûcher de l'Oeta, voir: B. Schweitzer, *Herakles*, 1922, p. 235: mais cette croyance semble s'être affaiblie avant de reprendre une force sensible au siècle dont nous nous occupons. — Le symbolisme de délivrance contenu dans le mythe d'Héraclès aux Enfers semble assuré par un vase de l'Italie méridionale qui représente à la fois la descente d'Orphée chez Hadès, celle d'Héraclès vainqueur de Cerbère et la *délivrance* de Thésée (W. Amelung, *Orphisches in unteritalischen Vasenmalerei, Röm. Mittheil.*, 1898, p. 103 et 106 sq.).

[4] Il en était d'ailleurs de même, mais moins nettement, de l'aventure des Hespérides.

[5] Eurip., Ἡρ. μαιν., 827 sqq. Cfr. *ib.*, 427.

Digitized by Google

de cet événement [1] ; mais il n'en fait d'autre usage que de donner désormais le droit à Héra de se déchaîner personnellement contre le héros, dont les fatigues ne sont donc pas finies [2]. Mais Sénèque, insistant sur le symbolisme de ces aventures, ne peut qu'en subir l'incohérence. Il affirme non seulement que la Descente aux Enfers est le douzième des travaux [3] ; mais que c'est là le labeur suprême, et le couronnement de sa carrière victorieuse [4], l'exploit au dessus duquel il n'y a plus rien [5]. Et il se trouve par suite fort embarrassé pour qualifier le bûcher de l'Oeta et signifier qu'il marque « *la dernière fin* » de la vie d'Hercule [6] : la gradation se trouve ainsi sauvegardée dans la mesure du possible, c'est-à-dire fort mal. Encore a-t-il fallu négliger l'aventure de Pylos, moins connue que les autres.

Mais on peut penser que de telles subtilités étaient étrangères à la généralité des Romains ; que pour eux la Descente aux Enfers et le Bûcher de l'Oeta avaient exactement même signification et que l'un des deux évènements suffisait à figurer le triomphe sur la mort. Il est même probable que le peuple était plus sensible au symbolisme de la Descente aux Enfers, d'un effet plus direct sur des imaginations vulgaires, possédées par la terreur des peines d'outre-

[1] Cfr. Dio Chrys., XLVII (t. II, p. 130). — Selon von Wilamowitz-Moellendorff (*Herakles* [2], I, p. 55), la légende argienne anté-hésiodique d'Héraclès se terminait par un voyage aux Enfers et un voyage au ciel, conformes d'ailleurs à la légende primitive. Sans aller jusqu'à une reconstruction aussi complète, et par suite aussi aventureuse, il ne semble pas douteux que le voyage vers Hadès ait été originairement le dernier exploit du héros (O. Gruppe, *Pauly-Wissowa Real-Encycl.*, Suppl. III, 1027 sq. — Cfr. Ettig, *Acheruntica, Leipziger Stud. z. class. Philol.*, 13, p. 283).

[2] L'ancienne légende ne connaissait pas cette interdiction faite à Héra d'accabler Héraclès durant le cycle des Douze Travaux, et Sénèque ne l'utilise pas.

[3] Sén., *Herc. fur.*, 832 sq.; et 1282.

[4] Sén., *Herc. Oet.*, 1197: « Spolia nunc traxi *ultima* | fato stupente ».

[5] Sén., *Herc. fur.*, 614: « Da, si quid ultra est ».

[6] Sén. *Herc. Oet.*, 1477 sq.: « Hic tibi (Herculi) emenso freta | terrasque et umbras, *finis extremus* datur.

Digitized by Google

tombe et crédules à certaines superstitions qui, entre autres moyens magiques d'acquérir l'immortalité bienheureuse, énonçaient, « la vue de Vedins (Jupiter infernal = Pluton) et de sa femme »[1]. Il est curieux de voir Sénèque faire un usage direct de ces croyances populaires: ce qui ajoute à la confiance que nous pouvons avoir dans l'objectivité des conceptions eschatologiques énoncées dans ses pièces. En effet, non seulement il indique qu'étant descendu vivant aux Enfers, Hercule désormais ne peut plus mourir[2], mais il affirme à plusieurs reprises que cet exploit lui donne des *droits* à la vie immortelle en compagnie des dieux[3]. Il est même possible,

[1] Martianus Capella, II, 142. Cette tradition est certainement ancienne, puisqu'elle remontait à l'Etrurie (« Vedium cum uxore conspicere, sicut suadebat Etruria »). Les Grecs ne la connaissaient pas. C'est ainsi que Sophocle (*Trach.*, 1202) montre Héraclès, près de monter sur le bûcher d'Oeta, s'attendant à aller aux Enfers, comme tous les hommes après leur mort: il menace son fils Hyllos, s'il n'accomplit pas ses dernières volontés, de le punir du fond de l'Hadès, νέρθεν. — Au contraire, Virgile semble bien y faire allusion *Aen.*, VI, 129. C'est à peine, dit-il, si Jupiter accorde la *faveur* de pénétrer vivant aux Enfers à quelques *enfants des dieux*, qui la méritent par leur vertu. La vue des Enfers est donc ici conçue comme une récompense réservée à des hommes qui ont des droits à l'immortalité bienheureuse. Quelle peut être cette récompense, sinon de leur permettre d'acquérir ensuite plus facilement cette immortalité? — L'introduction de cette superstition dans le monde Romain doit donc être assez ancienne, en tout cas antérieure à la ruine totale de l'Etrurie, consommée par Sylla. On n'invoquera pas contre une telle conclusion les tentatives épicuriennes du début du premier siècle avant J. C. pour supprimer les terreurs de l'Enfer par l'affirmation de la mort totale de l'individu (cfr. G. Boissier, *La Religion Romaine*..., I, p. 307 sqq.): elles s'adressaient au public restreint de l'aristocratie déjà fortement touchée par l'irréligion. Si des nobles presque athées craignaient encore les peines d'outre-tombe, que devait-il en être du peuple? Et quelles superstitions variées devaient lui offrir des consolations ou des espérances?

[2] Sén., *Herc. Oet.*, 766 sq.: « Mors refugit illum, victa quae in regno suo | semel est ».

[3] Sén., *Herc. Oet.*, 79 sq.: Que le monde soit bouleversé, s'écrie Hercule « si post feras, post bella, post stygium canem | haud dum astra merui ». — Et la formule est parfaitement claire *Herc. fur.*, 423: « Inferna tetigit (Hercules), posset ut supera assequi ».

Digitized by Google

dans ces conditions, que la descente d'Hercule aux Enfers soit pour les hommes non seulement un *symbole,* mais une *garantie* d'immortalité: c'est du moins ce que semblent indiquer quelques vers d'interprétation difficile [1]. Hercule, dit Sénèque, a établi la paix à travers le monde [2]; et le poète continue en ces termes:

Transuectus uada Tartari
pacatis redit *inferis,*
iam nullus superest timor:
nil ultra iacet inferos.

Le sens général est très clair: la descente aux Enfers marque l'achèvement de la pacification universelle. Mais comment comprendre cette pacification, sinon (ce que fait Sénèque) comme la destruction de tous les monstres, de tous les tyrans qui oppriment l'humanité? Et alors il faut bien entendre « *timor* (*hominum*) », et conclure que l'*Enfer n'est plus à craindre pour les mortels.* A quoi répond cette affirmation, comment se figurait-on cette délivrance, c'est ce qu'il nous est impossible de dire. « On croit, nous rapporte Servius [3], qu'avec le secours des morts un homme peut arriver à tenir tête *au destin* », c'est à dire à la prédestination de sa vie et surtout de sa mort. Cette simple phrase nous autorise-t-elle à supposer que les dévôts d'Hercule espéraient, grâce à lui, échapper à Pluton?

5. *Hercule et « le Triomphe sur la mort » : l'apothéose par le feu.*

Mais si le peuple se figurait d'ordinaire le séjour des âmes sous la terre et dans le tombeau, la société cultivée le plaçait de préférence dans les astres [4]; et il est donc logique que, la foule

[1] *Herc. fur.*, 889 sqq.

[2] L'idée est commune à cette date, et très fréquemment exprimée par Sénèque.

[3] *Ad Virg. Georg.*, I, 277.

[4] Cfr. G. Boissier, *La Religion Romaine...*, I, p. 304 sqq.

Digitized by Google

s'attachant surtout à la Descente aux Enfers, l'aristocratie de l'esprit ait choisi plutôt comme symbole du triomphe sur la mort le bûcher de l'Oeta.

Les préférences de Sénèque ne sont point douteuses. Quand il parle pour son compte, avec une entière sincérité, il déclare que « c'est la vertu qui trace le chemin vers les astres et les dieux » [1]; ou, de façon un peu plus atténuée, « que les mérites de l'homme sur terre l'autorisent à demander à la divinité d'accepter son esprit dans les astres » [2]: sans se soucier d'ailleurs de la contradiction réelle entre de telles formules et les vers où il exprime les croyances populaires [3]. Sous forme mythologique, c'est l'apothéose d'Hercule, sa réconciliation avec Junon, son mariage avec Hébé : toutes choses rebattues, et dont il se débarrasse par une prophétie [4]. Mais, philosophiquement parlant, cette apothéose n'est que la figure de celle des justes.

Aussi Sénèque trouve-t-il utile d'exprimer cette idée non point seulement sous l'image d'Hercule, mais en termes tout généraux : « la vertu, dit-il, a sa place marquée parmi les astres » [5]; plus précisément, le courage [6]; mieux encore, la résistance stoïque et silencieuse à la douleur [7]. Avec les philosophes, les rois justes gagneront le ciel, ou, à la rigueur, siégeront comme juges aux Champs-Elysées [8].

[1] Sén., *Herc. Oet.*, 1942 sq.

[2] Id., *ib.*, 1701 sqq.

[3] Voir *supra*. — A la suite du dernier passage cité, Hercule a l'air très persuadé que, sans une volonté expresse de Jupiter, il ira avec les autres morts aux Enfers. — Dans *Herc. fur.*, *l. c.*, la Descente aux Enfers suffisait à lui livres l'accès auprès des immortels.

[4] Sén., *Herc. Oet.*, 1432 sqq.

[5] Id., *ib.*, 1564.

[6] Id., *ib.*, 1984 sqq.: « Uiuunt fortes, | nec Lethaeos saeua per amnes | uos fata trahent ».

[7] Id., *ib.*, 1710 sqq.: « Si uoces dolor | abstulerit ullas, pande tum Stygios lacus, | et redde fatis ».

[8] Sén., *Herc. fur.*, 739 sqq. — Il y a, dans ce dernier passage, un curieux mélange des croyances philosophiques et des traditions de la religion populaire,

Digitized by Google

A vrai dire, il est parfois difficile de déterminer dans Sénèque s'il conçoit ce séjour dans les astres comme une réalité métaphysique (ce que semble faire Plutarque), ou si ce n'est pour lui qu'une façon emphatique de signifier l'immortalité de la gloire [1]. Mais les philosophes stoïciens ou cyniques ne se contentaient pas toujours de prendre le bûcher de l'Oeta pour un symbole, et de conseiller à leurs adeptes « de faire *au moral* ce que fit Hercule sur l'Oeta, lorsque, détruisant ce qui était humain en lui, il devint dieu » [2]; tel d'entre eux, le Cynique Peregrinus, curieusement frotté de christianisme et de brahmanisme, se brûla vif, laissant courir un soi-disant oracle, « qu'il allait siéger auprès d'Héphaistos et du prince Héraclès » [3]. Et l'apothéose impériale n'était rien autre chose, sauf le détail que le souverain était mort: le philosophe s'était mieux conformé au rite d'immortalité institué par Hercule.

Car c'est bien un rite. La foule qui assiste à l'apothéose impériale et qui voit un aigle s'échapper du bûcher [4] est persuadée qu'*à ce moment* le prince mort devient dieu: comme Hercule. Mais, nous l'avons vu [5], Hercule, ayant aperçu de son vivant Pluton et Proserpine, par cela seul, qui est encore un rite, s'est affranchi de la mort. Et les deux conceptions, cependant contradictoires, se retrouvent dans les mêmes pièces de Sénèque: attestant simplement ceci, que les différentes classes de la population cherchaient de façons différentes à satisfaire les mêmes aspirations, mais dans une seule légende, celle d'Hercule.

[1] Voir *Herc. Oet.*, 1986 sqq.: « Sed cum summas | exiget horas consumpta dies, | iter ad superos *gloria* pandet ». Cfr. *De tranquill. animi*, 15.

[2] Lucien, *Hermotim.*, 7. C'est un Stoïcien qui parle.

[3] Lucien, *De Peregrini morte*, 29. — Pour l'ancienneté du rite: voir Phorkys ressuscitant sa fille par le feu (Lycophron, 48). A Rome: Cfr. Cic., *De divin.*, I, 23.

[4] Lucien, *l. c.*, pour se moquer de Peregrinus et des crédules, dit qu'un énorme vautour s'est échappé des flammes en criant: « Ἔλιπον γαῖαν βαίνω δ'ἐς Ὄλυμπον » parodie très sensible.

[5] *Supra*, p. 243-244.

Digitized by Google

Quant à l'esprit et même à la manie d'interprétation mystique à cette date, quelle meilleure preuve en donner que cette remarque de Dion Chrysostôme [1] qu'on voyait « à Athènes la statue d'un enfant initié aux mystères d'Eleusis, sans inscription : et l'on dit que c'est Héraclès » ; alors que l'ancienne tradition prétendait que le héros avait été initié à l'âge d'homme ? Mais quoi ? Le myste éleusinien n'avait il pas subi des épreuves ? Ne voyait-il pas face à face les dieux souterrains ? N'était-il pas, par cela seul, assuré d'une immortalité bienheureuse ? Et ne représentait-il pas, somme toute, par ces différents traits, les mêmes efforts, les mêmes rites, les mêmes espérances que tous, peuple et aristocratie, se plaisaient à retrouver dans la vie aventureuse d'Hercule ?

Conclusions.

Ainsi s'affirme le symbolisme des sarcophages « aux Douze Travaux », le plus ancien d'entre eux [2] insistant le plus sur les scènes du triomphe sur la mort, sans hésiter même à bouleverser l'ordre des travaux pour mieux mettre ces scènes en valeur : c'est l'exact commentaire figuré des vers de Sénèque, des phrases que nous trouvons dans Lucien, Epictète et Dion.

Pourquoi, dans la suite, le symbolisme de ces sarcophages semble-t-il négliger les scènes d'immortalité pour s'attacher, semble-t-il, aux seules traverses de la vie d'Hercule, considéré comme l'exemple à la fois de l'acharnement du sort et de l'appui constant de la Fortune : c'est une question à laquelle il nous est difficile de répondre. Faut-il voir dans ce fait le témoignage d'un fléchissement des conceptions métaphysiques, une vue plus réaliste de la destinée humaine ?

[1] Dio Chrys., XXXI (t. p. 375).
[2] N. 120 de C. Robert.

Digitized by Google

Du moins sommes-nous sûrs que l'idée de l'immortalité rattachée au mythe d'Hercule n'avait pas disparu à la fin du II[e] et au III[e] siècles de notre ère. Elle avait pris d'autres formes, peut-être plus parlantes, puisqu'elles dégageaient la scène essentielle de l'ensemble légendaire : celle, très ancienne, de l'hommage rendu à Minerve grâce à qui le héros est monté au ciel [1] ; ou celles, bien plus fréquentes, de son initiation aux mystères d'Eleusis, ou du retour d'Alceste sauvée par lui des Enfers [2].

Et qu'il soit bien spécifié que, lorsque nous parlons de symbolisme, nous n'entendons pas exclure pour cela l'hypothèse des croyances magiques dont nous avons parlé plus haut : mais le second point est encore douteux, le premier est sûr.

II. — Symbolisme Dionysiaque : Hercule et Bacchus.

1. *Hercule et la vie future Dionysiaque.*

Le groupe le plus homogène des sarcophages héracléens, après celui des Douze Travaux, comprend des représentations variées d'Hercule mêlé au thiase bachique [3]. C'est précisément l'inverse des précédentes : d'une part, le héros souffrant ; de l'autre, le héros plongé dans la joie et le plaisir.

Mais, au reste, et de longue date, Dionysos a chez les Grecs un rôle chthonien et quasi infernal. Déjà Héraclite affirmait qu'il était « le même qu'Hadès » [4] ; Aristophane avait représenté aux Enfers le chœur suave des initiés d'Eleusis invoquant à la fois Bacchos et Démèter chthonienne [5], et, dans la même pièce, faisait allusion au

[1] *Supra*, p. 225.
[2] *Supra*, p. 225.
[3] *Supra*, p. 223 sq.
[4] Cfr. E. Norden, *Verg. Aen.*, VI[1], p. 166.
[5] Aristoph., *Ran.*, 316 sqq.

Digitized by Google

banquet des bienheureux, auquel participent les morts justes[1]; la tradition voulait qu'ils s'y enivrassent, conception à coup sûr populaire (peut-être orphique) de la vie future, et dont Platon est écœuré[2].

Ces croyances se répandirent de bonne heure en Italie[3], et surtout en Etrurie où elles se révélent non seulement par divers symboles aux frontons des tombes[4], mais par les représentations expressives et d'ailleurs bien connues du bacchant étendu sur un sarcophage de Corneto[5] et du cortège des âmes conduites par des démons dionysiaques, peint dans la Tomba del Tifone, à Corneto aussi[6]. L'Empire Romain ne les oublia pas : pommes de pin, grappes de raisin, grenades, lièvres, phallus sculptés sur les tombes des premiers siècles de notre ère, témoignent de la persistance de cette conception dionysiaque (en partie aussi aphrodisiaque) de la vie future[7]; comme aussi l'inscription souvent citée où les morts sont assimilés aux Satyres et aux Naïades[8] et celle qui fait allusion à l'ivresse

[1] Aristoph., *Ran.*, 85.

[2] Platon, *Resp.*, II, 363 C-D. — Cfr., id. *Phaedr.*, 248 C.

[3] Cfr. B. Schrœder, *Studien zu den Grabdenkmälern der Römischen Kaiserzeit* (*Bonner Jahrb.*, 1902), p. 55-60, surtout p. 60. — On songera aussi aux vases fabriqués dans l'Italie Méridionale: les symboles dionysiaques s'y multiplient de la façon la plus curieuse. Un exemple qui nous intéresse ici est celui de l'Hydrie à fig. rouges trouvée à Abella et conservée à Naples (Heydemann, 2852), qui représente Hercule cueillant les fruits des Hespérides: symbolisme d'outre-tombe très possible. Dans le champ et sous les anses se voient un chevreuil, un lièvre et deux fauves: images dionysiaques certaines.

[4] Silènes, panthères, fauves de part et d'autre d'un cratère (dès la fin du VI^e^ et durant tout le V^e^ s. avant J. C.). Voir F. Weege, *Die Etruskische Malerei* (Halle, 1921), p. 94, fig. 80; p. 91, fig. 77; p. 68, fig. 62; p. 99, fig. 83.

[5] Du IV^e^-III^e^ siècle? Dessin ancien, à moitié fidèle, dans F. Weege, *op. cit.*, p. 15, fig. 12.

[6] Epoque romano-étrusque. F. Weege, *op. cit.*, p. 43, fig. 39 et pl. 49, 2.

[7] B. Schrœder, *Grabdenkm.*, p. 72; 59; 60; 73.

[8] *C. I. L.*, III, 686.

Digitized by Google

musicale du Paradis dionysiaque [1]. Et les témoignages littéraires confirment ceux des monuments [2].

Une telle conception de la vie future offrait trois thèmes plastiques : le chant (uni ou non à la danse) et la musique (flûte ou lyre) ; — l'ivresse au milieu du thiase bachique ; — le banquet conché. Tous trois utilisèrent Hercule comme figure marquante de l'homme arrivé à la béatitude éternelle ; et tous trois furent mis en œuvre sous cette forme par les artisans grecs des VI[e] et V[e] siècles avant notre ère, dont les vases s'exportaient en quantité dans l'Italie Centrale et surtout en Etrurie.

Le premier semble le plus ancien [3] et donne de la vie future dionysiaque une image moins grossière que les autres. Mais dès la première moitié du V[e] siècle un cratère attique à fig. r. de Népi [4] montre Héraclès ivre et chancelant, accompagné de Dionysos, d'Hermès et d'un Satyre qui joue de la double flûte. Et d'autres vases, à peu près aussi anciens, représentent Héraclès couché servi par des Satyres [5] ou buvant en compagnie de Dionysos [6]. Imitées en Etrurie, ou dans les pays d'influence étrusque, comme le prouvent

[1] *C. I. L.*, VI, 30122.

[2] Voir par ex. Lucien, *Uer. hist.*, II, 6 sqq.

[3] Hydrie à fig. n. de Vulci (Münich : Jahn 132) ; fig. dans Micali, *Storia degli ant. pop. ital.*[2] (1836), pl. XCIX, 8. — Amphore à fig. n. de Vulci (Rome, Vatican : Helbig, *Führer*, 1912, n. 456) ; fig. *Museo Gregoriano*, II, pl. LVI (ou XL), 1. — Stamnos à fig. r. d'Etrurie (Florence, Musée Arch. : H. Heydemann, *Bull. Inst.*, 1870, p. 181). — Sur les deux premiers vases, Héraclès joue de la cithare en présence de Dionysos ; sur le troisième, de la double flute entre deux Satyres. Nombreuses sont les autres représentations du héros citharède en présence non plus de Dionysos ; mais d'Athéna, Hermès ou Zeus : nous ne les énumérons pas ici parcequ'ils sont moins probants.

[4] *Not. d. Scavi*, 1918, p. 19.

[5] Coupe de Caeré à fig. r. : E. Pottier, *Epilykos*, *Monum. Piot*, IX (1902), p. 160 sq. et pl. XV. — Cratère à fig. r., provenant d'Etrurie : *Catal. Campana*, IV-VII, A. 80.

[6] Cylix attique à fig. r. de Nola (au British Museum) : W. Helbig, *Bull. Inst.*, 1864, p. 182. — *Gr. Vases Brit. Mus.*, t. III (1896), E 66.

Digitized by Google

une coupe à fig. r. de Chiusi [1] et la frise de la grande ciste de Préneste conservée au Louvre [2], ces représentations se retrouvent sans changements sur les sarcophages Romains des II[e] et III[e] siècles de notre ère : témoignage de la vitalité singulière de ces conceptions, qui nous sont encore attestées au IV[e] siècle [3], neuf cents ans après les premiers documents figurés qui s'y réfèrent.

Et, sans doute, il n'est pas étonnant que cette conception de la vie future dionysiaque ait été plus forte que le symbolisme philosophique du bûcher de l'Oeta et de l'apothéose d'Hercule par les flammes [4] ; mais plutôt que les sarcophages relatifs à la vie souffrante du héros soient plus nombreux que ceux qui insistent sur l'ivresse de l'au-delà. Il est vrai que les sarcophages sculptés ne pouvaient être à l'usage que de familles assez riches et d'un certain raffinement ; et rien ne nous dit que la masse du peuple ne continuait pas à vivre sur les vieilles idées grossières de la bienheureuse immortalité dionysiaque : Héraclès, le héros souffrant, mais au reste grand buveur et même dissolu [5], fournissait un symbole fort expressif de ce délassement immortel, par l'excès de ses jouissances aussi bien que de ses travaux.

2. *Les Hercules couchés : leur signification dionysiaque et funéraire.*

Il n'y a donc point de doute sur le sens qu'il faut attribuer à ces représentations d'Hercule, lorsque le héros est joint à Bacchus ou à des personnages de son thiase. Mais l'incertitude subsiste

[1] Musée de Berlin : Furtwängler, n. 2947.

[2] H. Brunn, *Annali Inst.*, XXXIV (1862), p. 5 sqq. ; fig. *Monumenti*, VI-VII, pl. LXI-LXII. — Hercule est couché à côté d'une femme (Hébé ?) dans un banquet bachique très caractérisé.

[3] Autel (Clarac, *Mus. de Sculpt.*, II, pl. 134 et 135) : à Bacchus sont joints Mercure et Hercule.

[4] Von Wilamowitz-Moellendorff, *Heraklès*, p. 304.

[5] Voir par ex. Ps. Lucien, *Amores*, 1.

Digitized by Google

au sujet des « Hercules couchés tenant la coupe », que nous avons trouvés sur certains sarcophages [1]. Quel sens les Romains attachaient-ils à ces figures? Et comment y étaient-ils arrivés?

Les savants discutent encore pour savoir si le banquet, que les artisans grecs commencent dès le IV[e] siècle à sculpter assidûment sur les stèles funéraires, est une image de la vie future ou une représentation du défunt dans l'un des actes de sa vie [2]; la présence du serpent, du porc sacrificiel, du cheval, sur nombre de ces reliefs semble devoir nous incliner à la première interprétation [3]. Le fait que le banquet des bienheureux se retrouve en Amérique, dans l'Inde, chez les peuples Germaniques [4]: la confusion des Enfers avec une sorte d'« île des plaisirs » dans la comédie grecque [5]; le devoir que se font les philosophes de mettre en garde les imaginations populaires contre une telle conception de la vie future [6]: la confirment, nous paraît il, de façon suffisante.

Une autre preuve, un peu plus oblique, partira de la remarque pleine de sens faite par E. Rohde [7], que la cérémonie du θρόνος, théoxénie à l'ancienne mode, où les convives étaient assis, non couchés, devint plus tard celle de la κλίνη, ou théoxénie couchée [8]:

[1] *Supra*, p. 224.

[2] B. Schroeder, *Grabdenkm.*, p. 50, en admettant les deux interprétations, préfère dans la plupart des cas la seconde.

[3] Cfr. S. Reinach, *Répert. Reliefs Gr. et R.*, II, p. 43; 50; 148; 153; 160; 176; 415; 416; 417; 418; 431; III, p. 441. — Voir, pour le cheval, L. Malten, *Arch. Jahrb.*, XXIX, (1914), p. 218 sqq.

[4] Ettig, *Acherontica*, *Leipz. Stud. z. class. Philol.*, 13, p. 396 et n. 3.

[5] Voir Aristoph. *Ran.*, *passim*: les boutiques de victuailles et les jeunes danseuses qui attendent le faux Héraclès; — Phérécrate, Μεταλλῆς, fr. 108. — Cfr. Ettig, *l. c.*, p. 299.

[6] Ces « antres de Dionysos » aux Enfers, selon Platon (*Phaedr.*, 248 C), ne donnent qu'une nourriture imaginaire; pour Plutarque (*Moral.*, 565 E-566 A), ils constituent le Léthé, qu'il faut fuir. — Cfr. Ettig. *l. c.*, p. 325 et n. 2.

[7] E. Rohde, *Psyche*, p. 120 sqq.; 121, n. 2; et p. 693 ad p. 121.

[8] La différence est la même qu'à Rome entre le *sellisternium* et le *lectisternium*.

Digitized by Google

l'une et l'autre presque réservées aux dieux chthoniens. Mais au lieu d'une simple succession, peut-être vaudrait-il mieux parler d'une alternance des deux rites. Car, antérieurement à la période classique-archaïque, les rois de Sparte et les grands personnages mycéniens, assimilés à des héros, étaient *couchés* dans leur tombe avec les attributs de la vie et en particulier des gobelets d'or et d'argent à portée de la main [1]; tandis que, *plus tard,* les reliefs funéraires trouvés à Sparte [2] représentent les morts héroïsés d'une taille démesurée, recevant *assis* des offrandes. Dans ces conditions, ceux, beaucoup plus récents, de Locres Epizéphyrienne, qui gardent aux morts plus ou moins assimilés aux dieux infernaux, l'attitude *assise* [3] ont la même signification que les nombreuses terre-cuites funéraires de Tarente, remontant jusqu'au VII[e] siècle [4], et qui offrent les mêmes représentations, mais *couchées,* ou que les reliefs panhelléniques d'où nous sommes partis.

Ces monuments qui, de diverses façons, s'appliquent à donner au mort un aspect surhumain et des attributs dionysiaques nous obligent à conclure que l'héroïsation de caractère bachique était

[1] E. Rohde, *Psyche,* p. 153-156. — A Vaphio, cfr. Dussaud, *Les Civilisations préhelléniques,* p. 169.

[2] De même à Xanthos, au tombeau des Harpyes (*Monum.,* IV, pl. III).

[3] L. Malten, *Arch. Jahrb.,* XXIX, 1914, p. 248 sq.

[4] Voir F. Lenormant, *Gaz. Arch.,* 1881-82, p. 156-163; — *Monum. dell'Inst.,* XI, pl. LV et LVI; — *Annali dell'Inst.,* 1883, p. 194 sqq.; — *Journal of hellenic stud.,* 1886, p. 8-10, pl. 63 et 64; — F. Duemmler, *Kleine Schriften* (= *Annali,* 1883, mais avec figures), 1901, III, p. 5 sqq.; — E. Pottier, *Statuettes de terre-cuite dans l'Antiquité,* p. 206. — Remarquer particulièrement (W. Helbig, *Bull. de l'Inst.,* 1881, p. 197 sq.): *a*) Homme seul, couché; près de lui une *amphore;* — *b*) Homme seul, couché; près de son épaule, masque archaïque de *Silène,* de face; — *c*) autres avec la *tasse* (ou canthare); ou avec la *tasse* et la *lyre:* tous symboles dionysiaques. — Autres figures couchées du même genre: dans une sépulture à Rosarno-Medma (*Not. d. Scavi,* 1917, p. 42 sq. et fig. 8); autres de même provenance (*Ib.,* 1902, p. 48); — figurine couchée tenant un *kéras,* bronze de Locres Epizéphyrienne (*Ib.,* p. 42).

Digitized by Google

courante en Grèce, et surtout dans l'Italie Méridionale: peut-être même le nombre prodigieux de pareilles figures à Tarente s'explique-t-il justement par l'extension anormale du culte des héros dans cette ville [1].

Nous voilà conduits d'autre part à donner tort à M. Collignon, qui prétend [2] que l'origine des statues funéraires demi-couchées n'est pas en Grèce, mais en Etrurie. Les Etrusques en sculptant dans les derniers siècles avant notre ère les innombrables couvercles figurés de leurs urnes cinéraires, n'ont innové que sur un point, grave il est vrai, en reproduisant d'une façon réaliste les traits des défunts [3]. Mais, quant au thème, ils le trouvaient réalisé, partie dans les reliefs et terres-cuites helléniques [4], partie dans les sarcophages anthropoïdes gréco-sémitiques, dont on a trouvé de si beaux exemplaires à Carthage.

Il est remarquable qu'à ce souci bien italien du réalisme correspond un affaiblissement du caractère divin ou héroïque des figures. Si cet affaiblissement est dans la seule expression, ou s'il est dans la conception même de la mort et de la vie future pendant cette période, c'est ce que nous ne saurions dire. Mais il reste en tout cas que, si le mort étrusque ne prend plus les traits ni l'apparence sereine d'une divinité, il continue à participer aux joies du paradis dionysiaque. Quelques-uns en effet peuvent bien conserver les attributs de leur profession ou de leur vie terrestre: le plus grand nombre, et de beaucoup, tiennent, soit la phiale, soit le rhyton

[1] E. Rohde, *Psyche*, p. 160.

[2] M. Collignon, *Statues funéraires...*, p. 347 sqq.

[3] Encore ne faut-il pas exagérer, même sur ce point. Il importe de tenir compte du développement chronologique du thème: lorsque les Etrusques peignaient *les mêmes scènes* dans leurs tombes souterraines aux Ve et IVe siècles, leurs personnages sont idéalisés comme ceux des représentations grecques contemporaines.

[4] Aussi bien l'influence grecque se fait-elle sentir directement en Ombrie. Voir le petit bronze (citharède couché) de Norcia (*N. d. Scavi*, 1878, p. 22 et pl. II, 5), et le relief funéraire d'Assise (*Ib.*, 1894, p. 48).

Digitized by Google

bachique, étant les vrais descendants des belles figures qui banquettent sous terre à Corneto [1].

Mais en ce détail encore de la coupe mise aux mains du mort, les Etrusques sont les disciples des Grecs qui, outre leurs idées sur l'ivresse des bienheureux, prétendaient que l'immortalité pouvait s'acquérir par simple participation au nectar, à l'ambroisie, à une boisson divine, quelle qu'elle soit: idée soutenue encore au II[e] siècle de notre ère [2], et que les auteurs de l'extrême décadence continuent à exprimer avec une parfaite clarté, lorsqu'ils veulent expliquer comment les fils adultérins de Jupiter ont pu accéder à l'Olympe [3]. Ce breuvage d'immortalité était sans doute à l'origine la source de vie [4], dont la fontaine Mnémosyne des Orphiques, vers laquelle se hâtent les initiés, est un souvenir précis [5]. Mais il n'y a pas au fond de différence entre la source et le breuvage composé: soma des Indiens, ambroisie et peut-être vin chez les Grecs [6].

[1] Le bacchant, que nous citions plus haut, peut-être un prêtre de Dionysos paré de ses attributs; mais le sculpteur ne l'aurait pas fait, s'il n'avait pensé que ces signes extérieurs d'initiation étaient par eux-mêmes une promesse, ou même une garantie (voir *infra*) de béatitude.

[2] Pausan., II, 13. Cfr. *Annali dell'Inst.*, 1830, p. 148 sqq.

[3] Bacchus: voir Nonnos, *Dion.*, XL, 419 sqq.; — Mercure: voir Martianus Capella, I, 34: « Iuno... tunc etiam Cyllenium diligebat, quod eius uberibus educatus *poculum immortalitatis* exhauserat ». — D'un point de vue tout général, le même auteur (II, 141) donne le *poculum immortalitatis* comme un des moyens magiques d'acquérir l'immortalité; Cfr. *ib.*, II, 134.

[4] Sur la source de vie dans le folk-lore européen, voir: A. Wünsche, *Die Sagen vom Sebensbaum und Lebenswasser* (*Ex oriente lux*, I, 1905). C'est une croyance peut-être plus ancienne chez les Indo-Européens que le fruit d'immortalité (B. Schweitzer, *Herakles*, p. 134, n. 1), devenu chez les Grecs la pomme des Hespérides (cfr. O. Gruppe, *Pauly-Wissowa*, *Suppl.* III, 1077).

[5] Voir *infra*.

[6] On remarquera que cette boisson de vie se trouve chez les Celtes et les Slaves (B. Schweitzer, *Herakles*, p. 233), mais d'ailleurs aussi bien chez les Babyloniens, aux mains du Roi du Monde Souterrain, de même que c'est Dionysos Chthonien qui dispense le vin aux bienheureux dans le Paradis hellénique.

Digitized by Google

Or nul des héros privilégiés appelés dans l'Olympe n'était plus populaire qu'Héraclès. Qu'on y joigne, si l'on veut, sa réputation d'intrèpide buveur, répandue par la comédie attique et la farce siculo-italiote. Mais d'on venait-elle, cette réputation ? Voilà un des cas les plus nets où nous aboutissons à une impasse. Avant la naissance de la comédie, Héraclès nous le verrons, buvait auprès du Centaure Pholos. Et ce serait le contraire du bon sens que de croire qu'un auteur comique, si original fût il, ait innové d'une façon grotesque sur un personnage sympathique ; la comédie vit d'exagération sur des faits connus ; si elle fait d'Héraclès un ivrogne, c'est qu'anciennement déjà Héraclès se trouvait en rapports quelconques, mais sérieux, avec Dionysos, ou avec le vin, ou avec n'importe quel liquide d'une puissance reconnue.

Le plus ancien témoignage sur le scyphus d'Héraclès est celui de Stésichore, donc grec occidental, et se rattache à l'aventure de Pholos [1] ; au temps d'Euripide, ce gobelet est devenu un attribut personnel et bien connu du héros [2]. Mais les *représentations plastiques* de l'« Héraclès au Scyphus » apparaissent aux V^e^-IV^e^ siècles avec tous les caractères de l'originalité dans les cités helléniques de Grande-Grèce, Crotone, Tarente, Héraclée [3], et peut-être en Sicile à Sélinonte [4]. Le fait que, dans ces figures, le héros est toujours au repos, que parfois il tient la corne d'abondance, ou est accom-

[1] Stésichore, fr. 7 : Σκύπφειον δὲ λαβὼν δέπας ἔμμετρον ὥρ τριλάγυνον | πῖνεν ἐπισχόμενος, τὸ ῥά οἱ παρέθηκε Φόλος κεράσας.

[2] Eurip., *Alc.*, 726 sqq. ; 795 sqq.

[3] *Gr. Coins Brit. Mus., Italy*, p. 253 (*Hunterian Coll.*, I, p. 131) ; — p. 218 ; — p. 226, 229 et 232. — Anneau d'or du VI^e^ siècle provenant de Grande-Grèce : Furtwängler, *Geschn. Steinen im Antiquarium von Berlin*, n. 291.

[4] Plombs représentant, semble-t-il, Héraclès tenant le canthare et la corne d'abondance (*Not. d. Scavi*, 1883, p. 302, n. XX sqq.). Mais ces monuments sont-ils d'origine grecque ?

Digitized by Google

pagné de la Victoire, est au moins une forte présomption en faveur de l'hypothèse qu'il s'agit ici d'Héraclès arrivé au bonheur perpétuel dionysiaque que lui ont mérité ses travaux.

Le thème se précise légèrement au IV^e^ siècle dans un sens déjà indiqué par des monnaies de Crotone, d'Héraclée et de Métaponte [1], mais qui trouva son expression suprême dans la statue de Lysippe, l'« Héraclès Epitrapézios », assis, et tenant, semble-t-il, le scyphus [2] : type qui se répandit rapidement dans toute l'Italie [3].

Mais, tandis que la figure de l'Hercule au scyphus assis ou debout dégénérait très vite en celle d'*Hercules Bibax*, ivre et chancelant, dont on trouve de nombreux exmplaires surtout dans le domaine étrusque [4], et se perpétuait sous l'Empire romain jusqu'à faire le sujet, fort vulgaire, de nombreuses tessères de plomb [5], une autre représentation prenait corps à la même date et sans doute dans la même region : celle de l'Héraclès couché [6]. Elle était fort ancienne, nous le verrons, et remontait jusqu'au VI^e^ siècle par les peintures des vases attiques [7] ; mais c'est à Tarente qu'elle semble avoir pris la forme statuaire et peut-être sa pleine valeur

[1] *Gr. Coins Brit. Mus.*, *Italy*, p. 253 ; — p. 243 ; — p. 231 (*Hunterian Coll.*, I, p. 87 : début du III^e^ siècle).

[2] Stace, *Silu.*, IV, 6, 56 : « Tenet haec marcentia fratris pocula, adhuc meminit manus altera caedis ». — Cfr. Martial, IX, 43.

[3] Cfr., pour le style, le bronze de Pompei : *Not. d. Scavi*, 1902, p. 572 sqq. et fig. 3 ; — pour l'extension du type : Macrobe, *Sat.*, V, 21, 16 : « Herculem uero fictores ueteres non sine causa cum poculo fecerunt, et non numquam cassabundum et ebrium, etc. ». — Une indication chronologique précieuse nous est donnée par une pierre gravée de *travail italique*, du III^e^ ou II^e^ siècle avant notre ère : Furtwängler, *Geschn. Steinen Antiquar. Berlin*, n. 1517.

[4] *Not. d. Scavi*, 1916, p. 114-116.

[5] A Rome et Ostie : *Not. d. Scavi*, 1900, p. 263 et 268.

[6] Liste des Hercules couchés dans Stephani, *Der ausruhende Herakles*, p. 125-128.

[7] Par exemple : Gerhard, *Auserles. Vasenbilder*, II, pl. 108, p. 82 sq. ; — Plus tard, la coupe de Brygos (*Gr. Vases Brit. Mus.*, III, 1896, E. 66 et pl. VI).

Digitized by Google

symbolique[1] : Lysippe encore peut avoir travaillé à son élaboration définitive [2]. Mais ce qui est sûr, c'est qu'elle se répandit dans le pays latin, puisqu'on en trouve des répliques importantes sur la *Via Portuensis* [3], et à Rome même au Forum Boarium, où on l'appelait soit *Hercules Cubans,* soit *Hercules Oliuarius* [4], non parce qu'il se trouvait dans le quartier des huiliers [5], mais parcequ'il portait la couronne olympique d'olivier [6], insigne de la victoire qui lui avait mérité le repos [7].

Ces différents caractères, scyphus, position assise ou couchée, lorsque les Romains les donnent à Hercule, gardent visiblement leur sens d'héroisation dionysiaque, ou d'immortalité bienheureuse. C'est ainsi que sur le tombeau des Haterii, à Centocelle, un temple est figuré, dans lequel est assis Hercule, et sur le fronton duquel se voient l'arc, la massue et le scyphus [8]; près de Rome, au bord

[1] F. Lenormant, *Gaz. Arch.*, 1881-82, p. 158. — L. Mariani *Not. d. Scavi*, 1897, p. 227 sqq. (avec figures). — Voir *supra*, p. 252 sq.

[2] Cfr. Bronze gréco-Romain d'Este : *Not. d. Scavi*, 1888, p. 94 sq. et pl. I, 8 et 8 bis. La statuette est de type lysippéen.

[3] L. Mariani, *l. c.*, p. 228.

[4] Cfr. Petersen, *Not. d. Scavi*, 1895, p. 458 sqq.; — Id. *Röm Mittheil.*, 96, p. 99 sqq.

[5] Les *Olearii* étaient groupés plus au nord-est, dans le Vélabre. Cfr. Plaute, *Capt.*, 489 : « Omnes de compecto rem agunt quasi in Uelabro olearii ».

[6] Preller, *Regionen*, p. 194 sq.

[7] Petersen prétendait (*Not. d. Scavi*, 1895, p. 460; de même Hülsen, *ib.*, p. 261) que la couronne olympique était inconciliable avec l'attitude du héros couché. Mais justement le repos n'est-il pas pour Héraclès le fruit et la récompense de ses *victoires*? D'autres représentations du même genre (Lœwy, *Röm. Mittheil.*, 1897, XII, p. 56 sqq. et 144 sqq.) ne montrent-elles pas Hercule la tête ceinte des bandelettes de Victoire, ou accompagné du laurier, qui a la même sens? L'une d'elles même n'a-t-elle pas été dédiée par un sophroniste pour une victoire remportée par ses éphèbes à Eleusis (Lœwy, *l. c.*, p. 61)? — Pour le sens dionysiaque qui s'attachait aussi à cette figure, cfr. le Silène couché, une tasse à la main, d'un relief d'Ostie (*Not. d. Scavi*, 1909, p. 199, et fig. 1, p. 200).

[8] *Monumenti dell'Inst.*, V, pl. VIII.

Digitized by Google

de la *Via Portuensis*, dans une chapelle d'Hercule Vainqueur, le héros est représenté deux fois, *assis* tenant la pomme des Hespérides, *couché* tenant le scypus : [1] deux images d'immortalité, mais dont la seconde insiste sur le caractère dionysiaque de ce repos. Mieux encore : à Acqua Traversa, à l'ouest de la *Via Clodia*, on a trouvé dans un petit temple de Bacchus la statue d'une divinité orientale, et les figures de Bacchus et d'Hercule couché : [2] le même qui se voit ailleurs, près de l'arbre et du serpent « héroïques », au milieu des Nymphes et servi par des Satyres [3].

3. *Le défunt sous le traits d'Hercule.*

C'est précisément ce symbolisme, ancien en Italie, nous venons de le voir, mais d'ailleurs assez simple, qui explique le choix de l'Hercule couché sur certaines tombes Romaines, aux lieu et place de l'image du défunt [4], ou même avec les traits du défunt [5].

On nous dit que la représentation du mort sous la forme d'un dieu, en particulier avec les attributs de Dionysos ou d'Hermès, ne remonte en Grèce qu'au III[e] siècle, après Alexandre [6]. Mais c'est ne pas vouloir tenir compte d'une *tendance*, à laquelle se rattachent les croyances orphiques [7], et qui date de bien plus loin, si l'on songe à l'héroïsation des rois archaïques [8]. Mais il est vrai qu'il y a souvent indétermination dans le type divin qui sert de

[1] *Not. d. Scavi*, 1889, p. 243 sqq.
[2] *Rev. Archéol.*, 1919, t. X, p. 229.
[3] Relief de Madara, en Bulgarie (*Arch. Jahrb.*, Anzeig., XXVI, 1911, p. 367).
[4] *Supra*, p. 224 sq.
[5] Sarcophage Farnèse.
[6] M. Colligon, *Les statues funéraires dans l'Art Grec*, p. 316.
[7] Cfr. F. Weege, *Etrusk. Malerei*, p. 25.
[8] *Supra*, p. 253. On pense naturellement au mort égyptien transmué en Osiris : Cfr. Maspero, *Histoire de l'Orient classique, les Origines*, p. 182.

Digitized by Google

« support » au défunt; et nous ne pouvons affirmer que les reliefs trouvés à Locres Epizéphirienne (et qui datent des deux premiers tiers du V^e^ siècle) représentent les morts sous les traits des dieux infernaux : si nous en étions sûrs, la question serait bien simplifiée.

Quoi qu'il en soit des influences diverses qui ont pu à ce sujet s'exercer sur l'Italie, il est certain qu'on y trouvait à une date assez reculée des prédispositions singulières à cette habitude. La plus ancienne de ces pratiques consistait à déposer dans le tombeau sur la face du mort un masque présentant les symboles égyptiens ou, plus généralement, sémitiques du soleil radié ou du disque solaire [1]; ou les traits d'un Satyre ou de Silène [2]; ou ceux d'un Charon plus ou moins dionysiaque [3]. Ce qui est bien différent des bijoux funéraires à symboles apotropaïques qu'on enfermait aussi dans les tombes [4]. En effet, ces masques doivent sans doute, comme les bijoux, protéger le mort dans son voyage aux Enfers, mais en lui donnant précisément l'apparence des êtres divins qu'il rencontrera sur sa route, et en particulier de ceux qui peuvent lui être dangereux. De sorte que cette pratique révèle un essai de confusion entre le mort et des êtres divins déterminés, et une croyance dans l'efficacité magique de cette ressemblance [5].

Faut-il penser que les statues étrusques, d'apparence archaïque, servant d'urnes cinéraires, que l'on a trouvées en assez grand nom-

[1] Le soleil radié flanqué de deux uræus; le disque solaire inscrit dans le croissant de lune : à Chiusi (*Not. d. Scavi*, 1915, p. 15 et fig. 8-10) — en Sardaigne (*Not. d. Scavi*, 1918, p. 152 sqq., fig. 7-8).

[2] En Sardaigne. Voir Helbig, *l'Epopée homérique*, p. 73, n. 5. — *Not. d. Scavi*, 1918, p. 145 sqq.; fig. 1-2.

[3] Musée d'Orvieto.

[4] Par ex.: diadème terminé par deux têtes d'Achelôos, trouvé à Populonia (*Not. d. Scavi*, 1908, p. 201, fig. 3).

[5] De même sens, nous semble-t-il, mais avec moins de clarté comme il est normal d'une civilisation plus raffinée, sont les hermès portraits que l'on voit sur des stèles grecques: parfois avec les attributs d'Hermès ou d'Héraclès. Le caractère apotropaïque des hermès est bien connu. Voir sur ces monuments: M. Collignon, *Statues funéraires...*, p. 324 sqq.

Digitized by Google

bre [1], représentent des divinités à l'apparence desquelles est confié le salut du mort? Si l'idéalisme de leurs traits peut le faire penser, nous n'avons cependant aucune certitude à ce sujet. Mais il est apparent que, sans assimiler tout à fait le défunt à une divinité, on le mettait volontiers en Italie sous la sauvegarde de Jupiter, Junon, Vénus [2].

Enfin, quoi qu'en dise M. Wissowa (et que ce soit ou non sous une influence grecque), l'héroïsation n'était pas tout à fait étrangère à la pensée italique. D'après Ennius [3], Romulus vit dans le ciel *cum dis genitalibus:* c'est-à-dire, semble-t-il, avec les dieux mêmes du terroir latin, Picus, Faunus, Latinus. Si cette croyance ne put résister au réalisme des annalistes, les sentiments qui l'avaient soutenue reprenaient de la vigueur dans les douleurs particulières [4], et contribuèrent sans doute à faire adopter la coutume de l'apothéose impériale, sinon à faire croire toujours à sa réalité [5]. Mais les Empereurs défunts n'étaient pas seuls à être considérés comme des héros ou comme des « Saints » [6].

L'assimilation du mort romain à un dieu [7] est une résultante de ces différents agents: magie funéraire, confiance dans la protection des dieux, croyance aux héros, fortifiés par l'influence hellé-

[1] Musée grégorien (cfr. *Annali d. Inst.*, XV, 1843. p. 357); — Musée de Berlin (*Catalogue* [1891], n. 1252); — Musée de Chiusi, n. 483; — etc.

[2] *C. I. L.*, II, 6054; VI, 24613. — Voir M. Collignon, *Statues funéraires;* — Daremberg-Saglio s. u. *Sepulcrum*, p. 1268; — Schrœder, *Grabdenkm.*, p. 62, n. 2.

[3] Ennius, *Annal.*, 119, (Vahlen). Cfr. G. Boissier, *Religion Romaine*, I. p. 114 et n. 4.

[4] Par ex. Cicéron et sa fille Tullia. Cfr. G. Boissier, *op. cit.* I, p. 117-118.

[5] Cfr. G. Boissier, *op. cit.*, I, p. 179. La croyance dans les effets de l'apothéose s'affaiblit au Ier siècle, reprend beaucoup de vigueur au IIe, est encore persistante au IVe (Voir Capitolin, *Marc-Aur.*, 18).

[6] Cfr. *C. I. L.*, VI, 7581: « Deae Sanctae meae Primillae ».

[7] Schrœder, *Grabdenkm.*, p. 61-66. — *C. I. L.*, VI, 15592 sq. affirme sans précision que le mort est *in formam deorum.*

Digitized by Google

nique, surtout à partir du IIe siècle a. C. Mais l'attribuer à cette seule influence serait une fort lourde erreur.

Et, de même que les Grecs paraissent avoir choisi pour jouer ce rôle des divinités de sens funéraire, les Romains s'en tinrent presque exclusivement aux « déesses de la naissance et de la mort », Junon, Vénus, Diane ; [1] ou aux divinités ayant un rapport très net avec les Enfers, comme Mercure, Pluton, Proserpine, Cérés, avec lesquels se confondent par exemple les membres de la famille des Haterii sur leur tombeau de Centocelle [2] ; très fréquemment aussi Bacchus [3] et les personnages de son thiase, Satyres ou Naïades [4], dont la signification n'était pas différente. Et sans doute cela paraît normal, logique, de confondre le mort avec un dieu souterrain ; mais l'ancienne magie n'y est pas étrangère.

Parmi les autres divinités qui assument ce rôle se trouvent encore Attis et les Dioscures [5], dont les légendes de résurrection sont expressives [6] ; Spes [7], dont le symbolisme funèbre est assez clair ; et Fortuna [8], qui, à Préneste, se trouve liée à Diane Trivia et Liber Pater [9], et, dans un petit sanctuaire trouvé à Rome, à Vénus, Pluton, Sérapis, sans compter trois hermès bachiques [10]. Cela ne ferait

[1] Schroeder, *loc. cit.*, p. 62. Cfr. M. Collignon, *op. cit.*, p. 323.

[2] *Monumenti*, V, pl. VII.

[3] Cfr. Statue de Denys l'Ancien à Syracuse (M. Collignon, *op. cit.*, p. 237), mais peut-être avec jeu de mots. — En Etrurie, *supra*, p. 249. — Sous l'Empire : M. Collignon, *op. cit.*, p. 328 ; *C. I. L.*, VI, 15314 ; Apulée, *Metam.*, 8, 7. — Cfr. Rohde, *Psyche*, II3, p. 360.

[4] Heuzey, *Mission en Macédoine*, p. 129. — Perdrizet, *Cultes et mythes du Pangée*, p. 96.

[5] Schroeder, *Grabdenkm.*, p. 63. — *C. I. L.*, VI, 21521 B 1109 (du temps des Flaviens ?).

[6] Attis est un autre Adonis ; Castor et Pollux fréquentent alternativement l'Olympe et les Enfers.

[7] Par ex. : *C. I. L.*, VI, 15292 sq.

[8] *C. I. L.*, *Ib.* — Voir E. Cahen, *Daremberg-Saglio*, s. u. *Sepulcrum*, p. 1328.

[9] Cfr. *Annali d. Inst.*, 1873, p. 236.

[10] *Not. d. Scavi*, 1885, p. 67.

Digitized by Google

donc pas difficulté, si l'on ne trouvait aussi en sa compagnie Hercule et Apollon. Et là en effet est le point délicat: car on voit ailleurs le mort, non seulement sous les traits d'Hercule, mais sous ceux du Soleil ou d'Apollon, aussi bien en Grèce qu'à Rome [1]. Or, il semble difficile, *a priori*, de faire de ce dernier un dieu infernal...

Mais un dieu protecteur de l'âme dans son voyage infernal, oui. Car ce n'est pas sans raison que Sardes et Etrusques mettaient son symbole sur le masque funéraire, au lieu de lui donner les traits du Satyre ou de Charon [2]; et ce n'est pas non plus sans raison que les Hellènes de Grande-Grèce, et les indigènes à leur ressemblance, mettaient dans les tombes de petits bateaux pour faciliter aux morts le voyage vers Hadès [3]. Influences égyptiennes, dira-t-on. Qu'en savons-nous? Prenons les choses comme elles se présentent, elles sont par elles-mêmes assez riches de signification. La route apparente du Soleil vers l'Occident est la même que celle des héros, Héraclès et Dionysos en particulier, vers les îles des Bienheureux, vers le pays des Hespérides aussi, qui est un autre paradis héroïque. Mieux: Apollon va, dit la légende, chez les Hyperboréens; or les Hyperboréens figurent aussi une région bienheureuse [4], de bombance et de vie immortelle [5]; et l'on a pu supposer, non sans raison, qu'Apollon s'y était substitué au Dionysos thrace [6]. Mais Héraclès aussi,

[1] En Grèce: voir M. Collignon, *Statues funéraires*..., p. 321. — A Rome: Schroeder, *Grab. Denkm.*, p. 63. — Un frère et une sœur confondus avec Diane et Apollon, en Macédoine: Heuzey, *Mission en Macédoine*, p. 236, n. 107.

[2] *Supra*, p. 260.

[3] L. Malten, *Arch. Jahrb.*, XXIX, 1914, p. 228 sq.

[4] Cfr. *Archiv. f. Rel. Wissenschaft*, X, 1907, p. 152 sqq.

[5] Hésiode. fr. 60-62 et 209 (Rzsach); — Pindare, *Pyth.*, X.

[6] O. Schroeder, *Archiv. f. Rel. Wiss.*, VIII, 1905, p. 69 sqq. et surtout p. 84. — Le texte obscur de l'*Axiochos* (III, 3) unit, à Délos, Artémis-Oupis et Apollon Hécaergos au dieu infernal Hadès, à Dionysos et Héraclès, en relation avec les Hyperboréens (Cfr. *Nouvelles Annales*, 1836, p. 62).

Digitized by Google

allant vers l'ouest, avait pénétré chez les Hyperboréens [1], au moins selon l'une des nombreuses traditions relatives à ses découvertes de paradis terrestres. Et si l'on désire une preuve plus nette du parallélisme des deux divinités dans ce trajet fabuleux vers l'Occident, on la possède : car, pour traverser l'Océan lorsqu'il allait vers l'infernal Géryon, c'est la « coupe » du Soleil que réclame Héraclès, et qu'il obtient de gré ou de force [2].

Telle est, à vrai dire, la seule tradition où nous voyons Apollon (ou le Soleil : la distinction ici n'est pas très nette) jouer un rôle funéraire ; plus précisément, où nous le voyons tracer la route ou faciliter le voyage vers les pays ultra-terrestres. Et c'était sans doute une assez valable raison d'invoquer son aide pour des êtres chers appelés par la mort à tenter ce même trajet ; et même de mettre le défunt plus directement sous sa protection, en lui faisant prendre les traits et les attributs du dieu auquel nul ne pouvait résister.

Mais, par la même occasion, il se trouve qu'achèvent de s'expliquer les images du mort sous les traits ou avec les attributs d'Hercule. Ce n'est pas seulement un symbole d'une vie future bienheureuse, sous la figure du héros qui, après avoir tant souffert, avait enfin obtenu la béatitude dionysiaque. Car on ne s'expliquerait pas alors que la statue fût un portrait. La masse des anciennes croyances plus ou moins oubliées, plus ou moins confuses, dont

[1] Documents rassemblés par : Müller, *Dorier* [2], I, p. 279.

[2] Voir les textes rassemblés : *Annali d. Inst.*, XXIV, 1852, p. 96 sq. — Cette coupe est un *dépas* d'or selon Stésichore ; un *lébès* selon Théolytos. Héraclès est représenté naviguant dans cet esquif d'un nouveau genre sur un vase célèbre du Vatican (reproduit dans Daremberg-Saglio, s. v. *Hercules*, p. 93, fig. 3763 ; cfr. Apollon tenant la lyre et naviguant sur le trépied à travers l'Océan (*Mus. Gregor.*, II, pl. XV) : le parallélisme est absolu, n'y ayant point de différence entre le lébès seul et le lébès posé sur trépied.

Digitized by Google

nous retrouvons des traces dans cette figure est bien autrement impressionnante que le symbolisme philosophique ou même populaire des Douze Travaux sculptés sur les Sarcophages.

Ce demi-gisant est le descendant direct des Etrusques couchés sur leurs urnes, des statues enfermant dans leur poitrine les cendres des morts, des squelettes que l'on retrouve tout parés de leurs bijoux, armés, et la coupe à portée de la main : la persistante illusion de ce que les Egyptiens appelaient le « double » explique le soin que les vivants prenaient de sauvegarder autour des morts, ou de leurs images [1], les apparences de la vie. Mais cela ne leur suffisait pas encore ; car le mort, pensait-on (les Pythagoriciens et les Orphiques avaient plus que quiconque contribué à répandre de telles idées en Italie [2]) avait un dur voyage à accomplir : un voyage où il trouverait des divinités sévères, et d'autres cruelles ; et d'autres aussi, sans doute, prometteuses de félicités immortelles, mais dont il fallait gagner l'amitié si l'on voulait être de leur suite. Le moyen *magique* d'adoucir les démons et d'entrer dans la familiarité des dieux bienfaisants, c'était de leur ressembler ; ou de ressembler au héros puissant qui avait brisé les portes des Enfers, Ce n'est pas pour une autre raison que le Dionysos d'Aristophane a pris la massue et la *léonté*, et qu'il va consulter Héraclès sur le chemin qui mène au Styx : sous la vulgarité réaliste des détails, la *foi* en Héraclès se devine encore ; mais la bouffonnerie est complète en ce que Dionysos lui-même, sans tout l'attirail dont il s'est embarrassé, aurait dû avoir facile accès aux Enfers, où ses « mystes » chantent en son honneur. Le Romain inconnu qui, au III[e] siècle de

[1] Au premier siècle de notre ère, on croit encore naïvement dans certains milieux que la statue funéraire est animée (Pétrone, *Sat.*, 71 et 74. Cfr. Schrœder, *Grabdenkm.*, p. 48).

[2] Cfr. B. Schweitzer, *Herakles*, p. 79, n. 1.

Digitized by Google

notre ère, se faisait représenter en Hercule sur sa tombe, qu'il le voulût ou non, suivait les antiques traditions et s'assurait, sous les traits du héros, une heureuse descente au pays des ombres [1].

JEAN BAYET.

(A suivre).

[1] Cette habitude de confondre les morts avec les dieux, qui se répand surtout depuis Nerva (Schrœder, *Grabdenkm.*, p. 66), s'exerce avec une certaine sûreté encore au IIIe siècle, où l'on voit sur des sarcophages Méléagre et Atalante (C. Robert, *Ant. Sark. Rel.*, III, 2, nos 239, 240, 258), Diane et Hippoyte (Id., *ib.*, 179[1]), Mars et Rhéa Silvia (Id., *ib.* 188 et 190), Achille et Penthésilée (Id., *ib.*, 92, 94, 95, 99), pourvus des traits des morts. Mais déjà, dans le fait de choisir pour cet usage indifféremment des héros ou des dieux, se marque la décadence des antiques conceptions. On ne tient plus qu'à une chose: faire figurer les portraits des défunts dans la scène sculptée sur le sarcophage. La décadence est complète par ex. C. Robert, III, 2, nos 163 et 179, où tous les personnages sont confondus.

Digitized by Google

A. ENSEMBLE

B. DÉTAIL

SARCOPHAGE DU PALAIS FARNÈSE.

Danesi-Roma

Digitized by Google

UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

L'INTERROGATOIRE DE MARGARIT

DOCUMENT INÉDIT SUR BENOIT XIII (1410-1411) ET SUPPLÉMEMT À L'INVENTAIRE DU FONDS DES NOTAIRES D'ORANGE CONSERVÉ À LA BIBLIOTHÈQUE DU VATICAN

Il existe à la bibliothèque et aux archives du Vatican des fonds encore peu étudiés ou tout à fait ignorés, qui fourniraient d'importantes sources à l'histoire de la Provence et du comtat Venaissin.

L'un d'eux, surtout intéressant pour la principauté d'Orange aux XIV[e] et XV[e] siècles, est constitué par les registres des notaires de cette ville, dont un répertoire a paru dans les *Mélanges* de l'Ecole française de Rome [1]. Ce fonds avait été transporté d'Orange au palais d'Avignon pendant les guerres de religion, sans doute vers 1562, pour être mis à l'abri des bandes du baron des Adrets; [2] il fut dans la suite enrichi de quelques registres de notaires provenant d'Avignon et du comtat.

Deux répertoires en furent dressés, l'un, malheureusement partiel, en 1594, sous la légation du cardinal d'Acquaviva [3], l'autre, inachevé et sans date, écrit au moment de l'expédition des registres à Rome [4].

[1] A. de Boüard, *Le fonds des notaires d'Orange à la Bibliothèque du Vatican* [391 numéros], dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. XXX, 1910, pp. 209-256.

[2] Voir la note de la fin du XVII[e] siècle publiée par de Boüard, *op. cit.*, p. 210, note 1.

[3] *Indice* n. 146 (Archives du Vatican): *Index librorum manuscriptorum qui in archivio Palatii Avinionensis reperti sunt tempore legationis Ill. et R. D. D. Octavii, cardinalis de Acquaviva, anno Domini 1594*, fol. 4-5[v], et fol. 150[v]-152. — Il ne signale qu'un seul registre de Pons Simon (1429-1432) et aucun de Guillaume Simon, tous deux largement représentés dans le fonds du Vatican et le répertoire de 1631.

[4] Archives du Vatican, *Miscellanea*, Arm. I, vol. 175, fol. 145-152[v]. Les feuillets 149, 150 et 151[r] sont en blanc.

Digitized by Google

Sorte de bordereau d'envoi, il est intitulé sur le dernier feuillet : « *Nota de libri de notari che furono portati a Roma d'Avignone* ».

On ignorait jusqu'ici la date à laquelle cette section des archives palatines d'Avignon avait été transportée à Rome. Des envois partiels eurent lieu sans arrêt depuis le XVI[e] siècle jusqu'à l'annexion du comtat Venaissin, notamment sous les pontificats de Pie IV, de Clément VIII et d'Urbain VIII [1]. C'est à ce dernier pape que l'on doit attribuer la venue au château Saint-Ange du fonds qui nous occupe en ce moment.

Les habitants d'Orange ou du comtat Venaissin avaient fréquemment besoin d'extraits des registres notariaux qui se trouvaient à Rome ; ils devaient à cette occasion s'adresser à des fonctionnaires des archives du château Saint-Ange. Par hasard, une de ces demandes de recherches, émanée de la légation, et relative au collège Saint-Martial d'Avignon [2], permet de dater de 1631 la *nota de libri de notari che furono portati a Roma d'Avignone*. L'expédition dut être l'œuvre de Gio. Battista Quaratesi, l'archiviste envoyé par Urbain VIII en 1623 au palais d'Avignon, qui dès son arrivée faisait un tri parmi les archives utiles à la cour romaine [3].

[1] Voir Gachard, *Les archives du Vatican* (Bruxelles, 1874), pp. 8-13.

[2] Fra le scritture portate d'Avignone l'anno 1631 vi sono li atti del notaro Pietro Bassarelli [Le même sans doute que Massarelli dont un registre de 1454 (?) est mentionné dans la *Nota de libri...*], che viveva l'anno 1379 a tempo di Clemente VII°, antipapa, successore in Avignone di Gregorio XI°, regnando allora in Roma papa Urbano VI°. Il s[r] Bisaica e pregato di cercare si fra le scritture ed atti del d° notaro vi è qualche cosa aspettante al rettorato di S. Martiale, dell'ordine di S. Benedetto cluniacens., e di esse pigliarne una nota, perche si sara necessario, si faranno copiare *per extensum* ». (Archives du Vatican, *Miscellanea*, Arm. I, vol. 175, fol. 171). — Ce registre est aujourd'hui perdu.

[3] Lettre de Quaratesi au cardinal Fr. Barberini, légat d'Avignon, 9 sept. 1626. (Bibliothèque du Vatican, *Barberini latini*, 9747, fol. 188). — Voir également une lettre de J. M. Suarès, évêque de Vaison, au cardinal C. Barberini (*ibidem*, 3055; et 2059, fol. 223).

Digitized by Google

Les deux inventaires dressés en Avignon, malgré de grandes inexactitudes de noms et de dates [1], renferment des indications assez précises pour que l'on ne puisse douter qu'ils concernaient le fonds des notaires actuellement conservé à la Bibliothèque du Vatican [2], dont le répertoire présente 393 numéros. Tel qu'il existait avant le transport à Rome, il était beaucoup plus riche; on s'en rend compte facilement par les anciennes cotes que porte le dos de chacun des registres. Il est d'ailleurs possible qu'il fût déjà incomplet en 1631, vu l'état de désordre des archives palatines.

Parmi les registres perdus, il suffira de citer les *Recognitiones bonorum immobilium habitatorum civitatis Aracisensis* (1506 et 1544) et les registres de Castellus Berengarii (1326-1328) indiqués dans l'*Indice* de 1594; les registres de Jacobus Episcopi et le *Liber causarum criminalium per judices* de 1481 de Nicolas de Bellaudio [3] signalés par le même *Indice* et par le répertoire de 1631; enfin les nombreux registres dont fait mention ce dernier, parmi lesquels ceux de Johannes Gardabatii de 1303-1304, de Bertrandus Berardi de 1340, 1390 et 1412, de Castellus Berengarii de 1354-1356, de Bichen [Nicolas de Brehen] de 1405, de Guillaume Simon de 1408 et 1425, le *catastrum bonorum civitatis Arausicensis* de 1409 etc....

On trouvera ci-dessous, sous les numéros 392 et 393, un inventaire de *Miscellanea*, récemment réunis au fonds des *Atti notarili di Orange* conservé à la Bibliothèque du Vatican, et qu'a bien voulu nous indiquer Mgr Le Grelle.

[1] Ainsi dans les dates de certains registres de Pons Simon (1428 usque ad *1630*, et 1423 usque ad *1624*), et de Beraudus Gilii et Petrus Trabalii (*1246* usque ad 1350), indiqués par la *Nota de libri*...

[2] Par exemple: Ant. de Quinteno, 1406 (Inv. de 1594 et n° 392 du fonds); Guil. Boetii (Inv. de 1594 et nos 41-42); P. Simonis, 2 Nov. 1411-9 Mars 1412 et 1413-15 (Inv. de 1631 et nos 288 et 290); J. Gardatas, 1311 (*ibidem* et n° 133), *Curie episcopalis Arausicensis*, 1460 et 1464 (*ibidem* et nos 359 et 360), *Registrum in causa Niciensi*, 1357 (*ibidem* et n° 371) etc....

[3] Le nom du notaire n'est pas indiqué dans le répertoire de 1631. Il est orthographié, dans l'*Indice* de 1594, Bellundi.

Digitized by Google

Nom du notaire	Nature et analyse de la pièce	Nombre de folios	Dimension	Dates extrêmes
	Vol. 392 (pars I et II).			
(I) Petrus Robelli	Notes brèves	10 fol.	280 × 210	1352, sept.-oct.
Petrus Iohannis	Interrogatoire de Margarit	18 fol.	290 × 210	1411, 10-11 juin
Petrus Mercerii	*Extensæ*. — Gabelle du sel d'Avignon	4 fol.	288 × 217	1414, 1er déc.
s. n.	Table d'un registre (quittances, dettes, paîments, etc.).	22 fol.	290 × 220	1404-1438
s. n.	Inventaire des biens de la succession de Berthet Milonis	4 fol.	290 × 215	1458, 24 oct.
Albertus Nicholay	*Extensæ* (diocèse de Tulle)	2 fol.	295 × 210	1452
s. n.	Procès verbal de la déposition du prévôt du chap. d'Orange et enquête sur son administration . .	4 fol.	200 × 145	1453, 27 juillet
s. n.	Préconisation en provençal relative à la poissonerie d'Avignon	4 fol.	300 × 200	1455, 12 mars
Petrus Michaelis	*Extensæ* (numéroté IIIc I-IIIc XII)	12 fol.	290 × 210	1460, 10 juillet
»	*Extensæ* (numéroté IIIc XLVIII-LII, et IIIc LXV-LXIX)	10 fol.	300 × 200	1471, nov.
Steph. Truffaudi	Notes brèves	4 fol.	300 × 110	1476, 14 mai
s. n. [1]	Notes brèves (avec mention *extensum est*)	16 fol.	300 × 200	1477
Petrus Chambaudus	Notes brèves	45 fol.	310 × 110	1478-1486
(II) Antonius de Quintino	*Extensæ*	2 fol.	290 × 220	1406
s. n.	Fragments de notes brèves et extensæ du XVe siècle (1413, 1459, 1481).			
s. n.	Fragments du XVIe siècle (achat d'une maison par Bertrand Revoyer à Mornas (1527); compte de la farine et du vin envoyés au collège d'Avignon (Août 1550), etc.			
	Vol. 393 (pars I, II et III).			
(I) Raimundus Bernardi	Notes brèves	50 fol.	290 × 105	1424
(II) P. Chambaudus	Notes brèves et quelques *extensæ*	143 fol.	300 × 110	1474
(III) Lud. de Balma	Notes brèves	23 fol.	310 × 100	1553
»	Notes brèves (français et latin)	47 fol.	310 × 100	1554-55
s. n.	Notes brèves	12 fol.	300 × 100	1482 (?)
s. n.	Notes brèves	35 fol.	300 × 100	1437-41

[1] Les instruments sont passés à Orange.

Digitized by Google

***

Parmi ces fragments, il est un cahier écrit par le notaire Pierre Jean, sans doute avignonnais [1], dont le contenu sort de l'ordinaire des actes notariés : l'interrogatoire d'un catalan, Esmanart Margarit, au service de Pierre de Luna (Benoît XIII). Dans le style précis de ces sortes de pièces, malgré une langue très barbare, cette déposition relative au siège du palais des Papes d'Avignon en 1410-1411, complète les renseignements fournis par la chronique de Martin d'Alpartil et le *chronicon parvum Avinionense de schismate et bello* [2]. Elle éclaire l'activité des agents du pape d'Avignon.

Chargé par le chanoine Antoine Vincent, gouverneur pour Benoît XIII de la place-forte d'Oppède, de négocier des alliances utiles à la délivrance du Palais, Margarit quitta Oppède, le 5 Août 1410. Après dix mois de voyages et de pourparlers, il fut fait prisonnier par les troupes du roi de France à la traversée du Rhône, au début du mois de juin 1411, et conduit à Tournon. Il y fit une première déposition devant Gasconet, bailli du Vivarais ; et, les 10 et 11 juin, les notaires mandés en hâte à cet effet lui firent subir un interrogatoire plus détaillé, dont on trouvera ci-dessous le procès-verbal.

La torture arracha à Margarit des renseignements bien précieux ; mais ils ne lui valurent pas une grâce qu'il n'était pas coutume

[1] Les comptes de la trésorerie d'Avignon portent un ordre de paiment, le 4 juillet, au nom de « Nerio Buzaffi, speciator, pro expensis per ipsum factis cum magistro Petro Iohanni, notario... pro examinando quemdam catalanum vocatum Margarit, et steterunt septem diebus » (Avignon, Archives de la ville, EE 637, fol. 282^{v}).

[2] Chronique en provençal allant de 1397 à 1416, publiée par le chev. Carreri, d'après un ms. des archives du marquis Rangoni Machiavelli, dans les *Annales d'Avignon et du Comtat-Venaissin*, 4^{e} année, 1916 N. Valois en avait fait une reconstitution partielle (Extrait de l'*Annuaire du Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1902). Les chroniques de P. de Arenis ou de Bertrand Boysset ne donnent presque rien sur l'époque du siège du Palais.

Digitized by Google

d'accorder aux émissaires de Pierre de Luna. Avec l'autorisation royale, les Avignonnais prirent possession du prisonnier, et, le 24 août, le bâtard de Poitiers [1] eut mission de le transférer de Tournon en Avignon [2]. Le 21 septembre, il était décapité sur la place Saint-Didier [3], et sa tête et les quartiers de son corps, exposés aux portes de la ville servirent d'exemple aux partisans de Benoît XIII. Pour faire ce funèbre transport, les syndics n'avaient trouvé d'autre agent, qu'un juif, Léonet Palher, exécuteur de basses besognes; précédemment, il avait été chargé de préparer deux cent cinquante barils de fumier et d'ordures, destinés à être lancés sur les assiégés « ad dandum vexationem » [4]!

L'exécution de Margarit sonna le glas de la défense catalane. Le 30 septembre, la garnison signait une capitulation qui devait avoir lieu dans l'espace de cinquante jours, si des secours d'ici là n'étaient point arrivés [5]. Le 22 novembre, les catalans évacuaient le palais des Papes d'Avignon.

[1] Etienne, frère de Philippe de Poitiers, chambellan du roi.

[2] « Solvit Nutinus, thesaurarius, Stephano dicto bastardo de Pictavio, pro expensis per eum et dominum Franciscum Alberassii, procuratorem et actorem civitatis Avinionis, cum eorum societate fiendis apud locum de *Turnone*, ubi de proximo accessuri sunt ad habendum et adducendum ad hanc presentem civitatem quemdam cathalanum vocatum Margarit, penes dominum GASCONETUM, militem, baylivum Vivariensem extantem captivum seu presonerium, vz. flor. XX ». (Avignon, Archives de la ville, *Comptes de la guerre des catalans*, EE [sans numéro] fol. 225. Communication de M. P. Pansier).

[3] « Solvit Nutinus Dominico Arenguerii, mercatore, factori predicti Anthonii de Narducho [*mercatoris*] ab una parte flor. V per ipsum de mandato dominorum [*sindicorum*] solutos dicto Muscadello, carnifici, pro exequtione facta per eum in personam cujusdam cathalani ex inimicis, nuncupati Margarit, suis exhigentibus demeritis decapitati die XXI mensis hujus. — Item plus ab alia parte pro removendo capud ipsius deffuncti a platea S. Desiderii ubi decapitatus extitit extra civitatem portando, flor. I ». 26 sept. 1411 (*ibidem*, fol. 232).

[4] Mandat du restant de la somme due pour les deux besognes. 16 mai 1412 (*ibidem*, fol. 256').

[5] N. Valois, *La France et le grand schisme d'Orient*, t. IV, p. 169.

Digitized by Google

***

Margarit, en mourant, avait emporté les derniers espoirs d'un retour de fortune. Errant depuis le mois d'août 1410 sur les routes de France, de Savoie et d'Aragon, après avoir reçu les promesses les plus encourageantes, il avait vu la défection ou la lassitude gagner les partisans de son maître.

Le pape d'Avignon avait quitté cette ville dès 1403; prisonnier à son tour dans l'état pontifical, qui au siècle précédent avait été le refuge de la papauté, prisonnière des factions à Rome, il avait dû chercher une liberté vagabonde dans le royaume d'Aragon. Il ne cessait de proclamer, avec une confiance pleine d'orgueil et de dignité, les droits sacrés qu'il avait reçus au conclave d'Avignon, et, refusant de se démettre, voyait une partie de la chrétienté suivre son obédience.

Les Avignonnais, jouant de cet esprit d'indépendance où ils se plaisaient d'être à l'égard de leurs souverains, s'étaient déclarés en 1410 pour le pape de Rome, Alexandre V, proclamé par le concile de Pise. La mort rapide du nouveau pontife, et l'élection de Jean XXIII (17 mai) n'amenèrent point une réconciliation entre les deux fractions de l'église. Bien au contraire, Benoît XIII avait recommencé la guerre, et, des troupes étant arrivées de Catalogne, son neveu Rodrigue de Luna s'était enfermé au début du mois de mai derrière les hautes murailles du palais des Papes, pour conserver au moins à son maître un signe visible de domination. Ses soldats s'étaient partagé la garde de quelques points de la ville [1] et avaient occupé la place forte d'Oppède [2], dans le comtat.

[1] Entre autres la Vice-Gérence, la roche des Doms, le petit Palais et la tour du pont Saint-Benezet, qui n'allait pas tarder à être prise.

[2] Le gouverneur en était le chanoine *Anthonius Vincentii*, déjà mentionné en 1398 parmi les défenseurs du Palais, comme étant l'un des *magistri uxerii*. Son neveu Barthélemy sera otage à la reddition du Palais en 1411 (R. P. Ehrle, *Martin de Alpartils chronica actitarum temporibus Benedicti XIII*, dans *Quellen und Forschungen... herausgegeben von der Görresgesellschaft*, t. XII (1906), p. 59 et p. 564).

Digitized by Google

Le projet des catalans était d'attendre ; ils escomptaient un revirement des Avignonnais, et espéraient que, grâce à des secours qui ne pouvaient tarder, Benoit XIII rentrerait dans la seconde Rome revenue à son obédience. Le mot d'ordre qu'avait reçu Rodrigue de Luna était de ne pas s'épuiser en escarmouches, mais de bien garder le Palais...

La mission de Margarit était donc de grande importance. Les chroniques ne nous renseignent que sur la situation apparente des adversaires et sur le résultat des opérations ; l'interrogatoire de cet obscur partisan de Pierre de Luna nous fait entrevoir les négociations qu'il poursuivit inlassablement.

De nouveaux concours étaient promis à Benoit XIII. Margarit se rencontra près de Berne avec deux capitaines qui combattaient alors contre les Suisses pour le compte d'Amédée VIII de Savoie, le seigneur de Sallenôves [1] et Guigues de Montbel, seigneur d'Entremont [2]. Ils n'étaient point des inconnus dans le comtat Venaissin. Le premier en juin 1410 avait fait un traité avec Rodrigue de Luna, et le bruit courait parmi les Avignonnais que « lo segnor de Saranovo devié intrar au dich palays, et puys corre la villa, et la metre à saqueman » [3]. Quant à Guigues de Montbel, à la tête de ses bandes, il avait ravagé certaines places du comtat en 1401 [4].

[1] Guigues, seigneur de Sallenôves (arr. d'Annecy, *Haute-Savoie*), d'une famille apparentée aux Viry. Au XVI[e] siècle, la baronnie de Sallenôves appartiendra aux Viry (voir Bibliothèque Nationale, Nouveau d'Hozier, vol. 335, *Notice généalogique* d'ailleurs très inexacte).

[2] Entremont, arr. de Bonneville (*Haute-Savoie*). Guigues de Montbel, fils de Jean, était en outre seigneur de Montellier, de Grésy (voir C[te] de Foras, *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie* (Grenoble, 1900), t. IV, p. 68).

[3] *Chronicon parvum Avinionense de schismate et bello, loc. cit.*, p. 168 (14 juin). Cfr. également Bibliothèque Nationale, latin 8975, fol. 268[v].

[4] Jos. Fornéry, *Histoire du comté Venaissin et de la ville d'Avignon* éd. Duhamel (Avignon, 1909), t. I, p. 404.

Digitized by Google

A la suite des négociations de Margarit, dès le mois d'octobre 1410, il envoya quelques hommes d'armes dans la contrée ; leur présence inquiéta les Avignonnais qui demandèrent protection au duc de Berry, gouverneur du Languedoc [1].

Un autre capitaine savoyard, un des grands condottieri de l'époque, Amé de Viry [2], qui s'était distingué dans les armées bourguignonnes pendant la campagne de Liège [3], venait de rompre avec le comte de Savoie à la suite d'une guerre malheureuse contre le duc de Bourbon. Il se proposait de descendre dans le comtat Venaissin, et rien n'était plus à craindre pour les Avignonnais que l'inimitié de celui qui avait répandu la terreur dans le Bourbonnais [4].

Benoit XIII reçut même des offres d'un de ses anciens adversaires, Randon, seigneur de Joyeuse [5], nommé un an auparavant capitaine dans le comtat Venaissin par le roi et le légat d'Avignon, cardinal de Thury [6], et qui pour des retards de paiment s'apprêtait à franchir le Rhône. Enfin, depuis la mort de Louis II [7], le nouveau duc de Bourbon, Jean Ier, était amené par sa politique antibourguignonne, et par ressentiment contre le roi [8], à se ranger sous l'obédience du pape d'Avignon. Il permettait libre passage dans ses

[1] Lettre du duc de Berry aux syndics d'Avignon leur annonçant l'envoi de son sénéchal d'Auvergne, 7 oct. [1410] (Avignon, Archives de la ville, AA 34 et EE 350).

[2] Viry, canton de Saint-Julien-en-Genevois (*Haute-Savoie*).

[3] Cfr. J. L. Grillet, *Dictionnaire historique des dép. du Mont-Blanc et du Léman* (1807), t. III, p. 438.

[4] Voir sur cette guerre la *Chronique du bon duc Loys de Bourbon* (Société de l'Histoire de France), pp. 292-302; et la *Chronique d'Enguerran de Monstrelet (ibidem)*, t. II, pp. 2 3.

[5] Joyeuse, arr. de Largentière (*Ardèche*).

[6] Le 22 mars 1410 il paraît avec ce titre (N. Valois, *op. cit.*, t. IV, pp. 161-162).

[7] Louis II mourut le 19 août 1410.

[8] Le roi confisqua en 1411 le Beaujolais, appartenant au duc de Bourbon, et une partie du comté de Tonnerre, dont il donna le gouvernement au duc de Bourgogne.

Digitized by Google

terres aux bandes du seigneur d'Entremont, et bientôt se vit offrir par Pierre de Luna le gouvernement de l'état pontifical [1].

Plusieurs places du comtat, nous apprend également la déposition de Margarit, avaient promis d'ouvrir leurs portes; les châtelains de Pont-de-Sorgue, de Châteauneuf-de-Gadagne, d'Entraigues et de bien d'autres villes étaient prêts à recevoir les secours envoyés au pape schismatique.

Ainsi le printemps de l'année 1411 était marqué de signes encourageants pour la diplomatie de Benoit XIII ; le comtat Venaissin était menacé d'une guerre dévastatrice, qui serait peut-être favorable au pape d'Avignon.

Mais les catalans se heurtèrent à forte partie. Charles VI, depuis le concile de Pise, était décidé à mettre fin au schisme qui était en voie de s'éterniser. Les ordres donnés à ses officiers et la part plus active prise par les ducs de Berry et de Bourgogne encouragèrent les Avignonnais. A prix d'argent ils obtinrent la défection des condottieri et le concours de leurs voisins. Amé de Viry, que ses querelles avec le duc de Bourbon rangeaient d'ailleurs dans le parti bourguignon, disparut de la scène [2]. Le sire de Sallenôves, travaillé depuis longtemps par le comte de Savoie [3], et pressenti par Renier

[1] N. Valois, *op. cit.*, t. IV, p. 167.

[2] Paiment effectué le 4 mai 1411 par Nutinus, trésorier d'Avignon, au notaire d'Orange, « pretextu salarii pro instrumentis compromissi et sententie nuper factis, habitis et celebratis inter dominos sindicos Avinionis... et Amedeum de Viriaco, et alios suos complices pro parte domini de Intermontibus, super nonnullis querelis et petitionibus quas ipse dominus de Intermontibus faciebat et habere pretendebat contra civitatem ». (Avignon, Archives de la ville, *Comptes de laguerre des catalans*, EE [sans numéro], fol. 256. Communication de M. P. Pansier).

[3] Voir les lettres du comte de Savoie aux syndics : 16 nov., 12 déc. 1410 et 26 mars 1411 ; la réclamation d'une récompense par Jacques Garet, secrétaire du comte, qui s'est entremis auprès des seigneurs d'Entremont et de Sallenôves (*de Aulanora*) et n'a touché que douze florins, 15 nov. 1410 (*ibidem*, AA 34).

Digitized by Google

Pot, gouverneur du Dauphiné, passa à la fin d'avril 1411 au service du duc de Bourgogne; le gouverneur en récompense reçut de la ville les témoignages les plus vifs de reconnaissance accompagnés de cinq cents florins [1]. Quant au seigneur d'Entremont, également circonvenu par le comte de Savoie [2], il montra dès lors peu d'empressement à tenir ses engagements.

Les secours d'ailleurs auraient été levés en vain. Le roi, apprenant, disait-il, que « les seigneurs de Jouyeuse, d'Antremont et de Salenove, Jehan de Torckefelon, escuier, son frère Ferrebourt, et aultres se sont efforciez et efforcent de mettre sus et assembler gens d'armes tant de nostre royaume comme d'ailleurs, en entencion d'aller lever le siège que ont tenu et fait tenir par l'espace de XIIII moys ou environ Nostre-Saint-Père le Pappe et les habitans de la ville d'Avignon devant le palais » enjoignait le 29 mai à tous ses officiers de s'opposer par les armes à leurs incursions [3]. Il donnait des ordres au sénéchal de Beaucaire pour la garde des passes du Rhône, faisait surveiller celles de l'Isère et de la Durance, et à la même date prescrivait que fussent payés immédiatement au seigneur de Joyeuse les gages qui lui étaient dus par

[1] Lettre des syndics à Renier Pot, 2 mai 1411 : « A magnific et puissant seigneur, Mons. Regnier Pot, chevalier, gouverneur du Dalphiné, conseiller et chambellan du roy, *nostre très chier et redoubté seigneur*. Très honoré et puissant sire, nous nous reccomandons humblement à la vostre magnificence. Si avons entendu pleinement et aperceu tant par le noble Ardoyn de Launay, parent vostre, pourteur des présentes, quant par Mons. le Recteur et par Mons. le Viguier de ceste présente cité la bonne volanté et affection et la bonne diligence qu'il vous ha pleu de mettre et faire sur la provision des ennemix de ceste présent cité et de la comté de Veneisse, c'est assavoir du seigneur d'ENTREMONS et de SELLENEUVE et des aultres leur complices, par la quelle provision et par vostre moyen leur venue et leur entreprinse c'est destournée ». (Avignon, Archives de la ville, EE 351).

[2] Voir *supra*, p. 276, note 3.

[3] Lettre de Charles VI (*ibidem*, boite 39). Cfr. lettre de Raspondi, ambassadeur de la ville à Paris, en avisant les syndics (*ibidem*, EE 351, 2, *en italien*).

Digitized by Google

le cardinal de Thury, légat sous Alexandre V, dussent-ils être payés sur la succession même du cardinal [1].

Enfin, le 20 juin, il donnait pleins pouvoirs à Philippe de Poitiers pour diriger les opérations du siège [2].

En face de pareilles mesures, Pierre de Luna ne pouvait rien. Les quelques troupes fidèles qui avaient tenté de forcer le blocus s'étaient fait battre ; ainsi était il advenu à la passe de Mallemort [3], sur la Durance, de cent vingt catalans débarqués à Bouc ; et vers le même temps, à Caromb [4], des vingt-cinq cavaliers que Guichard de la Tour, écuyer du seigneur de Sallenôves, amenait de Savoie, et qui étaient tout ce que la corruption pratiquée par les ennemis de Pierre de Luna n'avait pû détacher de son service. Pendant ce temps, de la roche de Peniscola, où il avait trouvé un dernier asile, le pape d'Avignon voyait le vide se faire autour de lui ; sans argent, abandonné de ses cardinaux, il ne représentait plus qu'un principe d'opposition à l'Eglise Romaine. Il ne pouvait cependant croire à la défection de ses condottieres, et disait encore le 13 octobre, alors que la capitulation du palais des Papes était signée, d'attendre, et que le duc de Bourbon allait sauver le siège pontifical [5].

FERNAND BENOIT.

[1] Lettre de Charles VI au sénéchal de Beaucaire (*ibidem*, boite 39, n° 20). Le cardinal était mort à Saint-André de Villeneuve le 20 décembre (*Chronicon parvum Avinionense, loc. cit.*, p. 168).

[2] Avignon, Archives de la ville, EE 351, 2, n° 13.

[3] Mallemort, arr. d'Arles, canton d'Eyguières (*Bouches-du-Rhône*). — Lettre des syndics et élus de la guerre d'Avignon à un habitant des Martigues, 30 mai 1411 (Avignon, Archives de la ville, EE 351, 2, n° 11). Cfr. N. Valois, *op. cit.*, t. IV, p. 166. Les catalans furent battus par Pierre d'Acigné, sénéchal de Provence.

[4] Caromb, arr. de Carpentras (*Vaucluse*). N. Valois, *op. cit.*, t. IV, p. 166, note 3.

[5] N. Valois, *op. cit.*, t. IV, p. 170, note 1 (Bulle de Benoît XIII datée de Peniscola).

Digitized by Google

L'interrogatoire de Margarit (Juin 1411). [1]

[1-10 Juin].

I. *Depositio prima facta per infrascriptum Margarit coram domino baylivio de Vivaresio* [2], *commissario in loco de Tornono, absentibus Neryo Buzaffi et Petro Johannis notariis.*

Quibus peractis, dictus dominus baylivius et commissarius volens scire juxta tenorem sue commissionis quis esset, et unde erat idem Margarit Esmanart, prisonerius, ipsum interrogavit, medio suo corporali juramento, unde erat, qui dixit quod ipse erat de Sobadeil [3], diocesis Barcellonie. Requisitus cum dicto juramento quid faciebat in presenti patria, qui dixit quod ipse erat et fuerat in venditione, scilicet in castro d'Oppeda [4], ad stipendia Petri de Luna [5], ubi stetit spatio septem mensium, et dixit verum fore quod ipse dicessit a dicto loco d'Oppeda, de precepto domini Anthonii Vincentii, canonici et gubernatoris dicti loci d'Oppeda, in mense au- 5 août 1410
gusti [6] proxime lapso, et accessit in comitatu Sabaudie ad dominum de Salanova et dominum d'Antremont; et repperto in Sperna [7], proppe Bernam [8], ubi erat || in stipendiis domini comitis Sabaudie, in exercitu quem faciebat idem dominus comes contra illos de Berna, ipsum dominum de Salanova requisivit quathinus attendere vellet pacta que fecerat cum domino Roddiguo, capitaneo palatii Avinionensis [9]. Quiquidem dominus de Salanova sibi ipsi lo-

[1] Cahier de 18 folios, papier, *Atti notarili di Orange*, vol. 392, 1.
[2] Gasconet.
[3] Sabadell, en Catalogne.
[4] Oppède, arr. d'Apt, canton de Bonnieux (*Vaucluse*).
[5] Benoît XIII.
[6] Voir *infra* § II.
[7] Spins (?) près de Berne, district d'Aarberg (Suisse).
[8] Berne, en Suisse.
[9] Voir *supra* l'Introduction. Le 14 Juin 1410 le seigneur de Sallenôves devait mettre la ville à sac.

Digitized by Google

quenti respondit quod faceret libenter si haberet argentum, sed quia non habebat argentum non poterat sibi attendere. Et super hoc dictus dominus de Salanova, habita super hoc deliberatione, misit quendam scutifferum, vocatum Guichardum de Turre, comitatus Sabaudie, qui accessit ad dictum Petrum de Luna, a Terragona, ubi erat [1]. Et ipse loquens tunc transivit per dictum locum d'Oppeda ad dictum dominum Anthonium Vincentii, si volebat quicquam scribere dicto Petro de Luna, qui sibi dixit quod sic, et sibi tradidit duas litteras clausas, quas ipse loquens portavit dicto Petro de Luna. Et post, dum fuerint ipse loquens et dictus Guichardus in presentia dicti Petri de Luna, ipse loquens dixit || [2] dicto Petro de Luna quod dictus de Salanova Sue Sanctitati se recomendabat et sibi mittebat dictum Guichardum de Turre, qui Guichardus ex parte dicti domini de Salanova dicto Petro de Luna dicere habebat illa que sibi dixerat et oneraverat idem dominus de Salanova. Et super hoc, idem Guichardus dicto Petro de Luna dixit illa que sibi dicere habuit. Requisitus si fuit presens in verbis sibi dictis dicto Petro de Luna, dixit quod non, sed bene verum est quod dictus Petrus de Luna sibi dicto Guichardo deliberare fecit in Barcellonia quatuor milia flor. et super hoc idem Guichardus dedit cautiones bonas et sufficientes de restituendo dicto Petro de Luna, seu suis gentibus, dicta quatuor milia floren. casu quo non deservirent sibi. Et hiis actis retrocesserunt ad dictum dominum de Salanova, in Sabaudia, cui idem Guichardus dixit quod habuerat a dicto Petro de Luna IIII^{or} milia flor.: et tunc idem dominus de Salanova fuit contentus de hoc, et super hoc bene scit quod dictus dominus de Salanova fecit totum quod potuit de veniendo || in

[1] Le pape était arrivé à Tarragone en juin; il quitta cette ville pour Saragosse le 5 novembre. L'entrevue eut donc lieu avant cette date (H. Denifle, *Chronique* de P. de Arenis, *Archiv für Litteratur und Kirchengeschichte des Mittelalters*, t. III (1887), p. 648). On trouvera un récit détaillé de l'entrevue *infra* au § II.

Digitized by Google

comitatu Venayssini cum dictis certis gentibus armorum, sed non potuit, causam scientie reddens, quia vidit *etc.*...

10 Juin 1411.

II. *Sequitur depositio facta per dictum Margaritum in presentia dicti domini baylivii, presente ibidem Nergo Buzaffi, in qua scripsit Petrus Johannis notarius mandato prefati domini bayliri.*

Anno Domini millesimo quatercentesimo undecimo, et die decima mensis junii, constitutus preffatus Margarit coram dicto domino baylivo, commissario auctoritate regia deputato, qui juravit super sancta Dei euvangelia, per eum corporaliter libro tacto, dicere, respondere, et testificare veritatem, et perlecta eidem in vulgari prescripta depositione in dicto loco de Tornono [1], et coram eodem domino baylivo facta, ipse Margaritus integraliter in eadem perseveravit.

Item, ulterius ibidem extitit ipse Margaritus || [3] interrogatus si ipse Margaritus ipsi domini (*sic*) baylivio omnimodam dixit seu confessus fuit veritatem, dixit quod sic, de hiis de quibus extitit interrogatus,

Item, ulterius interrogatus quando exivit locum d'Oppeda dixit quod die quinta mensis augusti, vel circa, preteriti. 5 août 1410

Item, ulterius interrogatus dictus Margaritus si tunc exivit solus aut associatus, dixit quod tunc recessit sibi associato uno homine loci predicti d'Oppeda, vocato Alziario Fermandi dicti loci.

Item, ulterius interrogatus dictus Margaritus cujus mandato exivit, nec (*sic*) quo ivit cum eo ipse Alziarius, dixit quod mandato domini Anthonii Vincentii, in sua alia depositione nominati.

Item, ulterius interrogatus dictus Margaritus cujus status erat ipse Alziarius, dixit quod est satis juvenis homo, et est homo rusticus, sive affavator.

[1] Tournon (*Ardèche*).

Digitized by Google

Item, ulterius interrogatus dictus Margaritus quo iverunt insimul, dixit quod usque in locum de Payerna [1] et fiducialiter se habendo unus servando alium.

Item, ulterius interrogatus dictus Margarit si iverunt pedestri vel || equestri, respondit et dixit quod pedestri.

Item, ulterius interrogatus dictus Margarit si eo tunc dictus Anthonius dedit eisdem argentum pro eorum sumptibus, dixit quod sic, scilicet unum scutum in auro et unum florenum in auro.

Interrogatus ulterius dictus Margarit quam viam tenuerunt tendendo iter per comitatum Venayssini, dixit quod prima die iverunt circa locum de Gorda, et versus locum de Paternis, et deinde versus locum de Carpentorate, et deinde versus locum de Carunbo, non intrantibus loca ipsa, et inde versus Auraycam [2], ubi etiam non intrarunt, et inde subsequenter sequti fuerunt eorum iter quousque fuerunt in dicto loco de Payerna.

Item, ulterius interrogatus dictus Margaritus si medio tempore, potius quam exiverunt comitatum predictum, fuit locutus cum aliquo in aliquo loco dicti comitatus, dixit quod non, nec de die, nec de nocte.

Item, ulterius interrogatus si, dum fuit in dictis partibus Sabaudie, fuit locutus cum dicto domino de Salanova || [4] et domino d'Antremons, dixit quod sic.

Item, ulterius interrogatus dictus Margaritus in quo loco locutus fuit cum dominis de Salanova et d'Antremons, dixit quod in loco de Payerna predicto, ubi fuit locutus cum dictis dominis de Salanova et d'Antremons; et eo tunc ipse Alziarius reddiit versus locum predictum d'Oppeda, ipso loquente tunc ibidem dimisso.

Item, ulterius interrogatus dictus Margaritus quid eo tunc ipse loquens dictis dominis de Salanova et d'Antremons [*dixit*], dixit

[1] Payerne, canton de Vaud (Suisse).
[2] Gordes, Pernes, Carpentras, Caromb et Orange (*Vaucluse*).

Digitized by Google

quod prout in alia sua depositione [1] facta coram dicto domino baylivio continetur.

Item, ulterius interrogatus dictus Margarit si ipse dominus de Salanova scripsit dicto domino Anthonio, dixit quod sic, scilicet quod Margaritus predictus latius eidem domino Anthonio deberet scribere ab omnibus, et eo tunc ipse Margaritus latius sibi per dictum Alziarium dicto domino Anthonio scripsit.

Item, ulterius interrogatus dictus Margaritus quantum tempus stetit ipse Margarit loquens in partibus illis, dixit quod per quinque septimanas, et hoc || in Payerna [2], Gebenna [3] et (de) Salanova [4], ubi continue procuravit quod ipse dominus de Salanova in partibus Avinionis et comitatus Venayssini veniret cum gentibus armorum quos ducere debebat.

Item, ulterius interrogatus dictus Margaritus quod in numero gentium ducere debebat in partibus Avinionis et comitatus Venayssini, dixit quod cum ipse dominus de Salanova, quam dominus d'Antremons, qui simul fecerant liguam, numero XII^{c} equorum.

Item, ulterius interrogatus dictus Margaritus si tunc temporis erat Guichardus de Turre cum ipsis dominis de Salanova et quidam *(sic)* alio pro parte domini d'Antremons, vocato Coteyart, quia ipse dominus d'Antremons non poterat interesse, fuit ipse Guichardus cum eisdem ubi fecerunt eorum tractatum; et, ipso loquente presente, dixit ipse dominus de Salanova quod non poterant habere gentes, neque possent, nisi mediantibus pecuniis. Et eo tunc ipse loquens respondit sibi domino de Salanova quod, licet ipse dominus de Salanova habuisset tria milia flor., nichil pro dicto ejus magistro || [5] fecerat, sed si daret magistro suo Petro de Luna bonos fidejussores, ipse ab eodem haberet.

[1] Voir *supra* § I.
[2] Payerne, canton de Vaud (Suisse).
[3] Genève.
[4] Sallenôves, canton d'Annecy *(Haute Savoie)*.

Digitized by Google

Item, ulterius interrogatus dictus Margaritus si tunc obtulerunt dari fidejussores, dixit quod sic, scilicet Anthonium Morrey de Saycello, quem ipse Guichardus secum duxit versus partes Cathalonie, in quibus partibus ipse Guichardus ivit ab una parte sine ipso loquente, et ipse loquens ab alia, et se simul reperierunt in loco de Perpinhiaco [1]. Item, ulterius interrogatus dictus Margaritus loquens si ipse dominus de Salanova aliquid sibi dicto loquenti dedit, potius quam recederet, dixit quod sic, unum equm valoris XII flor., unum par stivallorum, IIII^{or} flor. in moneta Sabaudie.

Item, dicit idem Margaritus quod tunc fuit faciendo iter suum et yens versus Hoppedam, dum fuit in loco de Gratianopoli [2] in hostaleria *Boris*, reperiit quemdam Petrum Griselli, qui pro parte dicti domini de Salanova versus ipsum loquentem veniebat, cum quo simul iverunt usque in locum d'Oppeda predictum. Item, ulterius interrogatus dictus Margaritus || loquens ad quid ipse dominus de Salanova mandabat ipsum Petrum Griselli cum eodem in dictum locum, dixit quod adeo ut ipse loqueretur cum domino Anthonio Vincentii, ut sibi dicto domino de Salanova mandaret quatuor vel V^{c} flor., ut in una littera per ipsum tunc sibi pro parte ipsius domini de Salanova per ipsum Petrum portata latius continebatur, et hoc pro habendo gentes armorum in partibus Lombardie. Et tunc ipse dominus Anthonius sibi domino de Salanova per dictum Petrum portari fecit II^{c} scuta, et post, facta per ipsum loquentem relatione ipsi domino Anthonio de omnibus per ipsum loquentem per anthea(m) in illis partibus factis, ipse loquens stetit ibidem per duas noctes et per unam diem.

Item, ulterius interrogatus dictus loquens Margaritus si scit quod ipse dominus de Salanova procuraverit habere gentes armorum de partibus illis, dixit quod nescit, quoniam nichil adhuc fecit.

[1] Perpignan *(Pyrénées-Orientales)*.
[2] Grenoble *(Isère)*.

Digitized by Google

Item, ulterius interrogatus dictus Margaritus si ivit post || [6] hoc versus magistrum suum Petrum de Luna, dixit quod sic, et quod eo tunc idem Anthonius sibi loquenti tradidit duas litteras clausas ipsi Petro de Luna magistro suo portandas et tradendas.

Item, ulterius interrogatus dictus Margaritus quid continebatur in illis, dixit se nescire.

Item, ulterius interrogatus dictus Margaritus loquens per quam viam ivit ipse loquens dum recessit, dixit quod ipse loquens equester cum uno parvo pedite simul transiverunt per portum de Malamorte [1], et inde iverunt usque in insula Martici [2]. Et, dum ibidem fuit ipse loquens, tradidit dictum equm dicto famulo, causa revertendi et redeundi ipsum in loco predicto de Oppeda, et ipse intravit mare in una barca cujusdam Petri, de ejus cognomine dixit se non recordare, super qua ivit usque prope Agatham [3], et ibidem locavit unam mulam, quam equitavit usque in locum de Bitterris [4], ubi emit unum ronsinum pretio quinque francorum, cum quo ivit usque in Perpinhiano [5], et ipso ibidem tunc in dicto loco, et in hostaleriam *Equi Albi* applicato, stetit circa duas || dies in dicto loco et hostaleria, potius quam ipse Guichardus ibidem applicaret. Sed tunc lapsis dictis duobus diebus, ipse applicuit cum dicto fidejussore supradicto, euntes eques (*sic*), et cum uno famulo, quem cum eis ducebant, et in crastinum simul iverunt quousque fuerunt in Terragona [6]. avant le 5 nov. 1410

Et ibidem magistro ipsius loquentis Petro de Luna ipse loquens fecit relationem suam de gestis per eum in partibus Sabaudie predictis, et litteras quas portabat eidem tradidit, et inde dixit dicto magistro suo quod quidam Guichardus de Turre ibidem erat, seu cum eodem applicuerat, et qui cum eodem applicuerat qui cum

[1] Mallemort, sur la Durance, arr. d'Arles *(Bouches-du-Rhône)*.
[2] Martigues *(Bouches-du-Rhône)*.
[3] Agde *(Hérault)*.
[4] Béziers *(Hérault)*.
[5] Perpignan *(Pyrénées-Orientales)*.
[6] Sur la date de l'entrevue de Tarragone voir *supra*, p. 280, note.

Digitized by Google

eodem loqui volebat. Et tunc ipse ejus magister Petrus de Luna sibi loquenti primo dixit, si ipse loquens sciebat nova de palatio; qui loquens tunc cepit dicere quod sic: scilicet, quod ipse dominus Anthonius sibi loquenti dicerat quod palatium Avinionis minabatur fortiter, et tunc ipse ejus magister cepit reddere. Et ulterius interrogavit ipsum loquentem quid faciebat ipse dominus Anthonius Vincentii, qui loquens dixit || [7] quod bene, et quod recomendabat se eidem et Sue Sanctitati. Et ulterius dixit eidem Petro de Luna quod dominus de Salanova et d'Antremons se eidem recomendabant, et quod multum affectabant sibi servire, sed nichil poterant facere sine peccuniis, et, prout predixerat, mandabant Guichardo de la Tour predictum pro habendis IIII[M] floren., et qui secum ducebat unum mercatorem, qui mercator daret in Barchinonia fidejussorem in casum restituendi, in quem ipsi infra certum tempus minime servirent, scilicet usque in festum Pasche tunc futurum [1], de restituendo dicta quatuor milia floren., et quod ipse Guichardus de Turre, qui ibidem erat, latius eidem explicaret. Tunc vero ipse magister suus Petrus de Luna dixit et jussit quod ipse Guichardus coram ipso veniret, quod factum fuit; et eo tunc ipse Guichardus sibi dicto Petro de Luna presentavit et porrexit unam litteram credentie, quam vidit et legit, et, qua visa sive lecta, fuerunt loquti ad invicem sine || ipso loquente.

Item, ulterius interrogatus dictus Margaritus loquens quid eidem dixit, dixit quod credit quod fuerant locuti de materia et tractatu supradicto.

Item, ulterius interrogatus quid inde fecerunt simul de premissis, dixit quod ipse magister suus Petrus de Luna jussit et voluit dicta quatuor milia floren. auri per Guillelmum de Fenolheto [2] ibidem expedienda.

[1] 12 avril 1411.

[2] Guillaume de Fenouillet servit d'intermédiaire entre Benoît XIII et ses partisans de Provence. Peu auparavant, il avait remis de la part de

Digitized by Google

Item, ulterius interrogatus per quem modum fuit expeditus, dixit quod dictus Anthonius Morrey de Saycello, qui cum dicto Guichardo, ut premittitur, iverat, rogavit Nicolaum Carrerie de Gebenna, ibidem in Barchinonia tenentem mercaturas, ut vellet pro eodem per modum cambii respondere pro IIII^{M} flor. predictis infra certum terminum tradendis in Gebenna, qui Nicolaus hoc consentiit facere in coralho; et in pignore erga ipsum Guillermum de Fenolheto ipsum coralhium dimisit, et tunc ipse Guill*elmus* de Fenolheto se obtulit ipsi Anthonio et Nicholao tradere in peccunia summam dictorum quatuor milia (*sic*) floren.

Item, ulterius interrogatus dictus Margaritus si tunc ipsi Anthonius et Nicolaus habuerunt seu receperunt dicta IIII^{M} || ^{8} flor. dixit quod Anthonius Morrey habuit tunc mille flor., et ipse Nicolaus IX^{c} libras dicte monete Barchinonis, valentes mille scuta. Et ulterius dixerunt inter se, ipsi Anthonius et Nicolaus, minime se recepisse de dictis IIII^{M} flor.

Item, ulterius interrogatus dictus Margaritus si ipse Anthonius dictos mille flor. auri expe(n)divit dictis dominis de Salanova et d'Antremons, dixit quod sic, scilicet sexcentos dicto domino de Salanova et IIII^{or} centos dicto domino d'Antremons, et hoc in presentia fratris Michaelis, preceptoris de Calateus, de Velha [1]. Item, ulterius interrogatus si ipse Nicolaus Chayriera expedivit seu tradidit dicta mile scuta, dixit quod non, sed illa reddidit seu restituit, sicut a dicto Anthonio Morrey dici audivit.

l'évêque de Barcelone 40 florins à l'évêque de Vaison, G. de Pesserat, O. P. (Voir lettre de remercîments de l'évêque de Vaison à l'évêque de Barcelone, 19 mai 1410, Puig y Puig, *Pedro de Luna, último papa de Aviñón*. Barcelona, 1920, in-4°, p. 533).

[1] Sans doute le commandeur de Calatayud, de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, originaire de la ville de Vela (située à l'Ouest de Calatayud, prov. de Soria). Rodrigue de Luna était lui-même commandeur de l'ordre, auprès duquel il trouva quelque appui; un frère de l'ordre, Bardachin, qui était à son service, fut capturé par les Avignonnais.

Digitized by Google

Item, interrogatus dictus Margaritus quare ergo ipse Nicolaus dicta mile scuta non tradidit dictis domino de Salanova et d'Antremons, dixit quod ex eo, quia cum fuerunt in Gebenna, sicud ipse loquens dici audivit, ipse Nicolaus Chareyria et Anthonius Morrey cum ipsis || contempdebant, eo quia dubitabant propterea non facerent illud servitium, quod facere convenerant, et quod non dederunt cautionem mercatorum sive personarum ydonearum, et dixerunt ipsi Anthonius et Nicolaus quod non eisdem deliberarent eisdem illa mille scuta, sicud dici audivit a dicto Anthonio; reversus fuit ipsi Guillelmeto de Fenolheto, ut re vera ymaginatur ipse loquens.

Item, ulterius interrogatus si tunc temporis erat in partibus illis Sabaudie ipse Margaritus, dixit quod sic, et quod tunc temporis infirmabatur ipse loquens propter tibiam unam. Et nichil protunc fuit confessus, nec per consequens examinatus.

11 Juin 1411.

III. *De mane undecima intitulata mensis junii, fuit ulterius dictus Margaritus interrogatus quid inde fuit subsequtum.* Dixit vers février 1411 quod tractu temporis, scilicet quinque septimanarum, ipsi domini de Salanova et d'Antremons simul in loco de Yerna [1] locuti fuerunt, || [2] ipso loquente absente, et concordarunt quod mandarent pro quodam capitaneo gentium armorum, qui habebat XII^{c} equos, vocato Ferrabot [2], cui scripserunt, et inde ipse Ferrabot in loco Pontis Bellivicini [3], ubi ipse dominus d'Antremons venit locutum cum eo, et simul concordaverunt quod iret in loco de Beleys [4], ubi erat do-

[1] Yenne, arr. de Chambéry (*Savoie*).

[2] Ferrabot ou Ferrebourt, capitaine dauphinois, frère de Jean de Torchefelon (Avignon, Archives de la ville, EE 637, f. 277; cfr. lettre de Charles VI du 29 mai 1411, citée p. 277, Archives de la ville, boite 39). Les deux frères sont désignés par Charles VI parmi les capitaines qui au printemps de 1411 rassemblaient des troupes pour la levée du siège d'Avignon.

[3] Pont-de-Beauvoisin, arr. de Chambéry (*Savoie*).

[4] Belley (*Ain*).

Digitized by Google

minus predictus de Salanova, et ex eo ut simul possent colloquium habere et ibidem simul una etiam cum ipso loquente. Ibidem fuerunt locuti ad invicem, et concordaverunt ipsi dominus de Salanova et d'Antremons quod sibi dicto Ferrabot dare[*n*]t sexcentum (*sic*) flor., in diminutione stipendiorum ejusdem, scilicet ipse dominus de Salanova ducentum (*sic*) flor. et ipse dominus d'Antremons quatuorcen*tum*. Et tertia die sequenti iverunt in loco Sancti Dionisii [1], qui est dicti domini de Salanova, ubi habuit a dicto domino d'Antremons du-cen*tum* flor. in pecunia sabaudiensi, et alios ducentum in corseriis, et inde ibidem haberet ab ipso domino de Sala || nova quatuor tacias et unum peytral argenti in deductione dictorum ducentum floren. per ipsum, ut premittitur, premissorum pro nonaginta quinque flor.; et residuum usque supplementum dictorum ducentorum floren. debebat sibi solvere in octava die martii sequenti, ubi debebat ipse dominus d'Antremons cum dicto Ferrabot, per terram domini de Burbon*io* [2], favore ipsius domini d'Antremons, transitum ipsorum facere; et ibidem debebant transire inter Villamfrancam [3] et *la mayson blanca* [4], et ipsos ibidem, qui dicto transitu ipse dominus d'Antremons illos debebat recipere, et baculum capitaneatus ipsorum sumere. Qua die adveniente, ipse Ferrabot fuit et ibidem applicuit cum gentibus suis, sed eo tunc ipse dominus d'Antremons non ibidem venit, sed in dicta dieta deffecit. Et ulterius ipse Ferrabot, videns quod idem dominus d'Antremons non veniebat, se redduxit circa ab-batum (*sic*) de Cluhiaco [5], sed ibidem non multum stetit, quia ba-stardus de Bourbon*io* [6] qui contra ipsum discurreret || [10] voluit, et propterea recessit ab illo loco, nescit tamen quo ivit.

[1] Saint-Denis-le-Chosson, canton d'Ambérieu (*Ain*).
[2] Jean de Bourbon, comte de Clermont († 1433).
[3] Villefranche-sur-Saône (*Rhône*).
[4] La Maison-Blanche, cant. de Trévoux, c^ne^ de Parcieux (*Ain*).
[5] Cluny, arr. de Mâcon (*Saône-et-Loire*).
[6] Hector de Bourbon, frère du duc Jean, créé chevalier en 1409 et tué au siège de Soissons en 1414.

Digitized by Google

Item, ulterius interrogatus dictus Margaritus qua de causa non fuit in dicta dieta dominus d'Antremons cum dicto Ferrabot conventa, dixit quod ex eo quia ipse loquens dici audivit quod ipse dominus d'Antremons procurabat habere argentum in loco de Chambayrino [1]. Interrogatus in quo loco erat pro tunc ipse loquens, dixit quod in loco Sancti Dyonisii cum dicto domino de Salanova, ubi expectabant quod ipse dominus d'Antremons cum aliis transitum fecissent, et quod dum fuissent in Sabaudia se posuissent cum eis, et percepto quod ipse dominus d'Antremons defficerat in dicta dieta, et per consequens ipse Ferrabot recedebat, quia dominus predictum (*sic*) d'Antremons venerat ibidem in dicto loco Sancti Dyonisii, et fuerat locutus cum ipso domino de Salanova et ipso loquente super predictis. Ipse dominus d'Antremons, post plura et diversa verba inter se habita, equitavit et sibi arripuit iter versus locum de Villa Franca, sed potius quam ibidem esset, et existens circa locum de Bonig [2], ipse || dominus d'Antremons mandavit duos homines, equites suos, vocatos Francisquum et Vingaudum, portantes unam litteram ipsi Ferrabot quod rediret; et qui ipsum Ferrabot reperierunt per quatuordecim leucas ultra dictam abbatiam Cluniacensem. Qui Ferabot responsum sibi fecit, quod ipse non defficerat in sua dieta, et quod culpa ipsius domini d'Antremons fuerat quia recesserat, et quod quantum in eodem erat non reddiret, nisi haberet solutionem unius mensis. Et habita dicta responcione, ipse dominus d'Antremons reddiit in dicto loco Sancti Dionisii, ubi cum dicto domino de Salanova, et eodem loquente ibidem existente, fuerunt simul de dicta materia locuti.

Quibus peractis, tunc idem dominus d'Antremons et dominus de Salanova concordaverunt quod simul certa die reperirent se in loco

[1] Chambéry (*Savoie*).

[2] Bognens, hameau de la commune d'Andert-Condon, sur la rivière Furans, à environ 2 kil. N. O. de Belley (*Ain*).

Digitized by Google

vocato de Vymier [1], qui est cujusdam abbatis, qui est de parentela dicti domini d'Antremons, in qua dieta fuerunt, et ipse loquens. Ubi fuerunt concordes quod ipse dominus de Salanova iret locutum cum Johanne d'Aix, et Johanne Guiomardi, et aliis capitaneis et sociis, cum quibus fuit locutus; || [11] et cum eis convenit quod, completo servicio per eos promisso comiti de Tonaii [2], ipsi libenter cum eodem venirent ad discurrendum contra comitatum Venayssinum et civitatem Avinionis. Et eo tunc quidam Quilmetus, capitaneus, et quidam Yvonetus de Nuce sibi dicto domino de Salanova convenerunt et promiserunt venire, eo quia societas dicti comitis de Tornaii [2] non eisdem placebat. Et subito dicti omnes capitaney, qui erant numero XXII capitaneorum, ceperunt ire versus dominum comitem de Tonerre [2], existentem in loco predicto de Villa Franca, et ipse dominus de Salanova ivit et reddiit in dicto loco Vimerii, ubi per presens ipse dominus de Salanova ipsum dominum d'Antremons [*et*] ipsum loquentem dimisera(n)t. Et tunc ipsi Yvonetus et Quilmotus se de societate predictorum, qui iverant in dicto loco de Villa Franca, dicesserunt, et reversi fuerunt ante dictum locum de Vimier, et erant numero novemcentum equi vel circa, ubi cum dictis dominis de Salanova et d'Antremons convenerunt, scilicet quod quilibet homo armorum habens tres equos haberet pro mense quindecim flor,. || et capitaneus pro qualibet lancea habere deberet unum florenum pro suo statu.

Et convento per hunc modum inter eos, in crastinum transiverunt Sonam, circa locum predictum de Vimier [3], et iverunt in terra

[1] Vimy, aujord'hui Neuville-sur Saône, arr. de Lyon (*Rhône*). Appartenait à l'abbaye de l'Ile-Barbe, dont l'abbé était alors Aynard de Cordon « gentilhomme de bon lieu, voisin et amy du seigneur d'Entremons » (Le Laboureur, *Le mazures de l'abbaye royale de l'Ile-Barbe-les-Lyon* (Paris, 1681), p. 217).

[2] Le comte de Tonnerre, Louis II de Châlon. Il était alors en fort mauvais termes avec le roi et le duc de Bourgogne (Voir *supra* Introduction).

[3] Neuville-sur-Saône (*Rhône*).

Digitized by Google

Sabaudie, et in die festivitatis Pasche fuerunt in rippa Rodani inter
12 avril 1411 locum de Montelrolt [1] et de Lugduno [2], adeo ut transirent si possent, et, ipse loquens una cum eis semper, non potuerunt transire propter deffectum navigiorum.

Item, ulterius interrogatus si fecerat fieri navigia per anthea, dixit quod sic in loco de Saycello [3], sed fuerunt capta per gentes Dalphinatus, et, quia non potuerunt esse dicte barque in dicta die, non potuerunt venire ad ipsorum optatum transseunda.

Item, ulterius interrogatus dictus Margaritus, quo nomine vocabatur magister qui dictas barquas fecit in Saycello, dixit se nescire.

Item, ulterius interrogatus dictus Margarit si idem loquens pro faciendo fieri dictas barcas mandavit domino Anthonio pro peccuniis, dixit quod sic, et mandavit et scripsit dicto domino Anthonio || [12] per Bernardum, famulum Bernini de Mortiers, quod sibi mandaret ducentum flor., aut quod ipse dominus Anthonius scriberet unam litteram securitatis, quoniam Guichardus de la Tour illos mutuaret. Et ipse dominus Anthonius scripsit unam litteram, quam portavit ipse Bernardus ipsi Guichardo, pro dictis ducentis flor. tradend*is*, qui Guichardus [4], visa dicta litteras paratum se obtulit ipsos II^{c} floren. mutuare, et inde illos mutuavit, de quibus recepit ipse loquens XLI flor. et dictus dominus de Salanova nonaginta duos flor., et residuum fuit solutum pro dictis duabus barquis.

Item, ulterius interrogatus quid inde fecerunt dictus dominus de Salanova et ipse loquens cum aliis supradictis capitaneis et gentibus, ex eo quia non poterant eorum transitum facere seu habere, dixit quod tunc venit ibidem ergo (*sic*) ipsos dominus Andreas de Ve-

[1] Lieu inconnu.

[2] Lyon (*Rhône*).

[3] Seyssel, sur le Rhône, hameau du canton de Lhuis, arr. de Belley (*Ain*).

[4] Guichard de la Tour fut fait prisonnier peu après en avril à Caromb (Vaucluse).

Digitized by Google

lino [1], miles, qui sibi dicto domino de Salanova dixit quid volebat ipse dominus de Salanova, quoniam non poterat sine periculo transire, quoniam si transivisset ipse esset invasus et debellatus, et quid facere intendebat; || non erat in terra de Sabaudia, de quo eidem poterat prossequi unum magnum dampnum, et quod si ipse volebat venire cum domino gubernatore Dalphinatus [2] in servitio domini Burgundie, ipse dominus gubernator faceret sibi dare stipendia unius mensis, et faceret ipsum retinere de domo ipsius domini duxis [3], et ipse dominus gubernator faceret sibi responsum de stipendiis predictis, tamquam Raynerus Pot, et non tamquam gubernator. Tunc vero ipse dominus de Salanova respondit quod ipse loqueretur cum dictis capitaneis, et, inde illis facta mentione de predictis, fuerunt contenti se ponere et ire in servitio dicti domini duxis Burgundie, et in crastinum fuerunt cum dicto domino gubernatore locuti, et fuerunt inter se concordes. Tandem post dictam concordiam, ipse dominus de Salanova fuit sibi loquenti loqutus, cui dixit, et quod bene poterat videre : quod non poterant transire, et quod dictus dominus gubernator volebat in ipsos incurrere, sed ipsum opportebat recipere dictum viagium in servicio dicti domini duxis Burgundie, ne gentes

[1] André de Vélin, chevalier dauphinois.

[2] Renier Pot, gouverneur du Dauphiné. La défection du seigneur de Sallenôves eut lieu avant le 2 mai 1411 (Voir p. 277, note 1, la lettre des syndics d'Avignon à Renier Pot).

[3] Le duc de Bourgogne tint sa promesse, et donna une charge au seigneur de Sallenôves. L'état des officiers et domestiques de Jean duc de Bourgogne contient en effet cette mention : « Guigue, seigneur de Salenove, escuier, conseiller, chambellan » (*Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne contenant... les états des maisons et officiers des ducs de Bourgogne* (Paris, 1729), 2e partie, p. 107). Il cessa quelques années de paraître dans le comtat; fut en 1411 gouverneur pour Charles VI de la forteresse de Montfaucon en Berry et obligea le duc de Bourbon à en lever le siège (Le Laboureur, *Histoire de Charles VI* (Paris, 1663), t. II, p. 812); reçut le 19 août 1412 du duc de Bourgogne le château de Santans (D. Plancher, *Histoire de Bourgogne* (Dijon, 1748), t. III, p. 353).

Digitized by Google

cum eodem existentes inter se dispergerentur, et, post, lapso dicto mense, ipse || [13] dominus de Salanova, si posset, facere[t] quod promiserat.

Et tunc ipse loquens dicessit ab ipso domino de Salanova multum contemptiose, et sine bona voluntate, et ipse loquens, ipso domino de Salanova ibidem dimisso, ivit versus dominum d'Antremons, quem repperiit in loco de Lanieu [1], cui narravit conventa per ipsum dominum de Salanova cum dicto domino gubernatore. Qui dominus d'Antremons cepit valde contristari, et subito cepit mandare bastardum de Guibelleta [2] versus Johannem de Guiomart, qui (se) de servicio comitis de Tornono [3] se retraxerat, qui bastardus yens et inde reddiens retulit dicto domino d'Antremons, quod subito erga ipsum veniret, et erat presto facere servitium suum, hoc est transitum facere in comitatu Venayssini contra civitatem Avinionensem; et illo tunc habita responcione predicta per preffatum dominum de Tonneirra, ipse dominus d'Antremons, et ipse loquens associatus eisdem, aliquibus in societate ipsius domini d'Antremons existentibus, dicesserunt de dicto loco Sancti Dyonisii, et iverunt in loco de Cra-

[1] Lagnieu, arr. de Belley (*Ain*).

[2] Sans doute un bâtard de la famille de Giblet. Cette famille originaire du royaume de Chypre tire son nom de la ville de *Biblium*, également comme sous les formes Gibelletum, Zibelet, Giblet (Voir E. Petit, *Chartes de l'abbaye cistercienne de St-Serge de Giblet*, dans *Mém. Soc. Nat. Antiquaires de France*, t. XLVIII; Mon. Hist. Patriae, *Liber iurium reipublicae Genuensis*, pp. 230, 308, etc..). Le royaune de Chypre n'est pas sans être en relation aux XIVe et XVe siècles avec la maison de Savoie: en 1325 Jean de Giblet est choisi pas Andronique le Jeune, empereur de Constantinople, pour aller chercher en son nom Jeanne, fille du comte de Savoie, qu'il allait épouser. Plus tard, en 1432, un Henri de Giblet est témoin à Nicosie au mariage d'Anne de Lusignan, fille du roi Janus avec Louis de Savoie, comte de Genève, fils du duc Amédée VIII. (Voir Du Cange, *Familles d'Outremer*, seigneurs de Giblet; Mas-Latrie, *Histoire de Chypre*, t. II, p. 525).

[3] Inadvertance du scribe. Il s'agit du comte de Tonnerre (voir *supra*, p. 291, où il est dit que Jean de Guiomart était au service de ce comte).

Digitized by Google

pona [1], ubi reperierunt Johannem Guiomardi predictum || cum certis aliis capitaneis, et dominum de Jaugosa [2] cum q[uo] domino de Jaugosa simul fecerunt certa pacta et concordantias, scilicet quod simul debebant transire in dicto comitatu contra eundem et dictam civitatem Avinionis. Et inde simul venerunt in Vivaresio, sine dicto domino de Jaugosa, et circa locum de Mastra [3], et, dum fuerunt ibidem, scientes et percipientes contra gentes pacem se admiscere jungebant, dictus Johannes Guiomardi fuit cum gentibus suis versus montem et applicuit circa pontem Sancti Ranberti [4]. Ipse autem dominus d'Antremons cum ipso loquente remanserunt in dicto loco de Mastra, et ex post ipse loquens percepit quod ipse Johannes Guiomard ibidem fuit diffaidatus cum gentibus suis, quo facto et percepto per eos ipse dominus d'Antremons dicessit a loco Sancti Desiderii [5], eundo versus domum suam, et dictus dominus de Jaugosa ad requisitionem dicti domini d'Antremons, associato sibi loquente uno homine dicti domini de Jaugosa vocato Ruscivel, transire fecit Rodanum, qui Ruscivellus ipsum loquentem duxit usque in loco de Tornono [6], et dum || [14] fuerunt in ripperia Rodani causa transeundi, fuit quidam Perulhonus Do... [7], qui ipsum Margaritum in prezonarium cepit ex parte regia, et inde dicto domino bailivio seu in suis manibus expedivit.

Item, ulterius interrogatus cujus intentionis tunc erat ipse Margarit, dixit quod erat intentionis redeundi versus dictum dominum d'Antremons causa habendi litteras ab ipso, que dirigerentur dicto domino Anthonio in excusatione ipsius loquentis ac premissorum.

Item, ulterius quid portabat ipse Margaritus, dixit super equo suo non habebat nisi quasdam bigias in quibus ab infra erant certe

[1] Craponne, arr. de Lyon (*Rhône*).
[2] Randon, seigneur de Joyeuse.
[3] La Mastre, arr. de Tournon (*Ardèche*).
[4] Saint-Rambert d'Albon, arr. de Valence (*Drôme*).
[5] Saint-Didier-de-Crussol, arr. de Tournon (*Ardèche*).
[6] Tournon (*Ardèche*).
[7] Le papier est déchiré à cet endroit.

Digitized by Google

littere, scilicet duc que fuerunt nuper per dominum comitem Valentinensem [1] mise dicto domino d'Antremons rogatorie, quod, quando gentes suc esset (*sic*) logiate in terra sua, (quod) vellet de eadem exire, et quod non faceret dampnum in partibus suis.

Item, ulterius interrogatus dictus Margarit si nuper convenerant, quod in regno, adeo ut posset eorum transitum facere, reciperent fortalitia et castra in regno, dixit quod non, nam non opportebat illud facere, quoniam dictus dominus de Jaugosa habebat || litteram transitus, sicud ipse dominus de Jaugosa dicerat eis.

[Item], ulterius interrogatus si, medio tempore dum fuerunt in partibus Vivariensibus, quecunque habuerunt nec [2] receperunt causa vivendi solverunt, dixit quod ille [et ipse] dominus d'Antremons (ipse) ceperunt, [victualia de] quibus vixerunt, soluta fuerunt [ad] vicem que ipse Johannes Guiomardi ; non, quando vixerunt super patria, sicud est de more fieri inter gentes arma sequentes.

Item, ulterius interrogatus si scit quod, ante quod ipse Margarit in fine hujusmodi negotii premissorum in dicto portu esset captus, habuit litteras ab aliquo de partibus comitatus et Avinionis, continentes quod subito venire deberent et transitum ipsorum facerent in comitatu, quoniam paratum erat eis apperire januas locorum, qui Margaritus responderat et dixerat quod, tempore quo erat altercatio propter unum hominem de Carpent*orate* captum pendente tregua comitatus et loci predicti d'Oppeda, fuit quidam Guilhetus de Sancto Petro et quidam || [15] vocatus Franciscus, alias Filholus, quos credit morari cum Bernardono de Serris [3], qui ibant propter debatum dum capti sint; idem dominus Anthonius qui requisivit ipsum Franci-

[1] Louis II de Poitiers, comte de Valentinois.

[2] *Lire* vel. Aux lignes suivantes le texte est effacé.

[3] Bernardon de Serres, seigneur de Malaucène, capitaine gascon, qui en 1412 combattra aux ordres du duc de Bourbon contre Amé de Viry (*Chronique d'Enguerran de Monstrelet*, Société de l'Histoire de France, t. II, p. 255).

Digitized by Google

scum, alias vocatum Filholum, si vellet in partibus Sabaudie portare unam litteram tradendam ipsi domino de Salanova, qui Filholus respondit quod sic, et convenerunt quod quia ipse Filholus debebat ire in loco Pontis Sorgie [1] causa videndi et providendi uni equo suo ibidem existenti excanbioso, tunc vero dictus dominus Anthonius fuit in concordia cum ipso Filholo, et eidem dixit quod litteram sibi scribetur et mandaret in dicto loco Pontis Sorgie, quod et fecit; et dum ipse Franciscus, alias Filholus, narravit Bertrando, castellano dicti loci Pontis Sorgie, recessum suum, ipse Bertrandus sibi dicto Francisco dedit unam litteram credentie, dirigendam dicto domino de Salanova.

Item, ulterius interrogatus quid continebat credentia illa, dixit et respondit quod ipse Franciscus, de sui Bertrandi parte, diceret quod nuper ipse Bertrandus ipsi domino de Salanova pactum fecerat, et sibi || sub fide corporis sui promiserat quod quandocunque ipse dominus de Salanova cum suis gentibus ibidem veniret, quod ipse ipsum cum gentibus suis recolligeret et apperiret dictum locum Pontis Sorgie, et hoc quod ipsa promisio facta extiterat post pacta facta inter dominum Rodericum et dominum de Salanova, dum exiverat palatium, qui inter se fecerant unum signum, scilicet quod fregerant unum denarium et quilibet sibi retinuerat medietatem, et quod dum esset in comitatu et patria ipsius, et se reddidissent magistro suo Petro de Luna, quod idem faceret ipse de loco predicto Pontis Sorgie, dum tamen certe alie fortalitie dicti comitatus se reddidissent.

Item, ulterius interrogatus si nuper ipse Margarit verba hec, scilicet quod nuper ibidem venerat quidam famulus qui dixit quod castellus (*sic*) Pontis Sorgie apperuit januas dicti loci modo per ipsum Bernardum dicto, dum tamen alii loci dicti comitatus se redderent, dixit quod non per alium modum.

[1] Pont-de-Sorgue, arr. d'Avignon (*Vaucluse*).

Digitized by Google

Item, ulterius interrogatus si ipse famulus alia vice ibidem fuerat, dixit quod sic, portando ex parte ipsius domini Anthonii || [16] litteras continentes quod festinaret gentes ut venirent in partibus predictis, si venire debebant, alias non.

Item, ulterius interrogatus quid continebatur in littera dicti domini Anthonii Vincentii nuper primo per dictum Franciscum, alias Filholum, missa una cum dicta littera dicti Bertrandi, quoniam respondit quod ipse regebat ipsum dominum de Salanova quod, quam primum posset, se expediret de veniendo cum gentibus suis in dicto comitatu, quoniam ipse satis habebat pecunias pro solvendo eis, et quod quando venirent facerent eis bonum festum.

27 février 1411 Item, ulterius interrogatus si scit quod circa die III carnisprivii, ipso loquente exeunte, in loco Belleycense [1] applicuit quidam Peyrotus, de natione Aragonum, de steblita Hoppede, qui portavit sibi loquenti et dicto domino de Salanova pro parte ipsius domini Anthonii Vincentii litteras, dixit quod sic, continentes quod eidem notum faciebat quod diceret dominis de Salanova et d'Antremons quod non dubitarent in aliquo, quoniam dum applicuissent in dicto comitatu, satis habebant fortalitia in quibus se possent recolligere, et quod ipse Peyrotus verbaliter sibi juxta credentiam dictarum litterarum sibi ex parte dicti domini Anthonii, quod dominus Castri Novi [2] se fortem fecerat erga eum, quod, quandocunque venirent, sibi faceret dari introytum quinque || fortalitiarum, scilicet Castri Novi, de Vedena, de Interaquis, de Rubione et Coste [3].

Item, ulterius interrogatus qualiter hoc scit, dixit quod dictus dominus Anthonius mandaverat eisdem quod haberent introytum et retractum dictorum castrorum, dixit quod ex eo quia ipse dominus Castri Novi dicto domino Anthonio scripserat, et exinde per ipsum

[1] Belley (*Ain*).
[2] Châteauneuf-de-Gadagne (*Vaucluse*).
[3] Vedène, Entraignes, Robion et La Coste (*Vaucluse*).

Digitized by Google

Peyretum pro parte dicti domini Anthonii sibi loquenti dixi fecerat in dicta credentia sua, et inde post hec ipse Margaritus predictis dominis de Salanova et d'Antremons exposuit et narravit.

Item, ulterius interrogatus si scit quod sint alia fortalitia, sive loca, in quibus in dicto comitatu ipsi debere[*n*]t inimicis se redducere et recolligere, qui dixit et respondit se tantum scire quod ipse Peyretus famulus predictus per dictam suam credentiam sibi ex parte dicti domini Anthonii dixit quod ipsi essent recolletti in loco Insule et de Cavallione [1], et quod magis esset de hiis certus, quoniam aliqui scindici eorum cum aliquibus de dictis locis debebant venire (locum) cum eodem in dicto loco d'Oppeda.

Item, dixit ulterius quod nuper ipse Bernardus per presens portaverat unam litteram ex parte dicti domini Anthonii, quod, quandocunque venirent casus quod essent in partibus comitatus predicti, ipse scriberet, || [17] quod fecit, et quam litteram ipse Bernardus portavit, et sibi loquenti tradidit, et illam ipsi domino de Salanova tradidit, [*et*] domine de Montedracone [2], commatri sue, quod quando ibidem essent, quod eisdem darent victualia, et inde reduceret eos ibidem ; tamen non fuerunt certi de eisdem.

Interrogatus ulterius si scit aliquem de Avinione qui de die, nec de nocte, aliqualiter istis de palatio prebendo victualia, ne alias eis scribendo consilium, auxilium, nec favorem dederint, dixit quod non.

Item, ulterius interrogatus si ipse scit de comitatu aliquem seu aliquos qui similiter hoc fecerint, dixit quod non.

Item, ulterius interrogatus si s[*c*]it aliquem qui intraverit nec exiverit palatium, dixit quod sic : scilicet, Bernardus predictus qui pluribus vicibus intravit, et exivit, et plures alii homines de Hoppeda.

Item, interrogatus qui fuerunt alii qui ibidem palatium exiverent, dixit se nescire.

[1] L'Isle-sur-Sorgue et Cavaillon (*Vaucluse*).
[2] Montdragon, comm. de Saint-Genix (*Savoie*).

Digitized by Google

Item, interrogatus ad quid exiverunt nec reddierunt, dixit quod ex eo quod interdum portabant litteras hincinde, et alia victualia neccessaria, scilicet sotulatas, caligas, et quamplura alia.

Item, ulterius interrogatus unde emerunt illi predicta que in dicto palatio portaverunt, dixit quod in Hoppeda et alibi in Provincia.

Item, ulterius interrogatus per quem locum intraverunt, dixit quod subtus || pontem.

Item, ulterius interrogatus si habuerunt de pulvere bonbardarum, dixit quod aliqui de exeuntibus portaverunt quinque vel sex quintalia salpetre, sed certive de eorum nominibus dixit se nescire.

Item, ulterius interrogatus qualiter hoc scit, dixit quod ex eo quia Peyrotus sibi dixit.

Item, fuit ulterius interrogatus si s[*c*]it quod in dicto palatio sint victualia magna, dixit quod nuper dici audivit a dicto Bernardo, qui infra dictum palatium fuit et exivit, quia satis erat de blado, et satis de carnibus salsis, et satis de vino, et luguminibus dixit se nichil petisse, et satis erat de bescuche, et satis erat de oleo, et quingenta pondera risi.

Item, ulterius interrogatus si s[*c*]it quod infra dictum palatium intraverunt gentes, dixit quod nuper, antequam Bardonencha [1] e[*s*]t in Avinione captus, audivit dici a dicto Peyroto, in partibus Sabaudie, quod infra dictum palatium dixit quod dici audivit a dicto Bernardo quod circa XX vel XXV in universo.

Item, ulterius interrogatus si s[*c*]it quod sunt in dicto palatio homines, dixit quod IIII^{c} || et XI [2] in die insultus facti in Avinione.

[1] Jacques de Bardonèche fut pris, alors qu'il portait des vivres au palais, et eut la tête tranchée le 21 février 1411. Sa tête fut exposée devant la Roche des Doms (*Chronicon parvum Avinionense de schismate et bello*).

[2] Ce chiffre concorde avec le nombre de « 450 prisonniers estans au dit palays et chastel d'Oppède » auxquels le roi Charles VI accordera un sauf-conduit après la levée du siège (Avignon, Archives de la ville, EE 351, 2).

Digitized by Google

Item, ulterius interrogatus si s[*c*]it quod in dicto insultu [1] de dictis hominibus palatii fuerunt mortui, dixit se nescire, tamen credit quod fuerunt plures vulnerati.

Item, ulterius interrogatus si s[*c*]it quod sint de artilhiaria satis muniti, dixit quod audivit dici quod nuper fecerunt ingenia fustea, et quod fuerunt interdum fracta et interdum ratifficata, et de aliis dixit se nescire.

Item, ulterius interrogatus si s[*c*]it quod sint homines armorum in loco predicto de Oppeda, dixit se nescire.

Item, ulterius interrogatus si s[*c*]it quod sint bene provisi de omnibus, dixit quod sic, sicut dici audivit.

Item, ulterius interrogatus si s[*c*]it quod infra palatium nuper ejus magister scripserit, dicit quod scit anno presenti, dum ultimo ipse loquens fuit in Terragona, dominus Cenessencis [2], qui sibi loquenti dixit quod ipse magister suus Petrus de Luna scripserat domino Roderico per modum bulle, quod non destruerent civitatem Avinionis quantum possent, et non exierent erga (*sic*) palatium || escaramussando, sed quod custodirent bene palatium, et alia de hiis dixit se nescire.

Item, ulterius interrogatus si s[*c*]it statum gentium Avinionis captarum infra dictum palatium, dixit quod audivit dici a dicto Peyroto quod aliqui(s) de ipsis fuerunt mortui [3]. Et alias non fuit interrogatus.

[1] L'assaut eut lieu le 15 février 1411.

[2] L'évêque de Senez, Avinio Nicolai, de l'ordre des Dominicains, connu pour sa sympathie envers Benoît XIII (voir N. Valois, *La France et le grand schisme d'Occident*, t. III, p. 490; t. IV, p. 278; R. P. Ehrle, *Martin de Alpartils chronica...*, dans *Quellen und Forschungen... herausgegeben von der Görres-Gesellschaft*, t. XII, p. 187, note 3). Il prenait encore ce titre en 1414; Benoît XIII lui donnera plus tard le siège de Huesca.

[3] Il s'agit sans doute des notables d'Avignon enfermés dans le palais en mai 1410, et dont trois moururent de maladie en janvier 1411 (*Chronicon parvum Avinionense de schismate et bello, opus cit.*, p. 169).

Digitized by Google

Digitized by Google

LES TROPHÉES FARNÈSE

(Pl. VIII)

Sous le second porche du Palais Farnèse, dans les deux niches qui à droite et à gauche précèdent le jardin, on peut voir deux « ensembles de fragments », proches parents de ceux que composent les architectes de la Villa Médicis pour certains de leurs « envois » : entassement d'ornements les plus divers, urnes, frises et sarcophages. Deux trophées (pl. VIII, fragm. *A* et *B*), un dans chaque groupe, occupent le centre. Ce sont eux que je voudrais étudier ; en effet ils n'ont été cités par les anciens Farnésiens qu'en passant et en bloc [1] et pour ainsi dire jamais reproduits ; ils méritent d'ailleurs de retenir l'attention, tant le travail en est fin et soigné ; ils ont en outre une valeur documentaire, puisque l'on en connaît l'origine et partant la date.

Ils faisaient partie d'un entablement qui ressautait à l'aplomb de colonnes et décoraient la face du ressaut, tandis que les côtés étaient ornés de griffons et d'arimaspes ; ils sont en marbre et représentent une Victoire couronnant un trophée ; celui-ci se compose de ce que j'appellerai le trophée proprement dit (bonnet et tunique ennemis sur un arbre en croix) encadré de boucliers et dressé sur un monceau d'armes. L'ensemble du relief a 0,68 m. de largeur ; on peut seulement déduire quelle était la hauteur, puisque la partie supérieure des deux trophées a été tronquée ; elle était d'environ 0,62 m., comme celle du plus complet de nos fragments (fig. *A*). Au-dessous d'eux on voit encore l'architrave décorée de moulurations

[1] Bourdon et Laurent-Vibert, *Le Palais Farnèse d'après l'inventaire de 1653*, *Mélanges*, XXIX (1909), p. 145.

Digitized by Google

diverses : rangées d'acanthes, d'oves, ... ; ils étaient surmontés d'une corniche complète fort travaillée, dont on possède également quelques restes au Palais Farnèse.

C'est en 1820 que ces reliefs furent placés où ils sont [1]. Ils vinrent remplacer dans leurs niches vides une statue d'empereur avec inscription et une représentation de la *Fortuna Redux* transportées à Naples [2] et rappeler l'admirable collection d'antiques qu'enfermait le Palais au temps de Fulvio Orsini [3].

Ils viennent de la *Domus Flavia* du Palatin ; Bianchini les décrit : « *... si rappresenta quella parte di fregio, che soprastava ad uno de' capitelli delle colonne ; nella quale redesi una Vittoria alata coronare un trofeo composto de' spoglie militari con altre appiedi elegantemente intrecciate* » [4] et sa planche IV donne un dessin sur lequel nous reviendrons.

Bianchini nous dit aussi [5], et ses indications ont été tout à la fois utilisées et précisées par ceux qui ont tenté de reconstituer le palais des Flaviens [6], quelle était la place de cet entablement. Il courait tout autour de l'*Aula Magna* ; il y avait seize ressauts

[1] Ce renseignement est dû à Nibby, *Roma nel anno MDCCCXXXVIII*, Parte II, antica, p. 430 ; tout ce qui provenait du Palatin est parti à Naples dit-il, « *meno alcuni frammenti di architettura che vi restarono fin'all'anno 1820, ed oggi esistono nel Palazzo Farnese* ». Quelle est la source de Nibby, je ne sais. Mais alors que ses indications touchant le XVI^e^ et le XVII^e^ siècles sont souvent peu dignes de foi, il est naturel de ne pas mettre en doute un fait dont il a été contemporain.

[2] Bourdon et Laurent-Vibert, *art. cité*, p. 192, n. 1.

[3] De Nolhac, *Les collections d'antiquités de Fulvio Orsini*, *Mélanges*, IV (1884), p. 139.

[4] Bianchini, *del Palazzo de' Cesari*, Vérone, 1738, p. 54.

[5] Id., p. 50 sqq.

[6] Cf., entre autres, Deglane, *Le Palais des Césars au M^t^ Palatin*, *Gaz. arch.*, XIV (1888), p. 121 sqq. ; — id., *Monuments antiques relevés et restaurés par les architectes pensionnaires de l'Académie de France*, II, pl. 123-4 ; — Bühlmann-München, *der Palast der Flavier auf dem Palatin in Rom*, *Zeitschrift für Gesch. der Archit.*, I, (fév. 1908), p. 113 sqq. ; en particulier p. 123, fig. 7.

Digitized by Google

dominant autant de colonnes et formant ainsi des niches que garnissaient des statues colossales.

Si l'on veut sentir flotter un peu de la poésie des ruines, où ils furent trouvés gisants, sur ces fragments isolés aujourd'hui, et dépouillés de leur prestige, il faut regarder un dessin de la fin du XVIII[e] s., œuvre d'un certain Nadorp ; il fait partie de la collection privée du sénateur Lanciani, qui me l'a aimablement communiqué [1].

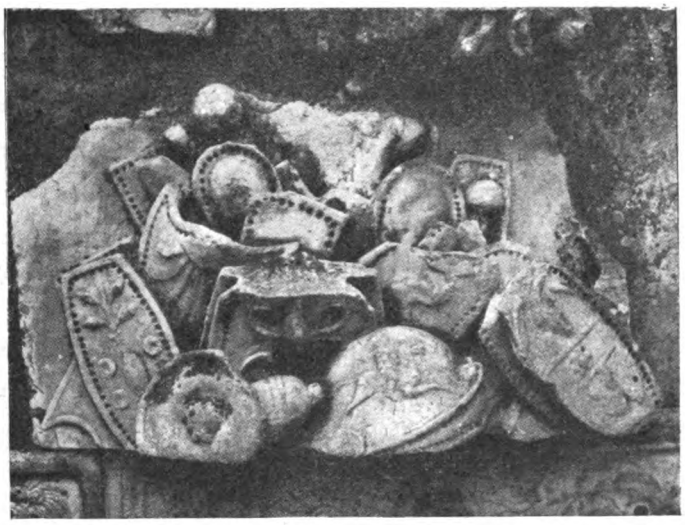

FIG. 1. — Fragment *C*.

Il représente le sommet des Jardins Farnèse, c'est-à-dire le péristyle du palais de Domitien ; au fond et à gauche l'ancien couvent de la Visitation ; au premier plan, à gauche également, un des énormes chapiteaux corinthiens qui sont demeurés sur les lieux, et à droite un de nos deux ressauts ; on distingue la Victoire et le trophée.

On peut compléter ces fragments grâce à d'autres et grâce aussi à des dessins. Si l'on erre sur le Palatin et que l'on examine tous

[1] Il m'a paru inutile de le reproduire ici à cause de l'imprécision des détails.

Digitized by Google

les débris qui l'ornent encore, on retrouve la *Domus Flavia* éparse dans les anciens Jardins Farnèse. J'ai découvert d'abord un fragment de trophée (fig. 1, fragm. *C*) encastré dans un des piliers qui sont devant le Casino Farnèse, en bordure du *Clivus Victoriae* (celui de droite pour qui regarde le Forum). Il s'agit d'armes en monceau; le fragment a une hauteur de 0,26 m., une largeur de 0,44 m.; ces dimensions correspondent fort bien à celles des monceaux d'armes des trophées Farnèse *A* et *B* [1]; l'enchevêtrement semble calqué; si un examen attentif révèle quelque détail différent, n'oublions pas que *A* et *B* ne sont pas non plus tout-à-fait semblables l'un à l'autre et que cette variété ajoutait au charme de la décoration; enfin ce reste se trouve tout près de la *Domus Flavia*; toutes ces raisons amènent à conclure que l'on est bien en présence d'un fragment du même entablement.

Parmi les ruines mêmes du palais des Flaviens, dans une des salles voisines du péristyle, on a conservé un trophée: un bonnet et une sorte de tunique de fourrure (fig. 2, fragm. *D*); ce fragment a 0,22 m. de hauteur, dimension exacte de la place où sur le fragment *B* manque le trophée proprement dit; l'un complète évidemment l'autre.

On s'attendrait à trouver des vestiges plus importants de ces seize reliefs. Mais dans les nombreux « inventaires Farnèse » [2] nulle indication de trophée. Parme n'a pour ainsi dire plus rien qui vienne du Palatin. Le dernier *Catalogue du Musée de Naples* ne révèle l'existence d'aucun débris de ce genre dans le musée auquel est échue la presque totalité des collections Farnèse.

Comme reproduction nous avons avant tout celle de Bianchini [3]. La Victoire se tient à droite comme dans le fragment *B*; elle étend

[1] Fragment *A* hauteur 0.28 m.; largeur 0,40 m.
» *B* » 0,28 m.; » 0,35 m.
» *C* » 0,26 m.; » 0,44 m.

[2] *Documenti inediti per servire alla storia dei Musei d'Italia, Inventari Farnesiani*, I, p. 72 (invent. de 1568), III, p. 186 (invent. de 1767).

[3] Bianchini, *op. cit.*, pl. IV.

Digitized by Google

le bras droit et couronne un trophée qui porte un bonnet et une tunique barbares; au pied quelques armes. Ce dessin est bien différent des trophées qui sont au Palais Farnèse. Quelle pauvreté, quelle sécheresse dans les détails! A la fourrure caractéristique dont

FIG. 2. — Fragment *D*.

sont faits le bonnet et la tunique l'auteur a substitué une étoffe quelconque. Grâce à lui nous reconnaissons à côté de la Victoire un candélabre dont nous devinerions à peine le pied sans son concours; il nous indique aussi le geste des Victoires, mais le mouvement des jambes et des ailes encore intactes sur nos fragments suffit à nous montrer combien elles étaient en réalité plus légères. Ou Bianchini s'est inspiré d'un relief différent de ceux que nous avons; cela me

Digitized by Google

parait peu probable: nos fragments proviennent de trois trophées conçus dans le même esprit, et aucun des seize reliefs ne devait être si profondément dissemblable. Ou bien encore — ce qui me semble très plausible — partant d'un de ces trophées, qu'il l'ait vu complet ou qu'il ait eu à le reconstituer, il l'a reproduit avec une aimable fantaisie; sa traduction est une « belle infidèle », ou, pour mieux dire, elle est infidèle sans plus: non seulement les détails sont inexacts, mais encore la valeur artistique du bas-relief disparait à peu près complètement.

Canina, lui, reproduit le dessin de Bianchini retourné pour ainsi dire; la Victoire se trouve à gauche [1]. Beaucoup plus intéressante est la reproduction de Haugwitz [2]. Il prétend la donner « *nach der Zeichnung Bianchini's* »; mais en réalité elle se rapproche davantage du dessin de Canina et en regardant de plus près on se rend compte qu'elle a été inspirée par le fragment *A* du Palais Farnèse; la Victoire ne se présente plus de face; le bouclier rond avec aigle est au premier plan. Sans vouloir le dire, Haugwitz a complété le dessin de Canina à l'aide du fragment *A*; sa figure n'est d'ailleurs pas suffisamment distincte [3].

Sur chacun de nos bas-reliefs — pour en venir maintenant à une description détaillée — nous devinons encore une Victoire; on ne voit plus que le bas de la robe qui, très longue, laissait seulement dépasser le bout des pieds chaussés de *calcei* de la forme la plus simple. Les ailes à demi-déployées sont grandes: elles devaient monter aussi haut que la tête et descendent plus bas que le genou; cha-

[1] Canina, *Gli edifizi di Roma*, 1851, III, p. 172 et IV, pl. 296, fig. 1; — le commentaire est insignifiant.

[2] Haugwitz, *Der Palatin...*, 1901, fig. 13.

[3] En outre l'article cité de Bühlmann-München donne la photographie (p. 122, fig. 5-6) des deux ensembles de fragments du Palais Farnèse; — le n° 28980 de la *Collection Alinari* donne l'ensemble de gauche; — aucune de ces reproductions ne permet l'étude des armes.

Digitized by Google

cune des déesses avait une attitude particulière. Les représentations de Victoires couronnant des trophées sont innombrables tant sur les bas-reliefs que sur les monnaies [1]; en se fondant sur ce qui reste de nos deux Victoires on peut essayer quelques rapprochements. On songe aussitôt à celle qui couronne un trophée sur le côté droit de l'autel des Lares Augustes [2]; mais elle est prête à s'envoler et d'un autre type [3]. Il en est d'autres assez voisines: une Victoire sur une base dédiée à Jupiter, Sol, Sérapis [4], dresse un trophée auprès de Rome (?) personnifiée, mais elle a moins de majesté; la statuaire nous donne un type semblable dans la Victoire de Lyon [5] d'une tenue plus sévère, d'une ligne plus ancienne. La représentation la plus proche, je la trouve sur la haute voûte de l'arc de Bénévent [6]: la Victoire couronne Trajan. On peut donc dire que l'on a là un motif assez répandu, sans qu'il y ait pourtant une Victoire vraiment identique aux nôtres. A rapprocher ainsi de leurs sœurs les Victoire Farnèse, on arrive moins à les compléter qu'à sentir mieux leur grâce et leur majesté; grâce dont étaient empreints les types hellénistiques qui leur ont donné naissance [7], majesté plus proprement romaine et due au ciseau national.

Cette perfection nous la retrouverons dans les armes: je ne m'arrête pas aux candélabres presqu'entièrement disparus et que nous sommes réduits à admirer à travers Bianchini. En principe

[1] Furtwängler, *Arch. Jahrb.*, III, p. 203. — Imhoof-Blumer, *Numism. Zeitsch.*, Wien, 1871, III, p. 1. — Woelcke, *Beiträge zur Geschichte des Tropaions*, *Bonn. Jahrb.*, 1911, p. 162. — Ad. Reinach dans *Saglio* s. v. *Tropaeum*, V, 507 b sqq.

[2] Reinach, *Reliefs*, III, p. 32. — Woelcke, *art. cité*, p. 191.

[3] Cf. Amelung, *Sculpt. des Vatic. Mus.*, II, 87b, texte p. 244: autre autel des Lares avec Victoire.

[4] Reinach, *Reliefs*, III, p. 188. — Strong, *Roman sculpture*, London, 1907, pl. 97.

[5] Jullian, *Gallia*, p. 269.

[6] Reinach, *Reliefs*, I, p. 66, n° 2.

[7] Studniczka, *Die Siegesgöttin*, Leipzig, 1898, p. 26.

Digitized by Google

un trophée doit représenter des armes ennemies; c'est de là qu'il faut partir pour examiner d'abord ce qui dans nos monceaux d'armes n'est de toute évidence pas romain. Le fragment *D*, composé lui-même de deux morceaux qui se complètent, montre en quoi consistait le trophée proprement dit: une espèce de tunique et un bonnet de fourrure; celui-ci est petit et tel que nous le retrouvons sur bien des trophées. La fourrure a la forme d'un double plastron avec une échancrure qui permet de passer la tête; c'est, en plus simple, ce que nous avons sur l'un des trophées dits de Marius, à gauche de l'escalier du Capitole [1]. Sur *A* et sur *B* les armes viennent se grouper autour d'une fourrure de forme conique. Au premier aspect on voit en elle l'ancêtre du bonnet à poils; il faut faire au bon sens la concession d'avouer que c'est fort possible. Mais si naturelle que soit l'explication, je ne la crois pas exacte; ces bonnets seraient trop grands et non à l'échelle; ni la Colonne Trajane, ni la Colonne Aurélienne ne représentent aucune coiffure de ce genre; on croit la reconnaître, alors qu'on voit seulement l'abondante chevelure en broussailles qui caractérise les Barbares; si le bonnet de fourrure est bien connu de l'antiquité, ainsi que le prouvent le fragmemt *D* et de nombreux sarcophages [2], il est plus bas et de forme ronde; je ne le retrouve pas ici [3], où je vois de préférence une fourrure disposée comme un drap à l'étalage d'un tailleur et placée là pour servir de centre à tout le monceau. Sur les trophées, la fourrure symbolise le pays froid, et, naturellement, aux yeux des Romains la contrée nordique par excellence, la Germanie. Sans

[1] Reinach, *Reliefs*, I, p. 291. — Helbig-Amelung, *Führer*..., I, p. 409.

[2] Bienkowski, *Die Darstellungen der Gallier*..., Wien, 1908; cfr. *Ergänzungstafeln*, IV, VII.

[3] On pense aussi aux glands à franges qui se trouvaient à la base des enseignes (cfr. Domaszewski, *Die Fahnen im römischen Heere*, Vienne, 1885, p. 64, fig. 89: enseignes prétoriennes de l'arc des *Argentarii* au *Forum Boarium*); mais que signifierait cet ornement en l'absence de toute enseigne?

Digitized by Google

doute est-elle également portée par des *signiferi* et des musiciens romains [1], ou par des Gaulois [2], mais Domitien est le triomphateur des Germains,

Victor Hyperboraeo nomen ab orbe tulit [3];

aussi semble-t-il que la victoire évoquée ici soit bien celle qu'il a remportée sur les Germains.

La Dacie à son tour est rappelée par un couteau à lame pointue et recourbée (fragment *B*), le même que l'on voit à tout instant sur les reliefs de la Colonne Trajane [4]; au-dessus une lame de forme semblable, beaucoup plus grande, sans doute également dace, mais que la Colonne Trajane ignore.

Les fragments *A* et *B* portent un instrument singulier (beaucoup plus net sur *B*). Il se compose d'un tube recourbé et d'un pavillon de forme allongée. Je crois que nous sommes en présence d'une trompette et plus particulièrement d'une espèce de *carnyx* [5]. A bien dire cet instrument ne ressemble en rien aux *carnyces* que nous observons par exemple sur la cuirasse de l'Auguste de *Prima Porta* [6] ou sur les trophées de l'Arc d'Orange [7], car on n'y retrouve point une tête d'animal; toutefois on peut voir dans le pavillon les mâchoires du monstre, et dans les deux échancrures centrales leur point d'attache. Il s'agit donc en définitive, à mon sens, d'une *carnyx* simplifiée; d'abord gauloise, cette trompette devint par la suite la caractéristique de tous les Barbares du Nord; celle-ci peut appartenir à un peuple voisin des Gaules, peut-être aux Chattes.

[1] Cichorius, *Die Traianssäule*, pl. VII, VIII; — II, p. 29, 36, 37.
[2] Bienkowski, *op. cit., loc. cit.*
[3] Martial, X, 102.
[4] Cichorius, *op. cit.*, pl. LVII et CV.
[5] Woelcke, *art. cité*; cfr. note 104: bibliographie de la *carnyx*.
[6] Bienkowski, *De simulacris Barbarorum gentium apud Romanos*, Cracovie, 1900, fig. 2 et 5.
[7] Espérandieu, *Bas-reliefs de la Gaule romaine*, I, p. 198 sqq.

Digitized by Google

Les lances sont remarquables; elles ont avec leurs deux pointes inférieures la forme bien connue du « fer de lance »; or celles qui se trouvent sur les tombes militaires de la région rhénane ont l'extrémité semblable à une feuille allongée [1], celle des Barbares de la Colonne Aurélienne à une pyramide; l'explication est aisée: le combattant doit retirer sans peine son arme du corps de l'adversaire. Seules les pointes de flèches ont exactement la forme qui nous occupe [2], mais nos armes n'en sont point, étant donnée leur taille. Par exception, au centre d'un trophée dace du *British Museum* [3] se dresse une lance identique; la nôtre peut donc être avec vraisemblance une arme dace que sa forme rendait particulièrement meurtrière.

Les haches sont très pesantes, à tranchant unique, large et rectiligne. Les légionnaires et les vigiles en ont d'ordinaire une dont le deuxième tranchant est remplacé par un pic et que l'on appelle *dolabra* [4]; nous avons ici un outil plus simple et sans doute barbare.

Parmi les armes restantes, il en est qui sont tout à la fois romaines et barbares. De l'entassement des boucliers émergent dans nos trois fragments des poignées de glaives; c'est le pommeau rond (*capulus*) du *gladius hispaniensis*, que porte habituellement le légionnaire [5]. Mais après avoir passé de l'Espagne à Rome, ce *gladius* avait passé de Rome dans les provinces du Danube. On le trouve dans la main du Noricum (?) personnifié de la basilique de Neptune [6]

[1] *Bonn. Jahrb.*, LXXVII (1884), pl. I, n. 1.

[2] Baumeister, *Denkmäler der Klass. Altert.*, s. v. *Waffen* (Alb. Müller) fig. 2312.

[3] A. H. Smith, *A Catalogue of sculpture... British Museum*, Londres, 1904, III, p. 427, n° 2620.

[4] Cichorius, *op. cit.*, pl. LXVII.

[5] Baumeister, *op. cit.*, p. 2072, fig. 2295-96; pommeaux en ivoire trouvés près de Mayence.

[6] Bienkowski, *De simulacris...*, p. 64, fig. 53.

Digitized by Google

et avec plus de netteté encore sur le bas-relief du Louvre où un guerrier dace s'apprête à en frapper un soldat romain [1].

Le carquois tel qu'on le voit sur les trophées dits de Marius appartient aux Barbares et aux auxiliaires qui combattaient pour Rome ; le trophée du British, un sarcophage de la Villa Doria-Pamphili [2] en ont d'analogues à ceux de notre frise ; il faut remarquer la boucle ronde qui servait à les attacher.

Voici enfin les armes pour lesquelles l'artiste, tout en demeurant fidèle à certaines données réelles, s'est le plus complaisamment livré à la fantaisie, les casques et les boucliers. Les fragments *B* et *C* contiennent chacun un casque ; celui de *B* a eu le frontal brisé par le temps ; les nécessités techniques ont obligé l'artiste à en relever le couvre-nuque et à en écourter le garde-joue visible ; par contre celui de *C* a un frontal, mais ni couvre-nuque, ni garde-joue ; il semble d'ailleurs avoir été scié à sa partie inférieure par ceux qui l'ont encastré où il est. Quoi qu'il en soit, tous deux sont assez semblables entre eux et rappellent un casque romain reproduit par Lindenschmit [3] ; les Barbares en ont d'analogues, bien que ceux des Daces en particulier soient d'ordinaire oblongs [4] ; mais à la base de notre dessin il y a un modèle romain. La fantaisie est surtout prouvée par la décoration. Sur le casque de *B* un griffon, pareil à ceux que l'on voit encore sur les reliefs latéraux de notre ressaut ; sur l'autre un cavalier nu, monté sur un cheval. Ils sont donc comparables aux cuirasses « historiées » [5] ; le griffon se retrouve, portant Apollon, sur la hanche droite de l'Auguste de *Prima Porta ;* mais le casque

[1] Reinach, *Statuaire*, I, pl. 141. — Michon, *Les Bas-reliefs historiques romains du Louvre, Mon. Piot*, XVII, p. 207.

[2] Matz-Duhn, II, 3319 ; — Bienkowski, *op. cit.*, fig. 58.

[3] Baumeister, *op. cit.*, fig. 2288-89.

[4] Cichorius, *op. cit.*, pl. LVII.

[5] Reinach, *Statuaire*, II, p. 574 sqq. — Wœlcke, *art. cité*, p. 188 : liste des cuirasses « historiées ».

Digitized by Google

historié est lui aussi un objet de luxe; coiffure de parade, on ne le porte pas; il n'est que du domaine artistique.

Les boucliers sont pour la plupart plats et ovales, sortes de *scuta*, mais avec cette particularité d'être rectilignes aux deux extrémités; c'est là un moyen terme entre le bouclier réellement ovale et le bouclier hexagonal, d'abord gaulois, puis germain [1]. Il y a également deux boucliers ronds, — d'autres ovales, mais pointus vers le bas, le haut étant par contre large et fortement bombé, — sur le fragment *C* enfin une sorte de *pelta* (le pointillé indique que le bouclier n'est pas brisé, mais complet); ces deux derniers genres, on le sait, ne font point partie de l'armement régulier du soldat romain, sans que toutefois aucun monument autorise à en faire l'attribut de telle ou telle race de Barbares.

Les décorations sont variées. Mais remarquons d'abord un *scutum* du fragment *C*: en haut et en bas deux aigles opposées, chacune sur un foudre: ce bouclier se retrouve à plusieurs reprises sur la Colonne Trajane [2]; M. Cichorius y voit l'emblème de la *I ala Civium Romanorum*, qui était en Pannonie en 80, 84 et 85 [3]; sur *B* on peut reconnaître un bouclier orné de deux lions et ce fauve était l'emblème de la *IV Flavia*, légion créée par Vespasien et qui prit part aux expéditions daces de Domitien. Ces ornements, qui ont une origine historique, ne sont pas les seuls; il y a des oies, volatiles qui accompagnent souvent Mars [4]; des dauphins, motif qui orne une grande partie des frises et des corniches de l'*Aula Magna*: un bouclier rond du fragment *A* montre une aigle sur un foudre; le grand oiseau de proie joue un rôle de prédilection dans la décoration de la *Domus Flavia*: on en retrouve encore actuellement

[1] Babelon, *Quelques monnaies de l'Empereur Domitien (Germania Capta)*, *Rev. Num.*, 1917-18, p. 32 et pl. I, particulièrement fig. 10.

[2] Cichorius, *op. cit.*, pl. XXVII (II, p. 184); — pl. XLIII; — pl. XLVII.

[3] *C. I. L.*, III, Dipl. XIII (XI), XVI (LXXIV), XVII (XII).

[4] Pauly-Wissowa, s. v. *Gans* (Eck), VII, 1, p. 735.

Digitized by Google

plusieurs dans ses ruines ; sur le fragment *C* un scarabée stylisé [1]. Les rapports même de la décoration des frises et des boucliers, et en même temps, la variété des détails, la recherche de la diversité, prouvent le fantaisie de l'artiste [2].

Après toutes ces démonstrations de détail, et née d'elles, une question se pose : quelles victoires représentent ces trophées ? Il est facile d'y répondre. Le Palais a été achevé en 92 seulement [3]. Domitien portait le titre de *Germanicus* depuis le premier semestre de 84 ; d'autre part il avait triomphé des Daces à deux reprises, en 86 après avoir vengé la défaite d'Oppius Sabinus, et en 89 après avoir vengé celle de Cornelius Fuscus. Evidemment ces trophées font allusion, malgré les mélanges et les fioritures imaginatives, aux deux triomphes de Domitien sur les Chattes et sur les Daces

> ... *modo Germanas acies, modo Daca sonantem*
> *Praelia* [4].

De même que sur les trophées de la colonne Trajane [5] se mêlent armes daces et sarmates, parce que Trajan a célébré à la fois le triomphe sur deux peuples distincts, de même nous avons ici des armes daces et germaines. Mais de plus, grâce à un contre-sens du sculpteur, nous voyons des armes romaines et des armes de fantaisie. C'est que déjà, tout en conservant, on l'a vu, une valeur documen-

[1] Un 5e fragment trouvé au Palatin au moment de la mise en page porte deux boucliers présentant encore d'autres dessins : croissant, etc.

[2] Pour les Victoires et pour les armes voir également : Beccarini, *Un decennio di nuovi scavi in Pompei*, Milan, 1922, pl. XXIII *(armamentarium)* ; *Musées de l'Algérie et de la Tunisie*, Delattre, *Musée Lavigerie de St Louis de Carthage*, II, Leroux, 1899, p. 5 et pl. I (en particulier boucliers des trois formes indiquées plus haut).

[3] Gsell, *Essai sur le règne de Domitien*, p. 95 ; — cfr. Martial, VII, 56.

[4] Stace, *Silv.*, IV, 2, 65.

[5] Cichorius, *op. cit.*, pl. LVII. — II, p. 371.

Digitized by Google

taire réelle, le trophée n'est plus guère qu'un motif décoratif [1]. Décorative l'imprécision volontaire, qui permet au visiteur de donner un peu cours à son imagination sans être arrêté par des détails trop nets, décoratifs l'appel à des motifs gracieusement irréels, le mélange de l'exactitude à l'invention, décoratif encore le choix arbitraire de l'artiste qui, par un caprice souverain, omet le détail attendu pour quelque autre imperceptible ; il rappelle les Daces par leur couteau à peine visible, mais supprime leur dragon-enseigne qui eût été si caractéristique [2].

Ce motif décoratif semble avoir atteint sous sa main une sorte de perfection. Dans la composition nous sommes à un point d'aboutissement. On considère d'habitude qu'il y a deux sortes de trophées : des armes en monceau forment l'une, des armes en panoplie l'autre [3]. Ici les deux types sont combinés ; le trophée est, peut-on dire, complet : Victoire, panoplie, monceau d'armes.

Quitte à négliger un peu l'exactitude, dans la symétrie de ses seize reliefs le sculpteur a veillé à la variété. Son souci artistique a été raffiné ; il a voulu éviter la monotonie par des nuances dissemblables, ne négliger nul détail, même ceux qui sont destinés à perdre leur individualité, à se fondre dans le tout, ne laisser au hasard aucune de ces minuties que le profane dédaigne et qui font le régal des délicats ; il a rêvé d'un ensemble imposant et martial,

[1] Cfr. Bartoccini, *La decorazione della base della colonna traiana*, *Boll. dell'assoc. arch. rom.*, 1914, p. 140 : l'auteur démontre que les reliefs de la Colonne obéissent à la vérité historique, tandis qu'il y a dans les trophées de la base des armes qui ne sont pas daces (tuniques à *focale*, cuirasses *segmentatae*, *carnyces*).

[2] Le but est si bien atteint que les opinions les plus diverses se peuvent excuser. Ainsi Bianchini, *op. cit.*, p. 54 : « *tra le quali si possono riconoscere le proprie ancor de' Germani, da berettoni tessuti di fiocchi, o di lana, o di capelli, ad uso della nazione,* » — et par contre *Beschreibung Rom's*, III, p. 87 : « *Die Kapitäle waren mit Trophäen geschmückt, an denen man dacische Mützen erblickte* ».

[3] Ad. Reinach, *Saglio*, *art. cité*, V, p. 514 et sqq.

Digitized by Google

mais il a voulu que l'œil, dont les caprices sont multiples, pût aussi errer avec complaisance sur la flexibilité de motifs secondaires, mais ingénieusement diversifiés; il a représenté presque toutes les formes de boucliers, prenant soin de n'en répéter que très rarement l'ornementation. La finesse du détail est telle que l'on peut dire comme Bianchini [1] le fait de bases de colonnes placées dans la même salle: « *scolpite quanto finamente potrebbero formarsi in cera* ». Les armes du deuxième plan sont travaillées avec le même soin; les ornements des casques et des boucliers sont d'une rare délicatesse, les poignées de glaives, les haches ont été minutieusement représentées et le carquois montre encore la mince courroie qui servait à le pendre à l'épaule.

Sans doute si l'on compare nos deux Victoires aux œuvres grecques et aux statuettes de bronze d'inspiration hellénistique directe, on est prêt à leur reprocher quelque lourdeur: le genou est bas et les plis se répètent, monotones; mais qu'on les rapproche d'autres reliefs romains, on sent qu'il y a là une habileté inconnue à l'époque d'Auguste et perdue à celle des Antonins. Surtout — et c'est ce qui donne peut-être à cette sculpture sa saveur originale — si les détails sont précis, l'ensemble garde pourtant une sorte de fluidité, quelque chose de flou, d'estompé; il y a là, peut-on dire, de l'impressionisme. La seule aile qui reste à la Victoire du fragment *B* est bien caractéristique à cet égard: ni raide, ni stylisée, elle dessine comme nonchalamment une courbe moelleuse. Et la déesse est plus vivante avec cette langueur souple qu'elle ne le serait droite et hiératique. Sur elle comme sur les armes qu'elle domine, les lumières et les ombres se plaisent à jouer très marquées; ainsi les fantasmagories aériennes viennent parer l'œuvre d'une nouvelle grâce.

[1] Bianchini, *op. cit.*, p. 52.

Digitized by Google

Martial évoque une fête où Domitien reçoit à sa table

eques, populusque patresque,

pour célébrer ses succès,

Tanta tuas, Caesar, celebrant convivia laurus [1].

Nos trophées Farnèse, comme les vers du poète, redisaient les louanges de l'empereur, mais plus discrètement. Le cadre qu'ils rehaussaient de leur beauté était digne de recevoir les plus nobles, les plus fastueux personnages. Même aujourd'hui, en dépit de leur mutilation, ils sont de ces glorieux vestiges où s'affirme l'épanouissement artistique dont peut s'enorgueillir — on le reconnait maintenant volontiers [2] — le principat sinistre et grandiose de Domitien.

MARCEL DURRY.

[1] *Martial*, VIII, 50, 51.

[2] Strong, *op. cit.*, p. 145 sqq.

Digitized by Google

FRAGMENT B.

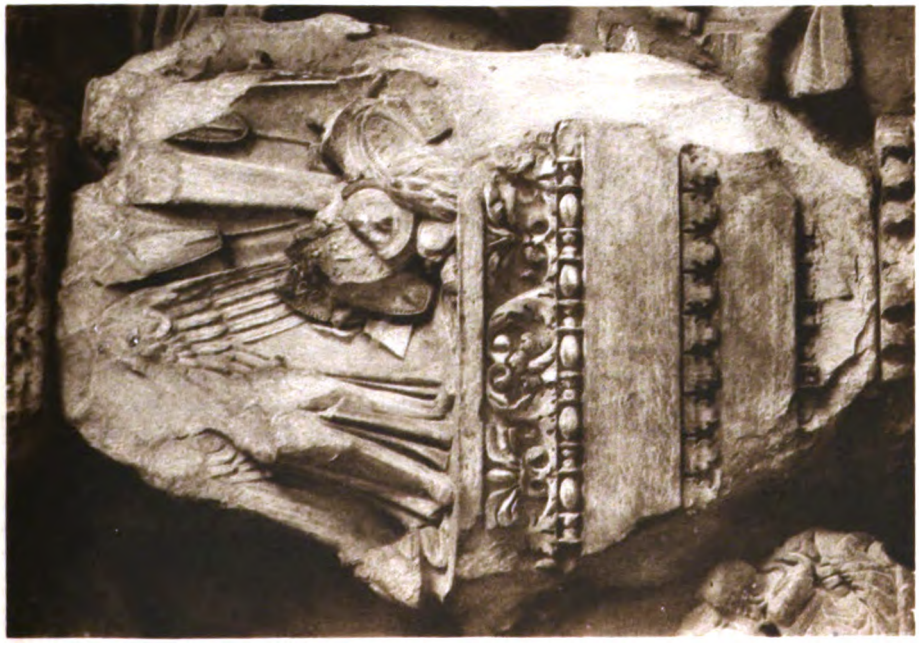

FRAGMENT A.

LES TROPHÉES FARNÈSE.

Danesi-Roma

Digitized by Google

Digitized by Google

JEAN DE CANDIDA
ET LE CARDINAL DE SAINT-DENIS

Lorsqu'il partit pour Rome en novembre 1491, chargé par le roi de France d'une importante mission auprès du pape, Jean de Bilhères-Lagraulas, abbé de Saint-Denis, emmenait parmi les personnes qui composaient son ambassade le napolitain Jean de Candida [1]. S'il l'avait choisi, c'est qu'il le connaissait depuis plusieurs années; il appréciait l'étendue de ses connaissances historiques, et avait été à la cour de Charles VIII un de ses protecteurs les plus actifs: nous l'apprenons de Jean de Candida lui-même, dans la préface d'une courte *Chronique des rois de Sicile* qu'il écrivit à la demande de l'abbé et que nous a conservée le manuscrit latin 7578 du Vatican [2].

Ce que nous savions jusqu'à présent de la vie de cet italien, français d'adoption, également habile, au dire de son ami Robert

[1] Godefroy, *Hist. de Charles VIII*, p. 617; Ch. Samaran, *Jean de Bilhères-Lagraulas* (*Moyen Age*, 1920), pag. 131.

[2] Au f. 93 a. Voir a la fin de cet article, app. I. Le manuscrit, tout entier du XV^e^ siècle, contient en outre: 1° Trois compilations latines sans valeur (deux *Histoires de France* des origines à Philippe VI, qui s'étendent des ff. 1 à 16 et 17 à 85; la première est datée de mai 1331; — une *Histoire des Comtes de Toulouse* d'après Guill. de Puylaurens et Pierre des Vaux-de-Cernay, du f. 86 au f. 91). 2° Une généalogie des rois de France depuis Louis VIII, intitulée *Figura genealogie qua multis viribus Rex Francorum Carolus octavus qui hodie est extat naturalis et legitimus heres et successor regni Sicilie, progenitus ab isto Ludovico octavo qui progenuit reges Sicilie de domo Andegavie* (f. 92). Elle se termine par une signature, malheureusement grattée avec soin, dont il n'est plus possible de lire qu'un P initial. — Le texte de Jean de Candida porte des rubriques et des corrections autographes de l'auteur.

Digitized by Google

Briçonnet, à la diplomatie, à l'histoire, et à la gravure en médailles [1], peut tenir en quelques lignes. Les documents nous le montrent d'abord au service des ducs de Bourgogne; il y était en 1477, et y resta au moins jusqu'en 1479, date à laquelle il fut, on ne sait pourquoi, emprisonné à Lille [2]. Nous le trouvons ensuite à la cour du jeune Charles VIII, auquel il présenta une *Histoire de France* latine, et dont il devint bientôt le conseiller [3]. Dès lors son nom paraît dans un certain nombre de circonstances où la politique franco-italienne est en cause. Il fit partie en avril 1490 de l'ambassade envoyée par le roi de France à la duchesse Blanche de Savoie pour l'aider, ainsi que son fils Charles II, contre les prétentions de Philippe de Bugey [4]. En novembre 1491, il est à Rome, avec Jean de Bilhères. Il y retourna dans les derniers mois de l'année 1493, pour le compte cette fois de Guillaume Briçonnet, qui dut peut-être à ses démarches son chapeau de cardinal [5]. On perd sa trace après 1503, date à laquelle il exécuta les médailles de Pierre Briçonnet, général de Languedoïl, et de Thomas Bohier, général de Normandie [6].

Il faut compléter ces maigres données par celles que fournit le texte de sa nomination de protonotaire apostolique [7]. Cette pièce est du 19 avril 1488: déjà, elle le montre, il était conseiller du roi, et désigné comme ambassadeur auprès du Saint-Siège. On l'at-

[1] Lettre signalée par L. Delisle, *Biblioth. de l'Ecole des Chartes*, 1890, p. 310: « Robertus etc. Joanni Candidae, summo et oratori et historico ac sculptoriae artis atque plastices hac aetate omnium consummatissimo, S. P. D.... » (*Guilielmi de Mara epistolae*, ep. XXII, édit. de 1514, f. 8b).

[2] H. de la Tour, *Jean de Candida* (*Rev. de Numismatique*, 1894) p. 327.

[3] *Ibid.*, p. 465. La préface de ce petit ouvrage a été publiée par C. Couderc, *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, 1894, p. 566.

[4] Lettre de Charles VIII à l'archevêque d'Auch, 23 mai 1490 (*Lettres de Charles VIII*, édit. P. Pélicier, III, p. 39).

[5] H. de la Tour, *loc. cit.*, p. 471.

[6] *Ibid.*, p. 493.

[7] Reg. Vatic. 695, fol. 66b. Voir plus bas, app. II.

Digitized by Google

tendait sous peu à Rome, où il devait prêter serment pour sa nouvelle charge entre les mains du cardinal de Saint-Georges, Raphaël Riario: il est possible qu'il y ait été envoyé dès cette époque.

Si l'œuvre artistique de Jean de Candida, dont nous n'avons pas à nous occuper ici, est maintenant bien connue [1], on ignore tout de son rôle exact comme diplomate; l'on n'était guère plus heureux jusqu'ici pour son œuvre historique, dont il ne restait qu'un seul témoin, la médiocre compilation offerte à Charles VIII; et l'on doutait même, malgré les affirmations de l'auteur, que ses travaux eussent jamais eu dans cet ordre une importance quelconque. Le texte qui fait l'objet de la présente note prouve tout au moins que ses contemporains fondaient sur lui de grands espoirs. Il n'est pas daté, mais la *Chronique* qui lui fait suite s'arrête à l'avènement de Louis XII: elle fut donc écrite entre le 7 avril 1498 et le 6 août 1499, date de la mort du cardinal abbé de Saint-Denis qui en reçut la dédicace.

Ce dernier, auquel Louis XI et Charles VIII confièrent de nombreuses missions diplomatiques en Espagne, en Bretagne, à Rome, était évêque de Lombez depuis 1473; il devint abbé de Saint-Denis en 1474, et cardinal du titre de Sainte-Sabine le 20 septembre 1493. Entre temps il avait été nommé président de l'Echiquier de Normandie (26 mai 1484). Envoyé à Rome en 1491, il ne devait plus quitter l'Italie, où il eut à jouer le rôle délicat d'intermédiaire entre Charles VIII et Alexandre VI pendant l'expédition de Naples [2].

De par ses fonctions mêmes, l'abbé de Saint-Denis, chef du monastère où se poursuivait depuis des siècles la rédaction des *Chroniques* latines de Saint-Denis et des *Grandes Chroniques de France*, était appelé à s'occuper de questions relatives à l'histoire.

[1] H. de la Tour, *op. cit.*
[2] Ch. Samaran, *op. cit.*

Digitized by Google

Jean de Bilhères en effet demanda et obtint en 1482 du chancelier Pierre d'Oriole que la charge d'historiographe du royaume, qu'avait exercée par exception jusqu'en 1476 l'abbé de Saint-Maur Jean Castel, fût rendue à un moine de Saint-Denis [1]. C'est lui, nous apprend la préface à la *Chronique des rois de Sicile*, qui, d'accord avec le successeur de Pierre d'Oriole, Guillaume de Rochefort, et par conséquent de façon officielle, confia à Jean de Candida la rédaction d'une grande histoire de France où seraient résumés tous les ouvrages antérieurs. Ce travail, pour lequel ils le savaient bien préparé par ses recherches dans de nombreuses bibliothèques, fut commencé, mais interrompu, nous dit l'auteur, par l'ambassade à Rome de 1491, la mort du chancelier Guillaume de Rochefort (12 août 1492), et la fin malheureuse de l'expédition de Naples, qui lui porta, nous l'en croyons volontiers, un très gros dommage. Il est peu probable qu'il n'ait dû qu'à la petite *Histoire de France* présentée au roi d'être désigné pour un ouvrage aussi important; sans doute, sa qualité de napolitain fut pour beaucoup dans le choix du chancelier et de l'abbé de Saint-Denis. A cette époque en effet l'on s'occupait déjà de rassembler de toutes parts des documents prouvant les droits de Charles VIII sur le royaume de Naples. En juillet 1484 arrivait à Paris le mémoire rédigé par des clercs de Provence sous l'inspiration d'Etienne de Vesc pour démontrer que l'héritage des droits des angevins appartenait au roi de France [2]. Jean de Bilhères-Lagraulas travaillait lui-même à réunir des témoignages [3]. Bientôt allait paraitre le *Traité des droits du Roy Charles VIII aux royaumes de Naples, Sicile et Arragon* de Léonard Baronnat (1491) [4]. Jean de Candida, napolitain gagné à la

[1] Ch. Samaran, *op. cit.*, p. 228 s.

[2] H.-Fr. Delaborde, *L'expédition de Charles VIII en Italie*, p. 164.

[3] A. de Boislisle, *Notice sur Etienne de Vesc* (*Ann.-Bull. de la Soc. de l'Hist. de France*, 1880), p. 237, n. 2.

[4] Godefroy, *Hist. de Charles VIII*, p. 675.

Digitized by Google

cause française, historien, était l'homme qu'il fallait. Il est significatif qu'il ait été préféré à Robert Gaguin : dès la mort de Jean Castel en 1476, celui-ci avait demandé à Pierre d'Oriole la faveur d'être chargé de la composition d'une histoire de France latine depuis les origines [1]. Il ne l'obtint jamais, malgré ses instances, et n'en arriva pas moins, seul, sans aide, à terminer son *Compendium de origine et gestis Francorum*, alors que Jean de Candida ne fit rien. Vers le même temps, un autre italien, Paul Emile, était nommé historiographe du royaume, à charge d'écrire une histoire de France en beau latin classique [2]. C'est à lui, semble-t-il, et aux *Grandes Chroniques*, que notre auteur fait allusion, lorsqu'il avoue s'être demandé pourquoi on le priait d'écrire, lui aussi, une œuvre analogue : « ego, tametsi Francorum cronice jam accepte vulgo circumferrentur, et essent qui regio stipendio iddem opus politius aggressi elaborare pergerent, tamen... opus incepi ». Nous partageons son étonnement. Mais, comme lui, nous ne pouvons guère que constater le fait, sans chercher à l'expliquer : les premières années du règne de Charles VIII ont vu la publication ou la mise en train de trois histoires officielles, les *Grandes Chroniques de France* [3], l'histoire de Paul Emile et, la dernière en date d'après ses propres termes et si nous les avons bien compris, celle de Jean de Candida.

A Rouen, alors qu'il présidait l'échiquier de Normandie, Jean de Bilhères avait communiqué à son protégé les chroniques con-

[1] L. Thuasne, *Roberti Gaguini epistolae et orationes*, I, p. 38, 252, 278.

[2] Elle parut pour la première fois en 1517 (Brunet, *Manuel*, I, 64).

[3] On lit dans la préface de l'édition Fr. Regnault, Paris, s. d. : « A l'honneur et louange de N. S. Jhû Christ et de toute la court celestielle de paradis et à l'honneur et reverence de vous, mon tresredoubté et tressouverain seigneur Charles huitiesme de ce nom treschrestien roy de France, je vostre treshumble et tresobeyssant serviteur *après votre commandement*, ay fait les grandes croniques de France contenans ces presens trois volumes ».

Digitized by Google

servées dans les « anciennes archives » [1] de cette ville. Les notes que prit alors celui-ci lui servirent plus tard pour sa *Chronique des rois de Sicile*. Il se flatte d'avoir, grâce à elles, écrit l'histoire de l'établissement des normands dans l'Italie méridionale avec plus d'exactitude que ceux qui avaient traité ce sujet avant lui, Gioviano Pontano et Flavio Biondo de Forlì. Sans doute Pontano ne lui consacre qu'une demi-page au début du *de bello Neapolitano*. Mais son ouvrage ne comportait pas plus. Quant à Flavio Biondo, le récit qu'il en donne dans ses *Historiae ab inclinatione romani imperii ad annum 1410* [2] n'est pas aussi erroné que Jean de Candida voudrait le faire croire.

JEAN PORCHER.

I.

Préface de la Chronique des rois de Sicile *de Jean de Candida.*

[Ad Reverendissimum d. Cardinalem Sancti Dyonisii etc. cronica Regum Sicilie] [3].

Reverendissimo in Christo Patri et Domino Domino Johanni Abbati Sancti Dionisii Parisiorum, Episcopo Lumbariensi, Sancte Romane Ecclesie tituli Sancte Sabine presbytero Cardinali, devotus et fidelis servitor Johannes Candida prosperitatem.

Egerat sepe mecum Reverendissima Paternitas tua una cum clarissimo viro Guillermo de Rupeforti, Francie cancellario, ut Francorum historiam a variis varie conscriptam meo modo ab origine

[1] Probablement la bibliothèque capitulaire, ou celle de l'abbaye de Saint-Ouen. Cfr. H. Omont, *Catal. génér. des Manuscrits des Bibl. publ. de France, I, Rouen*, p. X s.

[2] Decad. II, lib. 2, édit. de 1559, p. 190 E.

[3] De la main de Jean de Candida.

Digitized by Google

contexerem, rati vos ambo me idoneum esse negotio, quem noveratis ab adulescentia amatorem historie, ac, per omnes quas multas peragravi terras, bibliothecas veteres diligenti cura atque studio quesivisse si quid in illis scriptum de Francis reperirem. Quod ego, tametsi Francorum cronice jam accepte vulgo circumferrentur, et essent qui regio stipendio iddem opus politius aggressi elaborare pergerent, tamen voluntati vestre morem gerens, opus quidem incepi, inceptum vero quominus ad exitum perducerem obitus effecit cancellarii, et tua romana profectio, ac subinde michi non parva ex neapolitana rebellione secuta calamitas. Nunc autem Rome cum te cupere diceres, ut laborem susciperem ordine tibi describendi qui fuerint Sicilie reges et unde ortum habuerint, nichil me tibi pro meis viribus licet recusare, presertim preclara et honesta petenti, tamen, Reverendissime Pater, in disserenda rerum origine res sine labore non est: laboravit enim in ea re regibus suis Ferdinando et Alfonso vir etatis nostre doctissimus Johannes Pontanus; sed nec ipse, neque patrum nostrorum memoria diligentissimus scriptor Blondus, Normanorum Comitum in Italia, ex quibus Rogerius primus rex extitit, exactam originem prodiderunt. At ego Rothomagi, ubi diu inclita Normanorum ducum sedes fuit, tuo et Cancellarii presidio, qui illic michi cronicas eorum a veteribus ipsius urbis archivis in manibus venire curastis, multa de Normanis que ab historia desiderantur repperi pretermissa. Verum, Reverendissime Pater, si quando quod desideratur plane haberi non possit, at illud quod est desiderio proximum spernendum non puto. Tua tamen Reverendissima Paternitas in hoc opusculo non tam meam facultatem quam fidem et diligentiam sibi acceptam dignabitur suscipere.

(Vatic. lat. 7578, fol. 93ᵃ).

Digitized by Google

II.

Innocent VIII nomme Jean de Candida protonotaire apostolique. — Rome, 19 avril 1488.

Innocentius etc. Dilecto filio magistro Johanni Candida clerico Avelinensis diocesis, notario nostro, salutem etc. Ad preclara virtutum dona quibus te ab illorum largitore multipliciter insignitum cognovimus nostre dirigentes considerationis intuitum, dignum reputamus et debitum ut te specialibus attollamus laudibus et precipuis titulis decoremus. Cum itaque, sicut accepimus, tu, qui virtutum decoraris ornatibus, nostris et romane ecclesie obsequiis disponas insistere, nosque alias gratum sentiamus tue fame et probitatis odorem, et propterea personam tuam grato prosequentes affectu, et intendentes pro meritis dignioris nominis titulo decorare, motu proprio, non ad tuam vel alterius pro te nobis super hoc oblate petitionis instantiam, sed de nostra mera liberalitate, te, qui pro parte carissimi in Christo filii nostri Caroli Francorum regis illustris ad nos et Sedem Apostolicam orator destinatus, et, ut accepimus, ejusdem regis consiliarius existis, in nostrum et dicte sedis notarium tenore presentium recipimus auctoritate apostolica et constituimus ac aliorum nostrorum et ejusdem sedis notariorum numero et consortio favorabiliter agregamus.

. . . . . .

Volumus autem ut, antequam insignia officii hujusmodi recipias, de eo fideliter exercendo in manibus dilecti filii nostri Raphaelis, Sancti Georgii ad Velum Aureum diaconi cardinalis, camerarii nostri, prestes nostro et romane ecclesie nomine fidelitatis debite in forma solita juramentum. Nulli etc. nostre receptionis, constitutionis, agregationis, concessionis, et voluntatis infringere etc. Si quis etc. Datum Rome, apud Sanctum Petrum, anno etc. 1488, tertiodecimo Kalendas Maii, Pontificatus nostri anno quarto.

(Reg. Vatic. 695, fol. 66b-67a).

Digitized by Google

AD BUECHELER, 634

Haec tibi, kara, tuus conscrip[si verba] maritus
O dulcis coniunx, de[xtrae sola]men amissae.
Iam sine te orb[a domus mo]lesta mih[i manet, Or]cus
Et cael[ebs mihi] vita placet, [neque d]uras amab[o]
Funere mut[andas] tales acce[ndere] faces.

Telle se présente, dans le recueil désormais classique de Buecheler, sous le n° 634 [1], une inscription d'Henchir-el-Ksour, près Tébessa (Algérie), dont les lacunes étendues et la métrique capricieuse ont, à diverses reprises, sollicité l'ingénieux effort des latinistes. Auparavant, les *Comptes-Rendus de l'Académie d'Hippone* en avaient publié une reconstitution fantastique [2], et Schmidt, au *Corpus*, VIII, 16737, ne s'était risqué qu'à lui donner, par endroits, quelques compléments fragmentaires. Depuis, Cholodniak [3] a voulu arracher aux lignes suivantes un secret dont Buecheler avait justement désespéré, et que la pauvreté des vestiges encore visibles nous dérobera toujours. Mais lorsque ce virtuose du vers latin, jouant avec les quelques lettres qui apparaissent encore à la ligne 7 (RVC) et à la ligne 8 (NVTRISTIS), prétend continuer Buecheler, il ne nous offre, sous le nom de compléments, qu'une composition de son cru ; et lorsque, dans les parties de l'inscription qui comportent une légitime tentative de restitution, il parait se séparer de Buecheler, il se borne à modifier dans le détail la forme des idées qu'il lui emprunte fidèlement. Et certes, je n'aurais point conçu l'espoir

[1] Buecheler, *Carmina Epigraphica*, I, p. 301.
[2] Année 1888, p. CXVII et CXXXI.
[3] Cholodniak, *Carmina sepulcralia latina epigraphica* [2], n° 222.

Digitized by Google

d'amender Buecheler, si ce maitre n'avait pas dû se contenter, comme Schmidt, pour accomplir une tâche aussi délicate, des estampages plus ou moins imparfaits des archéologues locaux, et si l'admirable tome 1[er] des *Inscriptions latines de l'Algérie*, de M. Gsell, ne venait point d'apporter au texte en discussion, par l'examen minutieux et sûr auquel M. Gsell lui-même et M. Albertini ont soumis l'original, le secours décisif de leçons nouvelles et certaines [1].

La ligne 6 de l'inscription, après le mot FVNERE par lequel elle commence, ne présente, ni le groupe MVI que porte le *Corpus*, ni le groupe MVT qu'a adopté Buecheler, mais le groupe ATV suivi d'une courbe qui n'a pu appartenir qu'à un C ou à un O. Après quoi, s'ouvre une lacune que la comparaison avec les lignes précédentes force d'évaluer à quatre ou cinq lettres au maximum : et cette lacune est elle-même suivie, non d'un T, mais d'un I. Buecheler s'est donc fourvoyé dans sa transcription :

..... *neque d*]*uras amab*[*o*]
Funere mut[*andas*] *tales acce*[*ndere*] *faces.*

Schmidt, au *Corpus*, avait approché davantage la vérité, en indiquant qu'il devait s'agir de la torche nuptiale ; mais, à peine ébauchée, son interprétation ne prend corps qu'avec la lecture de M. Gsell et les compléments qu'elle lui a si heureusement suggérés :

..... *nec d*]*uras amab*[*o*]
Funere a tu[*o nupt*]*iales acce*[*ndere*] *faces.*

Inconsolable de la mort de sa femme, le mari qui a rédigé cette épitaphe se refuse à rallumer, sur le bûcher funèbre de la bien-aimée, les torches d'un second et cruel hymen.

[1] Stéphane Gsell, *Inscriptions latines de l'Algérie*, tome I, *Inscriptions de la Proconsulaire*, Paris, 1922, n° 3599.

Digitized by Google

Seulement, qu'on y prenne garde: cette première difficulté vaincue, d'autres vont surgir aussitôt.

D'abord, l'énergie désespérée avec laquelle le survivant s'attache au souvenir de la disparue disqualifie la forme dont tous les éditeurs ont, jusqu'ici, revêtu ses regrets:

Et cael[ebs mihi] vita placet...

Horace a bien pu chanter la vie du célibataire:

Nihil aït esse prius, melius nil caelibe vita[1];

et cette réminiscence des *Epitres* n'est sans doute pas étrangère aux compléments de Buecheler. Mais, à y refléchir, elle doit suffire à les écarter. Même atténué par le contexte et la signification restreinte qu'il donne au mot *caelebs*, cet air de veuf apaisé, sinon joyeux, sonne faux sur une tombe. *Sed nunc non erat his locus*, comme dit le poète[2], dont la philosophie facile serait ici d'une inadmissible inconvenance. A vrai dire, on s'attend au langage contraire; et, au lieu de *mihi] vita placet*, l'époux en deuil a plutôt dicté: *neque] vita placet.*

Mais il y a plus. Aux vers précédents, les éditeurs s'accordent à entendre que le mari aspire à rejoindre celle qu'il a perdue. Buecheler a compris:

Iam sine te orb[a domus mo]lesta mih[i manet, Or]cus
Et cael[ebs mihi] vita placet.

Cholodniak, de son côté, transcrit:

Iam sine te orbi[tas mo]lesta mi r[estat et ro]gus
Et cael[ebs mihi] vita placet.

[1] Hor., *Serm.*, I, 1, 88.
[2] Hor., *Ars poet.*, 19.

Digitized by Google

Or aucune de ces lectures n'arrive à rendre cohérents les vers qu'elles estropient. La contradiction est voilée dans la seconde, si *ro]gus* désigne le bûcher qui servit aux funérailles de la femme et dont le mari garde présente la vision douloureuse :

> ... *rogus aspiciendus amatae*
> *Coniugis* [1].

Elle est flagrante dans la première, où le survivant est partagé entre la résignation à son veuvage et le désir d'en finir avec l'existence. Elle subsiste dans les deux, puisque, dans chacune d'elles, le vers 4 accepte le sort — *placet* — dont le vers 3 dépeint l'intolérable fardeau — *mo]lesta mi* —. Enfin l'une et l'autre exagèrent jusqu'à l'invraisemblance les licences que s'octroient avec la quantité les plus maladroits des versificateurs africains, et les mots qu'elles imaginent substituent au dactyle et au spondée (ou trochée) exigés par la règle des mètres d'une monstrueuse difformité [2] :

> ... *mih[ĭ mănēt, Ōr]cus*
> ... *mī r[ēstāt ēt rŏ]gus.*

Visiblement, l'interprétation s'égare. Il n'est, pour l'orienter sur une meilleure voie, qu'à suivre, après MM. Gsell et Albertini, les enseignements de l'original.

Le détail des restitutions proposées par Buecheler est condamné par les constatations qu'ils ont faites.

Il nous est interdit de conserver *orb[a domus]* puisque le B de ORB est suivi d'un I qui, nettement marqué sur la pierre, entraîne le substantif *orbi]tas* auquel l'adjectif féminin *mo]lesta* va se rat-

[1] Juvénal, X, 241-242.

[2] Il est à noter cependant qu'à la fin du v. 4, la désinence de *d]uras* est abrégée sans droit, et qu'à la fin du v. 2 l'*a* de *amissae* est traité comme une brève.

Digitized by Google

tacher tout naturellement: *orb[itas mo]lesta mi* (s. e. *est*), la solitude m'est intolérable.

De même, *mih[i manet]* doit disparaître, puisqu'au lieu de l'H que Buecheler pensait avoir lu sur ses estampages, l'inscription montre les restes incontestables d'une lettre bouclée qui ne peut être qu'un P, un B ou un R. Elle ne permet plus de décider si les trois derniers caractères du vers 3 sont CVS ou GVS, et pourrait donc autoriser aussi bien Cholodniak à lire *ro]gus* que Buecheler à compléter *Or]cus* ou *Or]gus*. Mais, comme le juge M. Gsell, ces restitutions « sont aussi peu satisfaisantes l'une que l'autre », et, en réalité, elles tombent toutes ensemble devant ce fait que le premier mot du vers à rétablir ne consiste point dans l'adverbe *iam*, mais dans la conjonction *nam*. Entre ce vers et le vers précédent:

O dulcis coniunx, de[xtrae sola]men amissae

comme le lisent Buecheler et M. Gsell, ou mieux [1], peut-être, comme l'avait lu Schmidt:

O dulcis coniunx, de[xtrae leva]men amissae

il existe un lien rationnel, qu'elles méconnaissent, mais qu'on aura vite fait de renouer si l'on a soin de rendre aux vocables latins leur signification normale. L'apposition du vers 2 ne peut offrir qu'un sens: l'épouse que pleure le rédacteur de l'épitaphe d'Henchir el Ksour était la consolation, ou, mieux, le soulagement du malheur qui l'avait dès longtemps frappé et qui va redoubler de cruauté, maintenant qu'elle ne sera plus près de lui pour en atténuer les coups: la perte de la main droite — *de[xtrae... amissae*]. La détresse où cette mort l'a laissé est affreusement pénible. En effet — *nam* —, sans sa femme, sans l'assistance continuelle de sa ten-

[1] Avec *levamen*, dont la première syllabe est brève, le vers est un peu moins faux. Le terme, d'ailleurs, est plus juste. Enfin *levamen* et *amitto* sont rapprochés par Virgile (*Aen.*, III, 709 et 710).

Digitized by Google

dresse [1], il ressentira l'amertume de la solitude, et il endurera toute la souffrance de son infirmité :

Nam sine te orbi[tas mo]lesta mi, r[estoque man]cus
Et cael[ebs...

Aussi n'a-t-il plus de plaisir à vivre : [*neque*] *vita placet ;* et, pourtant, il ne se remariera jamais : [*nec d*]*uras amab*[*o*]...

Ainsi compris, les vers d'Henchir el Ksour ne contiennent pas plus de talent. Mais d'abord ils sont plus corrects et se terminent ordinairement par les pieds obligatoires des hexamètres. En outre, ils se succèdent selon un développement progressif, où la logique — enfin — reprend ses droits, et que marque, avec le *nam* qui l'amorce, la symétrie de ses deux affirmations et de ses deux négations consécutives et balancées — *restoque mancus et caelebs..*, *neque vita placet nec duras amabo.* Enfin ils révèlent chez leur auteur, pauvre victime d'une vie deux fois brisée, la sincérité d'une douleur exceptionnelle et poignante, un sentiment naïf et profond ; et, mieux que des élégances de style et des ornements d'emprunt, la simplicité de cette plainte émouvante saura toujours, et surtout aujourd'hui, trouver le chemin de nos cœurs :

Haec tibi, kara, tuus conscrip[*si verba*] *maritus.*
O dulcis coniunx, de[*xtrae leva*]*men amissae.*
Nam sine te orbi[*tas mo*]*lesta mi, r*[*estoque man*]*cus*
Et cael[*ebs, neque*] *vita placet,* [*nec d*]*uras amab*[*o*]
Funere a tu[*o nupt*]*iales acce*[*ndere*] *faces.*

JÉRÔME CARCOPINO.

[1] Le passé *nutristi* qui figure à la dernière ligne de l'inscription y fait peut-être allusion.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

Ferdinand Chalandon

(1875-1921)

Le 31 octobre 1921 mourait à Lausanne, d'un mal contracté à la guerre, Ferdinand Chalandon, ancien élève de l'Ecole des Chartes, ancien membre de l'Ecole de Rome. Avec une tristesse mêlée d'orgueil, nous inscrivons son nom auprès de ceux des nombreux camarades, jeunes gens ou hommes mûrs, qui ont sacrifié généreusement à la patrie une vie tantôt riche de promesses, tantôt déjà féconde en œuvres.

Ferdinand Chalandon était né le 10 février 1875, à Lyon; il y commença ses études, et vint les achever à Paris au lycée Louis-le-Grand. En 1895, il prenait sa licence d'histoire et entrait à l'Ecole des Chartes; en 1897, il obtenait le diplôme des Hautes-Etudes et, deux ans après, celui d'archiviste-paléographe. En sortant de l'Ecole des Chartes, il était envoyé au Palais Farnèse.

C'est là que je le connus et que se noua bientôt entre nous une amitié que la mort seule a pu rompre. Nous avions débarqué à Rome à quelques jours d'intervalle; nous en fîmes ensemble l'inoubliable découverte. Premières visites au Forum et au Palatin, aux églises et aux musées, promenades dans Rome et dans la Campagne: il n'est pas de lieu ici où je ne le retrouve.

Digitized by Google

Artiste et lettré, Chalandon n'était pas de ceux dont les bibliothèques et les archives absorbent les journées entières et épuisent toute la curiosité. Il voulait tout voir et était apte à tout goûter. Ce qu'on apercevait d'abord en lui, c'était une faculté remarquable d'attention et d'observation ; il fallait quelque temps, et quelque intimité, pour découvrir une vivacité et une richesse d'impressions que masquait, tantôt une réserve assez froide, tantôt une ironie un peu amère. Dans la conversation la plus familière, s'il déclarait volontiers son jugement, il éprouvait comme une gêne ou une pudeur à exprimer son sentiment ou à laisser deviner son émotion.

Les deux années que Chalandon passa en Italie furent à moitié remplies par des voyages. L'étude qu'il avait entreprise sur la domination des Normands le conduisit à visiter méthodiquement le Napolitain, la Calabre, les Pouilles et la Sicile. Il allait de couvent en couvent, d'une bibliothèque communale à une archive capitulaire, ne se laissant rebuter ni par les mauvais gites, ni par les accueils décourageants. Les démêlés de Chalandon avec certains chanoines de l'Italie méridionale sont demeurés légendaires dans les fastes de notre Ecole. Tantôt par ignorance paresseuse, tantôt par méfiance, ces braves gens commençaient toujours par nier l'existence des documents qu'ils possédaient, ou par en refuser la communication. Notre ami savait les mettre dans l'embarras sans les contredire ; presque toujours son insistance courtoise et surtout son calme imperturbable avaient raison des résistances et des ruses de l'archiviste incommode. Combien d'actes importants, combien de précieux diplômes, dénichés par Chalandon dans des cachettes invraisemblables, furent ainsi déchiffrés et copiés à la hâte, sous l'œil inquiet ou courroucé d'un chanoine !

Les résultats de ces recherches apparaissent d'abord partiellement dans les Mélanges de l'Ecole de Rome (*Diplomatique des Normands de Sicile et de l'Italie Méridionale*, t. XX, p. 155 et suiv. ; *Etat politique de l'Italie Méridionale à l'arrivée des Nor-*

Digitized by Google

mands, t. XXI, p. 411 et suiv.). De retour à Paris, Chalandon met en œuvre l'ensemble des matériaux rapportés d'Italie et publie en 1903 la *Numismatique des Normands de Sicile*, en 1907 l'*Histoire de la domination normande en Sicile et dans l'Italie Méridionale*. Ce dernier ouvrage lui valut en 1909 le grand-prix Gobert.

Mais avant de venir à Rome, Chalandon avait abordé une autre étude, qu'il a poursuivie aussi longtemps qu'il a pu travailler, et que sa mort devait malheureusement interrompre : l'histoire de l'empire byzantin. A l'*Essai sur le règne d'Alexis Comnène*, qu'il présenta comme thèse lors de sa sortie de l'Ecole des Chartes (1900), firent suite, en 1912, deux études consacrées à Jean II et à Manuel. Le prix Bordin récompensa à deux reprises cette collection remarquable. La Société d'Histoire du Moyen Age de Cambridge voulut associer Chalandon à son entreprise : deux importants chapitres de la *Cambridge's Mediœval History* sont signés de lui (t. IV : *Conquête de l'Italie par les Normands ;* t. V : *Les premiers Comnènes*).

Peu à peu son dessein s'élargit et il rêve d'écrire une histoire complète de l'empire byzantin depuis Justinien. On a retrouvé dans ses papiers la rédaction inachevée d'un volume, qui devait faire suite à la monographie de Manuel, et l'ébauche de plusieurs travaux qui se rapportent aux périodes antérieures et postérieures de l'histoire byzantine.

Enfin de Byzance, la curiosité de Chalandon s'était tendue à l'Asie-Mineure et à l'Orient Latin. L'examen critique qu'il avait fait des sources chrétiennes et occidentales de l'histoire des Croisades, l'amenait à cette conclusion, qu'on ne connaîtrait la vérité sur ces expéditions lointaines et diversement héroïques, qu'après avoir rapproché des chroniqueurs chrétiens les historiens arabes, et revisé les traditions d'occident par l'étude des sources musulmanes. Plusieurs fois, il m'avait confié son ambition d'écrire un livre qu'on pût enfin intituler sans mentir « Histoire des Croisades ».

Digitized by Google

Aux premiers jours de 1912, j'étais chargé d'une mission d'étude dans le Levant. Chalandon me proposa de m'accompagner. Je retrouvai avec joie l'ancien compagnon des années d'Italie, et nous partîmes ensemble pour Constantinople. Pendant six mois, un itinéraire qu'il avait préparé lui-même avec un soin minutieux, nous conduisait de Thrace en Egypte, et de là en Palestine; nous parcourions ensuite la Syrie; puis à cheval, en voiture, en *Kélek* (radeau), nous allions d'Alep à Orfa et à Diarbékir, de Diarbékir, en descendant le Tigre, à Mossoul et à Bagdad; nous retournions enfin, par le désert, de Bagdad à Damas et à Beyrouth. Je n'ai jamais mieux apprécié qu'au cours de ce voyage les qualités qui faisaient de Chalandon, non pas seulement un érudit, mais un historien. Sa culture étendue et son excellente mémoire ne l'encombraient point de références et de souvenirs: elles le guidaient simplement dans cette évocation directe du passé que nous demandions tour à tour aux inscriptions et aux ruines, aux monuments et aux paysages... La dernière fois que je l'ai vu, à Paris, quelques mois avant sa mort, il ne m'a parlé que de l'Orient, réveillant en moi, l'un après l'autre, les souvenirs de ce voyage merveilleux.

Des travaux par lesquels Chalandon s'était préparé à l'étude de ce dernier sujet, il en est qu'il a amenés à une forme presque définitive, comme la *Sigillographie de l'Orient Latin à l'époque des Croisades*, entreprise en collaboration avec M. Schlumberger, et qui, nous l'espérons, sera bientôt achevée et publiée. D'autres ne sont qu'ébauchés: c'est le cas de deux études sommaires, intitulées l'une *Le Moyen Age chrétien et musulman du V^e^ au XIII^e^ siècle*, l'autre *Mahomet, les Arabes, les Huns* qu'il avait promises à M. Eugène Cavaignac pour son Histoire Universelle, et qui, dans son dessein, devaient être terminées en 1923. Madame Chalandon, qui était pour notre ami, non seulement une admirable compagne, mais aussi une collaboratrice éprouvée, a pieusement entrepris de rassembler et d'ordonner, sans y faire ni adjonction ni retouche,

Digitized by Google

les nombreuses notes manuscrites laissées par son mari. Nous posséderons ainsi, grâce à elle, outre une bibliographie complète, un cadre exact où viendront s'inscrire à leur rang toutes les parties d'une œuvre considérable par son étendue et par sa valeur.

Cette œuvre, les spécialistes d'histoire du Moyen Age et particulièrement d'histoire byzantine en ont déjà relevé les très rares mérites. Leurs jugements autorisés indiquent assez la place que tenait le savant et l'écrivain dans le monde de l'érudition et de la recherche historique. On a voulu marquer ici celle que continue d'occuper, dans le souvenir ému des « Romains » qui l'ont connu et aimé, le camarade et l'ami trop tôt disparu.

MAURICE PERNOT.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

Le sanctuaire de saint Laurent, par L. DUCHESNE. 3

Situla di terracotta in forma di carro processionale ed altri utensili della seconda età del bronzo attinenti al mito solare, par G. PANSA (pl. I) 25

Etudes sur les relations du Saint-Siège et l'Eglise de France dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle: I. Rome et Poissy (1560-1561), par J. ROSEROT DE MELIN 47

Lettera inedita di Giovanni Argiropulo ad Andreolo Giustiniani, par S. G. MERCATI 153

La basilique souterraine de la Porta Maggiore, par H. M. R. LEOPOLD (pl. II-V) 165

Le développement de l'histoire de Joseph dans la littérature et dans l'art au cours des douze premiers siècles, par P. FABRE . . 193

Asklèpios et les Charites. Note au sujet d'un bas-relief du Vatican, par M. DURRY (pl. VI) 213

Hercule funéraire, par J. BAYET (pl. VII) 219

L'interrogatoire de Margarit, par F. BENOIT 267

Les trophées Farnèse, par M. DURRY (pl. VIII) 303

Jean de Candida et le cardinal de Saint-Denis, par J. PORCHER . 319

Ad Buecheler, 634, par J. CARCOPINO 327

Ferdinand Chalandon. Nécrologie, par M. PERNOT 333

Planches hors texte: I. Utensili della seconda età del bronzo attinenti al mito solare. — II, III, IV, V. La basilique souterraine de la Porta Maggiore. — VI. Ex-voto à Asklèpios. — VII. Sarcophages du Palais Farnèse. — VIII. Les trophées Farnèse.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

THIS BOOK IS DUE ON THE LAST DATE STAMPED BELOW

AN INITIAL FINE OF 25 CENTS WILL BE ASSESSED FOR FAILURE TO RETURN THIS BOOK ON THE DATE DUE. THE PENALTY WILL INCREASE TO 50 CENTS ON THE FOURTH DAY AND TO $1.00 ON THE SEVENTH DAY OVERDUE.

RETURN TO ⟶ **CIRCULATION DEPARTMENT**
202 Main Library

LOAN PERIOD 1 **HOME USE**	2	3
4	5	6

ALL BOOKS MAY BE RECALLED AFTER 7 DAYS
1-month loans may be renewed by calling 642-3405
6-month loans may be recharged by bringing books to Circulation Desk
Renewals and recharges may be made 4 days prior to due date

DUE AS STAMPED BELOW

REC. CIR. APR 1 1 1979		
FEB 09 1993		
REC. CIR. NOV 12 '92		
FEB 23 1994		
AUTO DISC CIRC	MAR 15 '93	

UNIVERSITY OF CALIFORNIA, BERKELEY
FORM NO. DD6, 40m, 3/78 BERKELEY, CA 94720

Digitized by Google

GENERAL LIBRARY - U.C. BERKELEY

B000310177

798784 D111 E4 v.39-41

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google